

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

The
copy
may
the
signi
check

This item
Ce document

10x

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

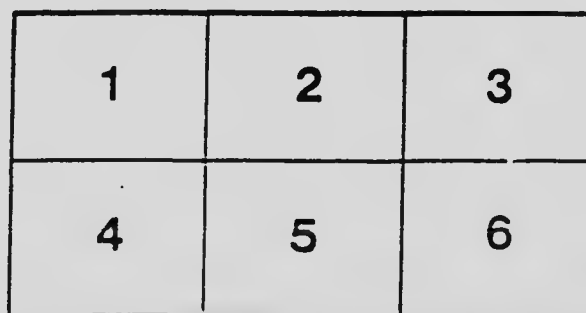
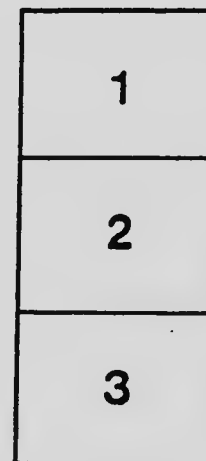
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

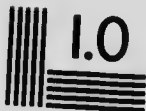
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

2.8

2.5

5.0

6.3

3.2

2.2

8.0

10.0

4.0

2.0

12.5

15.0

20.0

25.0

31.5

40.0

50.0

63.0

80.0

100.0



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS

Annuaire d'honneur.....MGR PAUL BRICHÉSI, archevêque de Montréal.
 Président d'honneur.....SIR WILFRID LAURIER, premier ministre du Canada.
 Vice-président d'honneur.....SIR DOMER GÖPIN, premier ministre de Québec.
 " " " L'HON. DR J. O. RÉAUME, ministre des travaux publics d'Ontario.

AUMONIERS

Annuaire général, M. le chanoine G. M. LEPAILLEUR, 1257 Saint-Dominique, Ville Saint-Louis, Qué.
 Téléphone St-Louis 943
 Assistant annuaire général, pour les États-Unis, M. le curé J. E. PERRAULT, 31 Illinois, Worcester, Mass.
 Assistant annuaire général pour la province d'Ontario, M. le chanoine L. N. CAMPEAU, archevêché,
 Ottawa, Ont.
 Assistant annuaire général pour les Provinces Maritimes, M. le curé A. L'ARCHEVÊQUE, Cocagne, N. B.

EXECUTIF

Telephones
 Prive Bureau

Président :	M. L'ÉGER GRAVEL, Marchand.....	26, Place Jacques-Cartier	E. 2314	M. 512
1er Vice-prés. :	M. M. L. J. GAUTHIER, C. R., Avocat.....	1092, Belairville	St-Louis 1505	M. 5787
2e Vice-prés. :	M. JOS. DELISLE, Contrôleur.....	33, rue Déziel, Lévis, Qué.	267	
Directeurs :	M. N. DESCHAMPS, Épicier.....	978, St-Laurent		
	M. A. R. ARCHAMBEAULT, Agent.....	717, St-Denis	E. 2011	
	M. L. G. BERTRAND, Rentier.....	230, Parc Lafontaine		
	M. CAMILLE PAQUET, Notaire.....	51, Notre-Dame-Est	E. 3672	M. 3104
	M. J. A. RUTLEAU, Médecin.....	93, Mont-Royal-Est	St-Louis 1191	
	M. J. A. H. HÉBEL, Notaire.....	1370, Notre-Dame-Ouest	Up 6124	M. 3862
	M. RUDOLPHE BÉDARD, Marchand.....	602, St-Denis		M. 333
	M. NAP. CHAMPAGNE, Avocat.....	48, Sparks, Ottawa, Ont.	2437	135
	M. C. M. LÉGER, Manufacturier.....	Montrealook, N. B.	B. T. 6 ring 6	
	M. T. BRASSARD, Notaire.....	Saint-Jean, Qué.	34	266
	M. L'ÉGER MASSÉ, Marchand.....	Route 3, Boîte 4, Brunswick, Me.	Bell 61-23	
	M. C. J. E. BAZIN, Industriel.....	Boîte 190, Milbury, Mass.		10-4

OFFICIERS

Sec.-trés.-gén. :	M. HENRI ROY.....	115, St-Frs-Xavier, B. 1068	St-Ls 1997	M. 2339
Méd. en chef :	Dr A. F. JEANNOTTE.....	391, Visitation	E. 1130	
Aviseur :	M. J. A. LABELLE, C. R.....	Bâtisse " La Presse "	St-Louis 1184	M. 977
Bureau méd. :	Dr ALEX. GERMAIN.....	451, Rachel	St-Louis 788	
" "	Dr JOS. GAFFREAU.....	55, St-Frs-Xavier		M. 4640
Notaire :	M. J. R. MAINVILLE, Notaire.....	447, Rachel	St-Louis 25	M. 2858
Auditeurs :	M. W. LAMARRE, Marchand.....	244, Atwater		W. 609
	M. T. G. BERTRAND, Manufacturier.....	222, Parc Lafontaine		M. 4689
Organisateurs :	M. NAP. LACHANCE, Insp.-organ.....	Longueuil, P. Q.		16
	M. O. A. BOURKE, Organisatour.....	158, Grand St., Worcester, Mass.		4321
	M. ALF. FORTIER, " ".....	52, Fourth St., New Auburn, Me.		

New Eng. 174-57

0.
043
000.
000,
B.

0000

512
787

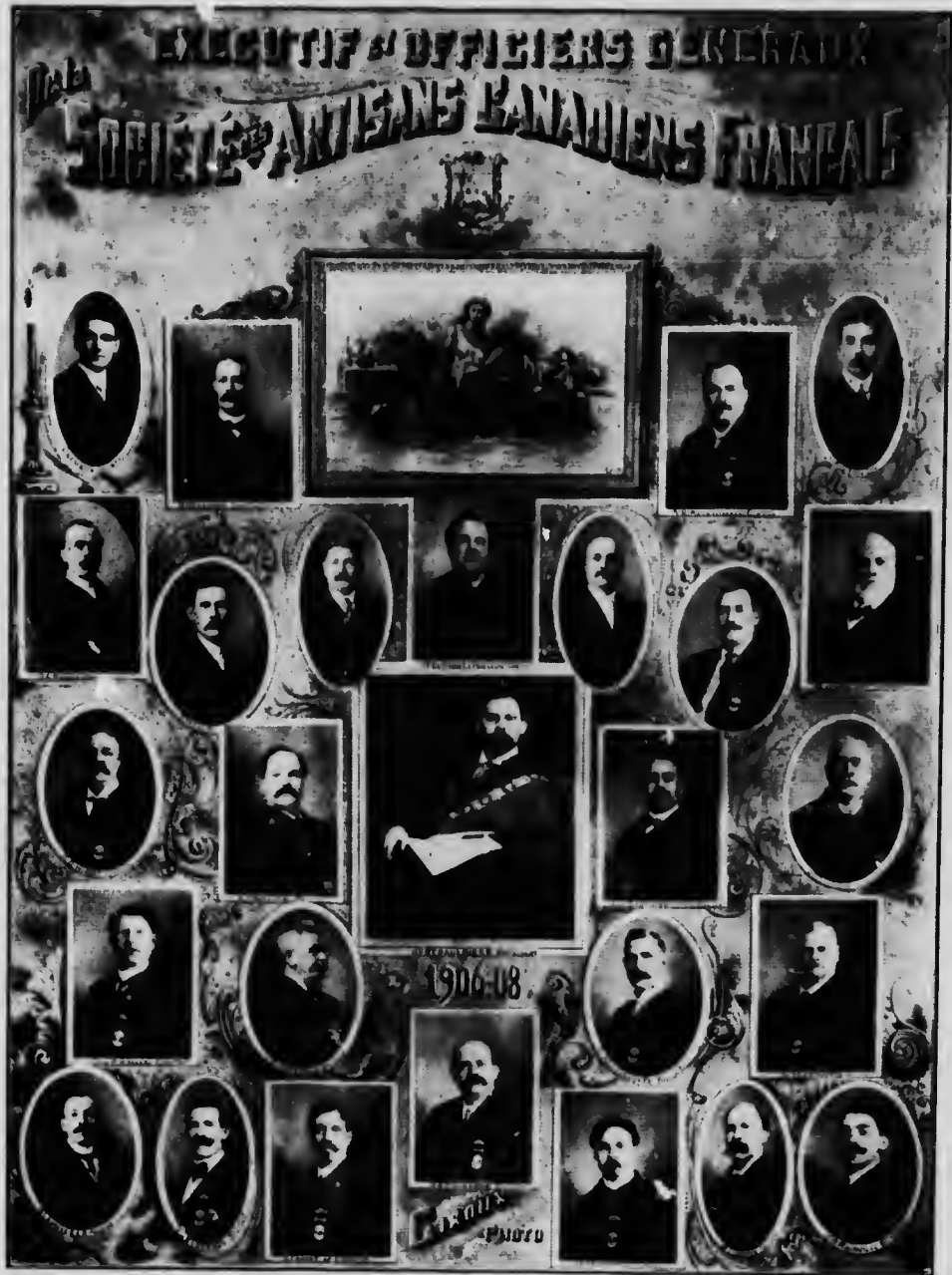
104
062
333

3 6
-23
0-4

339
977

640
358
909
389
16
321

1-57



EXECUTIF ET OFFICIERS GENERAUX : TERME 1906-1908

Germain Beaulieu, Sec.-gén.	Nap. Deschamps, 1er com.-sord.	A. R. Archaubault, 2me com.-sord.	Henri Roy, Trés.-gén.
O. A. Bourke, Organisateur.	C. M. Léger, Directeur.	John Chamard, Directeur.	Ch. M. LePailleur, Aumônier.
Chs Dupont-Hébert, Directeur.	Ludger Gravel, 1er Vice-prés.	J. V. Desaulniers, Président.	Max Lépine, Directeur.
Dr J. A. Ronleau, Directeur.	Dr A. Getmain, Bureau méd.	J. A. Ducharme, Directeur.	L. J. Gauthier, 2me Vice-prés.
J. A. Labelle, Aviseur légal.	T. G. Bertrand, Auditeur.	Eam. Paquet, Directeur.	Dr A. F. Jeannotte, Méd.-en-chef.
		J. A. H. Hébert, Directeur.	Dr J. A. Marin, Directeur.
		W. Lemaire, Auditeur.	Nap. Lachance, Insp.-org.
			L. G. Bertrand, Directeur.
			Dr I. Laviolette, Bureau med.
			J. R. Malville, Notaire.

RAPPORT

DE LA

SEPTIÈME CONVENTION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS

TENUE A MONTREAL

LES 15, 16 ET 17 AOUT 1910



MONTREAL

ARBOUR & DUPONT imprimeurs-éditeurs

419 et 421, rue Saint-Paul

1910



SEPTIÈME CONVENTION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS



PREMIER JOUR

Séance du matin, lundi, 15 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier général ;
Rév. J. E. Perreault, assistant-aumônier général pour les Etats
Unis ; Rév. A. L'Archevêque, assistant-aumônier général pour les
Provinces Maritimes.

M. J. V. Désaulniers, président général, ouvre la séance et
demande au président du Comité des Lettres de créances de faire son
rapport.

M. le Dr N. Cloutier, président du Comité des Lettres de créan-
ces, produit le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE (No 1)

Monsieur le président, votre comité a l'honneur de faire rapport
comme suit :

Les membres du Conseil général dont les noms suivent ont produit leurs lettres de créances : MM. J. V. Désaulniers, Ludger Gravel, Jos. Delisle, Nap. Deschamps, A. R. Archambault, L. J. Gauthier, L. G. Bertrand, Cam. Paquet, Dr J. A. Rouleau, J. A. H. Hébert, Nap. Champagne, C. M. Léger, J. H. Blouin, Dr J. A. Marin, T. Brassard.

Les ex-présidents généraux suivants ont produit leurs lettres de créance : MM. Vital Grenier, Avila Bourbonnière, Jos. Lamarche, J. A. Brault, T. A. Grothé, Alfred Lambert.

Les délégués suivants ont produit leurs lettres de créance : MM. J. H. Gervais, A. Chapdelaine, T. Gervais, P. A. Séguin, L. O. Dauray, G. Gagnier, Henri Grisé, G. S. Malépart, Art. Pigeon, V. E. Guèvremont, Marcel Fontaine, T. David, Rémi Lachance, Elz. Lavergne, Jules Huot, Dr F. X. P. Goyette, J. O. Decelles, J. D. O. Picard, L. P. Garneau, H. Lapierre, Dr N. Cloutier, Chs D. Hébert, J. W. L. Forget, L. H. Huard, Prudent Vallée, F. V. Lessard, J. S. Beaudet, Ths Mainguy, F. A. Labelle, Josaphat Cyr, Léandre Roy, R. W. Landry, Rév. A. Melançon, W. C. Girard, O. Desco-teaux, Romuald Grisé, Art. Langlois, Ronaldo Guilmette, Nelson Lafleur, E. R. Normandin, Amédée Côté, C. J. E. Bazin, Aimé Casavant, Argénas Goyer, J. M. Dupont, Ludger Massé, Ulric Rivard, J. C. N. Bouvier, formant le total de soixante-neuf membres de la convention, sur le nombre de soixante-douze.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) DR N. CLOUTIER, président du Comité.
RÉMI LACHANCE,
ULRIC RIVARD.

Après lecture de ce rapport, le président général propose, en vertu de l'article 89 des règlements que M. Alfred Lambert, ex-président général, agisse comme président de cette convention.

Aux applaudissements de l'assemblée M. Alfred Lambert est élu président.

Le président général propose ensuite M. le Dr J. A. Marin comme vice-président de la convention. M. Marin est aussi élu aux applaudissements de tous.

Le président de la convention prend place au fauteuil et invite le chapelain général à faire la prière d'ouverture.

Au milieu d'un profond silence, M. le chanoine LePailleur fait la prière suivante :

Messieurs,

Bien grave est le moment de l'ouverture d'une convention. Les nations ont les congrès qui président à leurs destinées, par les délibérations, par les lois conçues dans la tête de leurs législateurs, par les décisions prises par l'autorité civile. Vous imitez cet exemple des grandes nations, et les assises que vous allez tenir seront d'une gravité absolument remarquable.

Jadis, le peuple entier des Artisans venait manifester ses volontés ; maintenant quelques hommes choisis dans leur sein doivent exprimer les volontés de tous par les pensées de chacun. Combien graves conséquemment sont les travaux que vous commencez en ce moment !

Votre Société, Messieurs, n'est pas seulement une société d'affaires ; si elle n'était que cela on pourrait tout au plus légiférer sur les assurances et sur des questions purement matérielles ; votre Société est plus qu'une société commerciale : c'est une société nationale qui tient dans ses mains et en son cœur les destinées de millions de frères, qu'ils soient dans les Etats-Unis, qu'ils soient dans les Provinces Maritimes ou dans les différentes provinces de notre pays.

Rappelez-vous, Messieurs, que la race française doit mourir si nous perdons notre langue, si nous nous laissons envahir par l'idiome des populations qui nous entourent : donc, Messieurs, vous devez être des apôtres de la langue française ; quelque part que Dieu veuille appeler votre association, rappelez-vous toujours la grandeur de votre race, les beautés de votre langue, et ces paroles : *Gesta Dei per Francos*.

Voilà pourquoi j'invite les membres de la Société à travailler eux aussi à conserver la langue française. Vous ferez plus encore : c'est vous dire que votre Société a le droit et le devoir d'aider à faire aimer la religion catholique.

Il me souvient, Messieurs, qu'il y a deux ans, le premier pasteur de ce diocèse, dans une visite qu'il faisait à la Convention, exprimait

le désir que la Société, ainsi que toutes les sociétés de secours mutuels, élargissent leur champ d'opérations de manière à ne pas être seulement des sociétés mutuelles qui donnent de l'argent, mais qu'elles soient aussi capables de faire des œuvres sociales et religieuses. Sa Grandeur exprimait simplement le désir que nos sociétés de secours mutuels, appelées à accomplir des opérations financières, fussent aussi capables d'être des apôtres de la race et de la religion.

Eh ! bien, Messieurs, pour que notre Société ne soit pas seulement une société d'affaires, il faut que dans nos rangs l'on conserve l'amour de la langue française ; il faut que votre Société, composée d'hommes honorables et dévoués, continue les bons combats sous la direction de l'Eglise catholique ; il faut, à genoux, demander que tombent sur vos têtes les grâces qui éclairent les intelligences et qui donnent les dévouements sincères.

O Seigneur, Créateur et Dispensateur de tous les biens, qui à l'homme avez donné l'intelligence pour vous connaître, le cœur pour vous aimer, la volonté pour vous obéir, les forces pour vous servir fidèlement, récompensez ceux qui tâchent de vous servir fidèlement, et accordez à cette convention de la Société des Artisans les lumières dont elle a besoin pour continuer son œuvre glorieuse. Par les mérites de votre Fils, communiquez à chacun des membres ce feu et cette énergie qui inspirent les grands dévouements et qui président à l'entreprise des grandes œuvres ; c'est ce que nous vous demandons à genoux, ô Seigneur, en nous servant de cette sublime prière, que vous adressait votre Fils : " Notre Père qui êtes aux cieux, etc. "

Le président du Comité des Lettres de créance dépose le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CREANCE (No 2)

Votre comité fait rapport que les délégués suivants ont présenté leurs lettres de créance : MM. J. C. Lamothe, J. E. Desjardins, Joseph Thibeault.

(Signé) DR N. CLOUTIER, président.
RÉMI LACHANCE,
ULRIC RIVARD.

Le président général fait la proclamation des comités suivants :

Législation : MM. L. J. Gauthier, président, L. G. Bertrand, Nap. Champagne, J. H. Blouin, Jos. Lamarche, C. Dupont-Hébert, Elz. Lavergne, J. E. Desjardins, Rom. Grisé, J. D. O. Picard, F. A. Labelle, J. C. N. Bouvier, J. M. Dupont, A. Goyer, Théo. Gervais.

Finances : MM. Ludger Gravel, président, Cam. Paquet, J. A. H. Hébert, Jos. Dëlisle, C. M. Léger, T. Brassard, J. A. Brault, Marcel Fontaine, L. O. Dauray, Agénor Chapdelaine, P. A. Séguin, Prudent Vallée, R. Guilmette, Amédée Côté, Art. Pigeon.

Affaires diverses : MM. J. C. Lamothe, président, Jos. Thibault, Hon. Lapierre, Guil. Gagnier, V. E. Guèvremont, T. David, J. W. L. Forget, G. S. Malépart, L. H. Huard, L. P. Garneau, Rév. A. Melançon, W. C. Girard, Henri Grisé, Origène Descoteaux, Ludger Massé.

Initiative : MM. T. A. Grothé, président, Vital Grenier, Nelson Lafleur, Dr F. X. P. Goyette, Jules Huot, Ths Mainguy, J. H. Gervais, F. V. Lessard, J. S. Beaudet, Josaphat Cyr, R. W. Landry, Léandre Roy, Art. Langlois, Aimé Casavant, E. R. Normandin.

Lettres de créances : MM. Dr N. Cloutier, président, Ulric Rivard, Rémi Lachance.

La presse : MM. J. O. Decelles, président, Avila Bourbonnière, C. J. E. Bazin.

Réception : MM. Nap. Deschamps, président, A. R. Archambault, Dr J. A. Rouleau.

Le président général donne lecture de son adresse aux membres de la convention :

ADRESSE DU PRÉSIDENT-GENERAL

A Messieurs les Délégués

de la Convention générale de 1910.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déclarer que la septième Convention de la Société des Artisans Canadiens Français est maintenant ouverte pour légiférer sur les amendements qui vous sont soumis par l'Exécutif et les succursales, prendre en considération les recommandations des conventions de juridictions, et traiter toutes autres questions qui sont dans ses attributions, ses devoirs et pouvoirs.

Au cours des deux dernières années vos directeurs se sont appliqués à tirer le meilleur parti possible des deniers confiés par vous pour l'administration de la Société.

Le recrutement s'est fait d'une manière graduelle et continue. is votre Exécutif a regretté que les fonds à sa disposition ne fussent pas assez considérables pour faire un recrutement plus intense.

La mortalité s'est maintenue presque au même taux que pour l'exercice précédent.

Par contre nous avons eu moins de malades à soulager, ce qui nous a permis de ne faire que 10 appels en 1909, et nous escomptons que 9 suffiront peut-être pour 1910.

Les déchéances sont plus nombreuses que nous le désirions pour le bien même de ceux qui nous quittent. Plusieurs de nos succursales ont organisé des visites à domicile pour enrayer ce mouvement. Il nous fait plaisir de le signaler hautement pour leur honneur.

En vous remettant leur mandat, votre président et vos directeurs désirent exprimer à tous les sociétaires dont vous êtes les représentants leur profonde reconnaissance pour le concours intelligent et désintéressé qui leur a été si généreusement donné dans la conduite des intérêts vitaux de la Société.

J. V. DESAULNIERS,

Président-général.

Les rapports suivants sont déposés devant la Convention :

Les membres de l'Exécutif ont consacré beaucoup de leur temps en assistant aux inaugurations des nouvelles succursales ou en visitant les succursales déjà établies.

La plupart des absences ont été causées par la maladie ou par des voyages au dehors.

M. L. J. Gauthier a été élu membre du Conseil exécutif, à la séance du 9 février 1910, en remplacement de M. J. A. Ducharme, démissionnaire.

M. Joseph Delisle, a été élu 2^{me} vice-président-général, en remplacement de M. L. J. Gauthier, démissionnaire à la séance du 5 mars 1910,

M. Téléphore Brassard, a été élu directeur-général à la séance du 5 mars 1910, en remplacement de M. Joseph Delisle.

M. Germain Beaulieu a donné sa démission comme secrétaire-général, le 4 août 1909 ; M. Louis Fontaine, fut élu, comme secrétaire-général *pro tempore*, à la séance du 16 août 1909.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire-général pro tempore.

Montréal, 5 août 1910.

RAPPORT DU TRESORIER-GENERAL

Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les opérations de notre Société pour les années 1908 et 1909. A la suite des états détaillés sur nos diverses caisses, vous trouverez des statistiques sur la Caisse des Malades, la Caisse des Décès, le mouvement des membres, le montant d'assurance en vigueur et le détail de l'actif au 30 juin 1910.

C'est avec plaisir que j'offre mes plus sincères remerciements à tous nos secrétaires-trésoriers pour leur ponctualité à faire leurs rapports financiers et pour tout le dévouement et le zèle qu'ils ont montrés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

HENRI ROY,

Trésorier-général.

Montréal, 12 août 1910.

ACTIF D'APRÈS LE GRAND LIVRE AU 30 JUIN 1910
DEBENTURES POSSEDEES PAR LA SOCIETE

Débenture de	Pro- vince de	Int.	Date d'achat	Rap.	Echéance capital	VALEUR AU		Déposé
						Pair	Grand Livre	
Ahuntsic.....	Qué.	5%	Mars 1907	4 35	2 nov. 1950	\$60,000	\$67,782 00	B. H.
Chambly Canton....	Qué.	4%	Mars 1902	4 3/8	1 nov. 1914	20,000	19 666 00	"
DeLorimier.....	Qué.	4 1/2%	Février 1903	4 10	1 déc. 1942	16,000	16,432 00	"
DeLorimier.....	Qué.	4 3/8%	Décembre 1906	4 10	1 sept. 1946	50,000	53,812 50	"
DeLorimier.....	Qué.	4 1/2%	Janvier 1908	4 50	1 sept. 1946	30,000	30,000 00	"
Fraserville.....	Qué.	4 1/2%	D. 1905 et F. 1906	4 15	1 juillet 1933	100,000	105,230 00	"
Grand'Mère.....	Qué.	4 1/2%	Mars 1904	4 56	1 nov. 1933	42,000	41,643 00	"
Longue-Pointe.....	Qué.	4 1/2%	Juillet 1908	4 60	1 nov. 1947	35,000	34,373 50	"
Maisonnette.....	Qué.	4 3/5%	Août 1906	4 1/2	1 nov. 1955	60,000	65 850 00	"
Massachusetts.....	Mass.	3 1/2%	Février 1901	2 7/8	1 nov. 1928	5,000	5,437 00	Boston
Ottawa.....	Ont.	4 1/2%	Fév. et Juin 1905	4 10	1 nov. 1935	75,000	79,116 05	B. H.
Rivière Saint-Pierre.	Qué.	5 1/2%	Mai 1908	5 1/16	1923 à 1935	35,000	37,296 52	"
Saint-Boniface.....	Man.	5	Avril 1904	4 50	2 janv. 1938	50,000	52,510 00	"
Sainte-Cunégonde...	Qué.	4 1/2%	Septembre 1904	4 1/2	1 juin 1923	85,000	89,020 50	"
Saint-Edouard.....	Qué.	5	Octobre 1906	4 30	2 janv. 1927	10,000	10,821 00	"
Saint-Laurent.....	Qué.	4 1/2%	Novembre 1903	4 25	1 mai 1926	12,000	13,775 43	"
Saint-Louis.....	Qué.	4	Novembre 1902	4 1/2	1 mai 1943	25,000	24,460 00	"
Swanton.....	Vt.	3 1/2%	Avril 1907	3 1/2	1 mai 1941	5,000	5,000 00	Montpelli-r
Terrebonne.....	Qué.	5	Juillet 1907	4 1/2	Juil. 1912-13	27,500	34,715 28	B. H.
Tétraukville.....	Qué.	5	Mai 1908	5 1/2	15 juin 1947	15,000	17,208 80	"
Emerald Ville.....	Qué.	5	Octobre 1908	4 70	1 nov. 1947	37,000	38,731 60	"
Emerald Ville.....	Qué.	5	Décembre 1908	4 70	1 mai 1938	45,000	47,124 00	"
Saint-Edouard.....	Qué.	5 1/2%	Avril 1909	4 40	1 nov. 1938	80,000	96 492 80	"
					15 février 1949	\$919,500	\$986,497 98	

RECAPITULATION

Prêts sur débentures..... \$986,497.98
 " aux fab. et comm. rel..... 336,447.44

Cert. dép. Ontario, B. H..... \$ 900.00
 Banques Hoch. Nat. et Prov..... 101,347.47

\$1,328,986.89

OBLIGATIONS POSSÉDÉES PAR LA SOCIÉTÉ AU 30 JUIN 1910

Fabrique ou Corporation	Province de	Intérêt	Capital	DATE	
				Du prêt	De l'échéance
Grenville.....	Qué	4½ p. c.	\$ 23,000.00	1901	1911
Joliette.....	"	4½ "	25,190 14	1896	1936
Notre-Dame Saint-Jean.....	"	4½ "	15,000.00	1907	1917
Rigaud.....	"	4½ "	400.00	1899	1904
Sacré-Cœur de Mtl.....	"	5 "	6,253.30	1894	1914
Sainte-Clotilde.....	"	5 "	1,304.00	1895	1900
Sainte-Brigide de Mtl.....	"	4½ "	20,000.00	1903	1913
Saint-Constant.....	"	4½ "	8 500.00	1898	1918
Saint-Denis de Mtl.....	"	4½ "	2,000.00	1899	1909
Saint-Edouard de Mtl.....	"	4½ "	3,000.00	1898	1903
Saint-Jacques P'Achigan.....	"	4½ "	10,800.00	1897	1917
St-Léonard Port-Maurice....	"	4½ "	5,000.00	1897	1902
Saint-Rémi.....	"	4½ "	9,000.00	1890	1895
Windsor Mills.....	"	4½ "	20,000.00	1902	1922
Wotton.....	"	4½ "	10,000.00	1902	1920
Sœurs de la Providence Mtl.	"	4½ "	13,000.00	1901	1911
Commission scolaire Granby.	"	5 "	4,000.00	1903	1913
Sainte-Cunégonde de Mtl...	"	4½ "	50,000 00	1909	1929
Sœurs Clarisses Valleyfield.	"	4½ "	10,000.00	1909	1929
Saint-Jacques de Mtl.....	"	4½ "	100,000.00	1910	1940
Total.....			\$336,447.44		à 1960

**RÉSUMÉ DES RECETTES AUX DIVERSES CAISSES
DURANT L'ANNÉE 1908**

(Y compris les montants payés aux héritiers et les bénéfices payés aux malades)

PROVINCES	RECETTES				TOTAL	DÉBOURSÉS	
	CAISSES					Bénéfices aux malades	Payé aux héritiers
	Spéciale	Adm. gén.	Malades	Dotation			
Québec.....	1914 3051630 80 81127.70	209101.07	320861.57	83042.13	150250.00		
Ontario.....	73.70 1829.50 5012 21	13258.77	20171.18	5738.32	8000.00		
Nouveau-Brunswick	59.00 1314.30 3182.03	7758.17	12014.40	4500.98	3250.00		
Nouvelle-Ecosse....	137.45 1110.50 3032.38	5695.00	9976.29	4509 31	1500.00		
Ile du P.-Edouard..	2 00 109.50 290.00	536.83	917.33	352 11	500.00		
Massachusetts.....	655 80 0452.55 25809.89	61130 50	97057 74	19853.48	24950.00		
New-Hampshire....	276.75 1902.00 4817.97	12581.47	19581.10	1780.17	9000 00		
Rhode-Island.....	119.80 1877.00 5015.88	11871 63	18884 31	4236.81	9500.00		
Maine.....	226.75 1985.35 5103.11	10079.40	18291.61	5500.24	5500.00		
Connecticut.....	58.25 563.55 1501 35	3410.00	5535 05	1048.05			
Michigan.....	31.75 310.00 620.14	2119.18	3381.07	348.57			
Vermont.....	1.50 52.50 135.00	351.51	540.63	5.00			
Total.....	3555.05 52137.35	138960.56	338898.41	533551.37	134875.20	219050.00	

MOUVEMENT DES MEMBRES DURANT L'ANNÉE 1908

PROVINCES	Effectif au 1 ^{er} déc. 1907	Admis	Décé- dés	Dé- chus	Effectif au 31 décem. 1908	Augmen- tation	Diminution	Assurance en vigueur
Québec.....	20501	1659	161	1132	21008	504		18983,800
Ontario.....	1225	85	13	56	1231	6		1100,150
Nouveau-Brunswick..	938	47	5	105	885		53	604,250
Nouvelle-Ecosse..	705	135	3	80	758	53		488,450
Ile du Prince-Edouard.	70	2	2	3	73		3	44 500
Massachusetts.....	6572	608	32	792	6249		332	5290,900
New-Hampshire.....	1202	265	10	122	1322	120		1109,000
Rhode-Island.....	1284	118	11	124	1249		35	1039,250
Maine.....	1285	236	8	217	1289	4		898,250
Connecticut.....	385	51		70	367		18	204,750
Michigan.....	235	34		66	203		20	168,500
Vermont.....	35	1			35			32,500
Total.....	34446	3241	248	2770	34663	687	470	30144,300
Moyenne d'âge actuel..	35	20	44	32	36			

Société des Artisans Canadiens-Français



Premier
Bureau
d
Direction

1877



PREMIER BUREAU DE DIRECTION — 1877

J. E. Audet, 1er vice-prés.	Louis Archambault, Président.	Pierre Giguère, 2me vice-prés.
P. Laurent, Directeur	Toussaint Labelle, 1er com.-ord.	E. Grondin, 2me com.-ord.
J. Merlel, Censeur.	J.-Bte Bélanger, Directeur.	Chs Dostaler, Directeur.
F. Drapeau, Censeur.	Laurent Archambault, Sec.-trés.	Onésime Frappier, Directeur.
		Léandre Lamontagne, Directeur.
		U. E. Archambault, Censeur.

RESUME DES OPERATIONS DE LA SOCIETE POUR L'ANNEE 1908

Mouvement des sociétaires et assurance en vigueur

RECETTES

Certificats.....	\$ 2,000.80
Caisse d'administration centrale.....	52,137.35
" des malades.....	188,000.56
" des décès.....	338,800.86
Intérêts et annuités.....	41,757.65
Insignes et papeterie.....	1,701.07
Révision d'examens.....	888.25
Monument Archambault.....	145.50
Assurances.....	474.78
Balance droits d'entrées.....	76.70
Total	\$577,700.21
Balance — Actif net au 31 décembre 1907.....	\$904,835.00

Total..... \$1,572,634.81

DEBOURSES

Droits aux héritiers des sociétaires décédés.....	\$210,050.00
Bénéfices aux malades.....	134,875.20
Total	\$353,925.20

Organ. et sousc, succursales.....	\$ 660.88
Salaires des organisateurs.....	4,545.80
" des officiers.....	5,783.36
" des comptables.....	8,162.84
Conseil général et Réunions trés.....	1,516.31
Médecin en chef.....	984.75
Divers médecins.....	95.00
Loyer, taxes et réparations.....	2,772.23
Papeterie.....	3,050.13
Timbres, change, express, télép.....	1,557.90
Dépenses légales.....	1,302.25
L'Artisan.....	5,908.76
Monument Archambault.....	404.00
Gouvernements.....	159.68
Insignes.....	2,361.83
Fête patronale.....	436.95
Congrès.....	172.22
Assurances.....	416.28
Dépenses de voyages de l'Exécutif...	1,806.82
" " organisateurs..	4,906.05
Commissions aux percepteurs.....	181.05

Meubles.....	766.03	
Eclairage.....	232.70	
Comités.....	200.80	
Divers.....	318.80	
Conventions.....	9,927.70	\$ 58,841.87
Total des déboursés.....		\$ 412,767.07
Balance de l'actif net au 31 décembre 1908.....		\$1,159,867.74

CAISSES

Caisse contributions aux décès.....	\$ 22,610.70	
" réserve mortuaire.....	1,100,977.11	
" malades.....	28,882.78	
" spéciale.....	3,612.00	
" Caisse administration centrale.....	3,784.12	\$ 1,159,867.74

PLACEMENTS DES FONDS

Prêts aux fabriques et Corporation Religieuse.....		\$ 193,000.59
Débiteures.....		802,222.27
Gouvernement d'Ontario.....		5,000.00
Banques, Hochelaga, Nationale et Provinciale.....		68,744.88
		\$ 1,159,867.74
Intérêts accrus.....	11,153.43	
Insignes, coffres-forts, bannières, etc.	8,000.00	
Arrérages des sociétaires .	13,406.00	
Mois payé d'avance.....	3,131.36	\$10,273.24
		\$20,426.67

CAISSES LOCALES

Recettes et balance.....	62,780.03	
Déboursés.....	48,519.68	
Balance caisses locales succursales.....	\$11,270.25	\$11,270.25
		\$1,283,564.66

PASSIF

Réclamations dues par décès.....		\$22,750.00
----------------------------------	--	-------------

MOUVEMENT DES SOCIÉTAIRES ET MONTANT D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Membres actifs au 31 décembre 1907.....	34,446	\$30,320,350.00
" admis durant l'année 1908 et ang. cert.	3,241	1,982,550.00
Totaux.....	37,687	\$32,311,900.00
Moins certificats diminués, terminés durant 1908.	3,024	2,167,000.00
Membres actifs au 31 décembre 1908.....	34,663	30,144,300.00
Nombre des décédés durant 1908.....	248	223,350.00
" des déchus " ".....	2,276	1,044,250.00

**ETAT DE LA CAISSE D'ADMINISTRATION GENERALE
POUR L'ANNEE 1908**

Recettes

	A	Balance au 31 décembre 1907.....		\$ 4,760.94
Jan.	31	" Recettes.....	\$ 3,619.45	
		" Insignes.....	85.19	
		" Papeterie.....	156.98	
		" Primes sur polices de garantie....	316.20	\$ 4,177.82
Fév.	28	" Recettes.....	3,581.00	
		" Insignes.....	72.87	
		" Papeterie.....	79.85	
		" Primes sur polices de garantie....	98.60	3,832.32
Mars	31	" Recettes.....	3,445.25	
		" Insignes.....	143.70	
		" Papeterie.....	99.92	
		" Primes sur polices de garantie....	6.80	3,695.67
Avril	30	" Recettes.....	3,372.25	
		" Insignes.....	81.95	
		" Papeterie.....	77.82	
		" Primes sur polices de garantie....	23.80	3,555.82
Mai	31	" Recettes.....	10,903.45	
		" Insignes.....	127.95	
		" Papeterie.....	66.68	
		" Primes sur polices de garantie....	16.80	10,214.88
Juin	30	" Recettes.....	5,580.60	
		" Insignes.....	70.72	
		" Papeterie.....	44.84	
		" Primes sur polices de garantie....	9.78	5,705.94
Juil.	31	" Recettes.....	4,202.5	
		" Insignes.....	70.88	
		" Papeterie.....	40.17	4,313.40

Août	31	" Recettes.....	4,284.15		
		" Insignes.....	155.76		
		" Papeterie.....	35.53		
		" Primes sur polices de garantie....	2.00	4,477.44	
			<hr/>		
Sept.	30	" Recettes.....	3,596.40		
		" Insignes.....	50.00		
		" Papeterie.....	44.88		
		" Primes sur polices de garantie....	.80	3,692.08	
			<hr/>		
Oct.	31	" Recettes.....	3,537.20		
		" Insignes.....	53.95		
		" Papeterie.....	39.14	3,630.29	
			<hr/>		
Nov.	30	" Recettes.....	3,497.15		
		" Insignes.....	22.64		
		" Papeterie.....	66.87	3,586.66	
			<hr/>		
Déc.	31	" Recettes.....	3,418.10		
		" Caisse spéciale.....	2,000.00		
		" Insignes.....	33.82		
		" Papeterie.....	69.56	5,521.48	56,403.80
			<hr/>		
					61,164.74

DÉBOURSÉS

1908			
	Mandat No		
Janv.	3867	Coulson & Murphy, honoraires d'avocats..	\$ 15.00
	3868	John F. Jaudron, honoraires de notaire..	3.00
	3869	The Franco American Regalia Co., insignes.	14.66
	3870	Renaud, King & Patterson, ameublement.	22.59
	3876	Arbour et Dupont, impression.....	39.50
	3877	Arbour et Dupont, <i>bulletin</i>	410.65
	3878	McLeod & Brisebois, réparation salle....	60.00
	3879	N. Rhéaume & Frères, cadres.....	3.60
	3880	The Montreal Light, Heat & Power Co., lumière.....	26.85
	3882	Succursale J. A. Brault, souscription....	3.50
	3883	Clément Cormier, dépenses d'enquête....	25.00
	3888	Caron Bros., insignes.....	147.25

1908			
	Mandat No		
Janv.	3889	The Franco American Regalia Co., insignes	7.25
	3890	L. Lamoureux & Cie, réparations de salle.	31.60
	3891	La Compagnie d'Imprimerie moderne, papeterie.....	40.00
	3892	T. P. Tansey, fournitures.....	1.00
	3893	Succ. St-Joachim, No 262, souscription...	10 00
	3895	O. A. Bourque, dépenses de voyages.....	69.88
	3896	Alfred Fortier, dépenses de voyages.....	118.95
	3897	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	74.14
	3898	Délégation à Saint-Pie.....	25.00
	3899	Délégation à Plessisville.....	13.50
	3900	Dr Jules Dandurand, organisation.....	8.00
	3901	Mainville et Mainville.....	5.00
	3902	Souscriptions Succ. Rawdon \$1.00 ; succ. Richelieu \$0.50.....	1.50
	3903	The Protectograph Machine.....	35.60
	3904	W. V. Dawson, papeterie.....	7.97
	3905	Hodgson & Sumner Co., divers.....	27.40
	3906	The Montreal Litho Coy, impression.....	74.20
	3907	J. Benjamin Dagenais, réparations salle...	74.36
	3908	Burrough Adding Machine \$0.90 ; Granger Frères \$0.75.....	1.65
	3909	City of Lowell, taxe.....	4.06
	3910	Diverses livraisons de bulletins.....	45.75
	3911	Frais de transport.....	3.10
	3912	Change et Commission.....	10.43
	3913	Timbres, cartes postales et télégrammes...	66.50
	3914	Diverses dépenses.....	22.82
	3915	Salaire auditeurs-généralx.....	50.00
	3916	Salaires, bureau, \$993.99 ; org. \$366.67.....	1,360.66
		Commission aux percepteurs.....	10.26
			<hr/>
			\$2,971.78
Fév.	3922	Séminaire Saint-Sulpice, loyer.....	150.00
	3923	Desmarais & Fils, banderolles et divers....	20.80
	3924	F. P. Tansey, fourniture.....	3.75
	3925	N. Mécaume et Frères, cadres.....	2.95
	3926	Joseph Thibault, réparations.....	11.04
	3927	Auer incandescent Light Mfg. Co., lumière.	1.80
	3928	The Montreal Light, Heat & Power Co.....	27.21
	3934	Succ. Verdun, souscription.....	5.00
	3935	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	416.15
	3936	Arbour & Dupont, impressions.....	148.50
	3937	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	75
	3939	Eastmure & Lightbourn, Assurance de Garantie.....	372.75
	3940	Associated Fraternities of America, con- tribution.....	86.11

1908

Mandat No		
Fév.	3941 Caron Bros., insignes.....	102.70
	3942 The Franco American Regalia Co., insignes.....	19.25
	3943 J. A. Nantel, cigares.....	11.00
	3944 The Office specialty Mfg Co.....	1 75
	3945 W. V. Dawson & Co., divers.....	14.73
	3946 Granger & Frères .80 ; Hodgson Sumner Co. 1.12.....	1.92
	3947 Dépt. d'Assurance du Vermont.....	55.18
	3958 Nap. Laclance, dépenses de voyages.....	93.45
	3959 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	122.95
	3960 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	161.10
	3961 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	113.40
	3962 E. Fournier, organisation.....	18.25
	3963 J. S. Poulin, souscription.....	5.00
	3964 Succ. Brunswick, souscription.....	5.00
	3965 O. A. Bourke, souscription.....	5.00
	3966 Albert Fortin, organisation.....	25.00
	3967 L'Action Sociale, abonnement.....	3.00
	3968 Granger Frères .50; Walker Campbell .15..	.65
	3969 Dame Courteau, entretien salle.....	5.00
	3970 E. Lalumière, réparations.....	1 25
	3971 The toilet laundry Coy.....	3.20
	3972 Frais de transport.....	11 65
	3973 Diverses livraisons de bulletins.....	6.71
	3974 The Bell Telephone Co.....	1.60
	3975 Timbres et cartes postales.....	52.69
	3976 Dépenses de comité.....	9.00
	3977 Diverses dépenses.....	20.93
	3978 Salaires org., 366.67; bureau, 984.94.....	1,351.61
	3979 Balance salaires de janvier.....	6.70
	3980 Délégation dans le Maine.....	203.50
	3981 Change et commission sur chèques.....	7.08
	Commission aux percepteurs.....	14.45
		<hr/> \$3,704.61
Mars	Desmarais & Fils, drapeau.....	30.00
	3985 La Compagnie d'Imprimerie Moderne, im- pression.....	3.00
	3986 Hodgson & Sumner Co., bijouterie.....	11.40
	3987 The Bell Telephone Co.....	23.50
	3988 The Montreal Light, Heat & Power Co.....	26.75
	3989 Laprès-Lavergne, photographie.....	7.00
	3990 Départ. d'assurance du New-Hampshire....	5.00
	3991 Dépt. d'assurance du Connecticut.....	5.00
	3992 Eastmure & Lightbourne, assurance de Garantie.....	43.53

1908		
	Mandat No	
Mars.	3993	Souscription, Ligue Anti-Alcoolique..... 25.00
	4001	Délégation aux Etats-Unis..... 295.00
	4002	Délégation à Iberville..... 3.50
	4003	Délégation et inauguration des succ. Al- bottsford et Auge-Gardien..... 21.00
	4004	The Franco American Regalia Co., insignes. 32.10
	4005	Département d'assurance du Michigan..... 25.00
	4006	Département d'assurance du Vermont..... 5.00
	4007	Fraternal Monitor, livrets de statistiques.. 11.00
	4008	Arbour & Dupont, imp. et papeterie..... 139.20
	4016	Réunion du Grand Conseil..... 203.30
	4017	Desmarais et fils, banderolles..... 5.00
	4018	The Canada Office Supply Co., fournitures. 8.40
	4019	The office specialty Mfg. Co., ameublement. 27.25
	4020	L. Contant, organisation..... 25.00
	4021	Burrough Adding Machine Co., réparations. 75
	4022	The franco American Regalia Co., insignes. 6.50
	4023	J. A. Nantel, cigares..... 55.00
	4024	Librairie Be. Lemia Limitée, annonce.... 50.00
	4025	Succ. St-Paul de Montréal, loyer..... 8.00
	4028	Caron Bros., insignes..... 24.25
	4029	Arbour et Dupont, <i>bulletin</i> 418.10
	4030	The Jas. Walker Hardware Co., fourniture. 2.25
	4031	Walker Campbell..... 25
	4032	Couvrette et Sauriol..... 90
	4033	Granger Frères, papeterie..... 5.40
	4034	A. F. Haehé, organisation..... 100.00
	4036	Contributions remises..... 7.14
	4042	Nap. Laehance, dépenses de voyages..... 48.05
	4043	O. A. Bourke, dépenses de voyages..... 128.95
	4044	Alfred Fortier, dépenses de voyages..... 187.40
	4045	A. L. Pelletier, dépenses de voyages..... 166.90
	4046	Déleg. à Yamaehiche et à St-Barthélemy... 23.80
	4047	Délégation à St Norbert..... 12.85
	4048	Délégation à Nicolet..... 30.00
	4049	Délégation à St-Jérôme..... 6.15
	4050	Succ. Marie-Immaculée, souscription..... 6.00
	4051	L'Assistance Publique, souscription..... 10.00
	4052	Auditeurs généraux, salaires..... 100.00
	4053	Burrough's Adding M. 90 ets. Granger Frères .55..... 1.45
	4054	Albert Ferland, <i>bulletin</i> 3.00
	4055	Diverses livraisons de bulletins..... 34.34
	4056	Frais de transport..... 32.55
	4057	The toilet Laundry Co. Ltd..... 1.75

1908			
	Mandat No		
Mars.	4058	Bell Téléphone Co.....	.95
	4059	Dépenses de comité.....	21.15
	4060	Diverses dépenses.....	3.65
	4061	Change et commission.....	8.47
	4062	Timbres, cartes postales et télégrammes...	80.22
	4063	Salaires, org. 366.67; bureau 1067.45.....	1,434.12
	4064	Balance salaires de février.....	15.75
		Commission aux percepteurs.....	11.77
			\$4,032.04
<hr/>			
Avril.	4067	Réunion du Conseil-Général.....	210.80
	4068	Délégation à Yamachiche et Lachevrotière.	10.50
	4069	Dept. d'assurance du Connecticut.....	25.00
	4070	Lépine & Company, impressions.....	17.50
	4071	Arbour & Dupont, impressions.....	167.95
	4072	W. V. Dawson, papeterie.....	12.04
	4073	La Cie Cadioux & Derome, fournitures.....	1.90
	4074	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	7.55
	4075	Caron Bros., insignes.....	222.35
	4076	The Montreal Light Heat & Power Co.....	19.19
	4083	Dr A. F. Jeannotte, enquête et dépenses de voyages.....	10.00
	4084	Département d'assurance d'Ontario.....	5.00
	4085	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	424.35
	4086	T. P. Tansey, fournitures.....	11.75
	4087	Remington Typewriter Co., fournitures....	1.00
	4088	Walker & Campbell, fournitures.....	.15
	4089	J. E. Bourbonnière, tribat mortuaire.....	8.00
	4093	Granger Frères.....	30.50
	4094	Franco American Regalia Co., insignes.....	33.47
	4095	T. P. Tansey, fournitures.....	3.00
	4096	Canadian Typewriter Co., fournitures.....	.25
	4102	Délégation à Marieville.....	5.00
	4103	Succ. Nashua, souscription.....	1.00
	4104	W. V. Dawson, 15 ets; Hogdson Summer Co. 96 ets.....	1.11
	4105	Granger & Frère, papeterie.....	1.20
	4106	Boîte postale, loyer.....	4.00
	4107	"La Justice" copies du journal.....	.25
	4108	The Toilet Laundry Co.....	1.75
	4109	Frais de transport.....	10.55
	4110	Diverses livraisons de bulletins.....	11.49
	4111	The Bell Telephone Co.....	.55
	4112	Dépenses de comité.....	4.40
	4113	Diverses dépenses.....	5.31
	4114	Timbres et cartes postales.....	92.56

1908

Mandat No

Avril.	4115	Change et commiss. sur chèque et traites	6.04	
	4116	Auditeurs généraux: salaires.....	50.00	
	4117	Salaires, bureau 1017.59; org. 366.67.....	1,384.26	
	4118	Balancée salaires de mars.....	8.24	
	4120	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	45.80	
	4121	O. A. Bourke, expédition de papeterie.....	48.82	
	4122	O. A. Bourke, dépenses de voynges.....	61.84	
	4123	Alf. Fortier dépenses de voyages.....	131.90	
	4124	A. L. Pelletier dépenses de voyages.....	96.55	
		Commission aux perepteurs.....	8.11	\$3,202.78
<hr/>				
Mai.	4130	Dept. des Assurances du Vermont.....	5.00	
	4131	Couvrette et Sanriol, papeterie.....	4.00	
	4132	La Compagnie d'Imprimerie Moderne, im- pressions.....	57.50	
	4133	W. V. Dawson & Co, papeterie.....	5.38	
	4134	Walter & Campbell, fournitures.....	1.75	
	4135	Darling, Bros Ltd, réparations.....	.85	
	4136	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	3.42	
	4137	The Montreal Light Heat & Power, Co.....	19.81	
	4138	The Bell Telephone Co.....	103.00	
	4144	Délégation aux États-Unis.....	215.00	
	4145	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	429.45	
	4146	Arbour & Dupont, impressions.....	84.50	
	4147	Caron, Bros, insignes.....	70.95	
	4148	The Office Specialty Mfg Co.....	48.00	
	4149	Séminaire Saint-Sulpice, loyer.....	150.00	
	4163	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	97.80	
	4164	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	144.85	
	4165	Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	71.86	
	4166	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	98.44	
	4167	Déleg. Succ. Ste-Elisabeth.....	2.10	
	4168	Rév. C. Poulin, Clarence-Creek, souscription	10.00	
	4169	"L'Impartial", abonnement.....	1.00	
	4170	Département Assurance Ontario.....	25.00	
	4171	L. N. Hadd, cloison.....	75.00	
	4172	J. T. Anderson, traduction.....	2.50	
	4173	C. Cormier, enquête Chs H. Morissette.....	5.00	
	4174	Succ. Lamarehe, souscription.....	5.00	
	4175	Succ. Cathédrale, souscription.....	5.00	
	4176	Succ. J.-A. Brault, souscription.....	5.00	
	4177	Dépenses pour journalistes.....	5.00	
	4178	Caron Bros., insignes.....	24.90	
	4179	The Franco American Regalia Co., insignes.	40.68	
	4180	Alfred Eaves, loquets.....	81.00	

1908

Mandat No

Mai.	4181 Desmarais & Fils, drapeau.....	35.00	
	4182 The Fraternal Monitor, livres de statistiques	26.68	
	4183 J. A. Nantel, divers.....	31.00	
	4184 Toilet Laundry, Co.....	1.75	
	4185 The Bell Telephone Co.....	1.70	
	4186 Frais de transport.....	3 45	
	4187 Diverses livraisons de bulletins.....	13.24	
	4188 Salaire, auditeurs-généraux.....	50.00	
	4189 Timbres et cartes postales.....	67.56	
	4190 Change et commission.....	8.73	
	4191 Diverses dépenses.....	8.03	
	4192 Salaires, bureau \$1038.34; org. 366.67.....	1,405.01	
	Commission aux percepteurs.....	17.63	\$3,568.52
<hr/>			
Juin.	4194 Alfred Fortier, dépenses de voyages.....	108.28	
	4195 La Compagnie d'Imprimerie Moderne, imp..	36.00	
	4196 J. A. Nantel, cigares.....	16.50	
	4197 Albert Ferland, <i>bulletin</i>	3.00	
	4198 F. Froidevaux, réparations.....	7.80	
	4218 Montreal Light Heat & Power Co., lumière.	21.79	
	4220 Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	434.70	
	4221 Arbour & Dupont, imp. et pap.....	285.30	
	4223 N. Laehance, dépenses de voyages.....	22.60	
	4224 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	107.94	
	4225 O. A. Bourke, papeterie, timbres, express...	32.67	
	4226 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	144.59	
	4227 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	104.80	
	4228 Réunion du Conseil général.....	167.09	
	4229 Délégation à Saint-Grégoire.....	17.90	
	4230 Délégation à Artie. R. L.....	6.00	
	4231 Délégation à Chicopee, Springfield, E. U....	15.00	
	4233 Souscription	1.00	
	4234 American Association Medical Examiners..	2.00	
	4235 Alfred Eaves, loquets.....	45.00	
	4236 American Regalia & Novelty Co, insignes..	144.60	
	4237 Caron Bros., insignes.....	264.00	
	4238 T. P. Tansey, insignes.....	52.20	
	4239 Montreal Litho Co., impressions.....	30.00	
	4240 W. V. Dawson & Co., Papeterie.....	51.68	
	4241 Lépine & Co., impressions.....	31.00	
	4242 Granger & Frère, papeterie.....	5.09	
	4243 L. N. & J. E. Noiseux, tapisserie.....	57.76	
	4244 The Jos. Walker Hardware Co.....	3.50	
	4245 M. Beaudoin, chaises.....	124.58	
	4246 Toilet Laundry Co.....	1.75	

1908

Mandat No

Jun.	Bell Telephone Co.....	45.79	
	4248 Frais de transport.....	22.45	
	4249 Diverses livraisons de bulletins.....	39.17	
	4250 Change et commission sur chèques.....	10.66	
	4251 Timbres, cartes postales, télégrammes.....	67.43	
	4252 Diverses dépenses.....	19.22	
	4253 Salaire, auditeurs généraux.....	50.00	
	4254 Balance, salaires avril et mai.....	17.95	
	4255 Salaires, bureau 1058.19; org. 366.67.....	1,124.86	
	4256 Salaire O. A. Bourke, expédition de pap....	100.00	
	4270 Délég. à Québec, <i>re-bill</i> d'Assurances.....	102.95	
	Commission aux percepteurs.....	15.31	\$4,254.73
<hr/>			
Juil.	4271 Fontaine & Labelle, honoraire d'avocats...	1,377.25	
	4272 Succ. Villeray, souscription.....	5.60	
	4273 Jos. Thibault, réparations.....	1,115.25	
	4274 Aubin & Bérubé, annonces.....	25.00	
	4275 The Montreal Light Heat & Power Co., éclairage.....	7.78	
	4276 Dépt des Assurances du Maine.....	2.00	
	4285 Délégation à Québec.....	22.00	
	4286 Convention de juridictions de 1908.....	5,462.10	
	4287 Membres du Comité des amendements.....	105.00	
	4288 Membres du Comité de Législation.....	137.50	
	4289 La Cie de Montreal-Canada, assurance, mob.	52.90	
	4290 Desmarais et Fils, drapeau, banderolles. ...	65.21	
	4291 Trésorier de l'Etat du Massachusetts.....	2.50	
	4292 The John L. Cassidy Co. Ltd, crachoirs....	10.59	
	4293 The Office Specialty Mfg Co., ameublement.	136.75	
	4294 Granger Frères, reliure.....	5.10	
	4295 Renaud, King & Patterson Ltd, ameublem.	12.31	
	4296 Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	434.60	
	4297 Arbour & Dupont, impressions.....	204.67	
	4302 Franco-American Regalia & Nov. Co., insig.	17.40	
	4303 Conventions de juridictions.....	20.00	
	4301 Délégation à Gentilly.....	30.00	
	4305 Caron Bros., insignes.....	143.60	
	4306 Hodgson Sumner, papeterie.....	2.97	
	4307 W. V. Dawson, impression et Papeterie....	39.83	
	4308 Cadioux et Derome, papeterie.....	.75	
	4309 Canadian Typewriter Co, papeterie.....	9.00	
	4310 The Canada Office Supply Co., pap.....	3.95	
	4311 Burroughs Adding Machine Co., réparation.	1.70	
	4311 Nap. Laehance, dépenses de voyages.....	76.70	
	4315 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	83.45	

1908

Mandat No

Juil.	4316 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	105.70	
	4317 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	116.93	
	4318 Dépenses de délégation.....	2.10	
	4319 Délégation à Sainte-Thècle.....	11.75	
	4320 Succ. Ludger Gravel, souscription.....	9.50	
	4321 Succ. Saeré-Coeur, souscription.....	3.00	
	4322 Convention de juridiction, loyer de salle...	5.00	
	4323 J. T. Anderson, traduction.....	1.00	
	4324 Albert Ferland, <i>bulletin</i>	6.84	
	4325 Granger Frères, papeterie.....	1.60	
	4326 C. A. Wilson, réparations.....	67.00	
	4327 Grégoire Rochon, camionage.....	4.00	
	4328 H. T. Monille, serrure et clefs.....	4.75	
	4329 Canadian Asbestos Coy, fourniture.....	1.00	
	4330 The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	4331 Jos. Malo, glace.....	8.00	
	4332 Diverses livraisons de bulletins.....	6.50	
	4333 Frais de transport.....	.50	
	4334 Dépenses de comité.....	3.75	
	4335 Bell Telephone Co.....	3.19	
	4336 Change et commission.....	12.03	
	4337 Timbres, carte postales et télégrammes....	39.09	
	4338 Diverses dépenses.....	3.91	
	4339 Salaires bureau 1058.19; org. 366.67.....	1,424.85	
	Insignes.....	1.45	
	Commission aux percepteurs.....	11.73	\$11,467.72
<hr/>			
Août.	4345 Convention, juridiction de Québec, loyer de salle, etc.....	31.65	
	4346 Succ. No Cambridge, hon. d'examens méd.	4.00	
	4347 The Franco-American Regalia Co., insignes.	6.00	
	4348 Renaud, King & Petterson Ltd, réparation..	22.50	
	4349 The Office Specialty Mfg., Co, aménagement	26.75	
	4350 International Railway Pub. Co, annoree...	2.00	
	4351 Convrette et Sauriol, fourniture.....	5.35	
	4364 Délégation à Garthby.....	25.00	
	4365 Dr J. A. Rouleau, revision d'examens de Garthby	34.00	
	4366 Délégations à Garthby et d'Israëli.....	42.25	
	4367 Ph. Ste-Marie, org. succ. Ste-Marie, No 370..	60.00	
	4368 Dr Jules Dandurand, organisation.....	14.00	
	4369 Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	833.80	
	4370 Arbour & Dupont, impression.....	16.50	
	4371 Granger-Frère, fournitures.....	7.20	
	4372 M. S. R. Mutual Benefit Ass., souscription..	15.00	

1908

Mandat No

Août.	4373 A. Wilson, réparatlions.....	7490	
	4374 The Montreal Light H. & P., Co., lumière...	5.41	
	4375 The Montreal Window Cleaning Co.....	4.50	
	4376 Salaire, auditeurs-généraux.....	100.00	
	4378 Nap. Lachanee, dépenses de voyages.....	57.75	
	4379 O. A. Bourke, exp. pap. et timbres.....	33.13	
	4380 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	35.10	
	4381 A. Fortier, dépenses de voyages 92.85 ; convention 71.75.....	164.60	
	4382 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	104.60	
	4383 Société Nationale de Gymnastique, sousc...	10.00	
	4384 H. Loisselle, fête patronale.....	55.00	
	4385 Fanfare " L'Harmonie ", fête patronale....	65.00	
	4386 Fanfare " St-Charles ", fête patronale....	30.00	
	4387 Fanfare du 85e Régiment, fête patronale..	30.00	
	4388 Fanfare du Collège Ste-Elizabeth, fête patro.	30.00	
	4389 Fanfare Philharmonique, fête patronale....	35.00	
	4390 Laprès-Lavergne, photographie.....	.50	
	4391 Almanach des adresses de Montréal.....	6.00	
	4392 G. Rochon, déménagement.....	1.50	
	4393 Esinhart & Evans, armoire.....	5.00	
	4394 Dame Noé Courteau, salaire.....	16.00	
	4395 " Le Nationaliste ", fête patronale.....	4.00	
	4396 The Bell Telephone, Co.....	3.10	
	4398 Frais de transport.....	.90	
	4399 Diverses livraisons de bulletins.....	17.04	
	4400 Suec. Garthby, loyer de salle.....	2.00	
	4401 Timbres, cartes postales et télégrammes...	76.61	
	4402 Change et commission.....	10.58	
	4403 Diverses dépenses.....	18.56	
	4404 Salaire bureau 1178.37 ; org. 366.67.....	1,545.04	
	4405 " Le Bulletin ", fête patronale.....	3.00	
	Commission aux percepteurs.....	22.77	\$3,715.59
Sept.	4423 Convention générale, assistance et dép. de voyage.....	2,2113.42	
	4424 Convention générale, journalistes.....	30.00	
	4425 Convention générale, R. Chamberland & P. Lambert.....	10.00	
	4426 Denier de Saint-Pierre.....	200.00	
	4427 Monument Archambault, par M. le chanoine G. M. LePailleur.....	100.00	
	4428 Dr A. F. Jeannotte, I. Laviolette, A. Ger- main, convention.....	600.00	
	4429 Fête patronale, cérémonie religieuse.....	120.00	
	4430 Délégation à Shawinigan Falls.....	23.90	

1908	Mandat No		
Sept.	4431	The Franco American Regalia Co., insignes.	5.40
	4432	The Whitehead & Hoag Co., convention générale, insignes.....	24.50
	4433	Caron Bros., insignes.....	235.80
	4434	Desmarais & Fils, drapeaux, banderolles....	70.00
	4435	Walker & Campbell, diveses.....	2.05
	4436	Hodgson Sumner Co, Ltd, ruban.....	8.50
	4437	W. V. Dawson & Co, papeterie.....	13.32
	4438	Granger & Frères.....	23.28
	4439	The Remond, King & Patterson Ltd, répar... ..	1.30
	4440	Séminaire Saint-Sulpice, loyer.....	225.00
	4441	J. A. Nantel, cigares.....	41.25
	4442	The Bell Telephone, Co.....	23.50
	4446	Réunion du Conseil général.....	196.70
	4447	Congrès de l'Associated Fraternities of America	235.00
	4448	Délégation à St-Frs de Sales.....	19.95
	4449	Comité d'organisation, fête patronale....	64.95
	4450	Arbour & Dupont, convention générale....	510.50
	4451	Nap. Lachance, dép. de voyages.....	12.50
	4452	O. A. Bourke, dép. de voyages.....	76.50
	4453	N. Simoneau, réparations.....	106.36
	4454	Caron Bros., insignes.....	24.00
	4455	Can. Fire Underwriter's Association, insp.	5.00
	4456	The Mouricel Light H. & P. Co., lumière... ..	2.70
	4460	Alfred Eaves, insignes.....	63.00
	4464	Albert Ferland, bulletin.....	3.25
	4462	Diverses livraisons de bulletins.....	19.55
	4463	Associates Fraternities of America, taxe... ..	86.11
	4468	Convention générale, J. A. Labelle.....	150.90
	4469	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	443.95
	4470	Arbour & Dupont, impressions.....	32.50
	4471	Montgomery Rollins, livrets.....	18.00
	4472	The Franco American Regalia & N., insignes	24.60
	4473	J. A. Nantel, cigares.....	17.75
	4474	Succ. St-Jean de Matha, examen.....	1.90
	4475	N. Rhéanne & Frères, cadre réparé.....	7.50
	4476	Montreal Light Heat & Power Co.....	1.90
	4477	Burrongs Addling Machine Co., réparations	.60
	4479	Succ. Villeray, souscription.....	5.00
	4480	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	66.55
	4484	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	96.07
	4482	Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	137.75
	4483	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	70.05
	4484	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	20.50
	4485	Délégation succ. Imm. Conception.....	6.00

1908

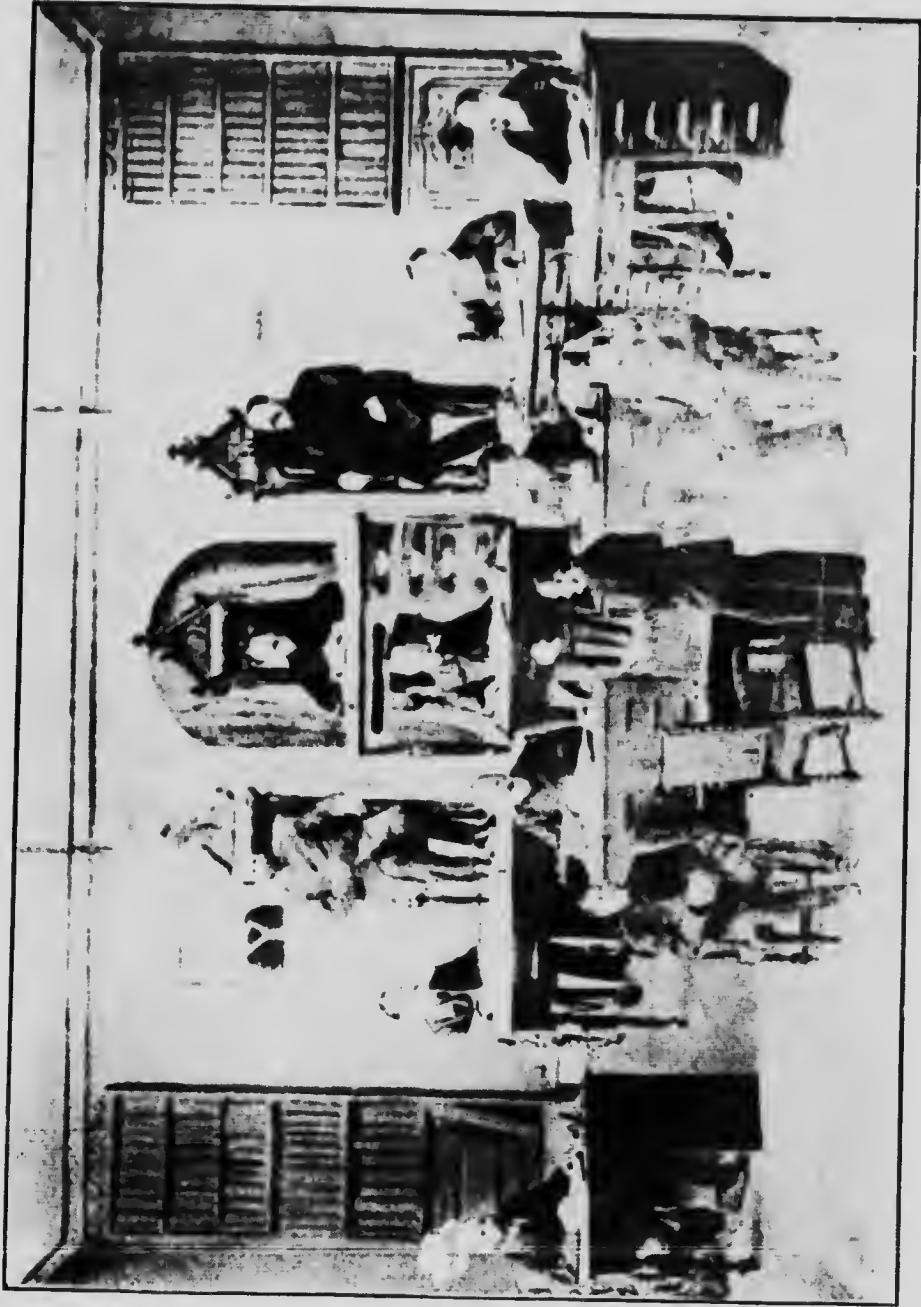
Mandat No

Sept.	4186	Souscription, re église de " La Patrie "	4.50	
	4487	Succ. Livermore Falls, examen S. Bourque..	1.00	
	4488	Société St-Vincent de Paul de Québec, sousc.	10.00	
	4489	Succ. St-Ensbèbe, tombol.....	2.00	
	4490	Max. Léplue & Co., impression.....	22.50	
	4491	Hodgson Sumner Co., fournitures.....	4.79	
	4492	Walker & Campbell.....	.70	
	4493	Caron & Bros., insignes.....	26.75	
	4494	Moniteur du Commerce, abonnement.....	5.00	
	4495	La Croix, abonnement.....	1.00	
	4496	The Bell Telephone Co.....	2.75	
	4497	Cité de Montréal, taxes d'eau.....	36.86	
	4498	The Toilet Laundry Coy, Ltd.....	3.50	
	4499	Montreal Window Cleaning, Co.....	4.50	
	4500	Diverses livraisons de bulletins.....	16.08	
	4501	Frais de transport.....	34.00	
	4502	Change et commission sur chèques et traites	12.54	
	4503	Timbres, cartes postales 96.76; télégr. 76...	97.52	
	4504	Diverses dépenses.....	5.45	
	4506	Salaires, auditeurs généraux.....	50.00	
	4507	Salaires: bureau 1177.06; org. 366.67.....	1,543.73	
		Commission aux percepteurs.....	15.64	\$8,293.15
Oct.	4511	Succ. St-Paul d'Abbottsford, loyer.....	6.00	
	4512	The Franco American Regalia Co., insignes.	11.25	
	4513	Burrongs Adding Machine Co., fournitures	1.85	
	4514	Canadian Typewriter Co .60; Remington Type Co., .25.....	.85	
	4515	Granger Frère, papeterie.....	41.55	
	4516	Arthur Morache, réparations.....	10.24	
	4517	Déleg. à St-Ubal et St-Paul.....	30.00	
	4518	Contributions reuses.....	40.71	
	4522	Délégation à Louiseville.....	9.50	
	4523	Dépenses de voyages.....	20.00	
	4524	L'Hospice Gamelin, souscription.....	5.00	
	4525	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	436.30	
	4526	Arbour & Dupont, impression et papeterie..	45.00	
	4527	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	1.57	
	4528	Desmarais & Fils, drapeau.....	30.00	
	4529	Caron Bros., insignes.....	12.00	
	4530	J. A. Nantel.....	43.75	
	4531	" Semeur ", annonce.....	5.00	
	4532	Benjamin Dagenais, réparations.....	3.20	
	4533	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	3.00	
	4534	J. S. Poulin, organisation, succ. Garthby..	93.00	

1908

Mandat No

Oct.	4535	The Montreal Light Heat & P., lumière.....	20.08	
	4550	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	43.30	
	4551	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	112.01	
	4552	A. Fortler, dépenses de voynges.....	85.20	
	4553	A. L. Pelletier, dépenses de voynges.....	127.80	
	4554	Réunion des trésoriers, districts de Mont- réal et Ontario.....	76.05	
	4555	Délégation à St-Devis de Montréal.....	4.00	
	4556	Succ. J. V. Desaulniers, souscription.....	5.00	
	4557	Succ. Bueklugham, souscription.....	2.28	
	4558	Caron Bros., insignes.....	61.68	
	4559	W. V. Dawson & Co., meterle.....	31.98	
	4561	Standard Electric Co., paration.....	9.14	
	4562	Albert Ferlaud, <i>bulletin</i>	3.25	
	4563	Walker & Campbell.....	.15	
	4564	Diverses livraisons de bulletins.....	27.13	
	4565	The Bell Telephone Co.....	4.20	
	4566	Frais de transport.....	6.80	
	4567	Dépenses de Comité.....	11.30	
	4568	Diverses dépenses.....	5.66	
	4569	Timbres, cartes postales et télégrammes....	70.25	
	4570	Change et commission.....	9.49	
	4571	The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	4572	Montreal Window Cleanng Co.....	4.50	
	4573	Salaires, auditeurs généraux.....	50.00	
	4574	Salaires, org. 366.67; bureau 1161.88.....	1,528.55	
		Commission aux percepteurs.....	14.32	\$3,075.67
<hr/>				
Nov.	4583	Clément G. Cormier, salaire.....	29.17	
	4595	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	439.25	
	4596	Arbour & Dupont, papeterie.....	222.50	
	4597	Séminaire St-Sulpice, loyer et taxes.....	313.20	
	4598	The Bell Telephone Co.....	108.00	
	4599	The Jos. Walker Hardware Co.....	9.65	
	4603	Convention Générale.....	131.48	
	4604	Délégation à Boston et Holyoke.....	104.20	
	4605	Délégation à Providence, R. I.....	44.95	
	4606	Succ. de Villeray, souscription.....	25.69	
	4607	Dépenses du Conseil-Général.....	8.85	
	4608	Réunion des trésoriers de la juridiction de Québec.....	104.56	
	4609	Montreal Light H. & P. Co, lumière.....	20.55	
	4616	Caron Bros, insignes.....	25.00	
	4617	Desmarais & Fils, drapeau.....	30.00	
	4618	La Cie d'Imp. Moderne, impressions.....	5.00	



BUREAU DE DIRECTION 1888

J. A. Brault, 1er Vice-prés., Joseph Lamarche, Président, C. Lafontaine, 2^{me} Vice-prés.,
Abraham Martin, Directeur, A. Fleury, Conseur, T. S. Hébert, Conseur, H. Bertrand, Conseur, Pierre-Paulande, Conseur,
H. Spedding, 1er Com.-ord., L. Lamontagne, Directeur, Frs Hurlbut, Sec.-srs, Theo. Goulet, Directeur Pierre-Bédard, 2^{me} Com.-ord



1908

Mandat No

Nov.	4619 Cadienx & Derome, papeterie.....	2.25	
	4620 Copeland, Chatterson Co, papeterie.....	88.90	
	4621 J. A. Nantel, divers.....	27.50	
	4622 C. G. H. Chamberland, réparations.....	1.00	
	4623 Standard Electric Coy, réparations.....	2.76	
	4624 N. Rhéaume et Frère, cafre.....	.55	
	4626 Rémion des secrétaires-trésoriers des suc- cursales américaines à Manchester.....	360.40	
	4630 M. Nap. Lachance, dépenses de voyages....	106.65	
	4634 M. O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	131.73	
	4632 M. Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	170.35	
	4633 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	133.01	
	4634 Clément G. Cormier, dépenses de voyages...	75.29	
	4635 Hôpital Notre-Dame, souscription.....	25.00	
	4636 D. Frégeau, loyer de salle.....	3.00	
	4637 Succ. St-Charles, souscription.....	5.00	
	4638 " L'Indépendant ", abonnement.....	6.00	
	4639 The Franco American Regalia & Novelty Co insignes.....	6.00	
	4640 T. A. Grothé, montre.....	22.50	
	4641 W. V. Dawson & Co., papeterie.....	16.50	
	4642 Granger Frère, papeterie.....	2.23	
	4643 La Cie d'Imprimerie Moderne, impressions.	11.00	
	4644 The Montreal Lithographing Co, impression.	15.60	
	4645 Hodgson Sumner & Co., fourniture.....	32.32	
	4646 The Smith Premier Typewriter fourniture.	.70	
	4647 Burroughs Adding Machine Coy, fourniture.	11.00	
	4648 Walker & Campbell.....	.10	
	4649 Albert Ferland, <i>bulletin</i>	13.50	
	4650 Auer Incandescent Light Mfg. Co., lumière..	3.15	
	4651 Office Specialty Mfg Co., Ltd, ameublement	84.15	
	4652 Diverses livraisons de bulletins.....	9.82	
	4653 Montreal Window Cleaning Co.....	1.50	
	4654 The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	4655 Frais de transport.....	1.30	
	4656 Dépenses de comité.....	5.50	
	4657 Diverses dépenses.....	6.15	
	4658 Change et commissions sur chèques, etc....	11.52	
	4659 Timbres et cartes postales.....	78.49	
	4660 Auditeurs généraux, salaires.....	50.00	
	4661 Salaires: org. 425.01: bureau 1161.88.....	1,586.89	
	Commission aux percepteurs.....	16.41	84,790.91
Dec.	4670 Délégation à Middleboro.....	30.70	
	4671 Dépenses de diverses délégations.....	41.42	

Ottawa. Ottawa. Ottawa. Farnham. Farnham. Drummondville. Farnham.

1908

Mandat No		
Déc.	4672	Enquête O. Charest, à l'Épiphanie..... 5.85
	4673	Délégation à Manchester..... 22.00
	4674	Délégation à Beauport et Limoilou..... 5.40
	4675	Dépenses de réception des ex-présidents et des ex-directeurs..... 17.80
	4676	Succ. Ludger Gravel, souscription. 3.00
	4677	Arbour & Dupont, rapports de convention. 303.00
	4678	The Bell Telephone Co..... 46.00
	4679	J. Benj. Dagenais, réparations..... 14.12
	4680	F. Froidevaux, réparations..... 1.20
	4685	Hospice des Incurables, souscription..... 25.00
	4686	J. A. Nantel, impressions..... 355.21
	4687	Montreal Light H. & P. Co, lumière..... 27.40
	4688	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i> 438.35
	4689	The Franco American Regalia Nov. Co., insignes..... 6.00
	4690	Caron, Bros., insignes..... 22.85
	4691	Réunion du Conseil général..... 197.80
	4696	Inaug. succ. Chateau-Richer..... 6.25
	4697	Enquête re Dame E. Rouiller..... 2.85
	4698	Dr Jules Dandurand, examens..... 22.00
	4699	Albert Ferland, <i>bulletin</i> 10.50
	4700	Granger Frère, papeterie..... 4.20
	4701	La Cie Imp Moderne, impressions..... 26.25
	4702	L'Imprimerie Modèle, impression..... 3.00
	4703	The Franco Americain Regalia & Novelty Co. insignes..... 10.80
	4704	Cité de Montréal, taxe d'affaires..... 56.25
	4705	The Toilet Laundry, Co..... 1.75
	4706	Montreal Window Cleaning Co..... 4.50
	4707	Salaires, org. 425.01 ; auditeurs 50.00 ; bureau 1299.68..... 1,774.69
	4717	Inaug. succ. de Sutton et visite aux succurs. 15.00
	4718	Enquête re Dame Laberge..... 1.00
	4719	Gédéon Desjardins, organisation..... 10.00
	4720	Henri Garneau, souscription..... 5.00
	4721	Dr A. F. Jeannotte, honoraires médicaux.. 7.00
	4722	Nap. Lachance, dépenses de voyages..... 56.95
	4723	O. A. Bourke, dépenses de voyages..... 50.30
	4724	O. A. Bourke, timbres, express et divers.... 44.90
	4725	Alf. Fortier, dépenses de voyages..... 125.45
	4726	A. L. Pelletier, dépenses de voyages..... 102.31
	4727	C. G. Cormier, dépenses de voyages..... 71.40
	4728	" L'Impartial," annonce..... 7.40
	4729	W. V. Dawson, papeterie..... 23.29

1908

Mandat N^o

Déc.	4730	La Cie d'Imprimerie Moderne, impressions	13.50	
	4731	L'Imprimerie Moderne, impressions.....	12.90	
	4732	Granger & Frère, papeterie.....	3.15	
	4733	The Office Specialty Mfg Co.....	24.90	
	4734	Diverses livraisons de bulletins.....	44.63	
	4735	The Bell Telephone Co.....	.15	
	4736	Frais de transport.....	16.15	
	4737	Dép. de comité, Monument Archambault...	4.85	
	4738	Diverses dépenses.....	13.31	
	4739	Timbres, cartes postales.....	133.01	
	4740	Change et commission sur chèques.....	8.25	
		Commission aux percepteurs.....	22.65	\$1,302.82
				<hr/>
			57,380.32	
		Par balance au 31 décembre 1908.....	3,784.42	
				<hr/>
				\$61,164.74

Ottawa.

Ottawa.

Ottawa

Drummondville. Farnham. Farnham.

ÉTAT DE LA CAISSE SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 1908

RECETTES

	A Balance au 31 Décembre 1907.....			\$3373.66
Janv. 31	" Certificats	\$333.70		
	" Revision d'Examens.....	108.00		
	" Monument Archambault.....	10.00	\$451.70	
Fév. 28	" Certificats.....	310.95		
	" Revisions d'Examens.....	106.00	416.95	
Mars 31	" Certificats	325.70		
	" Revision d'Examens.....	110.50	436.20	
Avril 30	" Certificats	283.05		
	" Revision d'examens.....	94.50		
	" Monument Archambault.....	2.80	380.35	
Mai 31	" Certificats	263.30		
	" Revision d'Examens.....	101.75	365.05	
Juin 30	" Certificats	237.20		
	" Revision d'Examens.....	71.25		
	" Monument Archambault.....	7.70	316.15	
Juil. 31	" Certificats	173.95		
	" Revision d'Examens.....	74.50	248.45	
Août 31	" Certificats.....	163.90		
	" Revision d'Examens.....	40.75		
	" Monument Archambault.....	25.00	229.65	
Sept. 31	" Certificats	144.00		
	" Revision d'Examens.....	41.00		
	" Monument Archambault.....	100.00	285.00	
Oct. 31	" Certificats.....	114.90		
	" Revision d'Examens.....	32.75	147.65	
Nov. 30	" Certificats.....	128.00		
	" Revision d'Examens.....	42.00	170.00	
Déc. 31	" Certificats	188.15		
	" Revision d'Examens.....	65.25	253.40	3700.55
				<u>7074.21</u>

DÉBOURSÉS

Juin 25	Par A. F. Jeannotte M. D. Revisions.....	\$ 655.25		
Oct. 26	" Montreal Litho. Co. Certificats.....	72.80		
Déc. 21	" Monument Archambault, terrain.....	404.00		
	" A. F. Jeannotte M. D. Revisions.....	329.50		
31	" Caisse d'Adm. Générale.....	2000.00	3461.55	
	" Balance au 31 déc. 1908.....			<u>3612.66</u>
				<u>7074.21</u>

**ETAT DE LA CAISSE DES MALADES
POUR L'ANNEE 1908**

No. Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Revenues	Débourssés	surplus	Déficit
1	Montréal, B.-C.....	Qué.	411	\$1380.05	\$1202.89	\$ 177.16	\$
2	Lévis.....	"	391	1710.86	1279.42	431.44	
3	Québec.....	"	751	5864.10	2620.48	1243.62	
4	St-Hyacinthe.....	"	411	1715.05	2391.72		676.67
4	Trois-Rivieres.....	"	234	1150.77	882.61	268.16	
4	St-Jean.....	"	211	868.75	739.95	128.80	
6	Sorel.....	"	203	833.48	562.84	270.64	
7	Farnham.....	"	85	352.34	637.17		284.83
8	Drummondville.....	"	85	380.68	498.43		117.75
9	Valleyfield.....	"	300	1240.05	1040.57	199.48	
10	Ottawa.....	Ont.	553	2401.09	2653.16		252.07
11	Worcester.....	Mass	295	1245.54	720.45	525.09	
12	Manchester.....	N. H.	345	1402.15	1286.02	116.13	
13	Woonsocket.....	R. I.	313	1295.35	1250.01	45.34	
14	Biddeford.....	Me	142	605.94	350.68	255.26	
15	Lowell.....	Mass	321	1434.67	1788.00		353.33
16	Haverhill.....	"	111	509.30	418.46	90.84	
17	Salem.....	"	220	940.58	556.31	384.27	
18	Providence.....	R. I.	274	1176.27	813.17	363.10	
19	Fall River.....	Mass	202	831.71	612.01	219.70	
20	Holyoke.....	"	276	1135.80	1114.67	21.13	
21	Sherbrooke.....	Qué.	160	625.20	684.20		59.00
22	Magog.....	"	109	405.10	411.83		6.73
23	St-Félix de Valois.....	"	74	300.55	286.36	14.49	
24	Ste-Geneviève.....	"	51	216.64	138.56	78.08	
25	Alfred.....	Ont.	92	373.68	633.13		259.45
26	St-Romuald.....	Qué.	183	752.70	902.40		149.70
27	St-Jérôme.....	"	122	482.32	458.52	23.80	
28	St-Jean Desch.....	"	74	302.12	346.47		44.35
29	Lachine.....	"	136	572.47	327.67	244.80	
30	St-Paul l'Ermite.....	"	56	258.70	303.58		44.88
31	Lewiston.....	Me	283	1214.95	1901.18		586.23
32	Joliette.....	Qué.	84	333.15	512.28		179.13
33	Terrebonne.....	"	171	681.14	355.98	325.16	
34	Ste-Martine.....	"	154	595.13	702.72		107.59
35	New-Bedford.....	Mass	218	874.70	525.36	349.34	
36	Ware.....	"	186	778.70	359.56	419.14	
37	Springfield.....	"	121	588.99	477.95	111.04	
38	Fitchburg.....	"	139	582.67	437.13	145.54	
39	Lawrence.....	"	108	455.31	401.35	53.96	
40	Ste-Brigide.....	Qué.	889	3722.74	5006.85		1284.11
41	St-Enfant Jésus.....	"	254	1020.94	582.33	438.61	
42	St-Charles Mtl.....	"	233	1003.13	1032.52		29.39

No. Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Débourrés	Surplus	Déficit
43	St-Jacq. l'Achigan.	Qué.	106	\$ 440.60	\$ 622.13	\$	\$ 181.53
44	Sacré-Cœur.....	"	337	1381.44	1453.75		72.31
45	St-Lin.....	"	83	330.25	341.58		11.33
46	St-Heuri.....	"	239	1059.86	719.71	340.15	
47	St-Louis de France	"	261	1045.30	960.95	84.35	
48	St-Vinc. Montréal.	"	236	980.00	840.47	139.53	
49	Hochelaga.....	"	112	497.32	524.88		27.56
50	St-Jean-Baptiste...	"	593	2497.49	2244.12	253.37	
51	Maisonneuve.....	"	282	1113.36	1094.53	18.83	
52	Notre-Dame.....	"	507	2244.08	2499.97		245.89
53	Ste-Cunégonde....	"	127	533.62	328.74	204.88	
54	St-Jacques.....	"	341	1403.50	938.41	465.09	
55	St-Martin.....	"	61	250.62	242.81	7.81	
56	St-Rémi.....	"	78	295.51	327.79		32.28
57	Berthier.....	"	80	325.53	176.13	149.40	
58	St-Joseph.....	"	188	820.98	822.43		1.45
59	Lanoraie.....	"	52	216.47	190.68	25.79	
60	Verchères.....	"	99	408.92	234.27	174.65	
61	Greenville.....	N. H.	42	188.79	210.62		21.83
62	Longueuil.....	Qué.	71	302.72	134.26	168.46	
63	Ste-Rose.....	"	51	221.94	180.60	41.34	
64	Ste-Anne des Plain	"	101	424.98	435.56		10.58
65	St-Aimé.....	"	87	330.95	395.43		64.48
66	St-Enstache.....	"	105	394.34	479.20		84.86
67	Sault au Récollet..	"	30	123.13	233.39		110.26
68	Central Falls.....	R. I.	183	758.12	444.91	273.21	
69	Imm. Conc. Mtl....	Qué.	254	1032.75	1068.76		36.01
70	Augusta.....	Me.	173	656.36	327.77	328.59	
71	Acton Vale.....	Qué.	61	261.52	504.88		243.36
72	Wotton.....	"	40	165.95	334.99		169.04
73	St-Chs. Bellechasse	"	105	445.17	555.50		110.33
74	Fraserville.....	"	324	1230.82	1416.92		186.10
75	La Patrie.....	"	79	342.62	523.87		181.25
76	S-Marie de Beauce.	"	107	406.34	389.02	17.32	
77	Granby.....	"	93	339.55	506.37		166.82
78	St-Edouard.....	"	166	678.60	475.62	202.98	
79	S.-Anne de Pérade	Qué.	112	477.41	826.77		349.36
80	St-Alban.....	"	95	413.94	677.54		263.60
81	Waterville.....	Me.	66	274.18	188.76	85.42	
82	Ste-Thérèse.....	Qué.	148	657.50	673.96		16.46
83	Three-Rivers.....	Mass	82	344.17	377.83		33.66
84	Webster.....	"	186	792.65	689.47	103.18	
85	Gardner.....	"	157	695.55	735.53		39.98
86	Northbridge.....	"	71	301.40	515.65		214.25
87	Na-hua.....	N. H.	131	553.25	463.21	90.04	
88	Natick.....	R. I.	49	219.23	128.56	90.67	
89	Windsor Mill.....	Qué.	116	452.29	521.25		68.96
90	Varenes.....	"	88	344.96	245.00	99.96	
91	Thetford Mines....	"	235	841.42	1010.48		169.06

No Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Revenues	Déboursés	Surplus	Déficit
92	St-Esprit.....	Qué.	28	\$120.30	\$ 38.55	\$ 81.75	\$
93	St-Vinc. de Paul...	"	67	281.23	258.39	22.84	
94	Marlboro.....	Mass	106	453.80	267.13	186.67	
95	Putnam.....	Conn	72	285.68	74.97	210.71	
96	Waterbury.....	"	69	294.74	152.09	142.65	
97	Adams.....	Mass	108	476.62	303.00	173.62	
98	Newton.....	"	72	287.43	313.55		26.12
99	Linwood.....	"	99	437.81	232.05	205.76	
100	Artic.....	R. I.	115	457.12	510.35		53.23
101	St-Augustin Manc. N. H.	"	248	993.52	1084.20		90.68
102	St-Aimé A-bestos..	Qué.	75	313.08	618.59		305.51
103	Bordeaux.....	"	32	123.27	316.42		193.15
104	L'Assomption.....	"	34	130.26	60.00	70.26	
105	St-Jean de la Croix	"	55	235.34	245.00		9.66
106	St-Gabriel Brandon	"	63	245.34	95.68	149.66	
107	Brockton.....	Mass	115	490.02	289.91	200.11	
108	Milbury.....	"	89	379.31	264.26	115.05	
109	Franklin Falls.....	N. H.	67	288.80	314.21		25.41
110	Winchendon.....	Mass	67	249.39	209.32	40.07	
111	Arichat.....	N. S.	71	294.61	390.51		95.90
112	Memramcook.....	N. B.	64	265.13	139.97	125.16	
113	Shediac.....	"	59	241.00	191.42	49.58	
114	Tignish.....	L.P.E	44	166.91	25.71	141.20	
115	Bouctouche.....	N. B.	26	100.11	166.22		66.11
116	Moncton.....	"	159	650.51	942.43		291.92
117	Caraget.....	"	51	193.58	158.62	34.96	
118	Chicoutimi.....	Qué.	128	507.68	520.00		12.32
119	D'Israeli.....	"	99	386.18	201.95	184.23	
120	Rumford Falls.....	Me.	66	259.14	373.13		113.99
121	Ipswich.....	Mass	56	217.69	53.55	164.14	
122	West Warren.....	"	57	238.41	137.13	101.28	
123	Leominster.....	"	123	497.44	284.95	212.49	
124	Taconia.....	N. H.	66	288.14	124.94	163.20	
125	Stanville.....	R. I.	78	321.77	559.05		237.28
126	Southbridge.....	Mass	166	651.35	492.77	158.58	
127	Lavaltrie.....	Qué.	55	245.50	392.13		146.63
128	St-Marc.....	"	45	180.47	91.39	89.08	
129	St-Pierre.....	"	107	445.54	705.71		260.17
130	Lynn.....	Mass	40	188.11	67.12	120.99	
131	St-Laurent.....	Qué.	71	276.53	287.25		10.72
132	Wetsbrook.....	Me.	65	321.28	358.22		36.94
133	Suncook.....	N. H.	51	199.63	254.99		55.36
134	Lanzon.....	Qué.	46	194.62	220.60		25.98
135	Rustico.....	L.P.E	29	132.09	326.40		194.31
136	Clarence Creek.....	Ont.	91	346.01	312.07	33.94	
137	Champlain.....	Qué.	76	300.67	62.13	238.54	
138	Glen Robertson.....	Ont.	29	112.30	110.69	1.61	
139	Bristol.....	Conn	44	176.16	72.84	103.32	
140	Plessisville.....	Qué.	85	332.13	475.47		143.04

No Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Déboursés	Surplus	Déficit
141	Leclercville.....	Qué.	58	\$249.10	\$19.27	\$49.83	\$
142	Victoriaville.....	"	151	654.06	71.56		57.50
143	Jacques-Cartier....	"	257	1059.13	291.95	767.18	
144	St.-J.-Bte. de Que...	"	279	1125.21	1141.98		16.77
145	St.-Sauveur.....	"	333	1362.21	657.04	705.17	
146	Spencer.....	Mass	53	208.77	46.39	162.38	
147	Pawtucket.....	R. I.	69	294.88	241.37	53.51	
148	Taunton.....	Mass	42	179.48	60.68	118.80	
149	Willimantic.....	Conn.	107	435.04	482.51		47.47
150	St.-Joseph de Worc. Mass		137	600.35	259.94	340.41	
151	St.-Denis de Rich... Qué.		64	258.80	298.40		39.60
152	Grand'Mère.....	"	110	431.82	135.90	295.92	
153	Shawinigan Falls..	"	105	452.83	684.64		231.81
154	St.-Hélène de Bagot "		75	288.64	329.36		40.72
155	St.-Jean de Matha..	"	73	294.43	397.07		102.64
156	Globe Fall River M Mass		115	472.54	463.46	9.08	
157	St.-Michel des Sts.. Qué.		39	160.15	91.39	68.76	
158	St.-Emilie de l'Enet "		11	53.70	155.56		101.86
159	Ornstown.....	"	35	156.61	107.13	49.48	
160	North Adams..... Mass		83	337.08	534.73		197.65
161	Manchaug.....	"	48	205.92	166.42	39.50	
162	St.-Inghes.....	Qué.	33	139.80	57.02	82.78	
163	Somersworth.....	N. H.	121	486.21	821.39		335.09
164	Meteglan.....	N. S.	102	368.14	810.85		442.71
165	St.-Isidore.....	Qué.	33	133.04	144.28		11.24
166	Verdun.....	"	44	182.08	154.26	27.82	
167	Berlin.....	N. H.	61	250.87	95.00	155.87	
168	E. Broughton.....	Qué.	88	335.03	717.76		382.73
169	St.-Onrs.....	"	56	234.69	242.07		7.38
170	Belœil.....	"	42	164.22	103.62	60.60	
171	Notre-Dame, Worc Mass		126	548.00	151.33	396.67	
172	Contrecoeur.....	Qué.	54	209.89	271.42		61.53
173	St.-Barthélemi.....	"	53	248.91	371.36		122.45
174	St.-Louis de Lowell Mass		123	523.66	199.05	324.61	
175	St.-Frns., Fitchburg. "		92	360.54	224.26	136.28	
176	Evangeline.....	N. S.	81	330.17	294.70	35.47	
177	East Angus.....	Qué.	112	435.75	469.83		34.08
178	St.-Elzéar.....	"	42	183.14	117.13	66.01	
179	St.-Flavie.....	"	43	167.44	307.03		139.59
180	Mégantic.....	"	106	448.44	202.81	245.60	
181	St.-Georges, Beauce "		33	128.25	187.86		59.61
182	St.-Augustin.....	"	81	338.10	209.84	128.26	
183	St.-Lazare.....	"	35	145.84	253.48		109.64
184	Belle-Rivière.....	Ont.	30	78.18	308.59		230.41
185	Westfield.....	Mass	25	110.57	133.59		23.02
186	Lafayette.....	"	48	255.82	331.33		75.51
187	Bathurst.....	N. B.	42	155.07	227.37		72.30
188	Tracadie.....	"	70	253.51	553.50		299.99
189	Buckingham.....	Qué.	19	84.96	61.13	23.83	

No. Succ.	SECURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Débourssés	Surplus	Déficit
190	Wendover.....	Ont.	22	97.66	112.10		
191	Brunswick.....	Me.	121	487.91	547.43	\$	\$ 14.44
192	Auburn.....	"	82	349.17	262.72		59.52
193	Ste-Philomène.....	Qué.	46	187.96	224.95	86.45	
194	St-Thomas d'Alf....	Ont.	54	250.10	304.88		36.99
195	Chute à Blondeau..	"	32	143.68	150.00		54.48
196	Hawkesbury.....	"	65	229.04	213.59		6.32
197	Ste-Emélie.....	Qué.	64	265.29	293.92	15.45	
198	Ste-Hélène.....	"	39	166.06	191.36		28.63
199	Richelien.....	Qué.	139	575.20	446.43		25.30
200	St-Georges Mtl....	"	26	102.33	72.80	128.77	
201	St-Nicholas.....	"	94	386.23	329.17	29.53	
202	St-David.....	"	79	330.10	447.69	57.06	
203	Ste-Anne, Beauré ..	"	60	246.02	104.63		117.59
204	Lambert.....	"	141	537.94	310.39	141.39	
205	Hull.....	"	406	1760.54	2135.07	227.55	
206	Pierreville.....	"	37	152.25	212.71		37.53
207	Rimonski.....	"	102	332.44	311.35		60.49
209	Chicopee.....	Mass	86	363.16	232.84	21.09	
210	North Oxford.....	"	30	157.75	398.44	130.32	
211	L'Islet.....	Qué.	22	98.11	77.02		240.69
212	Chicopee Falls.....	Mass	38	155.79	130.04	21.09	
213	Salmon River.....	N. S.	46	205.18	409.17	25.75	
214	Descoursse.....	"	72	295.68	323.38		203.99
215	N-D. de Charny....	Qué.	68	239.83	445.44		27.70
216	Amherst.....	N. S.	109	424.94	507.52		205.61
217	Richiboncton.....	N. B.	64	211.95	288.49		82.58
218	Rogersville.....	"	18	63.00	102.50		76.54
219	Mont-Royal.....	Qué.	40	145.58	152.78		39.50
220	Chénier.....	"	60	238.60	142.07		7.20
221	Aylmer.....	"	47	192.50	465.65	96.53	
222	L'Orignal.....	Ont.	37	159.52	144.11		273.15
223	St-Casimir.....	Qué.	92	305.73	306.22	15.41	
224	Pascal Poirier.....	N. B.	29	127.00	248.47		.49
225	Alexandria.....	Ont.	43	175.05	147.10		121.47
226	Ishpeming.....	Mich	38	160.39	39.95	27.95	
227	Schaffer.....	"	19	81.75	115.00	120.44	
228	Escaaba.....	"	52	190.54	117.20		33.25
229	Détroit.....	"	75	91.98	55.00	73.34	
230	St-Raymond.....	Qué.	83	321.83	536.30	36.98	
231	Rockland.....	Ont.	43	177.59	205.84		214.47
232	Somerville.....	Conn	26	123.27	79.06		28.25
233	Concession.....	N. S.	28	120.04	278.83	44.21	
234	St-Gregoire.....	Que.	79	345.77	185.70		158.79
235	Cap St-Ignace.....	"	78	300.18	269.26	160.07	
236	St-Antoine, Worc.	Mass	155	663.29	445.06	30.92	
237	Sudbury.....	Ont.	9	41.04	25.68	218.23	
238	Chelmsford.....	"	4	9.44	74.97	15.36	
239	Sturgeon Falls.....	"	48	177.62	22.50	155.12	65.53

No. Succé.	SUCCURSALES	États	Nombre de Membres	Revenues	Déboursés	Surplus	Déficit
240	Maniwaki.....	Qué.	35	\$144.07	\$155.72	0	\$11.65
241	Renfrew.....	Ont.	14	33.52	77.85		44.33
242	Beauharnois.....	Qué.	59	206.31	267.10		60.79
243	St-Frs. Xavier de B.....	"	29	128.78	83.55	45.23	
244	Campbellton.....	N. B.	71	268.51	152.84	115.67	
245	Lamèque.....	"	31	123.65	102.81	20.84	
246	St-Bruno.....	Qué.	30	140.42	198.52		58.10
247	Cathédrale.....	"	62	238.96	125.00	113.96	
248	Ancienne Lorette.....	"	98	429.43	191.34	238.09	
249	Stanford.....	"	60	250.19	495.25		245.06
250	St-Denis.....	"	131	473.03	339.03	134.00	
251	Imm. Conc., Hol... Mass		118	483.31	270.83	212.48	
252	Pawtucketville.....	"	132	508.04	466.26	41.78	
253	Perpétuel Secours.....	"	77	318.27	104.28	213.99	
254	Dagnand.....	N. S.	39	141.26	329.79		188.53
255	St-Norbert.....	Qué.	34	157.90	48.30	109.60	
256	St-Alexandre.....	"	45	195.83	338.31		142.48
257	St-Chs. de Provid. R. I.		44	157.25	20.00	137.25	
258	North Attleboro... Mass		18	88.71	105.00		16.29
259	Dodgeville.....	"	61	211.01	113.02	97.99	
260	St-Scholastique... Qué.		29	105.00	65.00	40.00	
261	Ludger Gravel.....	"	109	466.87	393.21	67.66	
262	St-Joachim.....	Mich	49.20	11.42	37.78	
263	St-Cuthbert.....	Qué.	47	193.26	265.10		71.74
264	St-Pierre Pontgrav.....	"	52	207.74	314.91		107.17
265	Angers.....	"	31	122.21	247.50		125.29
266	South Lowell.....	Mass	37	141.82	203.06		124.24
267	St-Joseph, Lowell.....	"	55	247.18	161.33	85.85	
268	Balmoral.....	N. B.	38	142.76	114.26	28.50	
269	Petit Rocher.....	"	38	159.49	253.52		94.03
270	Taftville.....	Conn	49	189.46	185.98	3.48	
271	St-Frs de Gatineau Qué.		26	104.25	104.42	2.83	
272	Ste-Elizabeth.....	"	77	313.36	358.10		44.74
273	St-Elie de Caxton.....	"	30	120.20	17.84	102.36	
274	Windsor.....	Out.	33	84.26	126.36		12.10
275	Sherbrooke Est.....	Qué.	57	225.19	127.01	98.18	
276	St-Marc, Portneuf.....	"	110	444.54	900.56		456.02
277	Cocagne.....	N. B.	42	211.36	322.69		111.33
278	Clinton.....	Mass	43	203.52	192.69	10.83	
279	Shirley.....	"	17	74.02	144.54		70.52
280	North Cambridge.....	"	58	230.49	87.10	143.39	
281	Northampton.....	"	45	208.71	225.71		17.00
282	L. J. Gauthier.....	Qué.	28	91.63	115.00		20.37
283	Yamachiche.....	"	75	256.20	387.80		131.60
284	Tasket Wedge.....	N. S.	59	260.09	384.79		124.70
285	St-Roch P'AcHigan. Qué.		40	124.98	89.29	35.69	
286	Roxton Pond.....	"	67	277.51	441.29		163.78
287	Rouville.....	"	55	190.14	97.86	92.28	
288	St-Louis de Mer... Mass		54	263.04	206.37	56.67	

No. Succ.	SUCCESSIONNAIRES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Deboursés	Surplus	Deficit
289	Kingsey Falls.....	Qué.	37	\$151.33	\$142.06	\$ 9.27	\$
290	Brault.....	"	59	297.04	128.55	168.49	
291	St-J-Baptiste Otta	Ont.	32	122.43	115.70	6.43	
292	Ste-Marie Salomé	Qué.	21	84.61	29.28	55.33	
293	Forge Village.....	Mass	12	62.00	102.85		40.76
294	Les Archambault....	Qué.	47	195.40	137.10	61.30	
295	Comcau.....	N. S.	51	219.94	488.52		268.58
296	Charlemagne.....	Qué.	70	290.42	366.77		76.65
297	L'Epiphanie.....	"	39	153.30	240.00		86.70
298	St-Alexis.....	"	40	168.21	193.86		25.65
299	De Lorinier.....	"	48	167.41	108.59	58.82	
300	Lamarche.....	"	81	280.13	339.86		59.73
301	Lambert, Milford..	Mass	16	95.06	93.46	1.60	
302	Cadillac.....	Mich	22	46.28	10.00	36.28	
303	Ste-Cécile Southb..	Mass	54	92.56	109.97		17.41
304	Newburyport.....	"	34	174.64	92.84	81.80	
305	St-Paul.....	Qué.	51	180.23	238.43		58.20
306	St-Basile.....	"	26	122.42	147.71		25.32
307	Warwick.....	"	49	186.02	234.91		48.89
308	Waltham.....	Mass	27	96.28	15.00	81.28	
309	Villeray.....	Qué.	43	138.73	100.00	38.73	
310	St-Bernard.....	N. S.	21	88.14	84.95	3.19	
311	St-Ensebe.....	Qué.	61	260.89	86.33	174.56	
312	Ste-Anne Bellevue	"	29	123.63	146.96		23.33
313	Easthampton.....	Mass	36	134.95	30.00	104.95	
314	Marg. Bourgeois...	N. H.	25	17.18		17.18	
315	Ste-Thérèse.....	Qué.	26	101.64	138.49		36.85
316	N-D. du Rosaire...	"	38.40	173.95		135.85
317	St-Herménégil le..	"	88	296.67	383.38		86.71
318	J. V. Désautniers..	R. I.	39	122.14	131.33		9.49
319	Ste-Jalieu.....	Qué.	40	181.50	90.00	91.50	
320	E. A. St-Jacques...	Mass	41	159.65	170.00		10.35
321	Winooski.....	Vt.	35	135.09	5.00	130.09	
322	Alf. Fortier.....	Me.	39	126.01	94.26	31.75	
323	Hector Blouin.....	"	22	56.15	45.00	11.15	
324	L'Acadie.....	N. B.	51	186.34	383.77		197.43
325	St-Chs. Richelien..	Qué.	27	101.49	102.07		.58
326	Ludger Massé.....	Me.	45	108.02	181.50		73.48
327	Laprairie.....	Qué.	44	182.28	149.82	62.46	
328	Rawdon.....	"	24	101.67	69.94	31.73	
329	Stoneville.....	Mass	22	95.63	76.45	19.18	
330	Eastuan.....	Qué.	31	145.96	207.78		61.82
331	St-Ant. Abbé.....	"	33	134.96	94.28	40.68	
332	Chambly.....	"	29	108.16	200.65		92.49
333	Sanford.....	Me.	54	221.10	224.94		3.84
334	Jeanne Mance.....	R. I.	30	94.85	23.15	71.70	
335	St-Germain de Gr.	Qué.	49	252.90	577.13		324.23
336	HauteAboujagane	N. B.	32	129.96	152.10		22.14
337	St-Cyrille de Wen.	Qué.	63	249.47	214.05	35.42	

No. succ.	ST CECILISALES	Dioc.	Nombre de Membres	Revenues	Déboursses	Surplus	Débet
338	Bruchési.....	Me.	21	\$ 67.75	\$248.43		\$180.68
339	Ducharme.....	N. S.	30	128.87	127.04	\$ 1.83	
340	Marieville.....	Qué.	27	118.75	186.42		67.67
341	Herville.....	"	31	144.61	205.70		61.09
342	Gilbertville.....	Mass.	84	299.42	189.88	109.54	
343	St-Pie de Bagot....	Qué.	37	153.02	77.81	75.21	
344	Laval de Waterville	Me.	31	103.21	196.22		93.01
345	Lavermore Falls ...	"	46	149.10	200.00		50.90
346	Gendron.....	"	33	102.81	100.00	2.84	
347	Ste-Marie de Manc	N. H.	42	18.79		18.79	
348	Marie-Irmauculée .	Qué.	57	124.65	60.00	64.65	
349	Ste-Anne d'Esbr...	N. S.	49	155.32	139.26	16.06	
350	St-Paul Abbotts-L.	Qué.	22.20	30.71		8.51
351	Ange Gardien.....	"	19	72.94	43.52	29.42	
352	Nicolet.....	"	42	123.74	95.00	28.74	
353	Marie-Alice.....	"	68	131.64	153.52		18.88
354	Les Saules.....	"	50	141.63	141.39	.24	
355	Ste-Rosalie.....	N. H.	31	19.34	51.42		32.08
356	St-Louis Woonsoe.	R. I.	24	17.40	38.55		21.15
357	Marie-Antoinette..	"	39.96	15.00	24.96	
358	Amesbury.....	Mass.	43	96.11	122.81		26.70
359	St-Claire Haverh.	"	63	178.01	50.00	128.01	
360	St-Augustin Portu.	Qué.	40	93.86		93.86	
361	Newmarket.....	N. H.	30	63.26	33.55	29.71	
362	Pleasant View.....	R. I.	31	61.54	21.39	40.15	
363	St-Wenceslas.....	Qué.	34	59.33	13.55	45.78	
364	St-Thécle.....	"	38	53.15	38.55	14.60	
365	St-Grégoire.....	"	36	66.44	60.00	6.44	
366	Marie l'Incarnation	N. H.	29	34.87	40.71		5.84
367	Adelard Landry....	Mass.	48	83.09		83.09	
368	Gentilly.....	Qué.	29	54.75	10.00	44.75	
369	Garthby.....	"	34	59.69	113.31		53.62
370	S-Marie, v St-Paul	"	33	30.83	22.72	8.11	
371	St-Ubald.....	"	34	28.14	10.00	18.14	
372	S-Alexis des Monts	"	40	52.05	114.97		62.92
373	Louiseville.....	"	27	30.71		30.71	
374	Ludlow.....	Mass.	26	27.54	35.00		7.46
375	St-Célestin.....	Qué.	29	9.10		9.10	
376	Middleboro.....	Mass.	27	14.81		14.81	
377	N-D. de Beauport.	Qué.	95	33.41	15.62	17.79	
378	Limoilon.....	"	28	12.08		12.08	
379	Manseau.....	"	32	8.88		8.88	
380	Derry.....	N. H.	42	13.17		13.17	
381	Charlesbourg.....	Qué.	26	9.23		9.23	
382	Chateau Richer....	"	21	8.60		8.60	
383	St-Malo.....	"				
384	Sutton.....	"	10	3.89		3.89	
				34663 \$138960.56	\$134875.20	\$24776.95	\$20691.59
A balance au 31 déc. 1907....				24797.40			
Par " " " 1908....					28882.76		
				\$163757.96	\$163757.96		

**DÉTAIL DES DÉBOURSÉS DE LA CAISSE DES DÉCÈS
POUR L'ANNÉE 1908**

No	NOM	SICURSALL	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
1900	Lebel A. Rév.....	Asbestos.....			
1906	Dextraze E.....	Holyoke.....	\$1000,00	37	51
1907	Païement J. W.....	St-Eustache.....	1000,00	34	41
1910	Langlois L.....	Thetford Mines.....	1000,00	23	43
1911	Handfield A.....	Verehères.....	1000,00	21	29
1912	Ayotte J.....	Lowell.....	1000,00	24	30
1913	Martineau J. A.....	Thetford Mines.....	500,00	43	46
1914	Lebel M.....	Ste-Flavie.....	1000,00	23	28
1915	Demers E.....	Valleyfield.....	1000,00	18	21
1916	Hébert J. B.....	Manchester.....	500,00	19	21
1917	Eno P.....	St-Joseph de Lowell.....	1000,00	33	40
1918	Frégeau H.....	St-François de Fitchburg.....	400,00	59	65
1919	Chiasson A.....	St-Augustin de Manc.....	1000,00	29	39
1920	Thibault C. E.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	20	29
1921	Charron O.....	Lanoraie.....	1000,00	33	51
1922	Duval L.....	Pawtucketville.....	1000,00	40	53
1923	Rondeau A.....	Sorel.....	500,00	42	43
1924	Gendron L. S.....	St-Laurent.....	1000,00	36	52
1925	Renand J.....	Lewiston.....	1000,00	40	58
1926	Delage F. X.....	Ottawa.....	1000,00	41	50
1927	Labelle T.....	St-Henri.....	1000,00	32	40
1928	Brunette J.....	St-Joseph de Mtl.....	1000,00	46	66
1929	Bilodeau T.....	Laconia.....	1000,00	29	37
1930	Lapointe L.....	Ste-Thérèse No 82.....	500,00	24	28
1931	Ricard J. N.....	Grand'Mere.....	1000,00	28	31
1932	Brouillette E.....	Lowell.....	1000,00	35	52
1933	Tessier J. O.....	St-Is de France de Mtl... Joliette.....	600,00	50	57
1934	Beauséjour J.....	St-Edouard de Mtl.....	1000,00	45	65
1935	Dubord A.....	St-Hyacinthe.....	1000,00	29	36
1936	Savary F.....	St-Nicolas.....	1000,00	27	46
1937	Moreau A.....	Pawtucketville.....	1000,00	35	48
1938	L'Heureux I. P.....	Québec.....	500,00	29	31
1939	Morel E. S.....	St-Jacques de Mtl.....	1000,00	23	30
1940	Mongrain L.....	Valleyfield.....	1000,00	20	33
1941	Reed F.....	St-Ours.....	1000,00	31	43
1942	Giard H.....	Fraserville.....	1000,00	40	55
1943	Blier A.....	Newton.....	1000,00	39	54
1944	Trudeau A.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	35	40
1945	Demers A.....	Central Falls.....	1000,00	18	19
1946	Rainville E.....	Arichat.....	1000,00	36	66
1947	Giroir P.....	Westfield.....	500,00	27	29
1948	Bilodeau T.....	Notre-Dame de Mtl.....	500,00	18	20
1949	Jean W.....	Chénier.....	500,00	28	32
1950	Remillard I.....		1000,00	39	58
			1000,00	24	28

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au Décès
1951	Mallette C. E.....	Magog.....	\$1000,00	40	54
1952	Ruel U.....	Bureau Central.....	1000,00	18	21
1954	Nadon R. L.....	Ottawa.....	1000,00	37	39
1955	Rivet L. S.	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	34	52
1956	Coraveau P.....	Lévis.....	1000,00	24	38
1957	Bernier V.....	Globe de Fall River.....	1000,00	31	41
1958	Teasdale A.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	28	47
1959	Cardinal J. E.....	St-Enfant Jésus de Mtl..	1000,00	31	38
1960	Calorette Marie....	Fall River.....	1000,00	43	44
1961	Voyer N.....	Bordeaux.....	1000,00	32	47
1962	Trudel Z.....	Trois-Rivières.....	1000,00	34	51
1963	Lagacé P.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	30	50
1964	Desmarchais A.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	27	35
1965	Descôteaux A.....	St-Paul de Mtl.....	500,00	21	22
1966	L'Archevêque Cls.	Magog.....	1000,00	35	49
1967	Tremblay W.....	Quebec.....	1000,00	35	53
1968	Varin J.....	Louis Archambault.....	1000,00	26	42
1969	Paquette A.....	Ottawa.....	1000,00	27	31
1970	Bilodeau T.....	Lewiston.....	1000,00	21	26
1971	Guimond A.....	Québec.....	1000,00	28	45
1972	Lanoue E.....	St-Jacques l'Achigan.....	1000,00	23	36
1973	Hogue J.....	Terrebonne.....	1000,00	26	46
1974	Fournier D.....	Granby.....	500,00	26	30
1975	Parent E.....	Woonsocket.....	1000,00	31	39
1976	Verneau Wm.....	Sacre-Cœur de Mtl.....	500,00	29	31
1977	Therrien J. N.....	New-Bedford.....	1000,00	32	34
1978	Séguin E.....	Ste-Brigide de Mtl.....	500,00	20	22
1979	Bullargeon F.....	St-Henri.....	1000,00	42	58
1980	Dupuis A.....	Ottawa.....	600,00	46	60
1981	Deschênes J.....	St-Jean-Baptiste de Mtl..	1000,00	35	52
1982	Croteau O.....	Thetford Mines.....	1000,00	24	30
1983	Boutin L.....	Greenville.....	1000,00	38	52
1984	Paquette J. A.....	Ottawa.....	1000,00	27	37
1985	Madore M.....	Ottawa.....	600,00	53	67
1986	Gignère P.....	Notre Dame de Mtl.....	1000,00	17	78
1987	Turgeon W.....	Lamarche.....	1000,00	26	28
1988	Desrochers N.....	St-Sauveur.....	1000,00	28	45
1989	Plante T.....	Berthier.....	1000,00	21	29
1990	Jarron J.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	38	48
1991	Valhères A.....	St-Cyrille de Wendover..	1000,00	27	40
1992	Boissonnault J.....	St-Casimir.....	500,00	22	25
1993	Bureau J.....	Ste-Anne de la Pérade..	1000,00	26	29
1994	Duchesne H.....	Les Saules.....	1000,00	26	28
1995	St-Pierre Aug.....	Bureau Central.....	1000,00	39	55
1996	Mallette E.....	St-Charles de Mtl.....	1000,00	38	54
1997	Bussièrès J.....	Québec.....	1000,00	43	53
1998	Savaria J. A.....	St-Basile le Grand.....	500,00	20	22
1999	Patenaude J. B.....	Hull.....	1000,00	18	20
2000	Toussaint A.....	Québec.....	1000,00	42	50

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au dècès
2001	L'Espérance W....	Notre-Dame de Mtl.....	\$1000,00	41	60
2002	Champagne L.....	Arctic.....	1000,00	19	30
2003	Lacourstiere J. A...	Lowell.....	1000,00	21	28
2004	Tessier P. N.....	Ste-Anne de la Pèrale...	1000,00	18	20
2005	Héroux J.....	St-Louis de France Mtl..	1000,00	32	48
2006	Goguen A.....	Cocagne.....	250,00	48	49
2007	Ouinet J. B.....	Wotton.....	1000,00	43	63
2008	Duquette W.....	Woonsocket.....	500,00	42	46
2009	Paré C.....	St-Antoine de Worcester	500,00	38	41
2010	Beland F.....	Ottawa.....	400,00	68	82
2011	Quintal L. B.....	ChAMPLAIN.....	1000,00	22	41
2012	Giroux F.....	Imm.-Conc. de Mtl.....	1000,00	21	36
2013	Voyer J. E.....	St-Jean-Baptiste de Qué	1000,00	26	28
2014	Boisvert J.....	Lawrence.....	1000,00	29	38
2015	Fiset A.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000,00	38	42
2016	Comeau J. B.....	Manchester.....	1000,00	38	49
2017	Naveau R.....	Ottawa.....	600,00	45	59
2018	Geary M. J.....	Yamachiche.....	500,00	27	28
2019	Desmarais A.....	Shawinigan Falls.....	1000,00	40	57
2020	Daval E.....	Woonsocket.....	500,00	25	29
2021	Gariépy A. R.....	St-Vincent de Mtl.....	1000,00	35	41
2022	Charbonneau F....	Hull.....	1000,00	43	57
2023	Jutras J. P.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	29	49
2024	Méthot J.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	32	50
2025	Bonsquet J.....	Woonsocket.....	1000,00	33	42
2026	Gervais A.....	St-Louis de France Mtl.	1000,00	27	43
2027	Perron D.....	Ste-Anne de Beaupré....	1000,00	29	44
2028	Lachance N.....	Manville.....	1000,00	43	52
2029	Lavigne J. A.....	Trois-Rivières.....	1000,00	23	25
2030	Chénard P.....	Imm.-Conc. de Mtl.....	1000,00	38	57
2031	Lemieux J. A. N..	Maisonneuve.....	1000,00	39	57
2032	Lussier O.....	Southbridge.....	500,00	18	18
2033	Bussièrès J.....	Québec.....	1000,00	49	53
2034	Labrecque C. P....	Québec.....	1000,00	19	25
2035	Perrault F. X.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	48	60
2036	Lecuyer J. T.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	28	47
2037	Muise J.....	Valleyfield.....	1000,00	22	35
2038	Surprenant A.....	South Lowell.....	500,00	22	24
2039	Hébert M.....	Ludger Gravel.....	500,00	26	28
2040	Auger J. R.....	Ottawa.....	400,00	64	78
2041	Beauchamp E.....	St-Jérôme.....	1000,00	28	41
2042	Barrette E.....	Valleyfield.....	1000,00	26	51
2043	Chatigny V.....	Lanzon.....	1000,00	36	55
2044	Breton A.....	Rimouski.....	1000,00	23	26
2046	Trempe H.....	Sacré-Cœur.....	1000,00	40	57
2047	Baribeau W. A....	Spencer.....	1000,00	42	45
2048	Cloutier F. L.....	Ludger Gravel.....	1000,00	30	35
2049	Fitzgibbon M.....	St-Hyacinthe.....	1000,00	34	51
2050	Lacroix J.....	New-Beeford.....	1000,00	26	45

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2051	Charette T.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000.00	27	45
2052	Picard P.....	St-Hyacinthe.....	1000.00	30	47
2053	Plante D.....	Richelieu.....	1000.00	21	28
2054	Delorme A.....	Holyoke.....	1000.00	32	42
2055	Ménard H.....	St-Jacques de Mtl.....	1000.00	39	56
2056	Desgroseilliers C.....	Fitchburg.....	1000.00	37	43
2057	Provost W.....	Manchester.....	1000.00	19	20
2058	Melançon J P.....	Bouctouche.....	1000.00	25	29
2059	Plamondon E.....	East Angus.....	1000.00	29	35
2060	Marcoux F.....	Woonsocket.....	1000.00	37	48
2061	Plamondon J B A.....	St-Georges de Beauce.....	1000.00	39	53
2062	Fortier A.....	Victoriaville.....	1000.00	33	36
2063	Pelletier G. W.....	Québec.....	1000.00	43	61
2064	Lanouette G.....	Ste-Anne de la Pérade.....	1000.00	22	25
2065	Martel J.....	St-Augustin de Manc.....	1000.00	24	27
2066	Hurtubise J.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000.00	24	26
2067	Lauzon Ph.....	St-Enfant-Jésus.....	1000.00	33	48
2068	St:Aubin B.....	J. A. Brault.....	1000.00	33	53
2069	Muise J. A.....	Meteghan.....	500.00	22	24
2070	Boucher J. B.....	St-Jean.....	1000.00	20	27
2072	Guilbault L.....	Arctic.....	1000.00	26	40
2073	Bédard N.....	St-Frs-Xavier de Bromp.....	1000.00	27	35
2074	Lapierre H.....	St-Charles de Bellechasse.....	1000.00	29	35
2075	Massé E.....	Pierreville.....	1000.00	39	65
2076	Fleury J. H. A.....	St-Aimé.....	500.00	40	57
2077	Lafleur M.....	Lowell.....	200.00	59	66
2078	Fortin P.....	Glace Bay.....	1000.00	42	45
2079	Morneau Alb.....	Alfred Fortier.....	250.00	26	27
2080	Bourasa P.....	Somersworth.....	500.00	35	39
2081	Laplante Art.....	Laclune.....	500.00	34	37
2082	Vendette A.....	St-Jérôme.....	1000.00	35	39
2083	Buron A.....	Sault-au-Récollet.....	1000.00	29	37
2084	Gareau L.....	Ware.....	1000.00	19	23
2085	Castonguay P E.....	Waterville.....	1000.00	34	40
2086	Comeau P.....	New-Bedford.....	1000.00	23	41
2087	Robillard A.....	Imm.-Conc. de Mtl.....	1000.00	44	63
2088	Miron A.....	Imm.-Conc. de Mtl.....	1000.00	18	20
2089	Bouvier A.....	St-Hyacinthe.....	1000.00	42	59
2090	Filteau G.....	St-Pierre de Mtl.....	1000.00	38	54
2091	Renaud T.....	Lawrence.....	1000.00	35	41
2092	Bourque E.....	Évangéline.....	500.00	18	20
2093	Pelletier H.....	St-Bruno.....	1000.00	39	53
2094	Labrie O.....	St-Augustin de Manc.....	1000.00	28	34
2095	Rochon T.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.....	1000.00	43	64
2096	Pigeon A.....	Three Rivers.....	1000.00	26	35
2097	Leclerc L.....	St-Charles de Bellechasse.....	1000.00	27	29
2098	Pressé R.....	Manchester.....	1000.00	18	20
2099	Parent F.....	Worcester.....	1000.00	18	20
2100	Garon L. G.....	St-Vincent de Mtl.....	1000.00	19	26



BUREAU DE DIRECTION — 1892

Mgr Paul Buechsi, chapelain.	Louis Archambault, fondateur.	A. Marlen, censeur.
A. Martin, censeur.	N. Théoret, censeur.	Chs Hébert, 2me com.-ord.
G. Brouillet, 1er com.-ord.	T. A. Grothé, directeur.	Pierre Patenude, 2me vics-prés.
O. Dufresne, 1er vics-prés.	J. A. Brault, président.	S. D. Vuillères, directeur.
A. J. Vuillères, directeur.	J. G. W. McGown, sec.-surch.	Sup. Laclaire, directeur.
Marcel Fontaine, directeur.	Henri Poy, sec.-trés.	

No	NOM	SUCCURSAE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2101	Lavallé A.....	Sorel	1000,00	39	54
2102	Léveillé S.....	Ste-Anne des Plaines....	1000,00	38	46
2103	Legault T.....	St-Louis de France Mtl..	1000 00	29	52
2104	Lacoursière F X O.....	Ste-Anne de la Pérade...	1000 00	37	50
2105	Lefebvre J.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	28	39
2106	Touchette A.....	Valleyfield.....	1000,00	37	49
2107	Goyette R.....	Ste-Martine.....	500 00	18	20
2108	Carroll L.....	Sherbrooke.....	1000 00	36	49
2109	Lacroix X.....	Richelieu.....	1000,00	32	35
2110	Viens C.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	33	52
2111	Michaud E J.....	Augusta.....	500 00	37	37
2112	Girouard J.....	Contreccœur... ..	1000,00	35	42
2113	Ronillard N.....	Ancienne Lorette.....	1000,00	40	56
2114	Béliveau J D.....	Shédiac... ..	1000,00	35	42
2115	Tourville D.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000 00	18	36
2116	Doiron R.....	Rustico.....	500 00	32	36
2117	Bretou F. X.....	Ottawa.....	1000,00	41	55
2118	Béliveau A. F.....	Moncton.....	1000 00	19	21
2119	Désy Alf.....	St-Joseph de Mtl.....	1000 00	22	38
2120	Séguin A. H. J.....	St-Paul l'Ermite.....	1000,00	18	19
2121	Cadieux N.....	Ste-Rose.....	1000,00	35	49
2122	Renaud P.....	Brunswick.....	250,00	28	29
2123	Foucher L de G.....	L'Assomption.....	1000,00	40	48
2124	Boisvert Lydia.....	Nicolet.....	250,00	34	34
2125	Lemay S.....	Victoriaville.....	1000,00	38	53
2126	Leroux O.....	Hawkesbury.....	1000,00	29	33
2127	Marin Chs.....	Hull.....	500 00	53	54
2128	S-Germain C.....	Webster.....	250 00	43	44
2129	Beaudoin M.....	Ste-Emélie, No 197.....	500,00	25	28
2130	Pelletier A.....	Lavairie... ..	10 0,00	38	42
2131	Lessard G.....	Sanford.....	500,00	38	39
2132	Franccœur A. N.....	Imm.-Conc. Holyoke....	1000,00	18	24
2133	Prince P.....	Drummondville.....	1000,00	29	38
2134	Brisson	St-Vincent de Paul.....	500,00	40	42
2136	Savignac	St-Jean de Matha.....	1000,00	31	39
2137	Rancourt C.....	Québec.....	1000,00	40	57
2138	Caumartin E.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	33	54
2139	Lacarbeau A.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000 00	41	50
2140	Boucher F.....	Clinton.....	500,00	19	21
2141	Robillard J. B.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000,00	28	42
2142	Archaubault A.....	Aretic	1000 00	27	33
2143	David E.....	Longueuil.....	1000 00	24	42
2144	Binette A.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000,00	29	48
2145	Charland J. B.....	Boulevard St-Paul.....	1000,00	24	41
2146	Franccœur A. R.....	Lowell.....	1000,00	24	28
2147	Brissette N.....	Westbrook.....	1000,00	28	33
2149	Lauzon H.....	St-Jean-Baptiste de Mtl..	1000,00	21	29
2150	Laberge R. A.....	Ste-Elizabeth de Mtl.....	1000,00	32	33
2152	Carou A.....	St-Henri.....	1000,00	38	49

No	NOM	SECURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2154	Laberge T.....	St-Henri.....	1000,00	43	57
2155	Robitaille C.....	Lévis.....	1000,00	40	56
2156	Prince F.....	Central Falls.....	1500,00	32	33
2159	Laporte E.....	St-Charles Mtl.....	1000,00	26	33
			<u>219050,00</u>		

RÉSUMÉ DES RECETTES AUX DIVERSES CAISSES DURANT L'ANNÉE 1909

(y compris les montants payés aux héritiers et les bénéfices payés aux malades)

PROVINCES	RECETTES				DÉBOURSES		
	CAISSES			TOTAL	Bénéfices aux malades	Payé aux héritiers	
	Spéciale	Adm.gén.	Malades				Dotation
Québec.....	2129.50	26510.00	80135.81	214467.70	320273.13	82032.35	161000.00
Ontario.....	40.00	1400.00	5000.19	13252.80	10840.08	4031.43	10850.00
Nouveau-Brunswick.....	34.50	908.40	3232.49	7405.91	11671.30	4010.18	3500.00
Nouvelle-Ecosse..	78.50	886.70	2000.04	5701.10	9065.43	3404.64	250.00
Ile du P.-Edouard..	1.50	77.00	270.81	488.62	844.53	216.30	500.00
Massachusetts.....	501.55	7122.10	25106.95	60300.00	63430.50	17450.54	28250.00
New-Hampshire....	118.65	1529.00	4654.21	12518.64	18821.13	4141.89	7500.00
Rhode-Island.....	95.65	1505.80	5372.65	11043.09	18018.00	3135.02	2500.00
Maine.....	303.20	1671.05	4734.95	11524.70	18233.90	4160.17	1500.00
Connecticut.....	27.75	423.60	1315.61	3210.37	1977.33	1025.00	
Michigan.....	31.75	231.00	521.10	2085.50	2869.74	248.61	1000.00
Vermont.....	2.75	42.40	137.33	358.38	510.86	36.42	
Total.....	3374.30	42797.25	130550.59	343357.88	520086.02	12507.53	219850.00

MOUVEMENT DES MEMBRES DURANT L'ANNÉE 1909

PROVINCES	Effectif au 31 décem. 1908	Adults			Effectif au 31 décem. 1909	Augmen- tation	Diminution	Assurance en vigueur
		Adults	Décédés	Décés				
Québec.....	21008	1853	175	1044	21584	576	\$19265,559	
Ontario.....	1231	46	12	53	1213	18	1080,750	
Nouveau-Brunswick....	885	30	3	86	822	63	646,500	
Nouvelle-Ecosse.....	758	84	1	112	727	31	471,350	
Ile du Prince-Edouard..	73	1		0	63	10	30,500	
Massachusetts.....	6240	456	27	408	6271	31	5317,650	
New-Hampshire.....	1322	110	8	136	1292	30	1075,950	
Rhode-Island.....	1240	94	3	87	1259	10	1047,850	
Maine.....	1280	330	5	174	1468	179	983,100	
Connecticut.....	367	27		44	375	8	200,500	
Michigan.....	203	33	1	23	217	11	179,750	
Vermont.....	35	2		3	33	2	30,000	
Total.....	34063	3075	235	2179	35324	815	154 \$30437,450	
Moyenne d'âge actuel..	38	27	42	32	37			

RESUME DES OPERATIONS DE LA SOCIETE POUR L'ANNEE 1900
Mouvement des sociétaires et assurance en vigueur

RECETTES

Certificats.....	\$ 2,527.30
Caisse d'administration centrale.....	42,797.25
" des malades.....	130,556.59
" des décès.....	343,357.88
Intérêts et annuités	52,338.03
Insignes et papeterie.....	1,767.15
Révision d'examens.....	847.00
Monument Archambault.....	32.00
Assurances.....	561.95
	<hr/>
Total.....	\$ 583,785.15
Balance — Actif net au 31 décembre 1908.....	1,150,867.74
	<hr/>
Total.....	\$1,734,652.89

DÉBOURSÉS

Droits aux héritiers des soc. décédés et rach... \$219,850.00	\$219,850.00
Bénéfices aux malades.....	125,517.53
	<hr/>
Total.....	\$345,367.53
Organ. et sousc., succursales.....	\$ 701.84
Salaires des organi-ateurs.....	5,006.92
" des officiers.....	7,170.00
" des comptables.....	9,052.41
Conseil gén., réunions trés. et fêtes..	1,664.09
Médecin en chef.....	971.00
Divers médecins.....	28.75
Loyer, taxes et réparations... ..	877.18
Papeterie, traduction et annonces...	3,435.18
Timbres, express, téléphone.....	1,422.10
Aviseur légale	653.19
<i>L'Artisan</i>	5,684.33
Monument Archambault.....	1,622.00
Gouvernements..... (taxes).....	100.14
Insignes.....	2,162.45
Fête patronale.....	1,025.12
Assurance de garantie.....	480.77
Dépenses de voyages, organisateurs.	5,006.49
" conseil exécutif..	1,508.55
Comm. aux percept. et aux banques.	338.92
Contributions remises.....	26.80
Eclairage.....	237.65
Certificats.....	212.55
Divers.....	316.78
Ajustement de la valeur des débent..	1 576.65
	<hr/>
Total des déboursés.....	\$ 306,800.29
Balance de l'actif net au 31 décembre 1900.....	\$ 1,346,762.60

CAISSES

Caisse contribution aux décès.....	\$	71,118.67	
" réserve mortuaire.....		1,226,733.19	
" malades.....		42,921.82	
" spéciale.....		2,813.41	
" administration centrale.....		3,170.21	\$ 1,346,762.00

PLACEMENTS DES FONDS

Prêts aux fabriques et corporations religieuses.....	\$	237,447.44
Débitures.....		980,616.80
En caisse au Bureau central.....		2,017.58
Banques, Hochelaga, Nationale et Provinciale.....		120,080.78
		<hr/>
		\$1,346,762.00

AUTRE ACTIF

Intérêts accrus.....	\$11,942.04	
Insignes, coffres-forts, bannières, etc	9,000.00	
Arrérages des sociétaires.	\$8,793.01	
Mois payé d'avance.....	3,601.14	5,191.87
		<hr/>
		\$ 26,133.91

CAISSES LOCALES DES SUCCURSALES

Balance au 31 décembre 1908.....	\$	11,270.25	
Recettes durant 1909.....		50,607.84	\$ 64,878.09
		<hr/>	
Déboursés.....		48,458.94	
		<hr/>	
Balance au 31 décembre 1909.....	\$	16,419.15	\$ 16,419.15
		<hr/>	
			\$ 1,389,315.66

MOUVEMENT DES SOCIÉTAIRES ET MONTANT D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Membres actifs au 31 décembre 1908.....	34,063	\$3,144,300.00
" admis durant l'année 1909 et augmentation de certificats.....	3,075	2,001,150.00
	<hr/>	
Totaux.....	37,738	\$5,145,450.00
Moins certif. diminués et terminés durant 1909..	2,414	1,708,000.00
Membres actifs au 31 décembre 1909.....	35,324	30,437,450.00
Nombre des décédés durant 1909.....	231	210,950.00
" " rachetés " 1909.....	4	4,000.00
" " déchus " 1909.....	2,179	1,477,500.00
Réduction de certificats.....		15,550.00

**ETAT DE LA CAISSE D'ADMINISTRATION GENERALE
POUR L'ANNEE 1909**

		A Balance au 31 Décembre 1908.....	\$3,784.42
Jan.	31	“ Recettes	\$3,678.40
		“ Insignes.....	33.21
		“ Papeterie.....	126.23
		“ Primes sur polices de garantie....	52.60
			<u>\$3,890.44</u>
Fév.	28	“ Recettes	3,530.95
		“ Insignes.....	44.35
		“ Papeterie	136.78
		“ Primes sur polices de garantie....	362.15
			<u>4,074.23</u>
Mars	31	“ Recettes	3,416.45
		“ Insignes.....	73.97
		“ Papeterie.....	190.40
		“ Primes sur polices de garantie....	50.00
			<u>3,700.82</u>
Avril	30	“ Recettes	3,404.75
		“ Insignes.....	84.18
		“ Papeterie.....	96.10
		“ Primes sur polices de garantie....	58.80
			<u>3,643.83</u>
Mai	31	“ Recettes	3,435.35
		“ Insignes.....	42.45
		“ Papeterie.....	112.28
		“ Primes sur polices de garantie....	28.20
			<u>3,618.28</u>
Juin	30	“ Recettes	3,255.20
		“ Insignes.....	132.96
		“ Papeterie	55.73
		“ Primes sur polices de garantie....	6.20
			<u>3450.09</u>
Juil.	31	“ Recettes	3,776.40
		“ Insignes.....	75.57
		“ Papeterie.....	39.65
			<u>3,891.62</u>

Août 31	“ Recettes.....	3,426.43		
	“ Insignes.....	52.04		
	“ Papeterie	69.82	3,548.29	
<hr/>				
Sept. 30	“ Recettes	3,848.45		
	“ Insignes	30.57		
	“ Papeterie.....	33.35		
	“ Primes sur polices de garantie....	2.80		
	“ Caisse spéciale.....	1,400.00	5,315.17	
<hr/>				
Oct. 31	“ Recettes	3,779.02		
	“ Insignes.....	51.05		
	“ Papeterie.....	45.99	3,876.06	
<hr/>				
Nov. 30	“ Recettes	3,479.35		
	“ Papeterie.....	109.32		
	“ Insignes.....	6.32	3,594.99	
<hr/>				
Déc. 31	“ Recettes.....	3,766.50		
	“ Insignes.....	37.21		
	“ Papeterie.....	117.62		
	“ Primes sur polices de garantie....	1.20	3,922.53	46,526.35
<hr/>				50,310.77

DÉBOURSÉS

1909

Mandat No

Janv. 4745	Caron Bros., insignes.....	\$ 121.43
	4746 Arbour & Dupont, impressions.....	78.70
	4747 Granger Frère, papeterie.....	2.95
	4748 Standard Electric Co., réparation.....	.60
	4749 Librairie Beauchemin Ltée, annonce.....	50.00
	4750 L'Action Sociale, annonce.....	25.00
	4757 Souse, succ. St-Roch l'Achigan.....	1.75
	4758 The Jas. Walker Hardware Co. Ltd, échelle.	3.00
	4759 W. V. Dawson & Co, papeterie.....	35.99
	4760 The Montreal Light H. & P. Co., lumière..	31.39
	4767 Caron Bros., insignes.....	38.50
	4768 The Franco American Regalia & Nov. Co., insignes.....	12.00

1909

Mandat N°

Janv.	4769	L'Imprimerie Modèle, Impressions.....	5,00	
	4770	La Cie D'Imp. Moderne, impressions.....	18,00	
	4771	Arhour & Dupont, impressions.....	240,75	
	4772	T. P. Tausey.....	1,75	
	4774	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	24,70	
	4775	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	73,75	
	4776	Mf. Fortler, dépenses de voyages.....	125,80	
	4777	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	107,86	
	4778	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	46,93	
	4779	Arhour & Dupont, <i>bulletin</i>	136,55	
	4780	Enquête J. Huard, Plessisville.....	21,80	
	4781	Succ. St-Edouard, souscription.....	5,00	
	4782	Succ. Jeanne Mance, souscription.....	5,00	
	4783	J. E. Anderson, traduction.....	2,50	
	4784	American Service Union Copie Fraternal Registers.....	8,00	
	4785	Diverses livraisons de bulletin.....	32,45	
	4786	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	1,25	
	4787	Frais de transport.....	43,80	
	4788	The Bell Telephone Co.....	.55	
	4789	Montreal Window Cleaning.....	4,50	
	4790	The Toilet Laundry Co.....	1,75	
	4791	Caunge et commission sur chèques et traites	12,01	
	4792	Timbres, cartes postales et télégrammes...	82,84	
	4793	Diverses dépenses.....	8,50	
	4795	Salaires: bureau 1201,55 ; org. 425,01 ; auditeurs 50,00.....	1,676,56	
		Commission aux percepteurs.....	24,59	\$3,380,90
<hr/>				
Fév.	4797	Aug. Lemieux, honoraire d'avocat.....	60,00	
	4804	Délégation à Ste-Julie et Laurierville.....	14,80	
	4805	Succ. Maisonneuve, souscription.....	3,00	
	4806	Succ. Marie-Immaculée, souscription.....	5,00	
	4807	Succ. St-Is de France de Lowell, souscr.....	.75	
	4808	Succ. St-Jean-Bte de Montréal, sousc.....	5,00	
	4809	Eastmure&Lighthourne, polices de garantie.	473,90	
	4810	Alfred Eaves, insignes.....	15,00	
	4811	W. V. Dawson, papeterie.....	38,13	
	4812	J. A. Nantel, divers.....	27,50	
	4813	Walker & Campbell, timbres.....	3,65	
	4814	The Smith Premier Typewriter, réparation.	2,50	
	4815	Canadian Typewriter Co., papeterie.....	2,25	
	4816	United Typewriter Co., papier à copier....	7,30	
	4817	Granger Frère, papeterie.....	.32	
	4818	La Revue Franco Américaine.....	1,50	

1909

Mandat No.

Fév.	4819 " L'Action Sociale ".....	3.00
	4827 Délégation à Salem.....	30.00
	4828 Ar. " Dupont <i>bulletin</i>	434.55
	4829 Jo. "ault, réparations.....	22.03
	4830 The Demmlson Engraving Co.....	1.65
	4835 Séminaire Saint-Sulpice, loyer.....	225.00
	4836 L'Assistance Publique, souscription.....	10.60
	4837 Arbour & Dupont, impressions.....	115.75
	4838 W. V. Dawson & Co., impressions.....	35.44
	4839 Caron Bros., insignes.....	111.05
	4840 The Franco American Regalia & Nov. Co., insignes.....	.71
	4841 N. Simoneau, réparations.....	.75
	4842 The Smith Premier Typewriter.....	1.75
	4843 The Montreal Light H. & P. Co, lumière... ..	31.72
	4846 Nap. Laehance, dépenses de voyages.....	51.85
	4847 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	76.80
	4848 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	135.44
	4849 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	103.20
	4850 C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	60.50
	4851 Délégation à Leyster et Charlemagne, visite aux succursales.....	28.00
	4852 Délég. au Massachusetts, New-Hampshire et Maine.....	143.00
	4853 Enquête Dampnonse à Louiseville.....	18.80
	4854 C. Zéphirin Huot, organisation.....	20.00
	4855 Succ. Jeanne Mance, souscription.....	5.00
	4856 Succ. Ste-Marie, Ville St-Paul, souscription.	5.00
	4857 Succ. Lamarche, souscription.....	5.00
	4858 Arbour & Dupont, impressions.....	417.45
	4859 Granger & Frère, papeterie.....	2.00
	4860 The Jos. Walker Hardware. Co.....	1.05
	4861 " L'Opinion Publique de Worcester, Mass".....	3.00
	4862 Alb. Ferland.....	10.00
	4863 J. T. Anderson, traduction.....	10.00
	4864 The Bell Telephone Co.....	2.30
	4865 Diverses livraisons de bulletins.....	9.55
	4866 Frais de transport.....	31.25
	4867 Change et commission sur chèques.....	12.51
	4868 Timbres, cartes postales, télégrammes.....	91.24
	4869 The Toilet Laundry Co.....	1.75
	4870 Montreal Window Cleaning Co.....	2.25
	4871 Diverses dépenses.....	18.90
	4872 Salaires, bureau 1290.21 ; org. 458.37 ; auditeurs 50.00.....	1,798.58
	Commission aux percepteurs.....	11.78
		<hr/> \$1,826.46

1909

Manda' No

Mars.	4873	J. Langlois, clavigraphie.....	27.72
	4879	The Dennison Engraving Co.....	5.52
	4880	Montreal Stencil Works.....	3.50
	4881	State of Vermont, licence 50.00; taxe 11.64.	61.64
	4883	Réunion du Conseil-général.....	171.60
	4884	Dept. d'Assurance du Connecticut. Rap- port annuel.....	5.00
	4885	Dept. d'Assur. du New-Hampshire, licence	5.60
	4886	Dept. d'Assurance du Michigan.....	25.00
	4887	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	9.98
	4888	L'Imprimerie Modèle, imp. et pap.....	2.50
	4889	Caron Bros., insignes.....	125.12
	4890	The Franco American Regalia & Nov. Co., insignes.....	9.38
	4891	Robert N. Ahern, ameublement.....	7.50
	4892	The Office Specialty Mfg Co., ameublement	18.00
	4893	The Smith Premier Typewriter, réparation.	1.25
	4900	Visites aux succ. et enquête.....	11.25
	4901	Réunion du Conseil-général.....	9.70
	4902	Arbour & Dupont, impressions.....	150.90
	4903	The Montreal Lithographing Co., imp.....	8.00
	4904	La Cie d'Imprimerie Moderne, impressions.	29.75
	4905	Granger Frères, pap.....	1.95
	4906	Standard Electric Co., réparation.....	2.20
	4907	The Montreal Light H. & P. Co., lumière....	30.14
	4908	The Bell Telephone Co.....	23.50
	4920	The Franco American Regalia & Nov. Co., insignes.....	8.40
	4924	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	441.90
	4928	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	45.90
	4929	O. A. Bourke, timbres, exp., exp. de pap....	44.23
	4930	O. A. Bourke, dép. de voyages.....	64.90
	4931	Mf. Fortier, dép. de voyages.....	72.30
	4932	A. L. Pelletier, dép. de voyages.....	165.49
	4933	C. G. Cormier, dép. de voyages.....	77.25
	4934	Délégation à Waterville.....	5.85
	4935	Délégation à St-Vincent de Paul.....	7.80
	4936	Délégation à St-Arsène.....	1.25
	4937	Visites aux succursales.....	9.20
	4938	Frais d'inaug. et instal. succ. St-Arsène....	15.00
	4939	Inaug. succ. Daveluyville, visite de M. Côté, Ville St-Paul.....	14.35
	4910	Succ. Villeray, souscription.....	15.00
	4941	Succ. St-Célestin, 2ème examen N. Vincent.	1.00
	4942	Succ. Détroit, ex. de E. Labiette et de V. Trépanier.....	2.00

1909

Mandat No

Mars. 4943	Succ. L'Acadie, 2ème examen Th. Lirette..	1.00	
4944	Succ. Imm. Conception d'Holyoke, souse...	5.60	
4945	Contributions remises.....	7.96	
4946	The Bell Telephone Co.....	.95	
4947	Diverses livraisons de bulletins.....	31.43	
4948	Frais de transport.....	19.95	
4949	Montreal Window Cleaning.....	5.75	
4950	The Toilet Laundry Co.....	1.75	
4951	Timbres, cartes postales.....	95.96	
4952	Change et commission.....	7.66	
4953	Diverses dépenses.....	8.15	
4954	Consul Américain <i>re</i> rapport Gouvernement	4.00	
4955	Salaires : bureau 1245.88 ; org. 441.69 ; auditeurs 50.00.....	1,737.57	
4956	Succ. J. A. Brault, souscription.....	6.00	
	Commission aux percepteurs.....	19.51	\$3,690.86
Avril. 4962	Desmarais et Robitaille Ltée, deapeau....	30.00	
4963	Caron Bros, insignes.....	98.20	
4964	Arbour & Dupont, impressions.....	51.05	
4965	Granger & Frère, papeterie.....	2.75	
4966	La Cie d'Imp. Moderne, impression.....	5.00	
4967	The Montreal Lithographing Co, impression	75.00	
4968	W. V. Dawson, papeterie.....	10.77	
4969	Wilson Carbon Paper, Co., Ltd, papeterie...	25.00	
4970	United Typewriter Co., papeterie.....	.75	
4971	Walker & Campbell.....	.35	
4972	Insurance Dpt. State of Connecticut, permis	25.00	
4973	Délégation à Repentigny, Ste-Philomène, et à Ste-Anne.....	30.30	
4983	The Montreal Light H. & P. Co., lumière...	15.41	
4988	E. L. Giroux, photographe.....	146.75	
5000	Délégation à Lotbinière.....	19.00	
5001	A. F. Haché, organ. succ. de Yarmouth.....	100.00	
5002	Succ. Détroit, <i>re</i> examen de N. Coulombe..	1.00	
5003	Succ. Lewiston, <i>re</i> examen A. Lepage.....	1.00	
5004	Les Frères des Ecoles Chrésiennes, souse...	1.00	
5005	The Montreal General Hospital, souse.....	10.00	
5006	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	73.40	
5007	Mf. Fortier, dépenses de voyages.....	132.75	
5008	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	92.10	
5009	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	94.10	
5010	Ins. Commissioner of Vermont, licence rapp.	10.00	
5011	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	435.75	
5012	Boîte postale loyer.....	4.00	

1909

Mandat No

Avril.	5013	Diverses livraisons de bulletins.....	3.38	
	5014	Frais de transport.....	39.99	
	5015	The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	5016	Montreal Window Cleaning Co.....	6.00	
	5017	Timbres, cartes postales et télégrammes...	73.28	
	5018	Change et commission.....	7.47	
	5019	Diverses dépenses.....	13.71	
	5020	Salaires : bureau 1245.88 ; org. 441.69 ; auditeurs 50.00.....	1,737.57	
		Commission aux percepteurs.....	14.66	\$3,388.54
<hr/>				
Mai.	5032	Dame Jos. B. Leblanc, souscription.....	29.80	
	5033	Arbour et Dupont, <i>bulletin</i>	440.65	
	5035	W. V. Dawson & Co, papeterie.....	8.48	
	5036	Caron Bros, insignes.....	166.60	
	5037	Desmarais & Robitaille, Ltée, drapeau.....	87.75	
	5038	The Dennisson Engraving Co, photogravure.	9.53	
	5039	T. P. Tansey.....	5.25	
	5040	Standard Electric Co., réparation.....	1.60	
	5041	The Bell Telephone Co.....	108.15	
	5045	Délégation à Three Rivers et Ware.....	30.00	
	5046	Délégation et inaug. succ. Grand-Pré.....	19.45	
	5047	Délégation et inaug. succ. Desehambault....	17.35	
	5048	Séminaire St-Sulpice, loyer.....	225.00	
	5049	J. E. Carrean, <i>bulletin</i>	3.00	
	5050	Arbour & Dupont, impressions.....	282.40	
	5051	Couvrette et Sauriol, papeterie.....	7.98	
	5052	Granger et Frère, papeterie.....	1.00	
	5053	J. A. Nantel, divers.....	13.75	
	5054	Remington Typewriter Co., office Spec. Co.	.50	
	5055	Montreal Light H. & P. Co., lumière.....	21.61	
	5056	F. Froidevaux, réparations.....	1.60	
	5060	Délégation à Nashua.....	29.45	
	5061	The Fraternal Monitor, statistiques.....	32.50	
	5062	Arbour & Dupont, imp. et pap.....	68.50	
	5063	Granger Frère, volumes.....	11.32	
	5071	Succ. Amesbury, souscription.....	5.00	
	5072	Fanfare St-Enfant-Jésus, fête régionale à Joliette.....	60.00	
	5077	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	108.15	
	5078	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	103.75	
	5079	Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	165.28	
	5080	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	124.70	
	5081	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	114.15	
	5082	Fête régionale de Joliette.....	117.55	

1909

Mandat No

Mai.	5083	Inang. succ. Pont-Rouge.....	14.25	
	5084	Délégation à St-Henri de Mtl.....	1.50	
	5085	Licences Québec et Ontario.....	50.00	
	5086	Succ. Natick, souscription.....	10.00	
	5087	Loyer de salle, assemb. St-Vincent-de-Paul.	5.00	
	5088	Succ. St-Eusèbe, souscription.....	4.00	
	5089	Arbour & Dupont, impression.....	172.75	
	5090	Hodgson Sumner Co., rubans.....	2.89	
	5091	La Compagnie d'Imp. Moderne, imp.....	30.00	
	5092	Caron Bros., insignes.....	164.05	
	5093	The National Economist.....	3.00	
	5094	Remington Type: Burrrough Adding Machine	1.85	
	5095	Walker & Campbell, divers.....	.70	
	5096	Bell Telephone Co.....	1.25	
	5097	Diverses livraisons de bulletins.....	32.83	
	5098	Montreal Window Cleaning Co.....	4.50	
	5099	The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	5100	Change et commission.....	9.09	
	5101	Timbres, cartes postales, télégrammes.....	74.85	
	5102	Diverses dépenses.....	6.62	
	5103	Salaires: bureau 1245.89 ; org. 441.69 ; auditeurs 50.00.....	1,737.57	
	5105	Frais de transport.....	16.34	
		Commission aux percepteurs.....	18.21	\$4,784.20
<hr/>				
Juin.	5112	Contributions remises.....	5.97	
	5113	Délégation à Gardner.....	30.00	
	5114	Desmarais et Robitaille Ltée, drapeaux et banderolles.....	65.00	
	5115	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	447.70	
	5116	Hodgson Sumner Co., Ltd, rubans.....	14.97	
	5117	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	.66	
	5118	N. Rhéanne & Frère, cadre.....	11.00	
	5119	The Bell Telephone Co.....	46.00	
	5120	Réunion du Conseil général.....	165.40	
	5128	Déleg. à Worcester et Gardner.....	45.50	
	5129	The Montreal Light H. & P. Co., lumière... Comité de réception.....	19.75	
	5137	Déleg. à Québec et Fraserville.....	50.00	
	5139	Succ. St-Eusèbe, souscription.....	24.00	
	5140	The Dennison Engraving Co., photogravure	15.00	
	5141	The Associated Fraternities of America....	12.90	
	5142	J. A. Nantel, divers.....	28.60	
	5143	Granger et Frère, papeterie.....	13.75	
	5144	Walker & Campbell, fournitures.....	3.75	
			.50	

1909

Mandat No

Jun.	5145	Th. Bell Telephone Co.....	1.30	
	5151	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	69.90	
	5152	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	82.30	
	5153	Mf. Fortier, dépenses de voyages.....	126.04	
	5154	A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	71.65	
	5155	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	63.05	
	5157	V. A. Taillefer, commission de percepteur..	8.00	
	5158	Dépt. d'assurance du Maine.....	2.00	
	5159	Associated Fraternities of America, contrib.	69.33	
	5160	Réunion du Conseil général.....	6.80	
	5161	Délégation à Worcester.....	25.00	
	5162	Succ. Gilbertville, souscription.....	5.00	
	5163	Granger et Frères, papeterie.....	1.30	
	5164	Jos. Malo, glace.....	7.50	
	5165	Frais de transport.....	9.55	
	5166	Diverses livraisons de bulletins.....	8.25	
	5167	Montreal Window Cleaning Co.....	4.50	
	5168	The Toilet Laundry Co. Ltd.....	1.75	
	5169	Change et commission.....	7.35	
	5170	Timbres, cartes postales, télégrammes.....	15.17	
	5171	Diverses dépenses.....	8.76	
	5172	Salaires, bureau 1345.88 ; org. 441.69 ; auditeurs 50.00.....	1,837.57	
		Commission aux percepteurs.....	13.61	\$3,449.13
<hr/>				
Juil.	5174	The Montreal Light H. & P. Co., lumière...	8.88	
	5175	Arbour & Dupont, papeterie.....	236.80	
	5176	Desmarais & Robitaille Lté, drapeau.....	35.00	
	5177	M. A. McDuff, souscription.....	5.00	
	5184	O. Bélanger, organisation succ. de Rosemont	57.00	
	5185	The Liverpool London & Globe Ins. Co.....	52.90	
	5186	J. B. Rolland & Fils, papeterie.....	9.07	
	5187	L'Assoc. St-Jean-Baptiste, Mtl. annonce....	40.00	
	5188	Fête régionale, St-Jérôme.....	25.00	
	5196	Fête régionale de Joliette.....	32.50	
	5197	Caron & Frère, insigne.....	174.90	
	5198	Arbour & Dupont, impression.....	92.25	
	5199	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	11.89	
	5200	N. Rhéaume & Frère, cadre.....	1.40	
	5201	Commonwealth of Massachusetts, taxe....	2.50	
	5202	The Bell Telephone Co.....	.95	
	5203	Walker & Campbell, fourniture.....	.10	
	5208	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	49.15	
	5209	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	90.95	
	5210	Mf. Fortier, dépenses de voyages.....	61.19	

1909

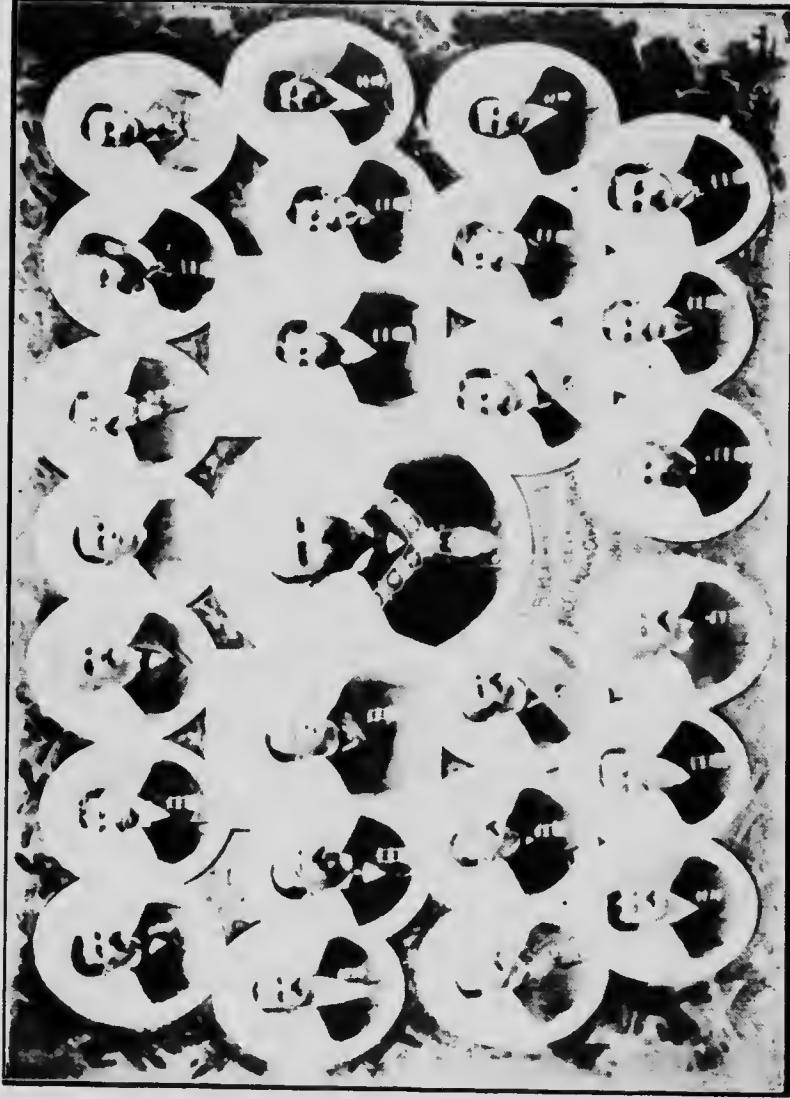
Mandat No

Juil.	5211 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	109.47	
	5212 C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	63.40	
	5213 Délég. à St-Liguori et Rawdon.....	35.00	
	5214 Délégations diverses.....	27.45	
	5216 Inaug. de la succ. Rosemount.....	18.00	
	5217 Fête régionale de St-Jérôme.....	50.00	
	5218 Succ. de Lévis, souscription.....	20.00	
	5219 La Cie d'Imp. Moderne, impression.....	5.75	
	5220 Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	443.75	
	5221 T. A. Grothé, bijouterie.....	45.00	
	5222 Librairie St-Jacques, insignes.....	2.84	
	5223 J. A. Nantel, divers.....	13.75	
	5224 N. Simoneau, réparations.....	1.50	
	5225 Jos. Thibault, réparations.....	1.70	
	5226 Almanach des adresses.....	6.00	
	5227 Diverses livraisons de bulletins.....	19.85	
	5228 Frais de transport.....	1.10	
	5229 The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	5230 Montreal Window Cleaning Co.....	4.50	
	5231 Diverses dépenses.....	4.39	
	5232 Timbres, cartes postales, télégrammes.....	54.77	
	5233 Change et commission.....	7.91	
	5234 Salaires, bureau 1245.88 ; org. 441.69 ; auditeurs 50.00.....	1,737.57	
	5236 Fête régionale de St-Jérôme.....	29.90	
	Commission aux percepteurs.....	25.13	\$3,719.82
<hr/>			
Août.	5215 P. Mainville, organ. succ. St-Liguori.....	60.00	
	5244 Library Bureau of Canada Ltd, pap. à copie	7.20	
	5245 Librairie J. A. Jacques, insignes.....	12.00	
	5246 The Jas. Walker Hardware Co, Ltd, filtre..	5.00	
	5247 Intern. Railway Publishing Co., abonnement	2.00	
	5248 Montreal Light H. & P., lumière.....	7.54	
	5256 O. J. Rochon, organ. de succursale.....	102.00	
	5257 Délég. à Burlington.....	29.35	
	5258 Délégation aux Etats-Unis.....	170.00	
	5259 Délégation à Providence.....	37.50	
	5260 Fête régionale à Providence, R. I.....	47.00	
	5261 Délégation à Providence.....	25.00	
	5262 P. J. Charlebois, piédestal, buste de M. Ls Archambault.....	45.00	
	5263 Caron Bros., insignes.....	213.20	
	5264 Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	450.75	
	5265 Arbour & Dupont, impressions.....	20.75	
	5270 Contributions remises.....	5.49	

1909

Mandat No

Août.	5271 Délég. à Alexandria, Ont.....	12.85	
	5272 Succ. Alexandria, sous. pour fête patron...	15.00	
	5273 American Ass. of Medical Examiners, pub..	2.00	
	5274 Fontaine et Labelle, honoraires d'avocats...	349.00	
	5275 Desmarais & Robitaille Lté, drapeaux.....	100.55	
	5276 Hodgson Sumner Co., Ltd, gants.....	1.05	
	5277 The Dennisson Engraving Co., photogravure	16.75	
	5278 E. L. Giroux, photographies.....	5.00	
	5279 J. Benjamin Dagenais, réparations.....	6.00	
	5280 Germain Beaulieu, salaire anticipé.....	833.36	
	5284 N. Lachance, dépenses de voyages.....	75.30	
	5285 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	115.75	
	5286 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	67.85	
	5287 Alf. Fortier dépenses de voyages.....	161.17	
	5288 C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	62.75	
	5289 Délég. à Lewiston, Joliette et Sorel.....	23.00	
	5290 Succ. Clarence Creek, examen Dame Savage.	1.00	
	5291 Hodgson Sumner Co., Ltd, ruban.....	14.97	
	5292 Walker & Campbell, fourniture.....	.30	
	5293 Frais de transport.....	2.45	
	5294 Bell Telephone Co.....	.30	
	5295 Diverses livraisons de bulletins.....	25.46	
	5296 Montreal Window Cleaning Co.....	4.50	
	5297 The Toilet Laundry Co., Ltd.....	1.75	
	5298 Timbres, cartes postales, télégrammes.....	80.18	
	5299 Change et commission sur chèques, etc....	11.75	
	5300 Diverses dépenses.....	7.20	
	5301 Dépenses de comité.....	3.00	
	5302 Salaires, bureau 1215.88 ; org. 441.69 ;		
	auditeurs 50.00.....	1,737.57	
	Commission aux percepteurs.....	22.20	\$5,000.09
<hr/>			
Sept.	5307 Arbour et Dupont, <i>bulletin</i>	459.90	
	5308 Arbour et Dupont, impression.....	31.25	
	5309 Cie d'Imp. Moderne, reliure.....	12.15	
	5310 Librairie J. A. Jacques, insignes.....	33.60	
	5311 J. B. Rolland & Fils, fournitures.....	.80	
	5312 Walker & Campbell, fournitures.....	2.50	
	5313 Montreal Light H. & P. Co., lumière.....	8.26	
	5320 Délég. à Dombourg.....	24.65	
	5321 Délég. à Providencee ,R .I.....	21.40	
	5332 Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	78.20	
	5333 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	57.85	
	5334 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	80.10	
	5335 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	83.30	



BUREAU DE DIRECTION — 1895

- | | | | |
|--|---------------|----------------------------|---|
| F. Lambert, il. Roy, Dr E. P. In-chapelle, M ^{gr} P. Bruchési, P. Mainville, J. G. W. McGowan, J. U. Binnet | Visiteur. | Sec.-arch. | Notaire. |
| Art. Caron, N. Théoret, T. A. Grothé, | Med. en-chef. | Chapelain. | A. J. Vallières, Alf. Lambert, Horn. Mailé, |
| J. L. David, N. Lapointe, Chs Héberg, O. Dufresne, | Censeur. | 1 ^{er} vice-prés. | 2 ^e vice-prés. |
| A. Charette, O. Dauphinais, Marcel Fontaine, Nap. Lachance, | Visiteur. | Président. | Directeur. |
| | | 1 ^{er} com.-ord. | 2 ^e com.-ord. |
| | | Directeur. | E. Granger, J. A. Trudel, |
| | | | Directeur. |
| | | | Visiteur. |

1909

Mandat No			
Sept.	5336	C. G. Cormier, dépenses de voyages.....	35.55
	5337	Enquête Melle Boisvert de Nicolet.....	19.75
	5338	Succ. Ste-Thérèse, souscription.....	5.00
	5339	Succ. St-Hyacinthe, <i>re</i> examens médicaux..	2.00
	5341	Caron Bros., médailles fête patronale.....	222.30
	5342	L'Assoe. St-Jean-Bte, salle fête patronale...	83.50
	5343	Girard & Godin, couronne, fête patronale...	14.00
	5344	J. A. Boucher, musique, fête patronale.....	25.00
	5345	The May Co., Ltd, ruban, fête patronale...	4.07
	5346	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	22.20
	5347	Bell Telephone.....	17.24
	5348	Frais de transport.....	20.00
	5349	Diverses livraisons de bulletins.....	35.83
	5350	The Toilet Laundry Co. Ltd.....	1.75
	5351	Montreal Window Cleaning Co.....	4.50
	5352	Diverses dépenses.....	10.50
	5353	Timbres, cartes postales, télégrammes.....	51.49
	5354	Change et commission sur chèques, etc.....	4.48
	5355	Salaires, bureau 1037.54 ; org. 383.35 ; auditeurs 50.00.....	1,470.89
		Commissiou aux percepteurs.....	23.94
			\$2,967.97
<hr/>			
Oct.	5359	Réunion du Conseil général.....	267.50
	5360	Fête régionale à Sorel.....	226.51
	5361	Dr La Verchelden, chant, fête patronale...	75.00
	5362	Adolphe Lemay, voitures, fête patronale...	10.00
	5363	Geo. Vandelaç, voitures, fête patronale.....	10.00
	5365	The Montreal Light H. & P. Co., Ltd, lumière	12.91
	5366	O. J. Rochon, balancee org. de succ.....	39.00
	5372	U. Lecavalier, voitures, fête patronale.....	8.00
	5373	J. A. Nantel, divers.....	27.50
	5374	Librairie J. A. Jacques, insignes.....	14.48
	5375	W. V. Dawson & Co., papeterie.....	36.08
	5376	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	457.15
	5377	Albert Ferland, <i>bulletin</i>	7.45
	5378	Cité de Montreal, taxe d'eau, taxe d'affaires	100.35
	5380	Arbour et Dupont, impressions.....	90.85
	5383	Déleg. fête patronale, succ. St-Denis, Mtl...	3.00
	5384	Déleg. à Almaville.....	16.80
	5385	J. A. Héroux, organ., succ. Almaville.....	90.00
	5386	Fête patronale, annonces, dép. de voyages..	523.25
	5387	Caron Bros., insignes.....	79.23
	5388	Office Specialty Mfg Co., mobilier.....	19.75
	5389	Montreal Light H. & P. Co., lampes.....	2.00
	5390	The Bell Telephone Co.....	2.00

1909

Mandat No

Oct.	5394	Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	64.05	
	5395	O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	61.80	
	5396	Alf. Fortler, dépenses de voyages.....	80.65	
	5397	A. L. Pelletier, dépenses de voyages... ..	110.70	
	5398	J. F. Jandron, honoraires d'avocat.....	222.00	
	5399	Dépenses re fête régionale à Québec.....	20.00	
	5400	Délégation à St-Sylvere.....	25.05	
	5401	Succ. St-Charles, souscription.....	5.00	
	5402	Desmarais & Robitaille, Ltée, drapeau.....	30.00	
	5403	Frais de transport.....	2.70	
	5404	Livraison de bulletin.....	3.16	
	5405	Montreal Window Cleaning.....	4.50	
	5406	The Toilet Laundry Co., Ltd.....	1.75	
	5407	Change et commission sur chèques.....	4.06	
	5408	Timbres, cartes postales, télégrammes.....	58.75	
	5409	Diverses dépenses.....	6.80	
	5410	Salaires bureau 1041.09; org. 383.35.....	1,424.44	
		Commission aux percepteurs.....	23.49	\$4,266.44
<hr/>				
Nov.	5414	Dépenses re visite aux succursales.....	10.00	
	5415	Déleg. à Portneuf.....	13.50	
	5416	Déleg. Congrès des Associated Fraternities of America.....	139.50	
	5417	Germain Beaulieu, salaire anticipé.....	416.68	
	5418	Arbour & Dupont, impression.....	136.70	
	5419	Arbour & Dupont, <i>bulletin</i>	456.10	
	5420	Librairie Beauchemin Ltée, volumes.....	3.20	
	5421	J. A. Nantel, divers.....	2.75	
	5422	Walker & Campbell, fournitures.....	.55	
	5423	The Montreal Light H. & P. Co., lumière... ..	20.22	
	5424	Granger Frères, papeterie.....	4.99	
	5430	La Cie de Pub. du Canada Ltée, fête patron.....	50.00	
	5431	The United States Fidelity & Guaranty Co. Pol. Garantie.....	6.87	
	5432	The Bell Telephone Co.....	51.00	
	5437	Succ. St-Augustin, No 182, souscription.....	5.00	
	5438	Succ. St-Arsène, souscription.....	5.00	
	5439	L'Hôpital Notre-Dame, souscription.....	25.00	
	5440	Délégation de Lévis.....	3.50	
	5441	J. A. Nantel, divers.....	13.75	
	5442	Arbour & Dupont, impressions.....	58.15	
	5443	The Dennisson Engraving Co., <i>bulletin</i>	1.75	
	5444	The Bell Telephone Co.....	57.75	
	5445	Asselin & Asselin, avocats.....	3.39	

1909

Mandat No

Nov.	5453 Desmarais & Robitaille, banderolle et drap.	29.00	
	5454 W. V. Dawson, papeterie.....	3.07	
	5455 Caron et Frères, insignes.....	85.75	
	5462 Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	60.55	
	5463 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	156.02	
	5464 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	160.47	
	5465 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	110.70	
	5466 Hôpital des Incurables, souscription.....	25.00	
	5467 Hodgson Sumner & Co., Ltd, ruban.....	18.47	
	5468 Walker & Campbell.....	.25	
	5469 " La Patrie ".....	.51	
	5470 Succ. Sutton, re examen de I. Laporte.....	1.00	
	5471 The Toilet Laundry Co.....	1.75	
	5472 The Montreal Window Cleaning Co.....	4.00	
	5473 Diverses livraisons de bulletins.....	27.39	
	5474 Frais de transport.....	27.95	
	5475 Timbres, cartes postales, télégrammes.....	117.42	
	5476 Change et commission.....	8.57	
	5477 Diverses dépenses.....	8.60	
	5478 Salaires, bureau 1036.39 ; org. 383.35 ; auditeurs 100.00.....	1,519.74	
	Commission aux precepteurs.....	16.68	\$3,869.15
<hr/>			
Déc.	5484 Délégation à Bastean.....	12.00	
	5485 Délégation à St-Jean-Chrysostôme.....	20.00	
	5486 The Bell Telephone Co.....	47.30	
	5487 Arbour & Dupont, bulletin.....	456.30	
	5488 Librairie J. A. Jacques, insignes.....	6.79	
	5489 La Cie J. B. Rolland et fils, papeterie.....	9.82	
	5490 The Carter Ink Co., fourniture.....	23.52	
	5491 Walker & Campbell Co.....	.30	
	5492 La Cie d'Imp. Moderne.....	3.60	
	5493 The Montreal Light H. & P. Co., lumière....	28.42	
	5500 Réunion des trésoriers de Québec et Ontario	109.00	
	5501 Réunion du Conseil général.....	209.60	
	5502 W. V. Dawson & Co., papeterie.....	35.14	
	5503 Caron Bros., insignes.....	155.59	
	5504 Jos. Thibault, réparations.....	42.90	
	5505 J. A. Nantel, divers.....	13.75	
	5506 Délégation à Worcester.....	154.50	
	5514 Nap. Lachance, dépenses de voyages.....	44.90	
	5515 O. A. Bourke, dépenses de voyages.....	144.40	
	5516 A. L. Pelletier, dépenses de voyages.....	88.50	
	5517 Alf. Fortier, dépenses de voyages.....	69.27	
	5518 Arbour & Dupont, impression.....	165.00	

1909

Mandat No

Déc. 5519	Le " Passe-temps ", impression.....	8.00	
5520	Salaires, bureau 1191.21 ; org. 383.23 ; auditeurs 50.00.....	1,624.56	
5530	Dr Joe! Boyer, <i>in re</i> enquête A. Morissette..	27.54	
5531	Délégation à Salem, Mass.....	30.00	
5532	Succ. de Hull, souscription.....	6.00	
5533	Délégation à Hull.....	19.50	
5534	Aug. de succursales.....	17.00	
5536	Contributions remises.....	7.38	
5537	The Dennison Engraving Co.....	1.75	
5538	Library Bureau of Canada Ltd, pap. à copier	7.20	
5539	Granger & Frère, papeterie.....	11.64	
5540	W. V. D...son, papeterie.....	18.37	
5541	Diverses raisons de bulletins.....	40.35	
5542	C. G. H. Chamberland, réparation.....	3.20	
5543	The Toilet Laundry Co.....	1.75	
5544	Montreal Window Cleaning Co.....	4 00	
5545	Timbres, cartes postales, télégrammes.....	78.41	
5546	Change et commission.....	9.66	
5547	Diverses dépenses.....	5.57	
5549	Comité, fête régionale de Québec.....	15.00	
5550	Frais de transport.....	2.95	
	Commission aux percepteurs.....	17.57	3,798.00
			<hr/>
			47,140.56
	Balancée au 31 décembre 1909.....		3,170.21
			<hr/>
			\$50,310.77

ÉTAT DE LA CAISSE SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 1909

RECETTES

		A Balance au 31 Décembre 1908.....		\$3612.66
Janv.	31	A Certificats	\$208.60	
		" Revision d'Examens	67.75	
		" Monument Archambault.....	25.00	\$301.35
Fév.	28	" Certificats	266.60	
		" Revision d'Examens.....	94.50	361.10
Mars	31	" Certificats	236.75	
		" Revision d'Examens.....	78.50	315.25
Avril	30	" Certificats	263.65	
		" Revision d'Examens.....	86.75	350.40
Mai	31	" Certificats	212.55	
		" Revision d'Examens.....	73.75	286.30
Jun	30	" Certificats	202.05	
		" Revision d'Examens.....	66.75	
		" Monument Archambault.....	5.00	273.80
Juill.	31	" Certificats	195.05	
		" Revision d'Examens.....	68.00	263.05
Aug.	31	" Certificats	140.80	
		" Revision d'Examens.....	45.50	186.30
Sept.	30	" Certificats	189.20	
		" Revision d'Examens.....	61.00	
		" Monument Archambault.....	2.00	252.20
Oct.	31	" Certificats	210.10	
		" Revision d'Examens.....	73.50	283.60
Nov.	30	" Certificats	186.55	
		" Revision d'Examens.....	58.75	245.30
Déc.	31	" Certificats	215.40	
		" Revision d'Examens.....	72.25	287.65
				<u>3406.30</u>
				7018.96

DÉBOURSÉS

Mai	3	Par Montreal Photo. Co. Certificats.....	\$ 212.55	
Jun	30	" A. F. Jeannotte M. D. Revisions.....	549.50	
Sept.	27	" Monument Archambault.....	1600.00	
	30	" Caisse d'Adm. Générale.....	1400.00	
Oct.	4	" Monument Archambault.....	22.00	
Déc	27	" A. F. Jeannotte M. D. Revisions.....	421.50	\$4205.55
		" Balance au 31 Décembre 1909.....		<u>2813.41</u>
				\$7018.96

**ETAT DE LA CAISSE DES MALADES
POUR L'ANNEE 1909.**

N ^o d'ordre	SECURISALES	Etats	Nombre de Membres	Revenues	Déboursés	Surplus	Déficit
	Montréal, B.-C.....	Qué.	405	\$1611.20	\$1558.36	\$ 52.84	\$
1	Lévis.....	"	410	1755.09	1614.68	140.41	
2	Québec.....	"	581	2833.05	1489.44	1343.61	
3	St-Hyacinthe.....	"	402	1783.23	1729.80	53.43	
4	Trois-Rivières.....	"	237	1077.67	591.21	486.46	
5	St-Jean.....	"	194	895.50	599.14	296.36	
6	Sorel.....	"	216	821.54	798.46	23.08	
7	Farnham.....	"	75	359.15	554.95		
8	Drummondville.....	"	78	362.36	351.39	10.97	195.80
9	Valleyfield.....	"	288	1233.04	736.92	496.12	
10	Ottawa.....	Ont.	549	2706.90	2368.44	338.46	
11	Worcester.....	Mass	317	1220.34	521.16	699.18	
12	Manchester.....	N. H	311	1351.89	1001.95	349.94	
13	Woonsocket.....	R. I.	324	1295.13	820.50	474.63	
14	Biddeford.....	Me	137	532.57	736.90		204.33
15	Lowell.....	Mass	315	1349.19	1090.59	258.60	
16	Haverhill.....	"	108	561.12	279.94	281.18	
17	Salem.....	"	207	917.79	632.74	285.05	
18	Providence.....	R. I.	298	1274.87	915.87	359.00	
19	Fall River.....	Mass	199	810.72	302.84	507.88	
20	Holyoke.....	"	281	1226.16	882.07	344.09	
21	Sherbrooke.....	Qué.	158	601.13	858.40		257.27
22	Magog.....	"	103	410.63	413.45		2.82
23	St-Felix de Valois.....	"	81	341.92	647.77		345.85
24	Ste-Geneviève.....	"	49	206.53	163.55	42.98	
25	Alfred.....	Ont.	96	361.44	475.64		114.20
26	St-Romuald.....	Qué.	187	708.49	318.93	389.56	
27	St-Jérôme.....	"	135	514.54	342.07	172.47	
28	St-Jean Desch.....	"	61	273.85	296.59		22.74
29	Lachine.....	"	149	583.13	416.21	136.92	
30	St-Paul l'Ermite.....	"	56	232.33	250.00		17.67
31	Lewiston.....	Me	244	1066.78	993.27	73.51	
32	Joliette.....	Qué.	114	354.18	397.98		43.80
33	Terrebonne.....	"	173	680.47	360.48	319.99	
34	Ste-Martine.....	"	146	578.11	429.17	148.94	
35	New-Bedford.....	Mass	238	954.43	551.30	403.13	
36	Ware.....	"	190	762.44	302.78	459.66	
37	Springfield.....	"	120	528.50	219.91	308.59	
38	Fitchburg.....	"	155	621.33	477.04	144.19	
39	Lawrence.....	"	142	500.13	159.81	340.32	
40	Ste-Brigide.....	Qué.	883	3964.11	3950.09	14.02	
41	St-Enfant Jésus.....	"	271	1104.12	996.74	107.38	
42	St Charles Mtl.....	"	235	997.68	1214.15		216.47

No. Succ.	SUCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Décausés	Surplus	Profit
43	St-Jacq. l'Achigan.	Qué.	104	\$ 454.36	\$ 515.68	\$	\$ 61.32
44	Sacré-Cœur.....	"	335	1446.12	1346.85	99.27	
45	St-Lin.....	"	80	297.97	266.53	31.44	
46	St-Henri.....	"	231	1059.51	1017.69	41.82	
47	St-Louis de France	"	257	1103.53	793.43	310.10	
48	St-Vinc. Montréal.	"	242	979.75	1251.86		272.11
49	Hochelaga.....	"	119	539.32	979.60		440.28
50	St-Jean-Baptiste...	"	593	2616.20	2806.07		183.87
51	Maisonnette.....	"	287	1176.35	1415.31		238.96
52	Notre-Dame.....	"	491	2264.74	2573.61		308.87
53	Ste-Ornégonde....	"	131	568.37	223.54	344.83	
54	St-Jacques.....	"	339	1474.71	659.91	814.80	
55	St-Martin.....	"	60	245.84	346.39		100.55
56	St-Rémi.....	"	71	284.13	251.43	32.70	
57	Berthier.....	"	82	300.57	230.65	69.92	
58	St-Joseph.....	"	100	838.94	584.81	254.13	
59	Lamoraie.....	"	48	205.13	159.97	45.16	
60	Vercheres.....	"	92	370.00	358.46	11.54	
61	Greenville.....	N. H.	36	129.00	267.69		138.69
62	Lougueuil.....	Qué.	84	326.36	397.48		71.12
63	Ste-Rose.....	"	48	250.62	153.00	97.62	
64	Ste-Anne des Plan	"	96	380.61	301.89	78.72	
65	St-Aimé.....	"	83	294.13	286.21	7.92	
66	St-Eustache.....	"	102	369.15	336.34	32.81	
67	Sault au Récollet.	"	31	134.32	60.36	73.96	
68	Central Falls.....	R. I.	188	760.43	304.17	456.26	
69	Imm. Conc. Mt....	Qué.	296	1121.99	1418.91		296.92
70	Augusta.....	Me.	230	634.12	391.03	243.09	
71	Acton Vale.....	Qué.	53	246.90	338.52		91.62
72	Wotton.....	"	36	158.01	372.57		214.56
73	St-Chs. Bellechasse	"	107	375.88	344.06	31.82	
74	Fraserville.....	"	364	1397.86	1569.40		171.54
75	La Patrie.....	"	69	315.38	284.90	30.48	
76	S-Marie de Beauce.	"	104	473.68	420.50	53.18	
77	Granby.....	"	86	375.96	341.34	34.62	
78	St-Edouard.....	"	153	628.20	464.88	163.32	
79	S.-Anne de Perade	Qué.	109	451.88	421.33	30.55	
80	St-Alban.....	"	89	375.85	622.69		246.84
81	Waterville.....	Me.	68	211.23	251.03		39.80
82	Ste-Thérèse.....	Qué.	139	563.46	392.07	171.39	
83	Three-Rivers.....	Mass	78	311.71	245.00	66.71	
84	Webster.....	"	179	717.26	508.37	208.89	
85	Gardner.....	"	158	661.15	539.22	121.93	
86	Northbridge.....	"	75	290.96	171.46	118.80	
87	Nashua.....	N. H.	115	516.18	489.11	27.07	
88	Natick.....	R. I.	46	195.41	274.26		78.85
89	Windsor Mills....	Qué.	111	466.27	395.54	70.73	
90	Varennés.....	"	82	286.47	270.00	16.47	
91	Thetford Mines....	"	269	883.62	1306.47		422.85

Numéro	SCOUTS SALES	Etat	Nombre de Membres	Revettes	Déboursés	Surplus	Déficit
92	St-Esprit.....	Qué.	29	\$ 126.78	\$ 55.00	\$ 71.78	
93	St-Vinc. de Paul...	"	77	290.54	527.13		\$ 236.59
94	Marlboro.....	Mass	108	496.70	361.43	135.27	
95	Putnam.....	Conn	64	256.78	97.13	159.65	
96	Waterbury.....	"	68	240.22	141.39	98.83	
97	Adams.....	Mass	107	438.54	80.00	358.54	
98	Newton.....	"	73	282.95	390.52		107.57
99	Linwood.....	"	108	412.93	238.56	174.37	
100	Artic.....	R. I.	103	394.96	326.21	68.75	
101	St-Augustin Manc. N. H.	"	241	1001.59	907.22	94.37	
102	St-Aimé Asbestos..	Qué.	77	287.09	584.86		297.77
103	Bordeaux.....	"	31	153.38	165.00		11.62
104	L'Assomption.....	"	33	136.44	160.00		23.56
105	St-Jean de la Croix	"	54	232.04	115.00	117.04	
106	St-Gabriel Brandon	"	54	198.20	88.53	109.67	
107	Brockton.....	Mass	103	363.05	365.67	97.38	
108	Milbury.....	"	96	358.18	292.72	65.46	
109	Franklin Falls.....	N. H.	66	253.08	159.98	93.10	
110	Winchendon.....	Mass	56	213.92	325.82		111.90
111	Ariehat.....	N. S.	64	284.87	230.35	54.52	
112	Menramcook.....	N. B.	55	252.72	228.69	24.03	
113	Shediac.....	"	47	192.26	463.45		271.19
114	Tignish.....	I. P. E.	35	135.74	131.97	.77	
115	Bouctouche.....	N. B.	24	90.24	87.84	2.40	
116	Moncton.....	"	159	615.45	606.15	39.30	
117	Caraguet.....	"	44	157.06	84.95	72.11	
118	Chiboutimi.....	Qué.	113	466.41	596.00		129.56
119	Disraeli.....	"	98	373.14	299.05	74.09	
120	Rumford Falls.....	Me.	60	238.48	107.98	130.50	
121	Ipswich.....	Mass	56	177.07	154.99	22.08	
122	West Warren.....	"	57	236.00	54.94	181.06	
123	Leominster.....	"	123	455.69	457.08		1.39
124	Laconia.....	N. H.	60	234.79	182.68	52.11	
125	Manville.....	R. I.	72	769.59	395.70	373.89	
126	Southbridge.....	Mass	159	669.55	531.83	128.72	
127	Lavaltrie.....	Qué.	53	215.71	200.69	15.02	
128	St-Marc.....	"	46	208.03	159.23	48.80	
129	St-Pierre.....	"	90	382.57	490.78		108.21
130	Lynn.....	Mass	48	176.92	220.22		52.30
131	St-Laurent.....	Qué.	66	263.52	247.12	16.40	
132	Wetsbrook.....	Me.	55	242.70	319.81		77.11
133	Suncook.....	N. H.	63	254.76	214.26	40.50	
134	Lauzon.....	Qué.	46	199.26	73.55	125.71	
135	Rustico.....	I. P. E.	28	141.07	84.42	56.65	
136	Clarence Creek.....	Ont.	89	393.51	285.69	17.82	
137	Champlain.....	Qué.	89	391.76	157.81	143.95	
138	Glen Robertson.....	Ont.	26	92.62	92.13	.49	
139	Bristol.....	Conn	42	157.62	55.00	102.62	
140	Plessisville.....	Qué.	79	298.53	474.18		175.65

No. Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Déboursés	Surplus	Déficit
141	Leclereville.....	Qué.	52	\$ 225.93	\$ 112.14	\$113.79	
142	Victoriaville.....	"	158	617.53	916.78		\$ 299.25
143	Jacques-Cartier	"	263	1066.32	484.17	582.15	
144	St.-J.-Bte. de Que...	"	328	1252.47	1243.34	9.13	
145	St.-Sauveur.....	"	367	1411.84	536.27	875.57	
146	Spencer.....	Mass	53	175.97	32.10	143.87	
147	Pawtucket.....	R. I.	56	221.93	142.14	79.79	
148	Taunton.....	Mass	41	176.28	358.98		182.70
149	Willimantic.....	Conn.	105	382.35	269.13	113.22	
150	St.-Joseph de Worc. Mass		121	536.09	312.72	223.37	
151	St.-Denis de Rich... Qué.		59	249.74	213.46	36.28	
152	Grand'Mère.....	"	107	367.67	271.36	96.31	
153	Shawinigan Falls..	"	88	404.08	374.82	29.26	
154	St.-Hélène de Bagot	"	72	296.54	416.81		120.27
155	St.-Jean de Matha..	"	70	262.34	393.49		131.15
156	Globe Fall River... Mass		77	350.13	244.94	105.19	
157	St.-Michel des Sts.. Qué.		48	153.25	204.26		51.01
158	St.-Emilie de l'Éner	"		26.84	15.00	11.84	
159	Ornstown.....	"	35	153.87	73.56	80.31	
160	North Adams..... Mass		83	323.13	471.30		148.17
161	Manchang.....	"	36	211.59	291.43		79.84
162	St.-Hughes.....	Qué.	36	142.59	135.13	7.46	
163	Sumers-worth..... N. H.		111	397.37	313.52	83.85	
164	Meteghan.....	N. S.	94	381.28	724.11		342.88
165	St.-Isidore.....	Qué.	29	143.68	106.43	37.25	
166	Verdun.....	"	43	185.43	147.15	38.28	
167	Beclin.....	N. H.	69	231.18	250.00		18.82
168	E. Broughton..... Qué.		100	310.37	614.25		273.88
169	St.-Ours.....	"	57	226.36	327.75		101.39
170	Beclerl.....	"	42	167.24	168.99		1.75
171	Notre-Dame, Ware Mass		113	544.69	174.94	369.75	
172	Contrecoeur..... Qué.		54	293.66	395.00		191.34
173	St.-Barthélemi.....	"	52	266.11	133.52	132.59	
174	St.-Ls de F. Lowell, Mass		119	438.90	361.13	77.77	
175	St.-Frs. Fitchburg	"	88	305.86	259.17	46.69	
176	Evangeline.....	N. S.	82	348.49	314.91	33.28	
177	East Angus..... Qué.		93	400.33	499.79		99.46
178	St.-Elzéar.....	"	43	180.51	197.84	72.67	
179	Ste-Flavie.....	"	42	217.91	296.42		78.51
180	Megantic.....	"	104	459.63	307.63	152.00	
181	St.-Georges, Beauce	"	34	127.74	252.83		125.09
182	St.-Augustin.....	"	76	295.85	132.81	163.04	
183	St.-Lazare.....	"	41	144.02	124.23	19.79	
184	Belle-Rivière..... Ont.		29	47.36	75.00		27.64
185	Westfield.....	Mass	25	118.04	178.52		60.48
186	Lafayette.....	"	16	186.85	40.68	146.17	
187	Barhurst.....	N. B.	40	129.79	250.81		121.02
188	Tracadie.....	"	68	235.60	259.98		24.38
189	Buckingham..... Qué.		18	74.29	70.00	4.29	

No Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Débourrés	Surplus	Déficit
190	Wendover.....	Ont.	24	\$ 103.98	\$ 197.84		
191	Brunswick.....	Me.	110	486.80	453.10	\$ 33.70	\$ 93.86
192	Auburn.....	"	82	321.04	373.39		52.35
193	Ste-Philomène.....	Qué.	44	186.88	319.37		132.49
194	St-Thomas d'Alf... Ont.		53	224.72	118.55	106.17	
195	Chute à Blondeau..	"	38	144.13	256.40		112.27
196	Hawkesbury.....	"	70	226.31	297.84		71.53
197	Ste-Emélie.....	Qué.	71	251.56	390.71		139.15
198	Ste-Hélène.....	"	43	168.77	45.68	123.09	
199	Richelieu.....	Qué.	155	598.68	359.50	239.18	
200	St-Georges Mtl.....	"	20	91.28	56.39		34.89
201	St-Nicholas.....	"	87	386.92	357.72	29.20	
202	St-David.....	"	73	295.02	384.91		89.89
203	Ste-Anne, Beaupré	"	54	241.84	164.28	77.56	
204	Lambert.....	"	144	554.14	297.66	256.48	
205	Hull.....	"	393	1787.38	1388.70	298.68	
206	Pierreville.....	"	35	140.68	195.72		55.04
207	Rimonski.....	"	102	327.55	343.41		15.86
209	Chicopee.....	Mass	86	340.14	157.84	182.30	
210	North Oxford.....	"	29	119.82	150.00		30.18
211	L'Islet.....	Qué.	31	130.08	226.24		96.16
212	Chicopee Falls.....	Mass	40	154.89	108.60	46.29	
213	Salmon River.....	N. S.	42	181.61	211.04		29.43
214	Descoisse.....	"	69	311.62	262.13	52.49	
215	N-D. de Charny....	Qué.	63	293.14	320.47		27.33
216	Amherst.....	N. S.	111	424.87	301.31	123.56	
217	Richiboucton.....	N. B.	59	303.86	421.34		117.48
218	Rogersville.....	"	15	63.38	59.97	3.41	
219	Mont-Royal.....	Qué.	35	135.93	197.81		61.88
220	Chénier.....	"	44	186.30	88.52	97.78	
221	Ayhner.....	"	49	207.52	444.26		236.74
222	L'Original.....	Ont.	35	146.84	120.59	26.25	
223	St-Casimir.....	Qué.	85	277.13	60.65	216.48	
224	Pascal Poirier.....	N. B.	27	103.86	179.17		75.31
225	Alexandria.....	Ont.	46	168.00	180.58		12.58
226	Ishpeming.....	Mich	49	135.11	41.39	93.72	
227	Schaffer.....	"	17	81.33	43.55	37.78	
228	Escanaba.....	"	49	181.95	65.85	116.10	
229	Détroit.....	"	84	108.52	97.82	10.70	
230	St-Raymond.....	Qué.	78	295.63	527.37		231.74
231	Rockland.....	Ont.	40	170.29	215.76		45.47
232	Somerville.....	Conn	28	110.16	157.12		46.96
233	Concession.....	N. S.	25	94.44	364.94		270.50
234	St-Grégoire.....	Qué.	80	300.46	279.28	21.18	
235	Cap St-Ignace.....	"	78	397.26	122.81	184.45	
236	St-Antoine, Wore.	Mass	152	640.96	310.65	330.31	
237	Sudbury.....	Ont.	9	30.84	62.84		32.00
238	Chelmsford.....	"	4	14.77		14.77	
239	Sturgeon Falls.....	"	44	133.82	63.55	70.27	

No. Succ.	SUCCESSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Débourssés	Surplus	Déficit
240	Maniwaki.....	Qué.	31	\$ 134.33	\$ 95.00	\$ 39.33	
241	Renfrew.....	Ont.	11	8.72	30.00		\$ 21.28
242	Beauharnois.....	Qué.	56	171.82	129.97	41.85	
243	St-Frs.Xavier de B.....	"	25	101.47	158.55		57.08
244	Campbellton.....	N. B.	69	241.45	228.49	12.96	
245	Lamèque.....	"	31	120.82	82.10	38.72	
246	St-Bruno.....	Qué.	30	106.17	121.35		15.18
247	Cathédrale.....	"	60	253.15	239.62	13.53	
248	Ancienne Lorette.....	"	96	402.28	289.88	112.40	
249	Stanford.....	"	54	240.69	215.00	25.69	
250	St-Denis.....	"	153	577.18	406.95	170.23	
251	Imm. Conc., Hol.....	Mass	122	478.77	208.93	269.84	
252	Pawtucketville.....	"	128	468.80	251.78	217.02	
253	Perpétuel Secours.....	"	74	263.85	130.00	133.85	
254	Dagnaud.....	N. S.	32	149.35	290.00		140.65
255	St-Norbert.....	Qué.	31	146.23	44.55	101.68	
256	St-Alexandre.....	"	32	154.54	149.94	4.60	
257	St-Chs. de Provid.....	R. I.	37	163.68	75.00	88.68	
258	North Attleboro.....	Mass	13	40.06		40.06	
259	Dodgeville.....	"	67	173.37	146.38	26.99	
260	Ste-Scholastique.....	Qué.	29	98.46	150.68		52.22
261	Ludger Gravel.....	"	178	539.06	323.24	215.82	
262	St-Joachim.....	Mich					
263	St-Cuthbert.....	Qué.	49	198.94	186.68	12.26	
264	St-Pierre Pontgrav.....	"	47	163.44	371.32		207.88
265	Angers.....	"	33	118.10	102.50	15.60	
266	South Lowell.....	Mass	36	173.51	107.39	66.21	
267	St-Joseph, Lowell.....	"	57	175.77	254.18		78.41
268	Balmoral.....	N. B.	35	110.48	106.67	3.81	
269	Petit Rocher.....	"	34	145.74	271.33		125.59
270	Taftville.....	Conn	40	137.88	296.22		158.34
271	St-Frs de Gatineau.....	Qué.	31	134.50	113.52	20.98	
272	Ste-Elizabeth.....	"	76	322.87	418.70		125.83
273	St-Elie de Caxton.....	"	30	106.81	10.71	96.13	
274	Windsor.....	Ont.	25	81.39	77.16	4.23	
275	Sherbrooke Est.....	Qué.	58	215.32	36.37	178.95	
276	St-Marc, Portneuf.....	"	116	461.95	777.75		315.80
277	Cocagne.....	N. B.	34	147.32	216.36		69.04
278	Clinton.....	Mass	42	160.71	19.26	141.45	
279	Shirley.....	"	17	72.84	94.39		21.55
280	North Cambridge.....	"	51	223.71	104.97	118.77	
281	Northampton.....	"	41	201.61	90.00	111.61	
282	L. J. Gauthier.....	Qué.	24	95.83	98.46		2.63
283	Yamachiche.....	"	75	200.23	319.97		119.74
284	Tusket Wedge.....	N. S.	50	237.93	175.59	62.34	
285	St-Roch P'Achigan.....	Qué.	42	133.38	328.24		194.86
286	Roxton Pond.....	"	49	214.33	190.72	23.61	
287	Rouville.....	"	52	110.40	30.00	80.40	
288	St-Louis de Mer.....	Mass	49	208.96	212.86		3.90

No Succ.	SuccESALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Debités	Surplus	Profit
289	Kingsey Falls.....	Qué.	42	\$ 150.02	\$ 253.21		
290	Brant.....	"	106	318.94	92.10	\$ 226.84	\$103.19
291	St-J-Baptiste Ota.	Ont.	30	103.55	16.42	87.13	
292	Ste-Marie Salomé	Qué.	18	78.15	65.00	13.15	
293	Forge Village.....	Mass	12	51.70	135.00		
294	Is Archambault....	Qué.	43	179.92	144.94	34.98	83.30
295	Comeau.....	N. S.	44	204.71	200.00	4.71	
296	Charlemagne.....	Qué.	64	272.93	278.52		
297	L'Epiphanie.....	"	38	143.32	131.20	12.12	5.59
298	St-Alexis.....	"	38	164.20	155.00	9.20	
299	De Lorimier.....	"	50	205.05	142.14	62.91	
300	Lamarche.....	"	65	254.09	179.97	74.12	
301	Lambert, Milford..	Mass	8	35.79	20.00	15.79	
302	Cadillac.....	Mich	18	14.58		14.58	
303	Ste-Cécile Southb..	Mass	42	56.57	167.13		
304	Newburyport.....	"	31	150.34	100.47	49.87	110.56
305	St-Paul.....	Qué.	52	205.48	372.41		166.93
306	St-Basile.....	"	25	106.14	106.40		.26
307	Warwick.....	"	45	155.98	147.13	8.85	
308	Walham.....	Mass	32	107.34	110.00		2.66
309	Villeray.....	Qué.	49	202.64	210.00		7.36
310	St-Bernard.....	N. S.	17	71.25	92.13		20.88
311	St-Eusèbe.....	Qué.	46	182.30	147.04	35.26	
312	Ste-Anne Bellevue	"	24	97.62	60.00	37.62	
313	Easthampton.....	Mass	28	132.67	100.00	32.67	
314	Marg. Bourgeois...	N. H.	22	1.60		1.60	
315	Ste-Thérèse.....	Qué.	25	74.97	130.72		55.75
316	N-D. du Rosaire...	"					
317	St-Hermévilde...	"	68	282.34	331.33		48.99
318	J. V. Désaulniers..	R. I.	42	106.66	109.26		2.60
319	Ste-Julienne.....	Qué.	38	149.45	129.97	19.48	
320	E. A. St-Jacques...	Mass	30	111.24	147.50		36.26
321	Winooski.....	Vt.	33	137.33	36.42	100.91	
322	Alt. Fortier.....	Me.	42	54.01	52.00	2.01	
323	Hector Blouin.....	"	25	12.86		12.86	
324	L'Acadie.....	N. B.	46	158.78	335.81		177.03
325	St-Chs. Richelien..	Qué.	25	128.19	119.85	8.34	
326	Ludger Massé.....	Me.	43	91.64	263.55		171.91
327	Laprairie.....	Qué.	40	161.90	127.78	34.12	
328	Rawdon.....	"	24	83.49	140.00		56.51
329	Stoneville.....	Mass	19	80.82	227.78		146.96
330	Eastman.....	Qué.	27	101.77	176.77		75.00
331	St-Ant. Abbe.....	"	31	139.27	108.55	30.72	
332	Chambly.....	"	22	106.06	114.82		8.76
333	Sanford.....	Me.	43	148.84	45.71	103.13	
334	Jeanne Mance.....	R. I.	25	51.82	12.13	39.69	
335	St-Germain de Gr.	Qué.	47	213.44	487.78		274.34
336	HauteAboujagane	N. B.	35	133.68	157.07		23.39
337	St-Cyrille de Wen.	Qué.	59	264.17	269.14		4.97

No. Succ.	SUCCURSALES	Etats	Nombre de Membres	Recettes	Déboursés	Surplus	Deficit
338	Bruchési.....	Me.	14	\$ 29.63	\$ 32.84	\$	\$ 3.21
339	Ducharme.....	N. S.	25	102.61	216.98		114.37
340	Marieville.....	Qué.	28	120.53	135.00		14.47
341	Iberville.....	"	33	135.89	28.58	107.31	
342	Gilbertville.....	Mass.	89	316.48	152.75	163.73	
343	St-Pie de Bagot....	Qué.	39	165.44	204.11		38.67
344	Laval de Waterville	Me.	27	41.65	23.39	21.26	
345	Livermore Falls....	"	62	191.13	158.42	32.71	
346	Gendron.....	"	29	64.50	20.00	44.50	
347	Ste-Marie de Manic	N. H.	47	25.92	50.00		24.08
348	Marie-Immaculée ..	Qué.	50	147.30	95.71	51.59	
349	Ste-Anne d'Edbr....	N. S.	32	156.74	111.15	45.59	
350	St-Paul Abbotts....	Qué.					
351	L'Ange Gardien....	"	21	79.47	78.52	.95	
352	Nicolet.....	"	39	151.22	127.13	24.09	
353	Marie-Alice.....	"	99	203.75	523.40		319.65
354	Les Saules.....	"	43	172.21	103.52	68.69	
355	Ste-Rosalie.....	N. H.	29	16.72		16.72	
356	St-Louis Woonsooc.	R. I.	35	18.93	50.00		31.07
357	Marie-Antoinette..	"					
358	Amesbury.....	Mass.	47	176.66	129.94	46.72	
359	Ste-Claire Haverh..	"	64	290.19	395.00		104.81
360	St-Augustin Portn.	Qué.	38	154.56	117.81	36.75	
361	Newmarket.....	N. H.	22	66.63	147.88		81.25
362	Pleasant View.....	R. I.	33	119.24	10.68	108.56	
363	St-Wenceslas.....	Qué.	32	121.86	170.56		48.70
364	Ste-Thécle.....	"	36	156.03	116.80	39.23	
365	St-Grégoire.....	"	38	124.83	64.26	60.57	
366	Marie l'Incarnation	N. H.	17	35.94	28.55	7.39	
367	Adlard Landry....	Mass.	47	205.98	132.13	73.85	
368	Gentilly.....	Qué.	26	102.95	291.42		88.47
369	Garthby.....	"	29	113.46	173.97		60.51
370	S-Marie, v St-Paul	"	45	139.98	76.42	63.56	
371	St-Uldal.....	"	37	121.86	37.13	84.73	
372	S-Alexis des Monts	"	32	134.99	229.23		94.24
373	Louiseville.....	"	28	96.15	40.00	56.15	
374	Ludlow.....	Mass.	22	79.74	46.42	33.32	
375	St-Celestin.....	Qué.	29	100.72	106.39		5.67
376	Middleboro.....	Mass.	26	104.87	29.26	75.61	
377	N-D. de Beauport..	Qué.	98	369.43	137.78	131.65	
378	Limoulin.....	"	31	136.07	175.71		39.64
379	Mauseau.....	"	31	103.88	107.19		3.22
380	Derry.....	N. H.	31	127.38	129.05		1.67
381	Charlesbourg.....	Qué.	29	107.56	52.07	55.49	
382	Chateau Richer....	"	29	91.46	112.90		21.44
383	St-Malo.....	"	67	239.10	213.52	25.58	
384	Sutton.....	"	13	52.09	45.00	7.09	
385	Orono.....	Me.	27	70.99	48.55	22.44	
386	Old Town.....	"	73	108.90	57.81	51.09	

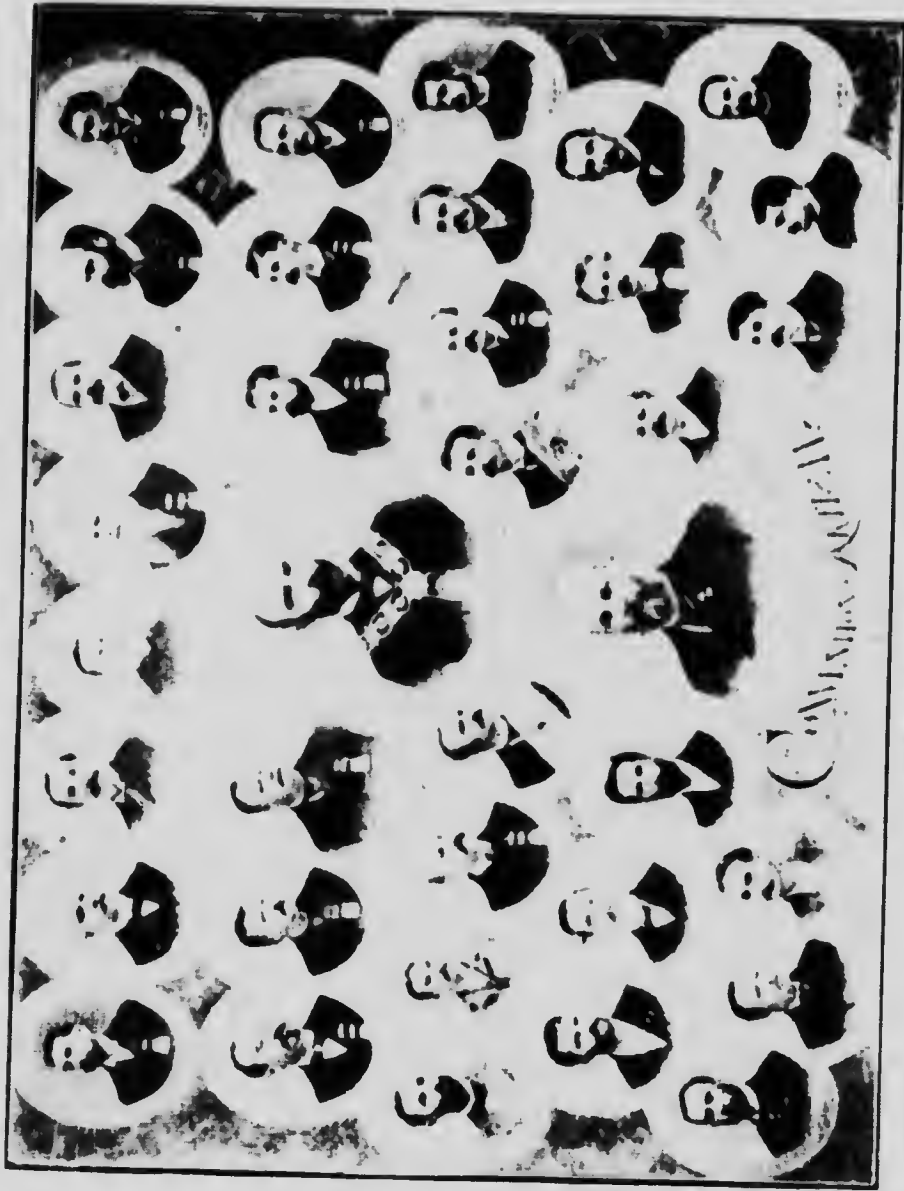
No Succ.	ST CURSALES	Pais	Nombre de Membres	Recettes	Débourssés	Surplus	Déficit
387	Laurierville,	Qué.	22	\$68 97	\$126.72	\$	\$ 57.75
388	Ste-Anastasia	"	22	97.30	188.94		91.64
389	St-Ambroise	"	14	70.92	76.39		5.47
390	St-Arsène.....	"	38	105 62	9.97	95.65	
391	Davelnyville.....	"	19	64.26	179.23		114.97
392	Ste-Marie Lewiston Me.		68	183.39	129 26	54.13	
393	Ste-Philomène For Qué.		23	63 79	132.81		69.02
394	Lotbinière.....	"	25	57.33	65.00		7.67
395	Grand Pré.....	N. S.	18	41.20			
396	Jeanne d'Arc.....	N. H.	28	10.21		41.20	
397	Deschambault.....	Qué.	35	75.15	34.23	1.21	
398	Ste-Anne Fall-R... Mass		55	119.70	117.10	40.92	
399	Pont Rouge	Qué.	29	52.53	49.26	3.27	6.40
400	Clément Léger....	N. S.	28	5.42		5.42	
401	Nth Grosvenordale Conn		20	30.60	10.00	20.60	
402	J. A. R. Plamondon Qué.		29				
403	Black Lake.....	"	46	56.25	49.99	6 26	
404	Ste-Philomène Ro. "	"	56	59.23	48.55	10.68	
405	St-Liguori	"	24	37.11	6.42	30.69	
406	Millinocket.....	Me.					
407	Peabody.....	Mass	27	25.60		25.60	
408	Dombourg.....	Qué.	27	20 48		20.48	
409	St-Sylvere	"	43	27.77	3.55	24.22	
410	Almaville.....	"	44	28.04	22.06	5.98	
411	St-Edmond.....	"	56	31 05	5.00	26.05	
412	St-Georges Métis...	"	44	13.09	49 11		36.02
413	Cedar Hall.....	"	31	18.51	34.81		16.33
414	Portneuf.....	"	24	8.93		8 93	
415	St-Jude.....	"					
416	Ste-Rosalie.....	"	6				
417	Skowhegan.....	Me.	29	.69	2.13		1.44
418	St-Guillaume	Qué	17				
419	St-Jean Chrysost...	"					
420	Batiscan.....	"	30	2.70		2.70	
421	La Tuque.....	"					
422	Ste-Croix.....	"	26	3.77		3.77	
423	Jos. Thibault.....	"					

A balance au 31 déc. 1908.... 35324 \$139556.59 \$125517.53 \$29793.44 \$15754.38
 Par " " " 1909.... 28882 76
 42921.82
 \$168439.35 \$168439.35

**DÉTAIL DES DÉBOURSÉS DE LA CAISSE DES DÉCÈS
POUR L'ANNÉE 1909**

No	NOM	SUCCESSION	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2045	Béchar d Eliza.....	Alfred Fortier.....	\$ 500,00	48	49
2071	Dupont J. C.....	Ottawa.....	1000,00	33	44
2135	Robitaille F.....	Newburyport.....	1000,00	41	42
2148	Gallant J.....	Rustico.....	500,00	34	35
2153	Duval Alb.....	Ste-Marie de Manc.....	1000,00	34	35
2157	Laprade P.....	Easthampton.....	1000,00	35	46
2158	Lamarche J. B.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	25	44
2160	Delorme P.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	33	53
2161	Foisy E.....	St-Enfant Jésus de Mtl..	1000,00	31	48
2162	Neveu H.....	Holyoke.....	1000,00	27	32
2163	Beandoin J.....	St-Charles de Mtl.....	1000,00	22	37
2164	Bourget L. N.....	Lawrence.....	1000,00	28	37
2165	Rioux F. J.....	Sherbrooke.....	1000,00	35	53
2166	Corbeil O.....	Clinton.....	500,00	22	25
2167	Laframboise P.....	Villerai.....	1000,00	29	37
2168	Gagnon L.....	Ste-Thérèse.....	1000,00	22	30
2169	Roy J. P. H.....	Petit Rocher.....	1000,00	21	23
2170	Bérard A.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	47	68
2171	Plante J. A.....	Quebec.....	1000,00	20	26
2172	Charpentier H.....	Gardner.....	1000,00	24	30
2173	Bazin Laura.....	Ste-Marie de Manc.....	500,00	27	28
2174	Lamarche C.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	36	57
2175	Shinck J.....	Ottawa.....	1000,00	30	46
2176	Maguan Rev J. A.	St-Jérôme.....	1000,00	29	42
2177	Caron Rose D.....	Chambly.....	250,00	19	20
2178	Prévost P. E.....	Lewiston.....	1000,00	31	41
2179	Larose R.....	Ludger Gravel.....	500,00	27	28
2180	St-Germain N.....	St-Alexis.....	250,00	32	37
2181	Pichette T.....	Manchester.....	1000,00	38	46
2182	Bédard E.....	Ancienne Lorette.....	1000,00	20	22
2183	Lajoie N.....	Grand'Mère.....	1000,00	45	49
2184	Bois J. O.....	Lamarche Mtl.....	500,00	48	50
2185	Lagacé A.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	21	32
2186	Pinard J. Z.....	Suncook.....	500,00	44	50
2187	Dorval N.....	Ottawa.....	1000,00	32	52
2188	Lafond L. A.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000,00	26	31
2189	Blais D.....	Ste-Cunégonde de Mtl..	500,00	32	50
2190	Perrin Ls.....	Cadillac.....	1000,00	21	22
2191	Joyal A.....	Notre-Dame de Mtl.....	500,00	27	28
2192	Gagnon A.....	Thetford Mines.....	1000,00	30	37
2193	Dufort G.....	St-Jacques de Mtl.....	1000,00	20	40
2194	Dubé V.....	Northbridge.....	500,00	31	33
2195	Lamontagne F.....	St-Is de France de Mtl..	1000,00	21	40
2196	Barrette Ls.....	Valleyfield.....	1000,00	31	37

No.	NOM	SUCCESSION	Montant du Certificat	Age Fructif.	Age en années
2197	Villeneuve J.....	St-Thomé No 82.....	\$1000,00	31	38
2198	L'Heureux P.....	St-Hyacinthe.....	1000,00	39	55
2199	Forest H.....	St-Jacques l'Achigan.....	1000,00	27	42
2200	Julien J.....	St-Barthelemy.....	1000,00	44	61
2201	Lacroix T.....	Champlain.....	1000,00	34	48
2202	Forget-Deputie H.	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	25	46
2203	Poirier N.....	Ludger Gravel.....	1000,00	24	41
2204	Desroches A.....	Joliette.....	1000,00	27	37
2205	Brunet O.....	Ste-Anne de Bellevue.....	1000,00	35	50
2206	Desrosiers A.....	St-Herménégilde.....	500,00	25	26
2207	Lal-prière Jos.....	St-Hyacinthe.....	1000,00	32	44
2208	Lavallee A.....	St-Casimir.....	500,00	27	31
2209	Marsolais Geo.....	Leominster.....	1000,00	33	39
2210	Matte J.....	St-Roch de l'Achigan.....	1000,00	20	23
2211	Charland J.....	Lavalrie.....	1000,00	36	57
2212	Bayeur P.....	Berthier.....	1000,00	40	58
2213	Desjardins M.....	Ottawa.....	1000,00	18	28
2214	Paquette A.....	St-Marc de Portneuf.....	500,00	24	27
2215	Prevost F.....	Imm. Conc. d'Holyoke...	1000,00	29	36
2216	Labrie J. A.....	Jacques-Cartier.....	1000,00	33	36
2217	Pilon W.....	St-Jerôme.....	1000,00	28	35
2218	Perrault Chs.....	St-Jacques de Mtl.....	1000,00	40	56
2219	Dutilly A.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	30	47
2220	Frechette Frs.....	Newton.....	1000,00	40	44
2221	Desrosiers J.....	St-Jacques de Mtl.....	1000,00	42	63
2222	Beauregard F.....	Sacre-Cœur de Mtl.....	1000,00	37	55
2223	Lossard A.....	East Broughton.....	1000,00	31	39
2224	Nomry Diana.....	Ste-Marie de Manx.....	1000,00	25	26
2225	Piché J. A.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	39	55
2226	Pressault Is.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	26	47
2227	Sanscartier Is.....	St-Laurent.....	1000,00	31	37
2228	Guertin J. E.	St-Hyacinthe.....	1000,00	20	22
2229	Fluet T.....	Sacre-Cœur de Mtl.....	1000,00	41	62
2230	Nadeau Arm.....	St-Aimé.....	1000,00	28	36
2231	Martin M.....	St-Henri de Mtl.....	1000,00	40	51
2232	Rionx-Hébert Oct.	Globe de Fall River.....	1000,00	48	50
2233	Desrosiers A.....	St-Joseph de Worcester.	1000,00	22	25
2234	Dubé Leo.....	St-Clare de Haverhill..	250,00	37	38
2235	Egnas Jos.....	St-Jean de la Croix.....	500,00	43	48
2236	Blanchard L. H....	St-Hyacinthe.....	1000,00	37	54
2237	Bazinet J. B.....	Ste-Fauche de l'Energie.	1000,00	22	29
2238	Gréhan R.....	Portneuf.....	1000,00	24	33
2239	Schuck Alp.....	Laymore Falls.....	500,00	24	24
2240	Mesna I D.....	St-Denis de Mtl.....	1000,00	40	62
2241	Villeneuve S.....	St-Eusébe de Mtl.....	1000,00	27	32
2242	Smith Art.....	Arctic.....	500,00	20	23
2243	Brunet A.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	22	38
2244	Mongenais H. O....	Providence.....	1000,00	38	44
2245	Bedard T.....	Ludger Gravel.....	1000,00	37	57



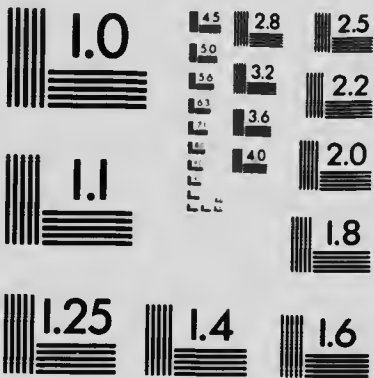
PREMIERE CONVENTION 1895

- | | | | | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------------|----------------|------------------|---------------|
| Henri B. W. | Dr. F. P. Duchesne | J. Lamarche | M. Paul Fréchette | J. A. Brault | J. G. W. McGowan | Améd Lambert, |
| Président | Médanville | Lespès | Chaplain | Parlatier | Secrétaire | Censeur |
| N. Hébert | N. Laporte | J. A. Gauthier | Guyot-Duressat | A. Vézina | J. S. Thibault | D. Pothier |
| Censeur | Censeur | ter. Vézina | Président | ame Vézina | Directeur | Directeur |
| D. J. B. Laroche | J. A. Dumont | M. J. Fontaine | C. Hébert | H. Franchard | L. S. Gauthier | N. Lord |
| Valleyfield | Lespès | Directeur | ter. C. Hébert | ame C. Hébert | Directeur | N. Nadeau |
| J. F. Bouché | J. A. Poulet | F. L. F. Pelanquet | N. St. Jean | C. D. Hébert | A. Denis | J. Chénier |
| Sacré | Sacré | Québec | Président de la Convention | Trois-Rivières | St-Hyacinthe | Valleyfield |
| D. B. St. J. Gaudin | J. F. Campbell | | John Chénier | Ottawa | St-Jean | |
| Dumoulinville | Lespès | F. F. F. F. | | | | |



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2246	Martineau Ls.....	East Angus.....	1000,00	43	50
2247	Lévesque Alf.....	Fall River.....	1000,00	33	39
2248	Dumesnil J. B.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	32	49
2249	Jarry J. B.....	Bordeaux.....	1000,00	36	43
2250	Beauchamp G.....	St-Eustache.....	1000,00	35	50
2251	Gravel Alf.....	Chambly.....	1000,00	35	37
2252	Dupuis J. A.....	St-Louis de France Mtl..	1000,00	27	48
2253	Desjardins Ed.....	Windsor.....	1000,00	31	32
2254	Archambault Jos..	Roxton Pond.....	500,00	49	50
2255	Chênevert Jos.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	43	62
2256	Paquette Frs.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	48	68
2257	Dansereau A.....	St-Vincent de Mtl.....	1000,00	34	53
2258	Audibert J. E.....	Québec.....	1000,00	28	44
2259	Robert Art.....	St-Herménégilde... ..	500,00	27	29
2260	Cabana A. L.....	Granby.....	500,00	18	20
2261	Bellehumer A....	St-Antoine de Worcester	1000,00	26	35
2262	Mainville A.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000,00	35	56
2263	Auclair L. B.....	St-Cyrille de Wendover.	1000,00	43	60
2264	Bonin J. S.....	Lanoraie.....	1000,00	27	36
2265	Duchesneau F. X.	Providence.....	1000,00	19	27
2266	Beauchamp L. F...	Ste-Emélie de l'Energie	1000,00	30	32
2267	Maranda J.....	Milbury.....	1000,00	30	33
2268	Allard B.....	St-Denis de Mtl.....	1000,00	34	54
2269	Robert E.....	Ottawa.....	1000,00	32	47
2270	Blondin D.....	Valleyfield.....	1000,00	23	40
2271	Savard P.....	St-Alban.....	500,00	32	36
2272	Chevrier O.....	Alfred.....	1000,00	27	41
2273	Barry W. E.....	St-Jean-Baptiste de Qué.	1000,00	20	23
2274	Lebœuf J. B.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000,00	26	44
2275	Côté F. X.....	St-Pierre de Mtl.....	1000,00	20	30
2776	Pigeon A.....	Roxton Pond.....	500,00	21	22
2277	Philibert Geo.....	Ottawa.....	600,00	48	63
2278	Sauvé Alb.....	Ste-Geneviève.....	1000,00	39	57
2279	Turcotte Jos.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	36	56
2280	Vincent E.....	Drummondville.....	1000,00	40	49
2281	Pilon F.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	38	58
2282	Gagné J. N.....	Manchester.....	1000,00	23	27
2283	Hébert L.....	Leominster.....	1000,00	32	37
2284	Rousseau G.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000,00	44	63
2285	Montmeny Wm... .	Merriek.....	1000,00	22	25
2286	Bélanger A.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	34	54
2287	Larivière Geo....	Manchester.....	1000,00	24	31
2288	Thibault Ph.....	Globe de Fall River.....	500,00	34	35
2289	Jetté O.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000,00	41	61
2290	Melançon F.....	Cocagne.....	500,00	38	41
2291	Soucy L.....	Ste-Rosalie de Sommers.	500,00	21	23
2292	Perrault A.....	Lavaltrie.....	1000,00	37	54
2293	Larivière O.....	St-Aimé.....	1000,00	24	38
2294	Plouffe J. N.....	Ste-Rose.....	1000,00	25	40

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au Décès
2295	Archambault F. X.	Perp.-Secours d'Holyoke.	\$ 1000.00	32	44
2296	Marin E.....	St-Jean-Baptiste de Qué.	1000.00	36	55
2297	Beaudoin J.....	St-Alexis.....	1000.00	28	31
2298	Brossoit R.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	500.00	27	47
2299	Martel A. C.....	Windsor Mills.....	500.00	33	44
2300	Jacques X.....	St-David.....	500.00	25	41
2301	Deziel A. J.....	St-Barthélémy.....	1000.00	41	54
2302	Mercier J. B.....	St-Jean-Baptiste de Qué.	1000.00	39	53
2303	Thomas J.....	Ste-Brigide de Mtl.....	500.00	22	22
2304	Godreau C.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000.00	46	65
2305	Savard Oct.....	St-Alban.....	500.00	23	25
2306	Benoit Ag.....	St-Henri.....	1000.00	41	62
2307	Hardy Art.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000.00	23	38
2308	Melançon I. N....	Dagnaud.....	250.00	27	29
2309	Richard T.....	St-Ours.....	1000.00	40	58
2310	Esnault Aug.....	Victoriaville.....	500.00	43	45
2311	Lessard Ed.....	East Broughton.....	1000.00	34	40
2312	Lafamme Ed.....	Lévis.....	1000.00	31	49
2313	Delorme Alf.....	St-Louis de France Mtl.	1000.00	37	52
2314	Demers Art.....	Lévis.....	1000.00	25	45
2315	Beaudoin P. A....	St-Jacques de Mtl.....	1000.00	29	47
2316	Gandet Alb.....	Lowell.....	1000.00	43	51
2317	Laliberté J.....	Somersworth.....	1000.00	22	25
2318	Tremblay Alf.....	La Patrie.....	1000.00	34	42
2319	Primeau L. N.....	St-Vincent de Mtl.....	1000.00	37	44
2320	Fortin C.....	Ste-Rose.....	1000.00	26	45
2321	Rochon L. S.....	St-Jean-Baptiste de Mtl.	1000.00	31	42
2322	Allard Frs.....	Maisonneuve.....	500.00	20	24
2323	Pinette A.....	Ste-Marie de Lewiston...	1000.00	19	25
2324	Côté J. E.....	Québec.....	1000.00	34	49
2325	Bellefeuille Ph....	Trois-Rivières.....	1000.00	33	51
2326	Boutin C.....	Rumford Falls.....	500.00	18	18
2327	Bédard C. A.....	St-Remi.....	1000.00	32	47
2328	Lafontaine E.....	Drummondville.....	1000.00	40	59
2329	Homond J. H.....	St-Vincent de Mtl.....	1000.00	29	51
2330	Grenier H.....	Winchendon.....	500.00	22	25
2331	Lalonde E.....	L'Orignal.....	1000.00	18	22
2332	Majeau P.....	Maisonneuve.....	1000.00	23	41
2333	Delorme Ph.....	Ste-Anne des Plaines....	1000.00	31	40
2334	Doyer Eug.....	St-Charles de Bellechasse	1000.00	41	49
2335	Carreau S.....	St-Hyacinthe.....	1000.00	30	46
2336	Archambault L. N.	Hochelega.....	1000.00	26	55
2337	Brulé Ths.....	Ottawa.....	600.00	45	60
2338	Sénécal Chs.....	Lambert de Mtl.....	1000.00	38	58
2339	Vaillancourt P....	Québec.....	1000.00	31	49
2340	Gandet O.....	Holyoke.....	1000.00	26	43
2341	Gagné F. X.....	Québec.....	1000.00	35	54
2342	Sénécal J.....	St-Henri.....	1000.00	26	46
2343	Desjardins Aug....	Notre-Dame de Mtl.....	1000.00	25	44

No	NOM	SUCCURSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2344	Brault Ern.....	Warwick.....	\$ 500.00	19	22
2345	Plante L.....	St-Hyacinthe.....	1000.00	39	53
2346	Tourangeau R.....	Ste-Anne de la Pérade...	1000.00	41	56
2347	Lacroix J. D.....	St-Aimé.....	1000.00	43	58
2348	Vaillant J. A.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000.00	39	54
2349	Béland P.....	Dombourg.....	500.00	23	23
2350	Courtemanche A...	Varenes.....	1000.00	20	25
2351	Jetté M.....	Charlemagne.....	1000.00	41	50
2352	Leblanc Ths. O....	Memramcook.....	1000.00	36	43
2353	Riendeau D.....	Beauharnois.....	1000.00	21	25
2354	Lemire H.....	Yamachiche.....	1000.00	23	26
2355	Leblanc Ed.....	New-Bedford.....	1000.00	24	27
2356	Demers D.....	Maisonneuve... ..	1000.00	21	24
2357	Dion J.....	Leominster.....	1000.00	31	39
2358	Séguin L. L.....	Sherbrooke.....	1000.00	21	24
2359	Gauthier J. B.....	Ste-Anne des Plaines....	1000.00	19	22
2360	Boyer P.....	Ste-Elizabeth de Mtl.....	1000.00	38	50
2361	Lazure L. P.....	St-Rémi.....	1000.00	44	49
2362	Lépine Nap.....	Québec.....	1000.00	33	40
2363	Couture Ed.....	Québec.....	1000.00	25	43
2364	Beaulieu Th.....	Biddeford.....	1000.00	29	40
2365	Plamondon A.....	Hull.....	1000.00	31	41
2366	Mailloux F. A.....	Windsor.....	250.00	49	51
2367	Côté I.....	Ottawa.....	400.00	54	69
2368	Ouimet D.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000.00	41	51
2369	Postras R.....	Valleyfield.....	1000.00	39	55
2370	Lemieux A.....	Taunton.....	1000.00	37	42
2371	Vallée C.....	Sorel.....	1000.00	30	49
2372	Bernier Elz.....	Chambly.....	1000.00	34	50
2373	Beaudry D.....	St-Jean de Matha.....	1000.00	39	51
2374	Plamondon A.....	Leominster.....	1000.00	24	31
2375	Versailles J. A.....	Mont-Royal.....	1000.00	19	22
2376	Denis Alp.....	St-Hyacinthe.....	1000.00	43	62
2377	Carrière O.....	St-Vincent de Mtl.....	1000.00	28	31
2378	St-Père D.....	Ste-Brigide de Mtl.....	1000.00	35	51
2379	Comeau J. F.....	Bathurst.....	1000.00	40	42
2380	Leblanc D.....	Notre-Dame de Mtl.....	1000.00	39	58
2381	Nolet M.....	Ste-Marie de Beauce.....	1000.00	43	57
2382	Provost Fred.....	St-Joseph de Worcester.	1000.00	40	53
2383	Paquin F.....	Salem.....	1000.00	39	51
2384	Breton G. E.....	Québec.....	1000.00	23	41
2385	Laliberté A.....	Holyoke.....	1000.00	34	46
2386	Boucher H.....	Ottawa.....	1000.00	22	29
2387	Lalonde Jos.....	St-Edouard de Mtl.....	1000.00	21	35
2388	Morissette A.....	Rimouski.....	1000.00	40	44
2389	Babineau J.....	Bureau Central.....	500.00	29	30
2390	Pichette A.....	Sacré-Cœur de Mtl.....	1000.00	23	43
2391	Rastoul A.....	St-Eustache.....	1000.00	41	45
2392	Maillé V.....	Maisonneuve.....	1000.00	25	40

L. de l'officier comptable

No	NOM	SUCCESSALE	Montant du Certificat	Age d'entrée	Age au décès
2393	Nadeau Jean.....	St-Jean-Baptiste de Mtl	1000 00	38	57
2394	Métras Michel.....	Southbridge.....	1000.00	41	46
2395	Robert J. D.....	Bureau Central.....	1000.00	37	42
			<u>\$219,850.00</u>		

STATISTIQUES

CAISSE DE DOTATION POUR L'ANNÉE 1908

Age actuel des membres au 31 décembre 1908	Nombre de Membres au 31 décembre 1908	Montant de l'Assurance en vigueur au 31 décembre 1908	Cotisations reçues durant 1908	Nombre des décès durant l'année	Montant des réclamations
18 à 25	6,847	\$ 5,535,600.00	\$ 45,943.80	26	\$ 20,000.00
26 à 30	5,290	4,443,650.00	40,565.11	29	24,000.00
31 à 35	5,128	4,348,000.00	44,691.87	30	26,750.00
36 à 40	4,975	4,395,850.00	49,894.94	33	30,250.00
41 à 45	4,965	4,498,750.00	56,417.51	35	33,500.00
46 à 50	3,965	3,651,500.00	50,929.81	30	27,750.00
51 à 55	2,217	2,064,800.00	31,159.42	30	29,000.00
56 à 60	1,011	984,350.00	15,010.47	23	21,800.00
61 à 65	198	174,800.00	3,088.05	3	3,000.00
65 à 70	55	41,000.00	985.32	6	5,000.00
71 à 87	12	6,000.00	213.56	3	1,800.00
	34,663	\$30,144,300.00	\$338,899.86	248	\$223,350.00

STATISTIQUES

CAISSE DE DOTATION POUR L'ANNÉE 1909

Age actuel des membres au 31 décembre 1909	Nombre de Membres au 31 décembre 1909	Montant de l'Assurance en vigueur au 31 décembre 1909	Cotisations reçues durant 1909	Nombre des décès durant l'année	Montant des réclamations
18 à 24	5,533	\$ 4,275,900.00	\$ 35,774.55	19	\$13,250.00
25 à 29	5,512	4,573,100.00	40,740.36	24	19,250.00
30 à 34	5,294	4,438,150.00	44,470.46	18	16,500.00
35 à 39	4,884	4,225,200.00	46,656.40	26	23,000.00
40 à 44	4,965	4,443,500.00	53,852.42	36	36,000.00
45 à 49	4,458	4,088,000.00	55,742.71	33	32,000.00
50 à 54	2,718	2,545,050.00	36,516.26	36	34,500.00
55 à 59	1,467	1,408,950.00	21,854.54	26	24,850.00
60 à 64	389	363,800.00	5,986.87	12	11,200.00
65 à 69	76	56,000.00	1,263.76		.
70 à 74	21	15,000.00	377.16	1	400.00
75 à 79	4	2,200.00	71.43		
80 à 84	1	1,000.00	20.24		
85 et plus	2	800.00	30.72		
	35,324	\$30,437,450.00	\$343,357.88	231	\$210,950.00

ETAT COMPARATIF DE LA CAISSE DES MALADES

AU 31 DECEMBRE 1908

POUR CHAQUE ANNEE D'ADMISSION

Année d'admission	Membres	Moyenne Age actuel	Réclamations	Montant bénéfices payés	Moyenne des réclamations
1877 à					
1883	37	59	3	\$ 73	\$24 00
1884	32	56	4	230	57.00
1885	28	56	5	221	44.00
1886	49	56	5	321	64.00
1887	182	54	31	1243	40.00
1888	388	52	55	1851	34.00
1889	1020	51	131	4265	31.00
1890	1021	49	120	4502	38.00
1891	1035	48	140	4931	35.00
1892	988	47	147	4400	30.00
1893	1028	46	164	4477	27.00
1894	1206	47	173	5867	34.00
1895	811	43	102	2625	26 00
1896	362	42	54	1147	21.00
1897	880	41	119	2975	25.00
1898	547	40	81	2179	27.00
1899	1097	39	150	4670	31.00
1900	1176	37	184	4630	25.00
1901	1526	36	230	6076	26.00
1902	1808	35	263	7107	27 00
1903	1793	33	252	6542	26.00
1904	3085	32	477	11553	24.00
1905	3683	31	568	13635	24.00
1906	4974	30	828	19990	24.00
1907	3159	31	627	15902	24.00
1908	2739	29	197	4363	22.00
	34663	36	5108	\$134,875	\$26 00

**ETAT COMPARATIF DE LA CAISSE DES MALADES
AU 31 DÉCEMBRE 1909**

POUR CHAQUE ANNÉE D'ADMISSION

Année d'admission	Membres	Moyenne âge actuel	Réclamations	Montant bénéfices payés	Moyenne des réclamations
1877					
à					
1884	60	62	4	\$ 170	\$42.00
1885	28	57	4	218	54.00
1886	50	56	10	513	51.00
1887	179	55	22	922	42.00
1888	375	53	52	2093	40.00
1889	1004	52	140	5254	38.00
1890	908	50	134	4787	36.00
1891	1019	50	142	4772	34.00
1892	976	48	143	4600	32.00
1893	1000	47	127	4267	34.00
1894	1180	48	155	5020	32.00
1895	793	44	95	2970	31.00
1896	304	43	43	1442	34.00
1897	873	42	81	2284	28.00
1898	535	41	73	2028	28.00
1899	1072	40	142	4066	29.00
1900	1148	38	135	4103	30.00
1901	1493	37	178	5266	30.00
1902	1756	36	220	6191	27.00
1903	1706	34	190	4876	28.00
1904	2945	33	300	10464	27.00
1905	3458	32	442	11442	26.00
1906	4556	30	598	15284	26.00
1907	2748	33	396	11104	28.00
1908	2200	30	342	8560	25.00
1909	2781	27	144	2814	20.00
	35324	36	4411	\$125,518	\$28.00

ETAT COMPARATIF DE LA CAISSE DES MALADES POUR LES ANNEES 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909

TABLEAU No 1

Année	Moyenne des membres	No d'appels	Recettes	Déboursés \$1.00 par semaine	Nombre de Semaines	Nombre des Réclamations	Moyenne des Réclamations	Moyenne par membre		
								Recettes	Déboursés	
1904	21096	12	\$75,898	\$67,448	16861	2926	\$23.00	\$3.60	\$3.19	
1905	24897	11	82,162	75,421	18855	3305	22.82	3.30	3.02	
1906	29105	11	91,300	86,695	21675	3732	23.00	3.13	2.92	
\$5.00 par semaine										
1907	32854	12	\$115,735	\$130,685	26135	5142	\$25.41	\$3.52	\$3.91	
1908	34554	13	138,961	134,875	26975	5108	26.00	4.02	3.90	
1909	34994	10	139,557	125,518	25103	4411	28.00	3.98	3.60	
				\$643,613	\$620,642	135,604	24624			

RECLAMATIONS EN MALADIE

Année	Nombre 1 à 4 semaines	Montant payé à \$1.00 par semaine	Nombre 5 à 9 semaines	Montant payé à \$1.00 par semaine	Nombre 10 à 14 semaines	Montant payé à \$1.00 par semaine	Nombre 15 à 20 semaines	Montant payé à \$4.00 par semaine	
									1904
1905	1900	14,184	765	18,354	276	12,196	361	29,324	
1906	2071	15,534	915	22,112	337	15,150	409	32,686	
\$5.00 durant 15 semaines									
1907	3015	28,597	1216	36,825	455	25,553	456	36,044	
1908	2834	27,340	1326	39,940	482	27,025	466	39,610	
1909	2301	23,073	1140	35,618	489	27,418	481	39,683	
		13804	\$121,554	6018	\$168,593	2300	\$118,944	2506	\$203,151

CAISSE DES MALADES

FEMMES

Année	Moyenne des membres	Recettes	Déboursés	Nombre de semaines	Nombre de réclamations	Moyenne des réclamations
1907	429	\$686.00	691.00	138	24	\$28.00
1908	900	3,869.29	5,213.80	1042	174	30.00
1909	865	3,719.50	4,850.78	970	154	31.50
		4	\$3,274.79	\$10,755.58	2150	352

MOUVEMENT DES FEMMES SOCIETAIRES DURANT L'ANNEE 1908

ETATS	Admises	Déchuës	Décédées	Actives au 31 décembre 1908	Sans bénéfices en maladie
Québec.....	290	85	3	553	225
Ontario.....	34	4		36	22
Nouveau-Brunswick...	7	10		69	17
Nouvelle-Ecosse.....	11	2		18	13
Massachusetts.....	192	100	2	407	123
New-Hampshire.....	91	36	2	140	101
Rhode-Island.....	62	17		125	52
Maine.....	99	78	3	239	100
Connecticut.....	3	1		6	3
Michigan.....	6	17		18	11
Vermont.....				1	1
Total.....	795	350	10	1612	668

MOUVEMENT DES FEMMES SOCIETAIRES DURANT L'ANNEE 1909

ETATS	Admises	Déchuës	Décédées	Actives au 31 décembre 1909	Sans bénéfices en maladie
Québec.....	226	78	2	770	464
Ontario.....	13	5		43	32
Nouveau-Brunswick...		7		61	15
Nouvelle-Ecosse.....	24	7		27	22
Massachusetts.....	78	58	2	426	180
New-Hampshire.....	37	26	2	149	124
Rhode-Island.....	26	20		131	76
Maine.....	92	54		279	194
Connecticut.....	1	1		9	6
Michigan.....	3	1		22	15
Vermont.....				1	1
Total.....	500	257	6	1918	1129

CAISSE DES MALADES

MONTANTS PAYÉS DURANT L'ANNÉE 1909 POUR CHAQUE MALADIE

	Réclama- tions	Montant payé		Réclama- tions	Montant payé
Abcès.....	66	\$ 1,262.44	Clous.....	1	\$ 17.13
Accident.....	320	7,034.62	Colique.....	4	62.69
Adénite.....	5	150.50	Congestion.....	25	650.62
Albuminurie.....	2	80.00	Conjonctivite.....	2	19.29
Aliénation mentale...	24	1,678.55	Consomption.....	11	489.75
Amaurose.....	1	75.00	Contusions.....	52	1,036.87
Amputation.....	22	719.14	Convulsions.....	1	27.10
Amygdalite.....	27	339.75	Crachement du sang.	2	71.42
Anémie.....	26	848.45	Cyrrhose.....	5	289.41
Angine.....	3	49.95	Cystite.....	14	382.04
Ankylose du pied....	1	58.57	Débilité générale....	66	2,847.49
Anthrax.....	21	342.32	Dégénérescence		
Appendicite.....	61	2,070.79	artérielle.....	1	32.00
Atonie gastrique....	1	75.00	Dépression nerveuse.	1	13.55
Atrophie.....	1	65.00	Dérangement du		
Ataxie locomotrice..	4	270.74	cerveau.....	1	15.00
Arthrite.....	9	407.07	Diabète.....	9	353.54
Asystolie.....	1	33.55	Diarrhée.....	8	197.78
Asthritisme.....	1	75.00	Dilatation de		
Asthme.....	20	808.70	l'estomac.....	1	27.13
Affection de la rate.	1	75.00	Dislocation.....	9	253.49
" renales.....	1	24.97	Dermatite.....	1	60.71
Blessures.....	204	3,821.99	Dyphérie.....	2	50.00
Bronchite.....	206	5,890.82	Dysenterie.....	15	274.02
Brûlures.....	16	285.36	Dyspepsie.....	79	2,463.02
Calculs.....	7	259.89	Effort.....	13	339.89
Cancer.....	13	592.63	Embarras gastrique..	2	12.13
Cardiopathie.....	4	237.86	Empoisonnement		
Cataracte.....	2	110.00	du sang.....	37	825.77
Catarrhe.....	9	319.84	Endocardite.....	1	39.26
Cécité.....	2	75.00	Enflure.....	3	61.33
Cellulite.....	1	21.42	Enteralgie.....	1	17.84
Cephalagie.....	1	5.00	Enterite.....	35	806.83
Chancre.....	1	50.00	Entorse.....	45	963.88
Charbon.....	1	45.00	Entero colite.....	1	55.71
Chaud et froid.....	1	20.00	Epilepsie.....	4	203.27
Choc nerveux.....	2	100.71	Epuisement.....	7	203.40
Choléra.....	7	164.21	Ereintement.....	1	5.00
			Erysypèle.....	20	339.43

	Réclama- tions	Montant payé		Réclama- tions	Montant payé
Exéma.....	24	755.67	Invalide.....	1	75.00
Faiblesse.....	7	154.84	Iritis.....	2	122.10
Fièvres.....	195	1,710.05	Jaunisse.....	5	79.94
Fistules.....	14	456.98	Keratite.....	1	66.42
Fluxion de poitrine.	1	10.00	Lacération.....	6	65.73
Foulures.....	8	185.46	Laryngite.....	14	257.01
Fourchette.....	1	12.15	Lésions.....	11	331.05
Fractures.....	113	3,718.55	Lithiase.....	1	70.00
Froncles.....	5	70.65	Lithiase biliaire.....	1	32.84
Furunculose.....	5	55.69	Lumbago.....	83	1,789.64
	34	527.51	Luxation.....	3	131.44
Gangrène.....	1	75.00	Lymphangite.....	1	22.13
Gastralgie.....	5	81.42	Malaria.....	2	42.84
Gastro Enterite.....	35	824.54	Mal au bras.....	1	10.71
“ Hépatite.....	2	102.84	Maladie de bright....	3	51.00
“ Neoplasique..	1	75.00	“ du cerveau..	1	80.00
Glande.....	1	75.00	“ chronique ...	2	41.42
Gravelle.....	1	55.71	“ de cœur.....	27	1,248.26
Gastrite.....	86	2,369.05	“ du côté.....	5	60.68
Grippe.....	283	5,111.57	“ des côtes. ...	9	183.52
			“ du cou.....	1	15.00
Hémorrhagie.....	25	1,088.02	“ du dos.....	5	80.70
Hémorroïdes.....	17	467.84	“ de l'estomac.	2	80.00
Hépatite.....	9	278.44	“ du foie.....	24	961.77
Hernie.....	13	536.35	Mal de genou.....	2	54.26
Hémiplégie.....	1	75.00	“ de gorge.....	11	55.71
Hémoptisie.....	4	207.08	“ d'intestins.....	7	209.14
Hydrocèle.....	2	74.26	“ de jambe.....	6	247.10
Hydropysie.....	4	217.12	“ de main.....	5	50.65
Hygroïna.....	2	24.85	“ d'oreilles.....	7	248.85
Hystérie.....	1	536.35	Maladie de peau....	3	31.42
			Mal de pied.....	10	271.20
Indéfinie.....	434	13,728.14	“ de pouce.....	5	101.96
Incurable.....	1	75.00	Maladie de poumons	12	375.42
Ictère.....	1	62.87	“ des reins....	19	725.57
Indigestion.....	10	231.36	Mal de tête.....	4	102.01
Infection.....	10	237.60	Maladie de vessie....	9	327.07
Inflammation.....	27	710.48	“ des yeux.....	30	1,051.39
Influenza.....	25	443.97	Mal d'orteil.....	2	19.26
Insolation.....	5	47.10	Mastoidite.....	2	118.55
Insomnie.....	1	10.00	Méningite.....	2	105.00
Insuffisance.....	6	362.09	“ cérébro		
Intestins.....	5	118.56	“ spinale.....	1	75.00

	Réclama- tions	Montant payé		Réclama- tions	Montant payé
Moelle épinière.....	6	\$ 375.71	Psoitis.....	1	\$ 21.39
Monomanie.....	1	75.00	Psoriasis.....	1	59.97
Myalgie.....	2	60.00	Phtisie.....	7	420.62
Myosite.....	2	19.30	Refroidissement.....	3	58.52
Nephrite.....	45	1,425.34	Rhumatisme.....	321	10,686.71
Nerfs.....	1	10.00	Rhume.....	4	63.18
Neurasthénie.....	48	1,968.96	Rougeole.....	1	15.71
Névrite.....	1	20.00	Rupture.....	4	94.88
Névralgie.....	52	1,155.24	Saignement du nez.	1	17.84
Nez.....	1	25.00	Scarlatine.....	1	5.00
Obsession.....	1	74.94	Sciatique.....	41	1 486.21
Obstruct. intestinale.	2	96.42	Scrofulose.....	1	75.00
Opérations.....	50	1,839.09	Septicémie.....	1	10.71
Onyxis.....	1	30.00	Surdité.....	1	70.00
Orchite.....	10	211.16	Surmenage.....	1	47.13
“ traumatique..	1	45.00	Syncope.....	2	53.52
Ostéite.....	6	212.81	Synovité.....	4	72.10
Paludisme.....	1	7.84	Sycosis.....	1	5.71
Panaris.....	19	2,169.92	Taronychie.....	1	20.00
Paralytie.....	32	336.21	Tétanos.....	1	62.16
Parotidite.....	1	42.85	Tonsillitis.....	5	70.68
Periostite.....	5	81.18	Torticoll.....	1	7.84
Peritonite.....	2	59.97	Tours d'ongle.....	2	22.13
Petite vérole.....	1	17.15	Traumatisme.....	8	169.26
Phlegmon.....	20	446.24	Tuberculose.....	94	5,486.07
Piqûre venimeuse....	1	32.84	Tumeur.....	6	236.30
Pierre.....	1	66.43	Ulcère.....	30	954.10
Plaies.....	22	556.98	Uritis.....	1	75.00
Pleurésie.....	70	2,356.62	Varicècle.....	2	42.87
Pleurodynie.....	11	228.43	Variole.....	4	49.23
Pneumonie.....	83	2,473.98	Varioloïde.....	2	48.55
Point pleuretique..	1	24.26	Ver solitaire.....	1	74.97
Polynévrite.....	1	9.26	Vertige.....	2	42.85
Pustule maligne....	1	10.00	Veillesse.....	1	32.00
Prolapsus rectum....	1	60.00			
Prastration nerveuse	4	153.51		4411	\$125517.53

CAISSE DES MALADES

MONTANTS PAYÉS DURANT 1909 POUR CHAQUE PROFESSION

Profession	Nombre	Montant payé	Profession	Nombre	Montant payé
Accordeur.....	1	\$ 5.00	Chauffeur.....	12	\$ 327.72
Affileur de limes...	1	5.71	Chanfournier.....	1	68.55
Agent.....	16	543.53	Chimiste.....	1	10.00
Agriculteur.....	1	29.29	Cigarier.....	10	197.76
Aiguilleur.....	1	95.00	Clicheur.....	1	75.00
Ajusteur.....	1	2.13	Cloutier.....	1	5.68
Allumeur d'engin..	1	15.71	Cocher.....	2	14.97
Apprenti.....	1	25.00	Commis.....	171	4,955.02
Armurier.....	2	24.97	Commis-voyageur..	6	228.55
Arrangeur de métier	4	110.68	Comptable.....	30	922.16
Arrimeur.....	1	62.13	Concierge.....	1	16.42
Artisan.....	4	69.29	Conducteur.....	16	405.61
Artiste.....	1	9.26	Confiseur.....	2	32.84
Athlète.....	1	75.00	Constable.....	25	819.82
Avocat.....	2	15.71	Contracteur.....	5	161.31
Barbier.....	38	1,146.44	Contremaître.....	27	850.72
Benrrier.....	10	221.35	Copiste.....	1	53.52
Bijoutier.....	5	127.10	Cordonnier.....	109	3,411.89
Blanchisseur.....	1	5.00	Corroyeur.....	5	99.94
Boucher.....	64	2,034.37	Coupeur de cuir....	1	6.42
Boureur.....	1	22.86	Courtier.....	1	75.00
Bourgeois.....	7	309.99	Couturier.....	11	392.10
Boulangier.....	69	2,116.18	Commerçant.....	31	1,273.25
Briquetier.....	10	179.79	Couvreur.....	3	83.55
Bûcheron.....	4	167.80	Curé.....	2	72.11
Cantonnier.....	10	272.07	Cuisinier.....	5	169.93
Capitaine.....	4	120.62	Cultivateur.....	530	14,781.51
Cardeur.....	6	242.14	Dentiste.....	2	150.00
Carossier.....	1	5.72	Distributeur de pain	1	2.85
Carrier.....	2	64.97	Docteur.....	2	86.42
Chanoine.....	1	75.00	Doreur.....	1	75.00
Chantre.....	1	75.00	Ebéniste.....	2	15.00
Chapelier.....	2	24.99	Ecclesiastique.....	1	23.55
Charentier.....	2	44.26	Electricien.....	9	235.68
Charpentier.....	81	1,857.53	Embouteilleur.....	4	31.42
Charretier.....	78	2,661.79	Employé de char...	1	9.26
Charron.....	3	40.67	" de chemins		
Chaudronnier.....	2	26.42	" de fer.....	4	91.40

Profession	Nombre	Montant payé	Profession	Nombre	Montant payé
Employé civil.....	13	\$ 390.53	Laboureur.....	1	\$ 30.00
“ de comm..	1	26.42	Laitier.....	6	107.10
“ de douane	2	83.55	Latteur.....	1	17.85
“ de manuf.	4	195.65	Libraire.....	3	34.26
Encadreur.....	1	43.57	Limeur.....	3	124.97
Entrepreneur.....	10	490.56	Machiniste.....	63	1,617.95
“ de pom- pes fun.....	1	17.13	Maçon.....	23	726.92
Epicier.....	37	1,203.45	Maître de pension..	1	10.00
Etudiant.....	9	320.71	“ de Section...	1	45.00
Evêque.....	1	26.42	Manœuvre.....	1	7.84
Expéditeur.....	3	66.42	Manufacturier.....	12	437.81
Fabricant.....	4	98.55	Marbier.....	1	24.40
“ de bonilloi- re.....	3	43.55	Marchand.....	80	2,288.24
Facteur.....	2	30.00	Marin.....	8	257.13
Ferblantier.....	29	588.49	Matelot.....	1	10.00
Fermier.....	85	2,347.97	Mécanicien.....	42	1,133.15
Fileur.....	7	250.69	Médecin.....	17	422.05
Fondeur.....	1	5.00	Ménagère.....	69	2,225.89
Forgeron.....	93	2,852.10	Mégissier.....	1	5.00
Fromager.....	7	117.81	Menuisier.....	262	7,076.26
Gantier.....	2	74.29	Messager.....	3	65.13
Garde.....	2	87.14	Mesureur.....	2	117.84
Garde-malade.....	2	30.71	Meublier.....	8	216.42
Garde-moteur.....	11	384.17	Meunier.....	7	253.77
Gardien.....	17	588.61	Modeleur.....	1	21.42
Gérant.....	4	127.04	Modiste.....	7	185.66
Graveur.....	2	29.63	Mouleur.....	36	1,062.80
Homme de cour....	1	30.00	Musicienne.....	2	20.71
Horloger.....	1	5.21	Navigateur.....	21	460.41
Hôtelier.....	21	888.81	Négociant.....	2	48.58
Huissier.....	1	9.26	Nettoyeur.....	5	114.94
Imprimeur.....	5	194.23	Notaire.....	9	246.37
Ingénieur.....	10	312.10	Officier de santé...	1	1.42
Inspecteur.....	6	205.68	Opérateur.....	11	210.65
Instituteur.....	5	187.81	Orfèvre.....	2	58.56
Jardinier.....	3	74.97	Organiste.....	1	90.00
Journalier.....	1141	31,017.97	Ouvrier.....	69	1,812.21
			Palefrenier.....	2	85.71
			Papetier.....	1	32.00
			Pâtissier.....	2	61.39
			Pêcheur.....	33	911.89

Profession	Nombre	Montant payé	Profession	Nombre	Montant payé
Peignier	2	\$ 18.33	Sectionnaire	11	\$ 147.84
Peintre.....	58	1,934.98	Sellier.....	8	197.84
Percepteur du rev.	1	35.00	Sergent.....	3	167.13
Pharmacien.....	2	110.00	Serre-frein.....	4	122.07
Photographe.....	4	34.24	Servante	3	45.00
Pileur	11	264.13	Sténographe	2	70.71
Pilote	4	125.00	Stéréotypeur.....	1	95.00
Plâtrier.....	9	160.65	Surintendant.....	1	5.00
Plombier	31	849.00	Surveillant	1	16.43
Polisseur.....	4	104.26	Tabaconiste.....	1	25 00
Pompier.....	3	84.97	Tailleur	42	1,331.66
Portier	2	13.55	“ de cuir.....	3	104.94
Préposé aux bagages	4	124.97	“ de fourrure	1	75.00
Presseur.....	5	107.84	“ de pierre....	39	1,178.91
Prêtre.....	22	1,009.74	“ de verre....	1	35.75
Principal	1	10.71	Tanneur.....	15	302.97
Professeur.....	2	81.97	Teinturier.....	5	94.22
Rayeur.....	1	8.60	Télégraphiste.....	4	62.84
Relieur.....	6	204.27	Tisserand.....	171	4,626.86
Rentier.....	8	211.56	Tonnelier.....	1	6.42
Réparateur.....	2	25.00	Tourneur.....	1	75.00
“ de chars.	1	11.42	Tricoteur.....	2	28.55
“ de métier	4	119.23	Trimeur.....	1	46.42
“ de télégrap.	1	66.36	Typographe.....	16	454.90
Repasseur.....	2	69.26	Valet.....	1	30.00
Repolisseur.....	1	58.55	Vicaire.....	1	7.13
Restaurateur.....	6	332.10	Vitrier.....	1	28.52
Riveur.....	2	169.94	Voiturier.....	14	284.71
Sacristain.....	6	112.81	Voyageur.....	4	102.84
Scieur.....	2	20.71			
Sculpteur.....	1	40.00			
				4,411	\$125,517.53

COMPTES GÉNÉRAUX
 ANNÉE 1904-1905
 L. A. MEYER, COMPTABLE

Tableau démontrant le nombre des membres décédés et déçus durant les années 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909, pour chaque année d'admission, ainsi que le nombre des membres actifs à la fin de chaque année.

Année d'admission	1903		1904		1905		1906		1907		1908		1909	
	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs	Décédés	Actifs
1876		1												1
1877	2	11	1	11	2	10	1	11	1	8	2	6	1	6
1878		7	1	6	1	5	1	4	1	4	1	4	1	4
1879	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1880		5		5		5		4		4		4		4
1881		5		4		4		4		4		4		4
1882		21		21		20		18		18		17		17
1883		11	1	11	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10
1884		27	1	24	1	23	1	23	1	21	1	22	1	22
1885		33	1	32	1	31	1	31	1	28	1	28	1	28
1886	4	57	1	55	2	53	1	52	1	50	1	49	2	50
1887	4	211	3	199	4	190	4	196	6	190	6	182	2	179
1888	4	422	6	423	5	411	5	405	7	396	6	388	8	375
1889	19	1118	10	1101	15	1081	14	1060	15	1043	15	1026	17	1004
1890	13	1068	14	1075	13	1059	14	1036	4	1031	7	1021	9	998
1891	8	1133	15	1107	8	1093	11	1078	8	1065	17	1035	13	1019
1892	13	1179	12	1162	9	1145	10	1128	8	1107	9	1088	9	976
1893	11	1093	8	1068	8	1061	8	1050	11	1040	11	1028	16	1000
1894	14	1297	15	1271	6	1260	7	1247	19	1247	16	1206	15	1189
1895	9	886	8	854	6	846	6	834	7	820	10	811	8	795
1896	2	7	3	383	1	377	5	366	2	361	2	362	2	364
1897	9	973	8	949	3	943	7	929	7	911	9	889	8	875
1898	6	626	3	606	1	594	5	580	8	560	4	547	9	535
1899	6	54	10	37	25	1172	6	1119	6	1122	8	1097	6	1072
1900	13	1312	7	1197	8	1264	13	1230	9	1240	11	1176	6	1148
1901	12	1847	11	1533	9	1688	8	1631	10	1587	11	1526	8	1493
1902	7	2286	11	2017	9	2017	15	1932	10	1883	12	1808	13	1756
1903	5	2159	11	2008	10	2052	7	1958	8	1877	6	1793	7	1706
1904			5	364	13	363	17	340	15	3259	17	3085	15	2945
1905					13	339	17	310	15	3086	16	3083	10	2945
1906					13	363	17	362	28	368	16	362	18	3456
1907					13	363	17	362	29	366	16	362	15	3456
1908					13	363	17	362	29	366	16	362	15	3456
1909					13	363	17	362	29	366	16	362	15	3456
Totaux	159	967	167	1085	165	1349	183	1538	200	31717	248	2836	235	34663
										34446				2865
										31263				35324



BUREAU DE DIRECTION - 1896-1897

- Marcel Fontaine, directeur. M^r Paul Bruchési, chapelain. N. Hébert, censeur.
 H. Branchaud, 1^{er} com.-ord. Ls Archambault, fondateur. Dr E. P. Lachapelle, méd.-en-chef. H. Maillé, 2^{me} com.-ord.
 D. Gagné, directeur. N. Lapointe, censeur.
 T. Moll, directeur. Jos. Thibeault, 1^{er} vice-prés. T. A. Grothé, président. L. S. Gendron, 2^{me} vice-prés. E. Langevin, censeur.
 N. Deschamps, directeur. J. G. W. McIown, sec.-arch. Henri Roy, sec.-trés. Alfred Lambert, directeur.
 L. A. Morin, comptable. Nap. Lachance, directeur. Chs Hébert, visiteur.



RAPPORT DES AUDITEURS GENERAUX

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport, que, conformément aux dispositions des articles 172 et 173 des règlements, nous avons fait l'audition régulière des livres de la Société.

A titre d'information, nous donnons ci-dessous la nomenclature des travaux que nous avons exécutés mensuellement : vérification de la caisse locale avec la caisse générale ; vérification des rapports des succursales avec la caisse générale ; vérification des mandats avec le livre des minutes ; vérification des mandats avec les pièces justificatives qui les accompagnent ; vérification des mandats avec la caisse générale ; vérification des additions de la caisse générale ; vérification des livres de banque et du livre de chèques ; vérification de la balance du livre de la caisse générale ; vérification du pointage de la caisse générale au grand-livre ; vérification des entrées du journal ; vérification du pointage du journal au grand livre ; vérification de la balance du grand-livre ; vérification des rapports du trésorier-général ; vérification des quittances ; vérification des prêts ; vérification des débetures ; vérification du nombre des membres actifs au 30 juin 1910, soit 36,217.

Nous avons constaté l'excellence du système de comptabilité, perfectionné par votre trésorier-général, et nous déclarons hautement, que ce système peut supporter comparaison avec celui de n'importe quelle société de secours mutuels.

QUITTANCES

Nous sommes heureux de faire rapport qu'après vérification des documents se rapportant aux décès, comme d'ailleurs de toutes les autres pièces justificatives accompagnant les mandats, nous avons trouvé le tout en parfait ordre.

PRÊTS ET DÉPÔTS

Nous avons aussi procédé à la vérification des diverses valeurs de la Société. Les nombreux prêts effectués aux municipalités, corporations scolaires, fabriques et communautés religieuses, sont d'excellents placements pour la Société, et la mettent en position de répondre à toute éventualité.

Les débetures que possède la Société sont déposées dans les voûtes de sûreté de la Banque d'Hochelaga et n'y ont accès que le président-général, le trésorier-général et le 1er censeur simultanément, et cela sur résolution du Conseil-exécutif et en présence des officiers supérieurs de ladite banque. Des reçus officiels de ladite banque sont à la disposition de cette convention. Ces reçus ont été vérifiés et correspondent avec le montant de chacune des débetures indiquées dans l'actif de la Société au 30 juin 1910. (Voir page 15).

Nous avons aussi pris connaissance des documents relatifs aux prêts de fabriques, communautés et municipalités scolaires, et déposés au greffe de M. J. R. Mainville, notaire de notre Société.

Les diverses balances aux Banques d'Hochelaga, Provinciale et Nationale ainsi que l'argent en mains ont aussi été vérifiés et trouvés exacts.

Nous désirons, remercier MM. les officiers pour la promptitude à nous fournir tous les renseignements dont nous avons pu avoir besoin, ainsi que pour leur empressement à faciliter notre travail.

Respectueusement soumis,

W. LAMARRE,

T. G. BERTRAND,

Auditeurs.

RAPPORT DU MEDECIN EN CHEF

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre, à cette convention, le rapport des travaux accomplis dans mon département pendant les deux dernières années.

Ces travaux consistent dans la révision des examens, dans l'étude de certaines questions soumises par le Conseil exécutif, dans l'appréciation de réclamations douteuses pour bénéfiques en maladie, dans l'examen de demandes de rachats, et enfin dans la surveillance des intérêts généraux de la Société au point de vue médical.

Toutes ces questions ont été étudiées au mérite, de manière à protéger les intérêts de la Société, sans préjudice pour les intéressés.

Je n'ai pas la prétention de croire que je n'ai pas fait d'erreurs de jugement ; aussi je suis toujours prêt à les corriger, sur preuves suffisantes ; c'est d'ailleurs ce que je me suis empressé de faire, quand des renseignements supplémentaires m'ont permis de changer le verdict en faveur des réclamants.

En assurance, les Sociétés doivent suivre des règles qui peuvent parfois paraître arbitraires, à ceux qui n'ont pas une notion suffisante des responsabilités assumées, mais qui sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, avec une direction uniforme, et sauvegarder les intérêts des sociétaires. Ce sont ces règles que je me suis efforcé d'observer dans l'accomplissement de mes devoirs tant pour la révision des examens, que pour les autres questions qui m'ont été soumises.

Le nombre des examens reçus pendant les années 1908 et 1909 s'élève à 7711 ; sur ce nombre plusieurs ont été faits en double, soit pour cause de retard, soit pour augmentation d'assurance.

Environ 150 sont restés incomplets et ont dû être forclos.

	Hommes	Femmes
Ont été acceptés	5,358	1,459
Ont été remis	325	120
Ont été refusés	324	118

Ont été soumis au bureau médical 588.

La proportion des candidats refusés ou suspendus est donc de 887 soit un pourcentage de 12 par 100.

Les causes de refus ou de suspension sont assez variées mais la principale est la prédisposition présumée à la tuberculose, prédisposition qui peut être individuelle, ou par tare de famille.

Le pourcentage des morts par tuberculose dans notre Société soit 20 pour cent est assez considérable pour nécessiter beaucoup de prudence sous ce rapport, et exiger des solliciteurs et des médecins examinateurs, une connaissance aussi complète que possible sur les antécédents du candidat et sur son histoire de famille.

L'intempérance étant une cause reconnue et trop fréquente de la tuberculose nous avons cru devoir refuser ceux qui avaient fait des abus d'alcools ou au moins différer leur admission pour acquérir la certitude qu'ils n'avaient pas subi leurs effets pernicieux. Il va s'en dire que les alcooliques n'ont pas été acceptés.

Nous ne serions être trop sévères pour cette classe de candidats chez qui, l'abus des alcools produit la déchéance organique, et enlève toute résistance aux germes morbides qui peuvent infecter l'économie.

Permettez-moi à ce propos, d'attirer votre attention sur les abus de ce genre, dont quelques-uns de nos sociétaires se rendent coupables. Ceux qui subissent l'influence de cette mauvaise habitude, altèrent leur santé, diminuent la vitalité de votre Société et commettent une injustice envers ceux qui partagent leurs responsabilités sociales.

Les diathèses constituant des causes occasionnelles capables d'abrèger la durée de la vie, nous avons dû tenir compte de ces dispositions individuelles, et de ce fait refuser ou suspendre les rhumatisants, les gravelleux, les arthritiques, etc.

Les autres causes de refus permanent ou temporaire sont les affections cardiaques, les affections des voies respiratoires et des voies urinaires, les infirmités graves, les maladies trop récentes susceptibles de rechutes ou de complications tardives, le manque de développement corporel, certaines maladies propres aux femmes, etc.

Nous avons refusé l'admission de quelques candidats dont l'âge n'était pas en conformité avec nos règlements, c'est pourquoi nous conseillons de bien s'assurer de l'âge d'un candidat avant de le présenter afin de ne pas l'exposer à un désagrément forcé.

Quand l'infirmité d'un candidat n'était pas suffisante pour motiver un refus, ou que sa profession augmentait son risque, nous l'avons accepté dans une des classes sardes ou extra-harardeuse selon le cas, quand d'un autre côté le candidat n'offrait pas toutes les garanties de longévité, sans cependant être un mauvais risque, nous avons cru lui rendre justice en lui offrant un montant d'assurance moindre que celui demandé.

Quant à la caisse des malades, nous devons la maintenir forte pour lui permettre de continuer ses secours à ceux qui en font légitimement partie ; c'est ce qui nous a guidé dans le refus de ceux qui pourraient être un élément de faiblesse, en y puisant plus que leur part de bénéfices.

Permettez-moi encore ici d'ouvrir une parenthèse en vous soumettant la réflexion que malheureusement trop de sociétaires ne comprennent pas le but de la Société, ou agissent malhonnêtement en réclamant des bénéfices auxquels ils n'ont pas droit.

J'ai dû, sur la demande du Conseil exécutif ou des succursales, en examiner quelques uns que nous avons forcément guéris.

Dans les deux dernières années après expertise déclarant le sociétaire incurable, et après étude sérieuse des raisons alléguées par le pétitionnaire la société a effectué 6 rachats en conformité avec nos règlements.

Je dois en terminant remercier mes collègues du Bureau Médical pour leur collaboration, et l'aide précieuse qu'ils ont fourni à toutes les questions qui leur ont été soumises.

Je dois aussi des remerciements aux médecins examinateurs pour le soin qu'ils ont apporté dans leurs examens, et leur bonne volonté pour donner les renseignements supplémentaires ; ce qui démontre qu'ils ont à cœur la vie et le succès de la Société.

Je dois également des remerciements, et je les offre bien sincèrement, à tous les sociétaires qui ont aidé au bon fonctionnement du département médical et je vous prie de croire à l'entier dévouement de celui qui se souscrit.

Votre tout dévoué,

A. F. JEANNOTTE,

Médecin en chef.

BUREAU MEDICAL — EXAMENS REV. — PAR LE MEDECIN EN CHEF
 Du 1er juillet 1908 au 1er juillet 1910
 1er JUILLET 1908 AU 1er JUILLET 1909

Tableau A

	Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Dec.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet					
	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés		
Québec.....	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5	189	5		
Ontario.....	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1		
Nouvelle-Ecosse.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nouveau-Brunswick.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Ile du Prince-Édouard.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Massachusetts.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Rhode-Island.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
New-Hampshire.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Connecticut.....	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1		
Maine.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Michigan.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Vermont.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27	1018	27

1er JUILLET 1909 AU 1er JUILLET 1910

	Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Dec.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet			
	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés	Suspendus	Acceptés
Québec.....	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153	812	153
Ontario.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Ecosse.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile du Prince-Édouard.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Massachusetts.....	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
Rhode-Island.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
New-Hampshire.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Connecticut.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maine.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Michigan.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vermont.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219	1117	219

Grands totaux..... 369 369 680 727

Compt. Gen. — Directeur Gen. — Bureau Gen. — Sec. — Inspecteur — Archiviste — Rédacteur — Imprimeur —

MALADIE DES DÉCÉDÉS DU 1er JUILLET 1908 AU 30 JUIN 1910

TABLEAU B

Accidents.....	12	Cancer.....	5
" (automobile).....	1	" intestinal.....	4
" (armes à feu).....	1	" de la gorge.....	1
" (brûlures).....	1	" de la langue.....	1
" (chemin de fer).....	3	" à la joue.....	1
" (choc électrique).....	2	" du foie.....	3
" (chute).....	2	" du nez.....	1
" (écrasé).....	1	" de la vessie.....	1
" (jambe).....	1	" d'estomac.....	9
" (tramway).....	2	Cholera.....	2
" (fracture du crâne).....	2	Coliques hépatiques.....	1
Asphyxie.....	3	Calculs ".....	1
Apoplexie.....	8	Cardiopathie.....	1
Aliénation mentale.....	2	Carie des os.....	1
Athrophie du foie.....	1	Cirrhose du foie.....	4
Angiocholite.....	1	Cholecystite.....	1
Asthénie.....	2	Cystite tuberculeuse.....	2
Anevrisme.....	1	Diabète.....	8
Asthme chronique.....	1	Débilité sénile.....	1
Appendicite.....	5	" générale.....	1
Artério sclérose.....	3	Endocardite.....	9
Anémie pernicieuse.....	1	Endo-myocardite.....	1
Arthrite du genou.....	1	Entérite.....	3
Abcès cérébral.....	1	Erysypèle.....	2
" du foie.....	1	Empoisonnement du sang.....	2
" froid.....	1	Fièvres typhoïdes.....	32
Broncho-pneumonie.....	3	" scarlatines.....	1
Bronchite catarrh.....	1	Gastrite.....	8
Bronchite.....	7	Gastro entérite.....	1
Consommation.....	4	Gangrène.....	1
Congestion pulmonaire.....	9		
" cérébrale.....	3		

PROFESSION DES DÉCÉDÉS DU 1er JUILLET 1908 AU 30 JUIN 1910

Agent.....	2	Editeur.....	1
Agent d'Assurances.....	1	Electricien.....	1
Barbier.....	3	Employé de bureau.....	1
Bedeau.....	1	Employé Civil.....	13
Boucher.....	10	Entrepreneur.....	3
Boulangier.....	10	Ent. de pompes funèbres....	2
Bourgeois.....	5	Epicier.....	9
Briquetier.....	3	Évaluateur.....	1
Buandier.....	1	Ferblantier.....	3
Chanoine.....	1	Forgeron.....	12
Charpentier.....	9	Fromager.....	1
Charretier.....	9	Gardien.....	1
Charron.....	1	Garde motcur.....	2
Chaudronnier.....	1	Gérant.....	3
Cloutier.....	2	Graveur.....	1
Collecteur.....	1	Hotelier.....	8
Commerçant.....	2	Imprimeur.....	1
Commis.....	25	Ingénieur.....	3
Commis Voyageur.....	3	Jardinier.....	1
Comptable.....	6	Journalier.....	75
Constable.....	2	Laitier.....	4
Contracteur.....	2	Lieutenant Police.....	1
Contremaitre.....	3	Machiniste.....	7
Cordonnier.....	15	Maçon.....	5
Corroyeur.....	2	Manufacturier.....	1
Couturier.....	1	Marbrier.....	1
Couvreur.....	1	Marchand.....	25
Cuisinier.....	1	Marin.....	2
Cultivateur.....	52	Mécanicien.....	4
Découpeur.....	1	Médecin.....	10
Dentiste.....	1		
Ebéniste.....	2		

PROFESSIONS DES DÉCÉDÉS DU 1^{er} JUILLET 1908 AU 30 JUIN 1910

(Suite)

Ménagère.....	16	Polisseur.....	1
Menuisier.....	24	Prêtre.....	5
Meublier.....	1	Rentier.....	7
Meunier.....	1	Restaurateur.....	1
Modelleur.....	1	Sacristain.....	1
Modiste.....	1	Serrefrein.....	1
Mouleur.....	2	Tailleur.....	6
Navigateur.....	3	Tailleur de cuir.....	1
Notaire.....	3	Tailleur de marbre.....	1
Orfèvre.....	1	Tailleur de pierre.....	5
Ouvrier.....	1	Tisserand.....	16
Ouvrière.....	4	Typographe.....	2
Pêcheur.....	1	Voiturier.....	1
Peintre.....	13		
Pharmacien.....	1		
Plombier.....	6		
		Total.....	508

RAPPORT DU BUREAU MÉDICAL

Monsieur le Président,

Messieurs les Délégués,

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport que durant le dernier terme, nous avons eu à reviser 588 examens.

Ont été jugés satisfaisants.....	221
Suspendus	212
Refusés.....	155
Total.....	588

Nous nous sommes attachés à faire ce travail avec la plus grande attention possible, ne perdant pas de vue qu'il nous fallait être justes vis-à-vis les applicants tout en prenant les intérêts de la Société.

Les causes de rejet ou suspension, vous les trouverez en détail dans le rapport du Médecin en chef.

Tous ces cas de rejets ou de suspensions auraient occasionnés, (ces cas étant admis), un fardeau et une perte pour la Société ; nous avons apporté dans ce travail de révision toute la circonspection possible.

Dans plusieurs cas aussi, nous avons cru devoir refuser les bénéfiques en maladie.

Ayant pris connaissance du rapport du Médecin en chef, nous croyons pouvoir déclarer qu'au point de vue médical, la Société est en très bon état.

Respectueusement dévoués,

A. F. JEANNOTTE, M. D.

ALEX. GERMAIN, M. D.

I. LAVIOLETTE, M. D.

Montréal, 21 juillet 1910.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR-ORGANISATEUR

Messieurs,

Nous avons inauguré, depuis la convention générale de 1908, 66 succursales ; 48 dans la Province de Québec, 15 aux Etats-Unis, 2 dans les Provinces Maritimes et 1 dans Ontario et Michigan.

J'ai dû visiter un grand nombre de succursales, soit pour y régler certaines difficultés, soit pour activer leur travail de recrutement.

J'ai remarqué avec plaisir, que grâce à la bonne administration de l'Exécutif, notre Société obtient la confiance, toujours croissante, du public, et cela a été de nature à aider pour beaucoup le recrutement.

Je dois aussi mentionner le dévouement des officiers de nos diverses succursales, qui rivalisent de zèle afin d'assurer une bonne administration des affaires. Je suggérerais cependant que des efforts soient déployés afin d'augmenter l'assistance des sociétaires aux assemblées, afin que les règlements de notre Société, surtout ceux concernant la caisse des malades puissent leur être expliqués.

Le tout humblement soumis,

NAPOLEON LACHANCE,

Inspecteur-Organisateur.

**RAPPORT DE L'ORGANISATEUR DU MASSACHUSETTS,
DU RHODE ISLAND ET DU CONNECTICUT**

A Messieurs les délégués et membres de la Convention,

Il n'est un secret pour personne qu'au début du terme 1908-1909 une crise financière sévissait aux Etats-Unis. Le travail faisait défaut presque partout. De plus le soulèvement fait par quelques membres autour du changement apporté à la caisse en maladie par la dernière Convention a beaucoup ajouté pour paralyser le recrutement dans nos succursales. Il a fallu en visiter un grand nombre et aujourd'hui le travail semble repris d'une manière satisfaisante dans plusieurs succursales, cependant un trop grand nombre encore n'ont pas donné signe de vie et je suis d'opinion qu'il faudrait les visiter pour en connaître le mal et le remède à y appliquer. Par ces visites on ferait comprendre notre Société, ses règlements, etc., on cimenterait une union plus étroite avec nos officiers supérieurs, on réveillerait les endormis, on réglerait les différends, en un mot on ferait un travail effectif pour le bien de chaque succursale.

Humblement soumis,

O. A. BOURKE,

Organisateur.

RAPPORT DE L'ORGANISATEUR DU MAINE ET DU NEW HAMPSHIRE

A Messieurs les délégués et membres de la Convention,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon rapport pour le travail accompli dans la juridiction du Maine et du New-Hampshire depuis la dernière Convention de 1908.

Après la Convention de 1908, le recrutement a été arrêté par le malaise qui s'est fait sentir parmi les membres à la suite du changement des taux à la caisse en maladie ; il a fallu visiter les succursales afin de ne pas perdre de membres, cela a duré près de six mois.

Je suis heureux de pouvoir dire que dans ma juridiction nous avons perdu très peu de membres.

Depuis la dernière Convention 12 nouvelles succursales et 2 bureaux de perception ont été formés. Je me suis occupé plus particulièrement du recrutement à faire par les vieilles succursales en les visitant et en les encourageant à faire des concours locaux. C'est par cela que la succursale d'Augusta, Maine, est arrivée la première sur le tableau d'honneur, pour l'année 1909. Je voudrais voir toutes les succursales de ma juridiction entrer en concours à la même date pour trois mois en établissant un concours local dans chaque succursale.

J'ai dû faire la révision des livres de quelques secrétaires-trésoriers et voir les livrets de reçus des membres de ces succursales et de faire mon rapport à M. le trésorier-général, afin que la Société puisse entrer dans ses fonds, l'argent collecté par ces trésoriers.

Le tout humblement soumis,

ALFRED FORTIER,

Organisateur.

CONVENTION DE 1910

OFFICIERS DE LA CONVENTION

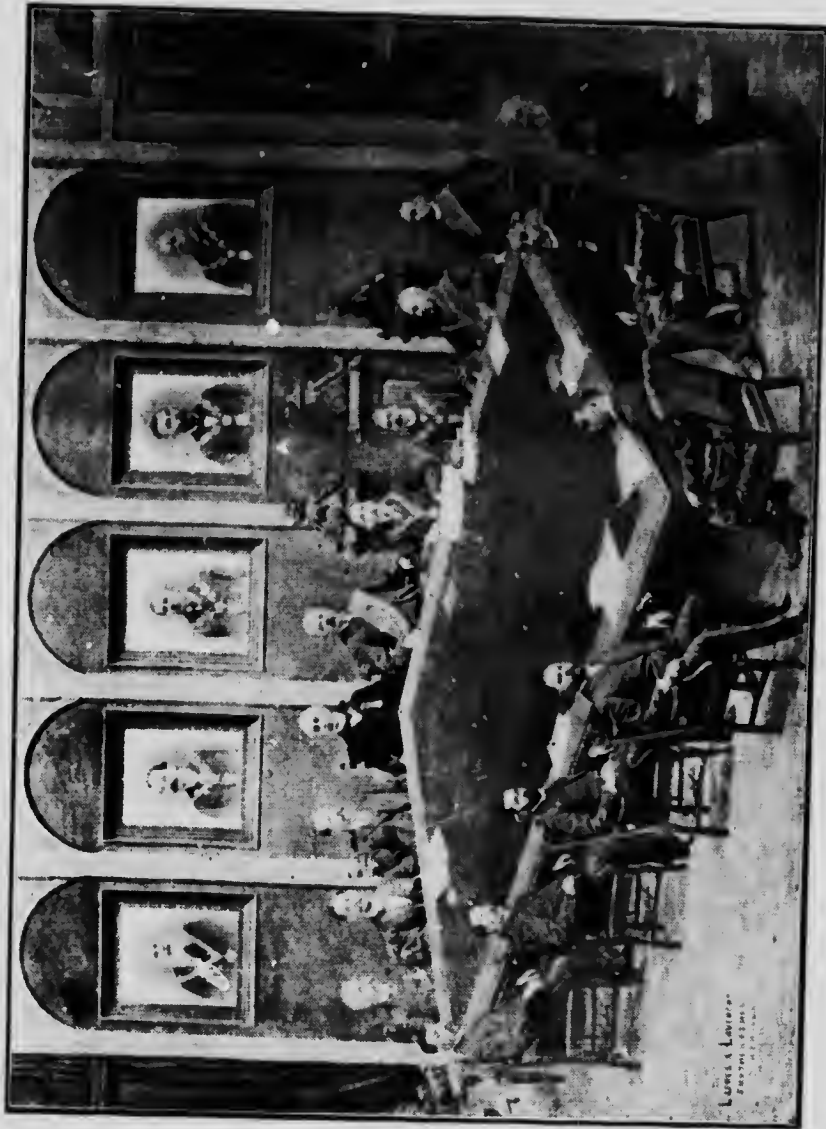
MM. J. V. Desaulniers,	président-général
Ludger Gravel,	1er vice-président-général
Jos. Delisle,	2me " " "
Louis Fontaine,	secrétaire-général (pro tempore)
Henri Roy,	trésorier-général
Nap. Deschamps,	Directeur-général
A. R. Archambault,	" "
L. J. Gauthier,	" "
L. G. Bertrand,	" "
Camille Paquet,	" "
J. A. Rouleau,	" "
J. A. H. Hébert,	" "
Nap. Champagne,	conseiller-général
C. M. Léger,	" "
J. H. Blouin,	" "
J. A. Marin,	" "
T. Brassard	" "

AUMÔNIER-GÉNÉRAL

M. le chanoine G.-M. LEPAILLEUR

EX-PRÉSIDENTS-GÉNÉRAUX

MM. Vital Grenier,	MM. J. A. Brault,
Avila Bourbonnière,	T. A. Grothé,
Joseph Lamarche,	Joseph Thibault,
	Alfred Lambert.



BUREAU DE DIRECTION — 1899-1900

G. Crepeau, J. V. Desaulniers, N. Thénier, C. P. Chagnon, N. Lapointe, Alf. Lambert, Jos. Thibeault, I. S. Gendron, Nap. Deschamps
 Directeur, Censeur, Censeur, Censeur, 1er com-sud, 1er vice-prés., 2me com-ord.
 D. Gagner, G. Leveillé, A. H. Renaud, L. A. Jacques, Henri Roy, J. G. W. McDowd, Nap. Lachance,
 Directeur, Directeur, Directeur, Sec-ités, Sec-arch, Organisateur.

Louis & Laurier
 PHOTOGRAPHERS
 100, RUE D'ORLÉANS, MONTREAL



DELEQUES ET LEURS SUBSTITUTS

1o — Juridiction de Montréal et du Vermont

DÉLÉGUÉS

MM. J. H. Gervais,
A. Chapdelaine,
A. P. Séguin,
Dr T. Gervais,
L. O. Dauray,
Henri Grisé,
J. E. Desjardins,
G. S. Malépart,
Guillaume Gagné,
V. E. Guévremont,
Art. Pigeon,
J. C. Lamothe,
T. David,
M. Fontaine,
Dr F. X. P. Goyette,
Elz. Lavergne,
Rémi Lachance,
Jules Huot,
J. O. Decelles.

SUBSTITUTS

MM. H. Gosselin M. D.,
L. G. Plante,
R. T. Beaudoin,
Placide Mainville,
J. N. Lemieux,
Elp. Huet,
J. B. Limoges,
Dr L. N. Cypihot,
Nestor Wallot,
Rodolphe Bédard,
Théo. Lafleur,
A. E. Brunet,
P. Patenaude,
F. L. W. Pageau,
Dr J. P. Marin,
F. O. Ranger,
Jos. Lozeau,
E. Pinsonneault,
Dr Hor. Gervais.

2o — Juridiction de Québec

MM. J. D. O. Picard,
L. P. Garneau,
Honoré Lapierre,
Dr N. Cloutier,
L. H. Huard,
C. D. Hébert,
J. W. L. Forget,
Prudent Vallée,
Rév. J. A. R. Plamondon,
Ths Mainguy,
F. V. Lessard.

MM. Elz. Vincent,
Nap. Lajeunesse,
Geo. Ramsay,
Art. Alain,
Dr J. E. Cliche,
Horm. Drolet,
J. J. B. A. Gagnon,
J. E. Guimond,
J. S. Beaudet,
Pierre Rainville,
C. D. Fontaine.

3o — Juridiction d'Ontario et Michigan

MM. F. A. Labelle, Jos. Cyr, G. W. Fortier.	MM. P. H. Charron, P. J. Labranche, Léandre Roy.
---	--

4o — Juridiction des Provinces Maritimes

MM. R. Wilf. Landry, Rév. A. Melançon.	MM. A. F. Haché, J. X. Doucet.
---	-----------------------------------

5o — Juridiction du Massachusetts

MM. W. C. Girard, Orig. Descoteaux, Amédée Côté, Art. Langlois, Nelson Lafleur, Romuald Grisé, E. R. Normandin, C. J. E. Bazin, Ron. Guilmette.	MM. Nap. Dubois, J. A. Gauthier, Chs Cornellier, A. E. Théberge, O. A. Sylvestre, P. J. Brodeur, Ls Dufault, Joseph Bussièrès, J. C. Richard.
---	---

6o — Juridiction du New Hampshire et du Maine

MM. J. M. Dupont, Argénas Goyer, Aimé Casavant, Ludger Massé.	MM. Ed. Marquis, Dr A. J. Mongé, C. W. Lagassé, Alf. Lambert.
--	--

7o — Juridiction du Rhode Island et du Connecticut

MM. Ulric Rivard, J. C. N. Bouvier.	MM. Edm. Bissonnette, Janv. Beaupré.
--	---

Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, appuyé par M. J.-O. Decelles, il est résolu que ces rapports soient considérés comme lus et déposés devant la Convention.

Le Président général donne lecture de la requête suivante transmise par la Convention de juridiction de Québec, pour être déposée devant la Convention :

“ Cette Convention demande que la réintégration de M. Raoul Lavoie, ex-membre de la succursale de Lévis, soit recommandée par la Convention Générale ”.

Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, appuyé par M. Jos. Lamarche, il est résolu que cette requête soit référée au Comité des Affaires Diverses.

Le Secrétaire général donne lecture de la communication suivante référée à la Convention par le Conseil exécutif :

“ M. HENRI ROY, trésorier-général,

Société des Artisans Canadiens Français,

Montréal.

Cher Monsieur,

J'arrive de visiter notre succursale des Artisans de Campbellton, No 244, je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils ont apprécié le petit montant donné. J'ai trouvé, comme je m'y attendais, beaucoup de misère. Il y a au-delà de 40 Artisans qui ont perdu tout ce qui leur appartenait, plus ou moins, et plusieurs d'entre eux ont de grosses familles. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il est absolument nécessaire de venir en aide à ces pauvres malheureux, et je crois qu'il serait dans l'ordre de faire un appel général dans nos succursales. Les officiers se sont formés en comité pour secourir autant que leurs moyens leur permettront ces pauvres affligés. Ils accepteront tout ce qu'on voudra leur offrir, comme par exemple : des vêtements, des couvertures de B., du linge, etc., quand bien même ce serait de seconde main.

Maintenant nos amis croient que ce mouvement devrait venir de la part de l'Exécutif qui ferait appel aux succursales.

Si vous approuvez cette idée, je crois qu'il serait bon d'agir de suite.

Votre dévoué,

(Signé) C. M. LÉGER ”.

Sur proposition de M. R. Guilmette appuyé par M. E. R. Normandin il est résolu que cette communication soit référée au Comité des Affaires Diverses.

Le président-général expose que durant le terme écoulé, la Fédération Catholique a été créée et que demande a été faite à la Société de s'affilier à cette organisation. Le Conseil Général, ne se sentant pas l'autorité nécessaire, pour lier la Société, a donné à ce projet son adhésion temporaire, référant le tout à la Convention actuelle.

Sur proposition de M. J. A. Brault, appuyé par M. Ludger Massé, il est résolu que cette question de l'affiliation de la Société des Artisans à la Fédération Catholique soit référée au Comité d'Initiative.

Le président-général donne lecture du projet suivant préparé par le Conseil général concernant l'achat d'un immeuble :

PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN IMMEUBLE

1o Considérant que la bâtisse actuellement occupée comme bureau-chef de la Société des Artisans a été vendue par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice et que les acquéreurs doivent procéder à sa démolition ;

2o Considérant que la Société a été dûment mise en demeure d'avoir à évacuer son présent local d'ici au 30 avril 1911 ;

3o Considérant que la Société pour la bonne administration de ses affaires a besoin de se fixer, autant que possible, dans la partie centrale de la Cité de Montréal ;

4o Considérant que pour pourvoir à la location de l'espace qui lui est

nécessaire, la Société assumerait une dépense considérable, et qui ne peut qu'augmenter à l'avenir ;

5o Considérant qu'il est à propos pour la Société de procéder sans retard à l'acquisition d'un immeuble dans le Centre Commercial de la Cité de Montréal, pour y installer à demeure son bureau-chef et la salle de ses réunions, le tout en conformité de l'article 1 de sa charte et de l'article 76 de ses règlements ;

À cette fin la Convention Générale, après mûre délibération, a décerné et décrète ce qui suit, savoir :

1o La Société des Artisans Canadiens Français, par son Conseil Exécutif, procédera immédiatement à l'acquisition d'un immeuble, pour y installer à demeure son bureau-chef et la salle de ses réunions aux conditions suivantes, savoir :

a) Le prix de l'acquisition, en y incluant le coût des réparations sera moindre de \$100,000.

b) L'immeuble acquis devra être situé dans un rayon d'un mille du bureau actuel.

c) Le terrain devra avoir une superficie d'au moins 3,000 pieds ;

d) Le prix d'achat devra être acquitté comptant ou son équivalent ;

e) L'acte d'achat sera signé devant le notaire de la Société, par le Président-Général, sur résolution à cet effet du Conseil Exécutif, après que l'aviseur légal de la Société aura constaté, sous sa signature, que, par l'étude des contrats et les recherches au bureau d'enregistrement, il certifie la validité du titre translatif de la propriété.

2o L'administration, l'entretien et les réparations du dit immeuble seront sous le contrôle exclusif du Conseil Exécutif, qui devra tous les deux ans, rendre à chaque Convention, un compte détaillé de sa gestion.

3o Le présent viendra en force le jour de son adoption. "

Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers appuyé par M. Ludger Gravel, il est résolu que ce projet soit référé aux comités de Législation et des Finances conjoints.

Le président des comités conjoints de Législation et des Finances dépose devant la Convention les projets d'amendements aux règlements du Conseil exécutif, des succursales et des conventions de juridictions. Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, appuyé par M. Ludger Gravel, il est résolu que les projets d'amendements de l'Exécutif, des succursales et des conventions de juridictions soient référés aux comités de Législation et des Finances, siégeant conjointement.

M. J.-V. Désaulniers, propose que les recommandations des succursales St-Pierre de Montréal, Ste-Flavie, Portneuf, St-Louis de France de Lowell, Chicopee Falls, Manchester, Ste-Marie de Lewiston, et la recommandation de la juridiction de Québec *in re* : bénéfiques en maladie aux dames, soient référées aux comités de Législation et des Finances conjoints. — Adopté.

Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, appuyé par M. L.-J. Gauthier, il est résolu que la recommandation de la succursale St-Charles de Bellechasse, *in re* lutte contre la tuberculose, ainsi que celle de la convention de juridiction de Montréal, *in re* : Monument Dollard, soient référées au Comité d'Initiative.

Sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, appuyé par M. L.-J. Gauthier, il est résolu que les recommandations de la convention de juridiction de Montréal, *in re* : 10 Salaire du secrétaire de la convention de cette juridiction; 20 *In re* : pension aux sociétaires âgés de 70 ans, soient référées au Comité des Affaires Diverses.

Le Président de la Convention invite les comités à soumettre leurs rapports.

M. L.-J. Gauthier informe la Convention que les comités conjoints de Législation et des Finances sont prêts à soumettre leur rapport et dépose devant la Convention le rapport ci-dessous :

RAPPORT DES COMITES DE LEGISLATION ET DES FINANCES CONJOINTS SUR LES PROJETS D'AMENDEMENTS

ARTICLE 6

Art. 6. — Pour être admis dans la Société, il faut posséder les qualifications suivantes :

- a) Etre âgé de dix-huit ans et n'avoir pas atteint cinquante-cinq ;
- b) Parler la langue française, et être Canadiens français ou considéré comme tel ;
- c) Etre catholique et n'appartenir, sauf dispense de l'Ordinaire, à aucune société défendue par l'Eglise ;
- d) Avoir de bonnes moeurs et n'être point adonné à l'usage immo-déré des boissons enivrantes ;

e) Jouir d'une bonne santé, d'une bonne constitution, et n'être sujet à aucune maladie héréditaire, acquise ou incurable.

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Sainte-Emélie de l'Energie).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Beauharnois).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Saint-Cuthbert).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Saint-Edmond du Lac au Saumon).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " dix-sept ". (Saint-Jean-Chrysostôme).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Hull).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " douze ". (Ishpeming).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par les mots " dix-sept ans et six mois ". (South Lowell).

Art. 6. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Manchester).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " cinquante-cinq " par le mot " cinquante ". (Biddeford).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Saint-Augustin de Manchester).

Art. 6. — Paragraphe A. — Remplacer le mot " dix-huit " par le mot " seize ". (Auburn).

(Les Comités recommandent le rejet des projets de Saint-Jean Chrysostôme, Ishpeming, South Lowell, Biddeford et l'adoption des autres projets).

ARTICLE 7

Art. 7. — Ne peuvent être admis dans la Société :

a) Ceux qui sont affligés d'une infirmité grave ou pouvant avoir une influence fâcheuse sur leur santé ;

b) Les aéronautes, les égoutiers, les vidangeurs, les pompiers de profession, les polisseurs et les mouleurs en cuivre, les aiguiseurs d'outils tranchants, les mineurs de charbon, les employés dans ou près des poudrières et des établissements où l'on fabrique la dynamite ou autres explosifs dangereux, les employés de mines préposés au posage et à la surveillance des explosifs, les employés dans les fabriques de blanc de

plomb, les accoupleurs, les employés sur les trains de fret, les aiguilleurs dans les cours de chemin de fer, les mécaniciens au long cours ainsi que ceux des sous-mariniers, les militaires en service actif, les plongeurs, les souffleurs de verre, les employés de laminerie et de fonderie préposés au puddlage (puddlers) et au laminage (rollers) des métaux ainsi que leurs assistants, les hôteliers, les commis de bar, les entraîneurs de chevaux (jockeys), les lutteurs professionnels, les acrobates professionnels, les bicyclistes professionnels, les employés dans les fabriques de carbure et d'aluminium, les pelletiers dans les élévateurs à grain et, par décision du Conseil général, toute profession offrant un danger pour ceux qui l'exercent.

Art. 7. — Remplacer à l'avant-dernière ligne le mot " général " par le mot " exécutif ". (Projet de l'Exécutif.)

Art. 7. — Paragraphe B. — Retrancher les mots " les employés dans les fabriques de carbure et d'aluminium ". (Shawinigan Falls.)

Art. 7. — Retrancher les mots " les employés sur les trains de fret ". (Sainte-Flavie.)

Art. 7. — Paragraphe B. — Retrancher les mots les " accoupleurs, les employés sur les trains de fret, les aiguilleurs dans les cours de chemins de fer ". (Notre-Dame de Charny.)

Art. 7. — Approuvé avec recommandation que " les accoupleurs, les employés sur les trains de fret, et les aiguilleurs dans les cours de chemin de fer, soient appelés à payer les taux de la classe extra-hazardeuse ".

(Recommandation de la Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de l'Exécutif, de la succursale Sainte-Flavie et de l'amendement suivant : Paragraphe B.—Ajouter les mots " les aviateurs " après les mots " les aéronautes ".

Les Comités recommandent le rejet du projet de Shawinigan Falls, mais recommandent que le paragraphe B de cet article soit amendé en remplaçant le mot " les ", avant le mot " employés ", en 16ème ligne, par le mot " certains ".

Les Comités recommandent le rejet du projet de la succursale de Charny, sauf tel que pourvu pour les employés sur trains de fret.

Les Comités ne prennent pas en considération la recommandation de la Convention de la Juridiction de Québec, vu qu'il y a été pourvu).

ARTICLE 9

Art. 9. — Toute femme possédant les qualifications et remplissant les conditions prescrites par la constitution peut devenir membre de la Société. Toutefois elle ne peut être inscrite à la caisse des malades.

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (Saint-Nicholas).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe. (Cap Saint-Ignace).

Art. 9. — Remplacer le dernier paragraphe par le paragraphe suivant :
" Toutefois elle ne pourra retirer aucun bénéfices en maladie lorsqu'il s'agira de maladies propres à la femme ". (Saint-Edmond du Lac au Saumon).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe et le remplacer par le suivant : " Les femmes sociétaires ont droit à une indemnité de trois dollars par semaine pendant quinze semaines par année, jusqu'à concurrence de trois cents dollars. Cette année date du jour où elles ont droit aux bénéfices. Toutefois elles ne pourront recevoir de bénéfices pour aucune maladie dépendant de la grossesse ou résultant de la parturition ni pour aucune maladie de l'utérus ou autres maladies du système reproductif ". (Météghan).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe. (Evangéline).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe. (Amherst).

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (L'Acadie de Moncton).

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe, (Immaculée-Conception de Holyoke).

Art. 9. — Remplacer le dernier paragraphe par le paragraphe suivant :
" Toutefois elle ne peut être inscrite à la caisse des malades si elle a atteint l'âge de 35 ans ". (Sainte-Cécile de Southbridge).

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (Saint-Jacques d'Holyoke).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe de cet article. (Biddeford).

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (Bruchési de Westbrook).

Art. 9. — Retrancher le dernier paragraphe. (Providence).

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (J. V. Desaulniers de Providence.)

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (Jeanne Mance.)

Art. 9. — Biffer le dernier paragraphe. (Saint-Louis de Woonsocket.)
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 10

Art. 10. — La Société émet en faveur de ses membres des certificats d'admission et de dotation. Tout sociétaire inscrit à la caisse des malades reçoit un certificat spécial. Le prix de chacun de ces certificats est de vingt-cinq centins.

Art. 10. — Retrancher les mots " Tout sociétaire inscrit à la caisse des malades reçoit un certificat spécial ". (South Lowell).

Art. 10. — Abroger et remplacer par le suivant : " La Société émet en faveur de ses membres un certificat d'admission dont le prix est de vingt-cinq centins ". (Nashua).

Art. 10. — Retrancher les mots " Tout sociétaire inscrit à la caisse des malades reçoit un certificat spécial ". (Saint-Louis de Woonsocket).
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 11

Art. 11. — Toutes les cotisations sont payables d'avance le ou avant le premier de chaque mois.

Art. 11. — Remplacer les mots " d'avance le ou avant le premier du mois " par les mots " dans le cours du mois ". (Saint-François de Fitchburg).

Art. 11. — Remplacer le mot " premier " par le mot " sept ". (Westfield).

Art. 11. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (South Lowell).

Art. 11. — Abroger et remplacer par le suivant: " Toutes les cotisations sont dues le premier de chaque mois, et doivent être payées le ou avant le dernier du mois dans lequel elles sont dues ". (Biddeford).

Art. 11. — Remplacer le mot " premier " par le mot " dernier ". (Laconia).

Art. 11. — Remplacer le mot " premier " par le mot " dernier ". (Brunswick).

Art. 11. — Remplacer le mot " premier " par le mot " dernier ". (Waterbury).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 15

Art. 15. — La dotation est obligatoire.

Elle est établie par des certificats de \$100, \$250, \$500, \$750 et \$1.000.

Sauf le cas d'affiliation, la Société ne peut assumer sur la vie d'un sociétaire un risque dont le total dépasse \$1.000.

Ne peuvent cependant appartenir à la caisse des malades, les sociétaires porteurs de certificats de \$100 et \$250.

Art. 15. — Ajouter au 2ème paragraphe le chiffre " \$2,000 ". (Projet de l'Exécutif).

TABLEAU DES COTISATIONS

Classe ordinaire

Age	\$100	\$250	\$500	\$750	\$1,000	\$2,000
18 à 21	.10	.24	.47	.70	.93	1.86
22	.10	.24	.48	.72	.96	1.92
23	.10	.25	.49	.74	.98	1.96
24	.10	.26	.51	.76	1.01	2.02
25	.10	.26	.52	.78	1.04	2.08
26	.11	.27	.54	.80	1.07	2.14
27	.11	.28	.56	.83	1.11	2.22
28	.11	.29	.57	.86	1.14	2.28
29	.12	.30	.59	.89	1.18	2.36
30	.12	.31	.61	.92	1.22	2.44
31	.13	.32	.63	.95	1.26	2.52
32	.13	.33	.66	.98	1.31	2.62
33	.13	.34	.68	1.01	1.35	2.70
34	.14	.35	.70	1.05	1.40	2.80
35	.14	.37	.73	1.09	1.45	2.90
36	.15	.38	.76	1.13	1.51	3.02
37	.15	.40	.79	1.18	1.57	3.14
38	.16	.41	.82	1.22	1.63	3.26
39	.17	.43	.85	1.27	1.69	3.38
40	.18	.44	.88	1.32	1.76	3.52
41	.18	.46	.92	1.37	1.83	3.66
42	.19	.48	.96	1.43	1.91	3.82
43	.20	.50	1.00	1.49	1.99	3.98
44	.21	.52	1.04	1.55	2.07	4.14
45	.22	.54	1.08	1.62	2.16	4.32
46	.23	.57	1.13	1.69	2.25	4.50
47	.24	.59	1.18	1.76	2.35	4.70
48	.25	.62	1.23	1.84	2.45	4.90
49	.26	.65	1.29	1.94	2.58	5.16
50	.27	.68	1.36	2.03	2.71	5.42
51	.28	.71	1.42	2.12	2.83	5.66
52	.30	.75	1.49	2.23	2.97	5.94
53	.31	.78	1.56	2.34	3.12	6.24
54	.33	.82	1.64	2.46	3.28	6.56
55	.34	.86	1.72	2.58	3.44	6.88

TABLEAU DES COTISATIONS

Classe hasardeuse

Age	\$100	\$250	\$500	\$750	\$1,000	\$2,000
18 à 21	.11	.27	.54	.80	1.07	2.14
22	.11	.28	.55	.83	1.10	2.20
23	.11	.29	.57	.85	1.13	2.26
24	.12	.29	.58	.87	1.16	2.32
25	.12	.30	.60	.90	1.20	2.40
26	.12	.31	.62	.92	1.23	2.46
27	.13	.32	.64	.96	1.28	2.56
28	.13	.33	.66	.98	1.31	2.62
29	.14	.34	.68	1.02	1.36	2.72
30	.14	.35	.70	1.05	1.40	2.80
31	.15	.37	.73	1.09	1.45	2.90
32	.15	.38	.76	1.13	1.51	3.02
33	.16	.39	.78	1.16	1.55	3.10
34	.16	.41	.81	1.21	1.61	3.22
35	.17	.42	.84	1.25	1.67	3.34
36	.17	.44	.87	1.31	1.74	3.48
37	.18	.46	.91	1.36	1.81	3.62
38	.19	.47	.94	1.40	1.87	3.74
39	.19	.49	.97	1.46	1.94	3.88
40	.20	.51	1.01	1.52	2.02	4.04
41	.21	.53	1.05	1.58	2.10	4.20
42	.22	.55	1.10	1.65	2.20	4.40
43	.23	.58	1.15	1.72	2.29	4.58
44	.24	.60	1.19	1.79	2.38	4.76
45	.25	.62	1.24	1.86	2.48	4.96
46	.26	.65	1.30	1.94	2.59	5.18
47	.27	.68	1.35	2.03	2.70	5.40
48	.28	.71	1.41	2.12	2.82	5.64
49	.30	.75	1.49	2.23	2.97	5.94
50	.31	.78	1.56	2.34	3.12	6.24
51	.33	.82	1.63	2.44	3.25	6.50
52	.34	.86	1.71	2.57	3.42	6.84
53	.36	.90	1.80	2.69	3.59	7.18
54	.38	.95	1.89	2.83	3.77	7.54
55	.40	.99	1.98	2.97	3.96	7.92

TABLEAU DES COTISATIONS

Classe extra-hazardeuse

Age	\$100	\$250	\$500	\$750	\$1,000	\$2,000
18 à 21	.12	.31	.61	.91	1.21	2.42
22	.13	.32	.63	.94	1.25	2.50
23	.13	.32	.64	.95	1.27	2.54
24	.13	.33	.66	.98	1.31	2.62
25	.14	.34	.68	1.01	1.35	2.70
26	.14	.35	.70	1.04	1.39	2.78
27	.14	.36	.72	1.08	1.44	2.88
28	.15	.37	.74	1.11	1.48	2.96
29	.15	.39	.77	1.15	1.53	3.06
30	.16	.40	.80	1.19	1.59	3.18
31	.16	.41	.82	1.23	1.64	3.28
32	.17	.43	.85	1.28	1.70	3.40
33	.18	.44	.88	1.32	1.76	3.52
34	.18	.46	.91	1.37	1.82	3.64
35	.19	.48	.95	1.42	1.89	3.78
36	.20	.49	.98	1.47	1.96	3.92
37	.20	.51	1.02	1.53	2.04	4.08
38	.21	.53	1.06	1.59	2.12	4.24
39	.22	.55	1.10	1.65	2.20	4.40
40	.23	.58	1.15	1.72	2.29	4.58
41	.24	.60	1.19	1.79	2.38	4.76
42	.25	.62	1.24	1.86	2.48	4.96
43	.26	.65	1.30	1.94	2.59	5.18
44	.27	.68	1.35	2.02	2.69	5.38
45	.28	.71	1.41	2.11	2.81	5.62
46	.29	.74	1.47	2.20	2.93	5.86
47	.31	.77	1.53	2.30	3.06	6.12
48	.32	.80	1.60	2.39	3.19	6.38
49	.34	.84	1.68	2.51	3.35	6.70
50	.35	.88	1.76	2.64	3.52	7.04
51	.37	.92	1.84	2.76	3.68	7.36
52	.39	.97	1.93	2.90	3.86	7.72
53	.41	1.02	2.03	3.05	4.06	8.12
54	.43	1.07	2.13	3.20	4.26	8.52
55	.45	1.12	2.24	3.35	4.47	8.94

Art. 15. — Retrancher les mots " \$250 ". (Saint-Herménégilde).

Art. 15. — Ajouter le paragraphe suivant : " Les candidats âgés de 12 à 15 ans ne peuvent obtenir un certificat de dotation pour un montant plus élevé que \$100.00 ; les candidats de 15 à 17 ans ne pourront obtenir un montant de dotation plus élevé que \$250.00 ". (Ishpeming).

Art. 15.—Biffer au dernier paragraphe le chiffre " \$250 ". (Météghan)

Art. 15. — Retrancher le dernier paragraphe. (Evangéline).

Art. 15. — Biffer le dernier paragraphe. (Worcester).

Art. 15. — Retrancher les chiffres " \$100 et \$250 " et biffer en entier le dernier paragraphe. (New Bedford).

Art. 15. — Retrancher au dernier paragraphe le chiffre " \$250 ". (Linwood).

Art. 15. — Biffer le dernier paragraphe. (Saint-Louis de France de Lowell).

Art. 15. — Biffer le chiffre " \$250 " au dernier paragraphe. (Sainte-Cécile de Southbridge).

Art. 15. — Retrancher les mots " \$250 ". (Waltham).

Art. 15. — Ajouter après le mot " \$1,000 ", au 2^{ème} et au 3^{ème} paragraphe, le mot " \$2,000 ". (Saint-Augustin de Manchester).

Art. 15. — Biffer le dernier paragraphe. (Westbrook).

Art. 15. — Biffer le dernier paragraphe. (Derry).

Art. 15. — Retrancher le dernier paragraphe. (Natick).

Art. 15. — Retrancher au dernier paragraphe le chiffre " \$250 ". (Manville).

Art. 15. — Approuvé, en retranchant les mots " et \$250 ".

(Recommandation de la juridiction du Massachusetts).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de l'Exécutif et de la succursale Saint-Augustin de Manchester, et le rejet des autres projets).

ARTICLE 15a

Art. 15a. (**nouveau**). — " Les sociétaires âgés de 70 ans retirent, aussitôt après avoir atteint cette âge, une somme n'excedant un dixième du montant de leur indemnité, par année ". (Terrebonne).

Art. 15a. (**nouveau**). — " Tout membre qui aura atteint l'âge de 70 ans, pourra, s'il le désire, retirer un dixième du montant de sa dotation ". (Saint-Enfant-Jésus).

Art. 15a, (**nouveau**). — " Un sociétaire ayant atteint l'âge de 70 ans retire une indemnité de \$100 par an, ce montant étant pris sur le montant de la police.

" Il cesse en outre de payer sa contribution mensuelle moins la cotisation à la caisse des malades ". (Notre-Dame de Montréal).

Art. 15a, (**nouveau**). — " Les membres ayant atteint l'âge de 70 ans cessent de payer leurs contributions, et un certain montant leur est versé chaque année sous forme de pension ; ce montant est déduit sur la police de ce membre ". (Saint-Jacques de Montréal).

Art. 15a, (**nouveau**). — " Les membres ayant atteint l'âge de 70 ans retirent annuellement un certain montant sous forme de pension ". (Saint-Joseph de Montréal).

Art. 15a, (**nouveau**). — " Les membres ayant atteint l'âge de 70 ans auront droit à une pension annuelle égale au dixième de la somme due sur leur certificat de dotation, jusqu'à l'épuisement du montant desdits certificats ". (Beauharnois).

Art. 15a, (**nouveau**). — " Tout sociétaire qui aura atteint l'âge de 70 ans sera libéré du paiement des cotisations mensuelles ". (St-Wenceslas)
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 16

Art. 16. — Le candidat doit, dans sa demande d'admission, indiquer le montant du certificat désiré, et désigner clairement ses bénéficiaires.

Art. 16. — Ajouter à la fin de cet article les mots " en conformité de l'Art. 19 ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 18

Art. 18. — Le sociétaire porteur d'un certificat moindre que \$1,000 peut, s'il n'a pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans, et pourvu qu'il ne doivent rien à la Société, demander au Conseil exécutif une augmentation dans le montant de son certificat. Pour obtenir cette augmentation, il est tenu de subir un examen médical satisfaisant et de payer un honoraire de cinquante centins pour changement de certificat. Ses cotisations à la caisse de dotation sont augmentées du montant requis pour couvrir l'augmentation de dotation accordée, basé sur l'âge indiqué dans le nouvel examen médical.

Art. 18. — Remplacer le chiffre " \$1,000 " par le chiffre " \$2,000 ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 19

Art. 19. — L'indemnité au décès n'est payable qu'aux personnes suivantes, savoir : époux ou épouse, fiancé ou fiancée, enfant, enfant par adoption légale, parent, parent par adoption légale, ou toute autre personne dépendant pour son soutien du sociétaire en faveur de qui le certificat est émis.

Art. 19. — Abroger. (Hull).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 20

Art. 20. — Les sociétaires ont le droit de changer de bénéficiaires en tout temps et sans le consentement de ceux-ci, aux conditions suivantes:

a) Sur demande par écrit du sociétaire, signée devant deux témoins, telle demande ne devant être considérée faite que lorsqu'elle aura été reçue au bureau central de la Société ;

b) Sur réception au bureau central du dernier certificat ou sur preuve jugée suffisante par le Conseil exécutif que ce certificat est perdu, ne peut être trouvé ou est détenu par une ou des personnes refusant de le remettre ;

c) En payant à la Société un honoraire de cinquante centins

Art. 20. — Abroger. (Hull).

Art. 20. — Paragraphe C. — Retrancher les mots " à la Société " et ajouter après le mot " centins " les mots " dont vingt-cinq centins iront au Bureau central et vingt-cinq centins à la succursale ". (Saint-Louis de France de Lowell).

Art. 20. — Paragraphe A. — Biffer les mots " telle demande ne devant être considérée faite que lorsqu'elle aura été reçue au Bureau central de la Société ". (Biddeford).

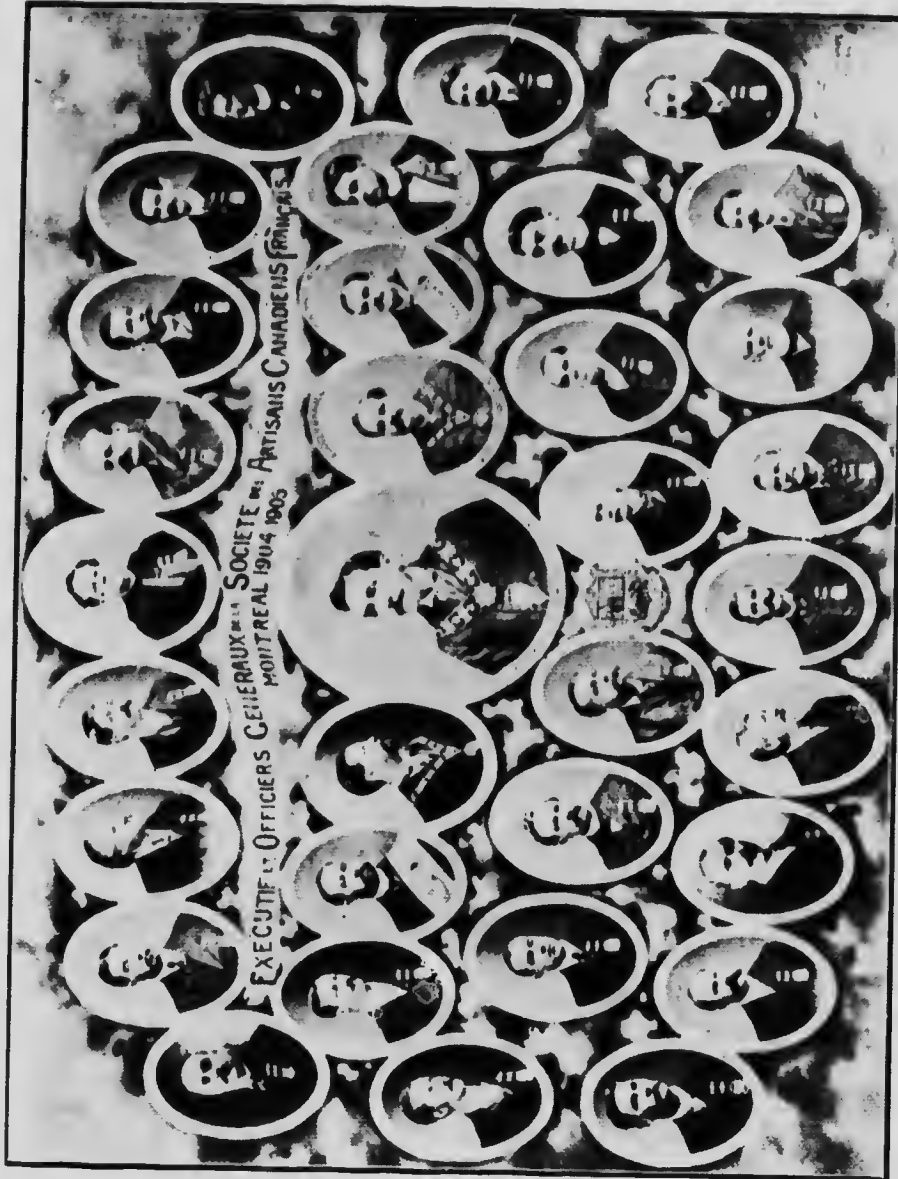
Art. 20. — Paragraphe C. — Remplacer le mot " cinquante " par le mot " vingt-cinq ". (Saint-Augustin de Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 21

Art. 21. — Si un sociétaire n'a ni époux ou épouse, ni fiancé ou fiancée, ni enfants, ni enfants par adoption légale, ni parents, ni parents par adoption légale, ni aucune personne dépendant de lui pour son soutien, il peut, du consentement du Conseil exécutif, désigner toute autre personne comme bénéficiaire.

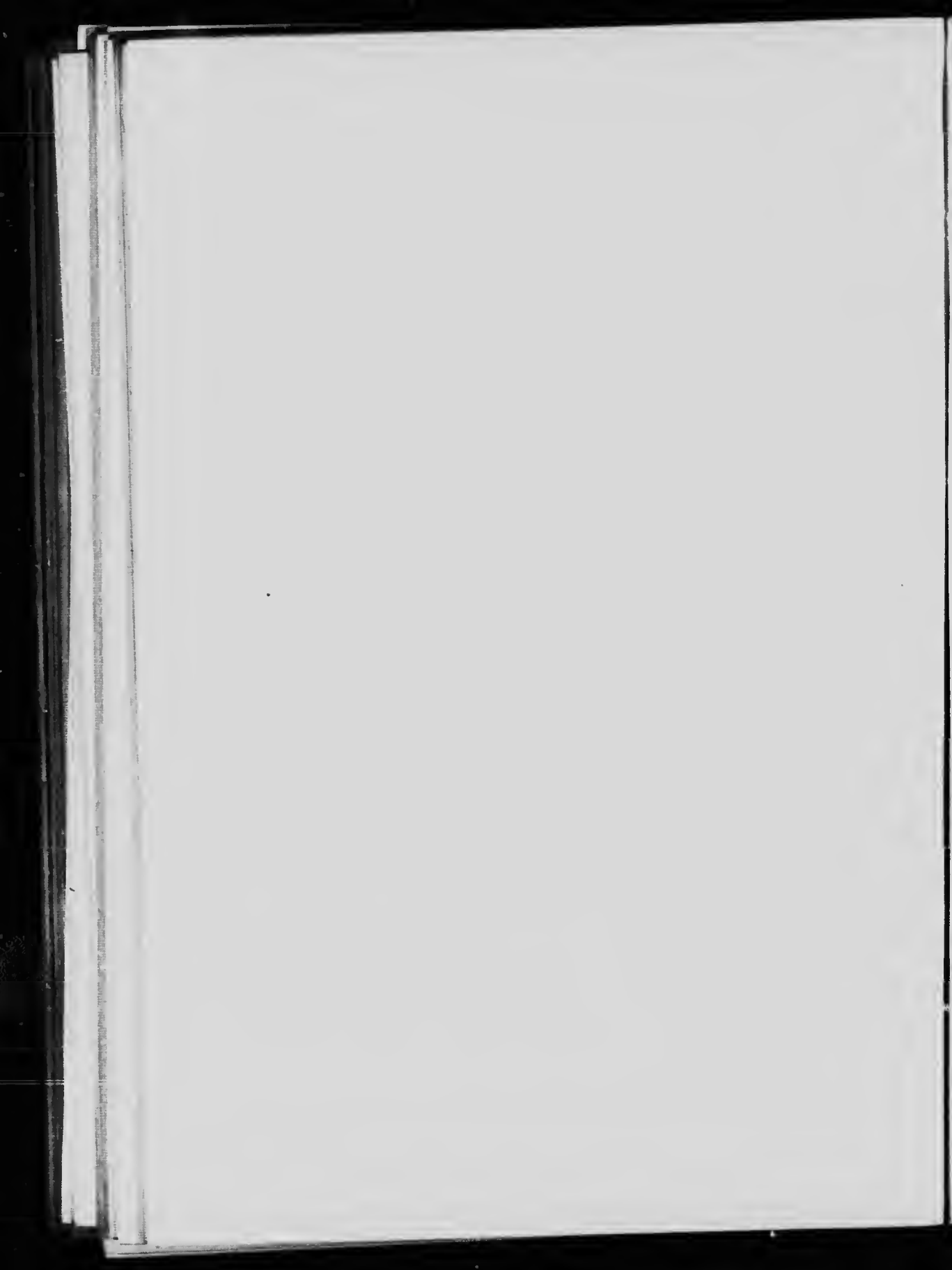
Art. 21. — Abroger et remplacer par l'article suivant : " Toute dési-



EXECUTIF ET OFFICIERS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS MONTREAL 1904-1905

BUREAU DE DIRECTION 1904-1905

- | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------|---|
| Max Lépine,
Conseil-gén. | A. A. Labrecque,
Dir-gén. | Jos. Thibault,
Chanc. G. M. LeFavre,
Annuaire-gén. | J. A. DuRoi,
Dir-gén. | A. G. Galbraith,
Dir-gén. | Armand Beaudet,
Sécr. Noury,
Conseil-gén. |
| E. LeFavre,
Dir-gén. | Nap. Deschamps,
Secr. Noury-gén. | Alfred Lambert,
Prés-gén. | A. R. Audubert,
Dir-gén. | J. A. H. H. H. H.,
Dir-gén. | J. A. H. H. H.,
Dir-gén. |
| P. L. E. Bélanger,
Conseil-gén. | J. A. Labelle,
Dir-gén. | L. E. Morin jr.,
Conseil-gén. | L. G. Bertrand,
Conseil-gén. | J. A. Berger,
Conseil-gén. | John Chamard,
Conseil-gén. |
| C. M. Léger,
Conseil-gén. | W. Lamour,
Auditeur-gén. | O. A. Bourke,
Cigan. | Dr. A. F. Jeanmou,
Bureau méd. | Nap. LaHarve,
Jusp-gén. | E. J. Gauthier,
Auditeur,
Conseil-gén. |



gnation de bénéficiaires est révocable à volonté, soit par disposition testamentaire du sociétaire, soit par un avis formel à cet effet au Conseil général en payant à la Société un honoraire de cinquante centins ". (Hull)
(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 27

Art. 27. — Dans les quinze jours qui suivent le décès d'un sociétaire, ses ayant-droit fournissent au secrétaire-général, directement ou par l'entremise de la succursale à laquelle il appartenait, les documents suivants:

- a) Certificat de dotation ;
- b) Livret de reçus ;
- c) Extrait de baptême ;
- d) Certificat de sépulture ;
- e) Certificat du médecin constatant la cause du décès;
- f) Certificat d'identification par la succursale ;
- g) Tout autre document exigé par le Conseil exécutif.

Art. 27. — Remplacer les mots " secrétaire-général " par les mots " secrétaire-trésorier-général ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 29

Art. 29. — Les sociétaires admis avant le premier janvier 1907 continuent, quant aux taux de leurs cotisations mensuelles à la caisse de dotation, à être soumis aux règlements en vigueur avant la Convention générale de juillet 1906, tant et aussi longtemps qu'ils ne se laisseront pas déchoir.

Art. 29. — Ajouter le paragraphe suivant : " aux fins du présent article, les serrefreins, sont comptés comme appartenant à la classe ordinaire ". (Sainte-Flavie).

(Les Comités recommandent le rejet y ayant été pourvu).

ARTICLE 30

Art. 30. — Les sociétaires admis après le 1er janvier 1907 s'engagent à payer mensuellement au trésorier de leur succursale ou au percepteur dûment autorisé, le ou avant le premier de chaque mois, les cotisations fixées dans le tableau de la page 21, à l'âge d'entrée, et d'après la classe à laquelle ils appartiennent et le montant de leur certificat de dotation.

Aux fins du présent article, l'âge fixant les cotisations des socié-

taires est celui qui, à leur entrée, se rapproche le plus de l'anniversaire de leur naissance.

Art. 30. — Remplacer les mots " le ou avant le premier de chaque mois " par les mots " le ou avant la deuxième assemblée du mois ". (Haverhill).

(Les Comités recommandent le rejet du projet.

ARTICLE 31

Art. 31. — Sont classés dans les professions dangereuses et doivent payer les taux fixés par le tableau de la page 22 : les ingénieurs et les chauffeurs dans les usines et sur les bateaux faisant la navigation fluviale ; les pêcheurs de profession ; et les personnes exerçant toutes autres professions que le médecin en chef déclare dangereuses par décret approuvé par le Conseil général.

Art. 31 — Ajouter après les mots " pêcheur de profession " les mots " chauffeurs d'automobiles " et remplacer le mot " général " par le mot " exécutif ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 31. — Biffer les mots " les pêcheurs de profession ". (Météghan).

Art. 31. — Retrancher les mots " les pêcheurs de profession ". (Evangéline).

(Les comités recommandent l'adoption des projets).

ARTICLE 32

Art. 32 — Sont classés dans les professions très dangereuses et doivent payer les taux fixés par le tableau de la page 23 : les mineurs sous terre, les débardeurs, les mécaniciens et les chauffeurs de locomotives et de bateaux, les teinturiers, les employés travaillant à des fils destinés à transmettre l'électricité, et ceux qui tombent sous le coup de l'article 33.

Art. 32. — Ajouter à la fin de cet article les mots " et les personnes exerçant toutes autres professions que le médecin en chef déclare très dangereuses par décret approuvé par le Conseil exécutif ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 32. — Retrancher les mots " les mineurs sous terre ". (Glacé Bay).

Art. 32. — Ajouter après le mot " électricité " les mots " les accoupleurs, les employés sur les trains de fret, les aiguilleurs dans les cours de chemins de fer ". (Notre-Dame de Charny).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif ; le rejet du projet de Notre-Dame de Charny, y ayant déjà été pourvu, et le rejet du projet de Glacé Bay).

ARTICLE 33

Art. 33. — Tout sociétaire qui prend une des professions énumérées au b de l'article 7 et aux articles 31 et 32 est tenu, sauf les restrictions de l'article 8, d'en notifier immédiatement le secrétaire de sa succursale; il est, par le fait même de ce changement, soumis aux taux de la classe hasardeuse ou extra-hasardeuse, selon le cas.

Art. 33. — Remplacer le mot " immédiatement " par les mots " dans les quinze jours qui suivent ". (Saint-Sauveur).

(La juridiction suggère en plus que l'article 33 soit amendé en changeant le mot " immédiatement " par les mots " dans le mois ".

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent l'adoption de la recommandation de la Convention de Juridiction de Québec et le rejet du projet de Saint-Sauveur, y ayant déjà été pourvu).

ARTICLE 34

Art. 34. — Un sociétaire qui abandonne une des professions énumérées aux articles 7, 31 et 32, pour prendre une profession non hasardeuse, a le droit, sur avis écrit à sa succursale, de ne payer que les taux ordinaires, pourvu qu'il subisse un examen médical satisfaisant.

Que l'article 34 soit amendé en remplaçant les mots " examen médical " par le mot " certificat ", et en ajoutant après le mot " satisfaisant ", les mots " de bonne santé ".

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent l'adoption de la recommandation de la Convention de Juridiction de Québec. Adopté sur division).

ARTICLE 36

Art. 36. — La caisse des malades est facultative : mais pour y appartenir, il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500.

Nul aspirant ne peut y être inscrit s'il a dépassé l'âge de 45 ans.

Art. 36. — Retrancher les mots " mais pour y appartenir il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500 ". (Evangéline).

Art. 36. — Retrancher les mots : " mais pour y appartenir il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500 ". (Worcester).

Art. 36. — Remplacer le chiffre " \$500 " par le chiffre " \$250 ". (Linwood).

Art. 36. — Remplacer le chiffre " \$500 " par le chiffre " \$250 ". (Southbridge).

Art. 36. — Retrancher les mots " mais pour y appartenir il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500 ". (St-Louis de France de Lowell)

Art. 36. — Retrancher tout ce qui suit le mot " facultative ". (Saint-François de Fitchburg).

Art. 36. — Retrancher les mots " Mais pour y appartenir il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500.00 ". (Chicopee Falls).

Art. 36. — Remplacer " 45 " par " 50 ". (Biddeford).

Art. 36. — Retrancher le dernier paragraphe. (Nashua).

Art. 36. — Retrancher les mots " mais pour y appartenir il faut être porteur d'un certificat d'au moins \$500 ". (Westbrook).

Art. 36. — Remplacer tout ce qui suit le mot " porteur ", en 2ème ligne, par les mots " d'un certificat de dotation ". (Natick).

Art. 36. — Approuvé, en substituant le chiffre " \$250. " au chiffre " \$500 ". (Recommandation de la Convention de Juridiction du Massachusetts).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 36a

Art. 36a. (nouveau). — " Les sociétaires de sexe féminin, pour appartenir à la caisse des malades doivent payer une cotisation à cette caisse vingt-cinq pour cent plus élevée que celle des sociétaires de sexe masculin ". (Saint-Enfant-Jésus).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 37

Art. 37. — Le sociétaire qui ne doit rien à la Société peut se retirer de la caisse des malades, en en donnant avis par écrit au secrétaire de sa succursale.

Art. 37. — Ajouter à la fin de cet article les mots suivants : " pourvu que le dit sociétaire n'ait pas retiré de bénéfices pour un montant plus élevé que cent dollars ". (Contrecoeur).

Art. 37. — Ajouter le paragraphe suivant : " Le secrétaire devra faire parvenir cette demande au Conseil exécutif, qui devra procéder à une vérification et certifier que ce membre n'a reçu aucun bénéfice en maladie depuis la mise en force des règlements d'octobre 1908, ou, s'il en a reçu et que le montant en soit moindre que les sommes qu'il a versées à cette caisse depuis octobre 1908, alors cette demande pourra lui être accordée. Si les sommes reçues sont plus élevées que la somme ainsi versée il ne pourra se retirer de cette caisse qu'après avoir égalisé le montant ainsi reçu ". (Natick).

(Les Comités recommandent le rejet du projet de Natick, y ayant été pourvu, et le rejet du projet de Contrecoeur).

ARTICLE 38

Art. 38. — Le sociétaire qui n'a pas atteint l'âge de quarante-cinq ans peut, en produisant un examen médical satisfaisant, faire partie de la caisse des malades, s'il n'y a pas déjà appartenu.

Art. 38. — Retrancher les mots " s'il n'y a pas déjà appartenu ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 38. — Remplacer les mots " s'il n'y a pas déjà appartenu " par les mots " si le sociétaire a déjà appartenu à cette caisse, il devra laisser écouler six mois avant de pouvoir être réaccepté dans la dite caisse ". (Saint-Herménégilde).

Art. 38. — Retrancher les mots " s'il n'y a pas déjà appartenu ". (Amherst).

Art. 38. — Abroger et remplacer par le suivant : " Tout sociétaire qui n'a pas atteint l'âge de quarante-cinq ans et qui a déjà appartenu à la caisse des malades pourra de nouveau faire partie de cette caisse, après une absence d'un an ou plus, pourvu qu'il produise, à ses frais, un examen médical satisfaisant. Il devra de plus payer les taux requis lors de sa réintégration ". (Fall River).

Art. 38. — Retrancher les mots " s'il n'y a pas déjà appartenu ". (Linwood).

Art. 38.—Remplacer le mot " quarante-cinq " par le mot " cinquante" et biffer les mots " s'il n'y a pas déjà appartenu ". (Biddeford).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de l'Exécutif, d'Amherst et de Linwood ; le rejet du projet de Fall River, y ayant été pourvu et le rejet des projets de Saint-Herménégilde et de Biddeford).

ARTICLE 39

Art. 39. — Les sociétaires inscrits à la caisse des malades s'engagent à payer au trésorier de leur succursale ou aux percepteurs dûment autorisés, le, ou avant le premier de chaque mois, les cotisations du tableau suivant, à l'âge d'entrée, et d'après la classe à laquelle ils appartiennent.

Aux fins du présent article, l'âge fixant les cotisations des sociétaires est celui qui, à leur entrée, se rapproche le plus de l'anniversaire de leur naissance.

TABLEAU DES COTISATIONS

Caisse des malades

Age d'entrée	Taux	Age d'entrée	Taux	Age d'entrée	Taux
18.....	30	27.....	39	37.....	54
19.....	31	28.....	40	38.....	56
20.....	32	29.....	41	39.....	58
21.....	33	30.....	42	40.....	60
22.....	34	31.....	43	41.....	62
23.....	35	32.....	44	42.....	64
24.....	36	33.....	46	43.....	66
25.....	37	34.....	48	44.....	68
26.....	38	35.....	50	45.....	70
		36.....	52		

Art. 39. — Ajouter après le mot " entrée ", au 1er paragraphe, les mots " dans cette caisse ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 39. — Cette succursale recommande que l'échelle graduée soit abrogée et que la Société revienne aux taux uniformes et que le montant en soit fixé par la Convention. (Saint-Jacques de Montréal).

Art. 39. — Amender cet article de manière à ce que les taux de la caisse des malades ne dépassent pas les taux actuels de 30 ans. (Saint-Nicolas).

Art. 39. — Ajouter après le mot " sociétaire " les mots " des deux sexes ". (Cap Saint-Ignace).

Art. 39. — Retrancher tout ce qui suit le mot " mois " et remplacer par les mots suivants " une cotisation de quarante centins ". (Descousse)

Art. 39. — Remplacer tout ce qui suit les mots " chaque mois " par les mots " une cotisation de quarante centins ". (Linwood).

Art. 39. — Retrancher tout ce qui suit le mot " mois " et remplacer par les mots " une cotisation uniforme de trente cinq centins ". (Saint-Joseph de Worcester).

Art. 39. — Remplacer tout ce qui suit le mot " mois " par les mots " une cotisation de trente cinq centins ". (Notre-Dame de Worcester).

Art. 39. — Remplacer le tableau des cotisations à cette caisse par le suivant :

Age d'entrée	Taux
De 18 à 25 ans.....	\$0.35
De 25 à 35 ans.....	0.40
De 35 à 45 ans.....	0.45

(North Cambridge).

Art. 39. — Remplacer le mot " premier " par le mot " dernier ", et remplacer le tableau des cotisations actuel par le tableau suivant :

Age d'entrée	Taux
De 16 à 25 ans.....	\$0.30
De 25 à 30 ans.....	.35
De 30 à 35 ans.....	.40
De 35 à 40 ans.....	.45
De 40 à 45 ans.50
De 45 à 50 ans.....	.55
De 50 à 55 ans.....	.60

(Manchester).

Art. 39. — Abroger et remplacer par le suivant : " Les cotisations à cette caisse seront de 40 centins par mois ". (Biddeford).

Art. 39. — Remplacer tout ce qui suit le mot " mois " par les mots " une cotisation de trente-cinq centins ". (Laconia).

Art. 39. — Remplacer tout ce qui suit le mot " mois " par les mots " un cotisation de trente-cinq centins ". (Newmarket).

Art. 39. — Retrancher tout ce qui suit le mot " mois ", en 4^{me} ligne, et remplacer par les mots suivants: " une cotisation de quarante centins pour tous les membres ". (Providence).

Art. 39. — Modifier le tableau des cotisations en substituant les taux suivants à partir de l'âge de 32 ans :

33 ans.....	.44	39 ans.....	.50
34 ans.....	.45	40 ans.....	.51
35 ans.....	.46	41 ans.....	.52
36 ans.....	.47	43 ans.....	.53
37 ans.....	.48	44 ans.....	.54
38 ans.....	.49	45 ans.....	.55

(Natick).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet des autres projets).

ARTICLE 39a

Art. 39a. (nouveau). — Sont classés dans les professions dangereuses et doivent payer les taux de la classe hasardeuse les personnes exerçant toutes professions que le médecin en chef déclare dangereuses par décret approuvé par le Conseil exécutif. (Projet de l'Exécutif).

Art. 39a, (nouveau). — Création de classes hasardeuse et extra-hasardeuse, à cette caisse, avec taux uniformes. (St-Jacques de Montréal)

Art. 39a, 39b, 39c, 39d. — Référés à la convention générale, avec recommandation que dans le cas où ces amendements seraient adoptés, que lesdits articles ne s'appliquent pas aux membres admis avant le 15 août 1910.

(Recommandation de la Convention de Juridiction des Provinces Maritimes).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Saint-Jacques de Montréal et de la recommandation de la Convention de Juridiction des Provinces Maritimes).

ARTICLE 39b

Art. 39b, (nouveau). — Sont classés dans les professions très dangereuses et doivent payer les taux de la classe extra-hasardeuse les personnes exerçant toutes professions que le médecin en chef déclare très dangereuses par décret approuvé par le Conseil exécutif. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 39c

Art. 39c, (nouveau). — Tout sociétaire qui embrasse une des professions énumérées aux articles 39a et 39b est tenu d'en notifier immédiatement le secrétaire de sa succursale; il est par le fait même de ce changement soumis aux taux de la classe hasardeuse ou extra-hasardeuse, selon le cas. (Projet de l'Exécutif).

Art. 39c. — Approuvé, en changeant le mot " immédiatement " par les mots " dans le mois ".

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet tel qu'amendé par la Convention de Juridiction de Québec).

ARTICLE 39d

Art. 39d, (nouveau). — Un sociétaire qui abandonne une des professions énumérées aux articles 39a et 39b pour prendre une profession non-hasardeuse, a le droit, sur avis écrit à sa succursale, de ne payer que les taux ordinaires, pourvu qu'il subisse un examen médical satisfaisant.

TABLEAU DES COTISATIONS

Caisse des malades

Age d'entrée	Classe ordinaire	Classe hasardeuse	Classe extra-hasardeuse
18	.30	.35	.39
19	.31	.36	.40
20	.32	.37	.42
21	.33	.38	.43
22	.34	.39	.44
23	.35	.40	.46
24	.36	.41	.47
25	.37	.43	.48
26	.38	.44	.49
27	.39	.45	.51
28	.40	.46	.52
29	.41	.47	.53
30	.42	.48	.55
31	.43	.49	.56
32	.44	.51	.57
33	.46	.53	.60
34	.48	.55	.62
35	.50	.58	.65
36	.52	.60	.68
37	.54	.62	.70
38	.56	.64	.73
39	.58	.67	.75
40	.60	.69	.78
41	.62	.71	.81
42	.64	.74	.83
43	.66	.76	.86
44	.68	.78	.88
45	.70	.81	.91

(Projet de l'Exécutif).

Art. 39d. — Approuvé en remplaçant les mots " examen médical " par le mot " certificat " et en ajoutant après le mot " satisfaisant " les mots " de bonne santé ".

(Recommandation de la Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet tel qu'amendé par la Convention de Juridiction de Québec).

ARTICLE 40

Art. 40. — Les membres admis à la caisse des malades avant la mise en force du présent article, qui, lors de leur admission à ladite caisse

dépassaient l'âge de 45 ans, doivent payer au temps et suivant les exigences de l'article précédent les cotisations fixées dans le tableau suivant, d'après leur âge d'entrée.

Age d'entrée	Taux	Age d'entrée	Taux
46.....	.72	51.....	.82
47.....	.74	52.....	.85
48.....	.76	53.....	.90
49.....	.78	54.....	.95
50.....	.80	55 et plus	1.00

Art. 40. — Abroger. (Linwood).

Art. 40. — Remplacer le tableau des cotisations à cette caisse par le suivant :

Age d'entrée	Taux
De 45 à 50 ans.....	.80.50
De 50 à 55 ans.....	.60

(North Cambridge).

Art. 40. — Substituer la table de taux suivante aux taux actuellement en vigueur :

46 ans.....	.56	51 ans.....	.61
47 ans.....	.57	52 ans.....	.62
48 ans.....	.58	53 ans.....	.63
49 ans.....	.59	54 ans.....	.64
50 ans.....	.60	55 et plus.....	.65

(Natick).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 41

Art. 41. — Ces appels sont faits en nombre suffisant pour payer les sociétaires qui ont droit à l'indemnité en maladie; mais il n'en est pas ordonné lorsque les fonds accumulés dans cette caisse égalent le produit de trois appels.

Art. 41. — Remplacer tout ce qui suit le mot " maladie " par les mots suivants " et lorsque les fonds accumulés dans cette caisse égalent plus que le produit de trois appels, le surplus devra être distribué aux succursales proportionnellement au nombre de leurs membres, pour frais de recrutement ". (Hull).

Art. 41. — Ajouter le paragraphe suivant : " chaque fois que treize appels ou plus auront été faits durant une année, les cotisations augmenteront de cinq cents par mois, cette augmentation devant alors commencer le premier janvier de l'année suivante ". (Biddleford).
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 42

Art. 42. — Tout sociétaire inscrit à la caisse des malades a droit aux secours de la Société, immédiatement après son admission, et aussi longtemps qu'il se conforme aux règlements.

Art. 42. — Remplacer le mot " immédiatement " par les mots " six mois ". (Marlboro).
(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 43

Art. 43. — Les malades ont droit à une indemnité de cinq dollars par semaine pendant quinze semaines par année. Cette année date du jour où ils ont droit aux bénéfices.

La somme totale qu'un sociétaire peut retirer en bénéfices en maladie ne doit en aucun cas dépasser quatre cents dollars.

Art. 43. — Retrancher le dernier paragraphe. (St-Jean des Chaillons).

Art. 43. — Si le dernier paragraphe n'est pas retranché par la Convention, ajouter après le mot " dollars " les mots " et dès ce moment, il cesse de payer les cotisations de la caisse des malades ". (Saint-Jean des Chaillons).

Art. 43. — Remplacer le premier paragraphe par le suivant " les malades ont droit à une indemnité de \$3.00 pour les deux premières semaines et à \$5.00 par semaine pour les 13 semaines suivantes chaque année. Cette année date du jour où ils ont droit aux bénéfices ". (D'Israeli).

Article 43. — Ajouter après le mot " malades " les mots " du sexe masculin " et après le mot " année ", en 2^{ème} ligne, les mots " et les malades du sexe féminin, ont droit à une indemnité de trois dollars par semaine pendant dix semaines par année ". Retrancher, complètement le dernier paragraphe. (Cap St-Ignace).

Art. 43. — Remplacer les mots " quatre cents " par les mots " cinq cents ". (Meteghan).

Art. 43. — Biffer le dernier paragraphe. (Providence).
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 44

Art. 44. — Si la maladie ne se prolonge pas au-delà d'une semaine, aucune indemnité n'est accordée.

Art. 44. — Ajouter après le mot " accordée " les mots " cependant un membre qui sera malade quatorze jours ou plus retirera ses bénéfices du moment où il en a donné avis au trésorier ". (Waterbury).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 45

Art. 45. — Un sociétaire dans l'incapacité absolue, par suite de maladie ou d'accident, de vaquer à ses occupations ordinaires ou à toute autre travail pouvant lui rapporter profit, et qui désire retirer des secours de la Société est tenu d'en avvertir immédiatement par écrit le secrétaire-trésorier de la succursale ou le percepteur dûment autorisé à recevoir ses cotisations. Dans ce cas, les bénéfices ne commencent à courir que le septième jour après réception de cet avis.

Toute reclute survenue dans les dix jours qui suivent la reprise de travail par un sociétaire qui a été malade, est considérée comme la continuation de la première maladie et, dans ce cas, les bénéfices commencent à compter de la réception de l'avis de cette reclute.

Art. 45. — Remplacer les mots " Dans ce cas les bénéfices ne commencent à courir que le septième jour après la réception de cet avis ", par les mots " Lorsque la maladie se prolonge plus de quinze jours une somme de \$3.00 est payée pour la première semaine, et \$5.00 pour les semaines subséquentes; si la maladie ne dure pas quinze jour, la première semaine n'est pas payable ". (Terrebonne).

Art. 45. — Remplacer les mots " Dans ce cas, les bénéfices ne commencent à courir que le septième jour après réception de cet avis " par les mots " Dans ce cas, les bénéfices commencent à courir le septième jour après la date de l'envoi, par malle ou autrement de l'avis de maladie au secrétaire ou de la date du certificat du médecin pratiquant; mais dans tous et chacun des cas, tel dit avis devra être reçu dans les premiers quatre jours de la maladie ". (St-Norbert).

Art. 45. — Remplacer les mots " ne commencent à courir que le septième jour après la réception de cet avis " par les mots " commencent à courir la première journée de la maladie, d'après le certificat du médecin ". (D'I-sraeli).

Art. 45. — Ajouter après le mot " avis ", à la fin du premier paragraphe, les mots " cependant si le sociétaire est malade trois semaines, la première semaine sera payée ". (Ancienne Lorette).

Art. 45. — Remplacer les mots " Dans ce cas, les bénéfices ne commencent à courir que le septième jour après réception de cet avis " par les mots " Si le sociétaire est malade que sept jours, il n'a aucun droit aux bénéfices en malade. Mais si sa maladie se prolonge au-delà des sept jours ses bénéfices commenceront à courir de la date de l'avis donné de sa maladie, c'est-à-dire dès le premier jour de la maladie ". (South Lowell).

Art. 45. — Remplacer les mots " ne commencent à courir que le septième jour après la réception de cet avis " par les mots " commencent à courir immédiatement après avis pourvu que la maladie se prolonge quatorze jours ou plus ". (Waterbury).

Art. 45. — Remplacer les mots " ne commencent à courir que le septième jour après la réception de cet avis " par les mots " commencent à courir de suite ". (Willimantic).

(Les Comités recommandent le rejet des projets et y substituent le projet suivant: Remplacer les mots " réception de cet avis " par les mots " le commencement de la maladie tel qu'établi par le certificat du médecin ").

ARTICLE 47

Art. 47. — Les indemnités dues à un sociétaire atteint d'aliénation mentale ne sont payables qu'aux personnes légalement autorisées à les recevoir.

Art. 47. — Ajouter après le mot " mentale " les mots " ou frappé d'interdiction ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 47a

Art. 47a (nouveau). — Toute somme d'argent à laquelle un sociétaire peut avoir droit, comme bénéfices en maladie, en vertu des règlements est insaisissable excepté pour dette à la Société elle-même. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet en ajoutant à la fin de l'article les mots " tel que pourvu par l'article 6 de la Charte ").

ARTICLE 48

Art. 48. — Les sociétaires malades doivent, toutes les deux semaines, envoyer à leur succursale, avec le certificat du médecin, un rapport écrit de leur maladie

Ils sont tenus de fournir, suivant la formule préparée à cet effet, une déclaration solennelle de leur incapacité de vaquer à aucun travail pouvant rapporter profit. Cette déclaration doit être fournie: 1o lors de la guérison; 2o au cours de la maladie, chaque fois que l'exige la succursale.

Art. 48. — Remplacer les mots " avec le certificat du médecin " par les mots " Un certificat fourni par un médecin licencié et ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 48. — Biffer le premier paragraphe et remplacer, au deuxième paragraphe les mots " ils sont " par les mots " Les sociétaires malades sont ". (Saint-Norbert).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Saint-Norbert).

ARTICLE 51a

Art. 51a (nouveau). — " Les femmes sociétaires ne pourront recevoir de bénéfices pour aucune maladie dépendant de la grossesse ou résultant de la parturition ni pour aucune maladie de l'utérus ou autres maladies du système reproductif. La même règle d'exception s'applique à l'ensemble des symptômes qui caractérisent l'hystérie ". (Cap St-Ignace)

Art. 51a. (nouveau). — " Cette succursale suggère de remettre en vigueur l'article 51 des règlements de 1906, accordant les bénéfices en maladie aux femmes sociétaires ". (Moncton).

Art. 51a. (nouveau). — " Les femmes sociétaires ne pourront recevoir de bénéfices pour aucune maladie dépendant de la grossesse ou résultant de la parturition, ni pour aucune maladie de l'utérus ou autres maladies du système reproductif. La même règle d'exception s'applique à l'ensemble des symptômes qui caractérisent l'hystérie ". (Évangéline).

Art. 51a. (nouveau). — " Le trésorier de la succursale est autorisé de retenir sur les argents dûs à un sociétaire en règle, pour bénéfices en maladie, le montant de la cotisation mensuelle dudit sociétaire ". (Providence).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 52

Art. 52. — Tout sociétaire qui néglige de payer ses cotisations perd ses droits à l'indemnité en maladie pour un temps égal à celui durant lequel il a négligé de les payer. Ce temps est compté du jour où il s'est acquitté de ses arrérages.

Art. 52. — Ajouter le paragraphe suivant : " Cependant si un socié-

taire malade, en retard de moins de trente jours dans le paiement de ses contributions, est dans l'incapacité absolue et prouvée de se mettre en règle, il peut avoir droit quand même à son indemnité, moins ce qu'il doit à la Société". (Hull).

Art. 52. — Remplacer les mots " pour un temps égal à celui durant lequel il a négligé de les payer " par les mots " pour quinze jours ". (Léominster).

Art. 52. — Adopter une rédaction plus explicite. (Amesbury).

Art. 52. — Abroger. (Central Falls).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 53a

Art. 53a, (nouveau). — " Perd ses droits à l'indemnité en maladie tout sociétaire qui entrera dans un débit de boissons durant sa maladie ". (Nashua).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 55

Art. 55. — Le sociétaire privé de l'indemnité en maladie en vertu de l'article 52 doit, s'il continue à être malade, faire une nouvelle demande de bénéfices. Dans ce cas, la première semaine de maladie qui suit cette demande est payée.

Art. 55. — Ajouter à la fin de cet article les mots " pourvu qu'il ait été privé de l'indemnité pour une semaine ou plus ". (Lac au Saumon).

(Les Comités recommandent le rejet du projet, y ayant été pourvu).

ARTICLE 56

Art. 56. — La cotisation à la caisse d'administration centrale est de dix centins par mois.

Art. 56. — Remplacer le mot " dix " par le mot " quinze ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 58

Art. 58. — L'extrait de baptême, ou toute autre preuve du jour de la naissance, est obligatoire pour tous les candidats; à défaut par eux de le

produire, devenus sociétaires, ils perdent tout droit à l'indemnité en maladie ou au décès s'il est démontré qu'ils sont entrés dans la Société avant ou après l'âge fixé par les règlements.

Art. 58. — Remplacer tout ce qui suit le mot " produire ", en 3ème ligne, par les mots suivants " dans les douze mois après la date de leur admission, ils perdent tous leurs droits vis-à-vis de la Société ". (Saint-Jacques de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 59a

Art. 59a. (nouveau). — " Tout membre devenu invalide aura droit à un montant définitif ". (Saint-Wenceslas).

(Les Comités recommandent le rejet du projet, y ayant été pourvu).

ARTICLE 63

Art. 63. — Le sociétaire en retard de trente jours dans le paiement de ses cotisations est suspendu et, par le fait même, il perd tout droit à l'indemnité en maladie et au décès ; s'il meurt en cet état, ses héritiers ou ses ayants-droits n'ont aucun recours contre la Société.

Art. 63. — Remplacer le mot " trente ", par le mot " soixante ". (Saint-Michel des Saints).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Saint-Sauveur).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Météghan).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Webster).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Southbridge).

Art. 63. — Abroger. (Notre-Dame de Worcester).

Art. 63. — Remplacer le mot " et ", après le mot " maladie " par les mots "s'il est en retard de soixante jours il perd ses droits à l'indemnité". (Saint-Joseph de Lowell).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Sainte-Cécile de Southbridge).

Art. 63. — Remplacer le mot " trente " par le mot " soixante ". (Clinton).

Art. 63. — Remplacer tout ce qui précède le mot " suspendu " en

2ème ligne, par les mots suivants: " Un sociétaire qui négligera de payer ses cotisations pendant un mois devra, le ou avant le premier du deuxième mois s'acquitter de ses arrérages, sinon il sera suspendu ". (Waterbury).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 64

Art. 64.—Cependant, dans le mois qui suit, il peut être relevé de cette suspension, pourvu qu'il paie tout ce qu'il doit.

Art. 64. — Remplacer les mots " le mois " par les mots " les trente jours ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 64. — Abroger. (Notre-Dame de Worcester).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Notre-Dame de Worcester).

ARTICLE 65

Art. 65. — Le sociétaire suspendu et en retard de soixante jours dans le paiement de ses cotisations peut, dans les trente jours qui suivent, être réintégré dans la Société, du consentement de sa succursale, s'il n'a pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans. Il lui faut, dans ce cas, payer tous ses arrérages et subir, à ses frais, un examen médical satisfaisant. Passé ces quatre-vingt dix jours, il est déchu.

Art. 65.—Retrancher les mots " s'il n'a pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans ". (Saint-Jacques de Montréal).

Art. 65. — Remplacer les mots " subir à ses frais un examen médical satisfaisant " par les mots " produire à sa succursale un certificat satisfaisant ". (Meteghan).

Art 65. — Retrancher les mots " s'il n'a pas atteint l'âge de 55 ans "; retrancher en outre les mots " et subir à ses frais un examen médical satisfaisant ". (Leominster).

Art. 65. — Retrancher les mots " suspendu et ". (Notre-Dame de Worcester).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 69

Art. 69. — Les sociétaires sont tenus, sous peine de cinquante cents d'amende, de faire connaître dans le délai d'un mois, leur changement de résidence au secrétaire de leur succursale.

Art. 69. — Retrancher les mots " sous peine de cinquante centins d'amende ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 71

Art. 71. — Le Conseil exécutif a le pouvoir de transférer d'autorité, s'il le juge à propos, lorsqu'il y a demande de bénéfice en maladie, tout membre d'une succursale à une autre succursale.

Art. 71. — Abroger. (Biddeford).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 71a

Art. 71a. (nouveau). — " Un sociétaire malade, résidant dans une localité étrangère, sera tenu de se faire transférer à la succursale de cette localité, ou, s'il n'y a pas de succursale dans la localité à la succursale la plus rapprochée ". (Immaculée-Conception d'Holyoke).

Art. 71a. (nouveau). — " Un sociétaire malade, résidant dans une localité étrangère, sera tenu de se faire transférer à la succursale de cette localité ou s'il n'y a pas de succursale dans la localité, à la succursale la plus rapprochée ". (Saint-Jacques d'Holyoke).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 72

Art. 72. — Il est défendu dans la Société d'organiser des excursions par bateau.

Art. 72. — Abroger. (Lévis).

Art. 72. — Abroger. (Lac au Saumon).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets).

ARTICLE 73

Art. 73. — Les finances de la Société se répartissent comme suit :

- a) Une caisse de dotation ;
- b) Une caisse des malades ;
- c) Une caisse d'administration centrale ;
- d) Une caisse d'administration locale ;

e) Une caisse spéciale composée de tout argent non affecté aux autres caisses ;

f) Un fonds de réserve formé de la réserve et de ses profits et du surplus réalisé par trois cotisations de dotation.

Art. 73. — Paragraphe A. — Remplacer les mots " de dotation " par " au décès ". — Paragraphe F. — Abrogé. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 74

Art. 74. — Par un vote des deux tiers du Conseil général, une partie de la caisse spéciale peut être portée au fonds de réserve ou à la caisse d'administration centrale.

Art. 74. — Remplacer les mots " au fonds de réserve " par les mots " à la caisse aux décès ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 74a

Art. 74a, (nouveau). — " La caisse spéciale doit servir à payer les frais des conventions ". (New-Bedford).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 75a

Art. 75a, (nouveau). — " La Société ne pourra faire exécuter de travaux, contrats, achats, etc., sans avoir demandé des soumissions ; lesdits travaux devant être donnés aux plus bas soumissionnaires ". (Saint-Jacques de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 77

Art. 77. — Aucun remboursement d'un montant au-dessus de cent piastres ne peut être légalement fait à la Société, par les emprunteurs ou autres, sans être déposé à une des banques choisies par le Conseil exécutif, et placé au crédit de la Société. Dans ce cas, sur reçu de tel dépôt, quittance sera donnée par le trésorier général.

Art. 77. — Remplacer les mots " trésorier général " par les mots " secrétaire-trésorier-général ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 79a

Art. 79a, (nouveau). — “ Les argents des caisses spéciales ou d'administration ne pourront être employés à faire des dons ”. (Webster).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 80

Art. 80. — Chaque succursale peut célébrer la fête patronale de la Société. Pour défrayer la célébration de la fête patronale, la succursale peut, en assemblée ordinaire et après qu'avis en a été donné à tous ses membres, imposer une cotisation spéciale ne dépassant pas vingt-cinq centins. Le défaut de paiement de cette cotisation au temps indiqué par l'appel entraîne la pénalité imposée par l'article 52.

Les femmes sociétaires ne sont pas tenues de participer à la fête patronale ou d'y contribuer.

Art. 80.—Retrancher les mots “ ne dépassant pas vingt-cinq centins ”. (Saint-Augustin de Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 81

Art. 81. — Le Conseil exécutif et les officiers des succursales de la ville et de la banlieue de Montréal, assemblés sous la présidence du président général, après convocation régulière, déterminent, à la majorité des voix, le lieu et le mode de célébration de la fête, ainsi que la cotisation nécessaire. Le défaut de paiement de cette cotisation, au temps indiqué par l'appel, entraîne la pénalité imposée par l'article 52.

Art. 81. — Ajouter à la fin de cet article les mots “ les résolutions passées à cette assemblée pour la fête patronale doivent rester telles que votées par les délégués nommés par les succursales à cet effet ”. (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 81a

Art. 81a, (nouveau). — “ Les officiers du Bureau exécutif n'auront droit qu'à une réception par année aux dépens de la Société ”. (Webster).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 82

Art. 82. — La succursale se fait représenter aux funérailles de ses membres.

Art. 82. — Ajouter les mots suivants à la fin de cet article: " Une visite en corps est obligatoire, et une oraison appropriée, rédigée par l'autorité religieuse et insérée dans le manuel de procédure, est récitée en cette circonstance ". (Clinton).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 83

Art. 83. — Si la Société se trouvait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations, la dissolution aurait lieu de plein droit, et la Convention chargerait un comité spécial de procéder à la liquidation.

Si le nombre des sociétaires est réduit à vingt, il est loisible à ceux-ci de procéder à la liquidation; dans ce cas, le surplus, après paiement de toutes les dettes, est divisée entre les sociétaires, au pro-rata du temps qu'ils ont appartenu à la Société.

Art. 83. — Remplacer les mots " du temps qu'ils ont appartenu " par les mots " du montant versé ". (Saint-Jacques de Montréal).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 84

Art. 84. — La convention générale est biennale et siège le troisième lundi d'août, à Montréal.

Art. 84. — Remplacer le mot " biennale " par le mot " triennale ". (Lac au Saumon).

Art. 84. — Retrancher les mots " est biennale " et remplacer par les mots " a lieu tous les trois ans ". (Ishpeming).

Art. 84. — Remplacer les mots " à Montréal " par les mots " au lieu désigné par la Convention générale précédente ". (Clinton).

Art. 84. — Remplacer les mots " à Montréal " par les mots " aux dates et endroits choisis par la convention elle-même ". (Saint-Augustin de Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 85

Art. 85. — La convention générale est composée :

- a) Des membres du Conseil général ;
- b) Des ex-présidents généraux qui n'ont pas cessé d'être membres de la Société ;

c) De cinquante délégués élus par les conventions de juridictions.

Art. 85. — Biffer le paragraphe B. (South Lowell).

Art. 85. — Paragraphe B. — Biffer. (Manchester).

Art. 85. — Paragraphe C. — Remplacer par le suivant: " De soixante-quinze délégués, y compris les membres du Conseil général et les ex-présidents-généraux ". (Biddeford).

Art. 85. — Paragraphe B. — Abroger. (St-Augustin de Manchester).
(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 87

Art. 87. — Que la convention générale spéciale soit ordonnée par le Conseil général ou qu'elle soit demandée par les succursales, un avis de quinze jours doit être signifié, par le Conseil général, à tous les délégués de la convention générale précédente ainsi qu'à leurs substituts, lesquels sont de droit des délégués et les substituts à cette convention générale spéciale.

Cet avis contient le but, la date et le lieu de cette convention générale spéciale.

Art. 87. — Ajouter le paragraphe suivant: " Pourvu que le délégué ou substitut habite encore la juridiction où il a été nommé ". (Saint-Jacques de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 89

Art. 89. — Le président général ouvre la convention et propose un président et un vice-président de convention. Le secrétaire général est de droit secrétaire de la convention. Les membres du conseil général, le trésorier général, l'aviseur légal et le médecin en chef assistent le président général, et ils demeurent en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis.

Art. 89. — Remplacer les mots " secrétaire général " par les mots " secrétaire-trésorier général " et ajouter après les mots " médecin en chef " les mots " et les auditeurs généraux ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 90

Art. 90. — La convention est l'arbitre suprême de toute question intéressant la Société, et seule elle a le pouvoir de faire des règlements éta-

blissant les conditions auxquelles toute personne devient sociétaire et continue de l'être, de fixer les cotisations et le montant des indemnités en cas de maladie et de décès, le lieu et le temps auxquels ces cotisations et indemnités sont payables; en un mot de faire tous les règlements qui doivent régir la Société, pourvu qu'ils ne soient pas contraire à la charte.

Art. 90. — Ajouter à cet article le paragraphe suivant: " chaque membre de la Société, au moyen d'un referendum, aura droit de vote aux conventions pour toutes questions soumises aux dites conventions ou à l'exécutif ". (Springfield).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 96

Art. 96. — Les heures des séances sont de 9 à 12 a. m., de 2 à 6 p. m., et de 8 à 11, le soir.

Art. 96. — Remplacer les mots " 9 à 12 " par les mots " 8 à 11 " " 2 à 6 " par les mots " 1 à 5 " et " 8 à 11 " par " 7 à 10 ". (South Lowell).

Que l'article 96 puisse être modifié ou suspendu par la majorité des membres d'une Convention.

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 111

Art. 111. — La mise en nomination des membres du Conseil général, du Conseil exécutif et des officiers généraux a lieu le second jour de la convention, de 11 heures à 12 heures a. m.

Art. 111. — Remplacer les mots " le second jour de la convention de 11 heures à 12 heures a. m. " par les mots " à la troisième assemblée de la journée de l'ouverture de la convention, de 10 heures à 11 heures p. m. " (Saint-Louis de France de Lowell).

Art. 111. — Remplacer les mots " 11 à 12 " par les mots " 10 à 11 ". (South Lowell).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 112

Art. 112. — Immédiatement avant la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, la convention élit, conformément à l'article 119, les officiers généraux et, selon les restrictions de l'article 125, le Conseil général, composé d'un président, de deux vice-présidents, et de douze directeurs.

Art. 112. — Remplacer le mot " avant " par le mot " après " et le mot " dernière " par le mot " troisième ". (Saint-Louis de France de Lowell)
(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 119

Art. 119. — La convention élit les officiers généraux suivants : un secrétaire général et un trésorier général et elle fixe leur salaire.

Elle élit aussi le médecin en chef, l'aviseur légal, deux auditeurs généraux, et fixe leurs honoraires, s'il y a lieu.

Elle nomme aussi deux autres médecins qui, avec le médecin en chef, forment le bureau médical.

Art. 119. — Remplacer les mots " un secrétaire général et un trésorier général " par les mots " un secrétaire-trésorier général et elle fixe son salaire ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 119. — Remplacer les mots " et elle fixe leurs salaires " par les mots " la fixation des salaires des officiers a lieu avant leur élection, y compris, le médecin en chef, l'aviseur légal, les auditeurs généraux et autres, s'il y a lieu ". (Southbridge).

Art. 119. — Retrancher les mots " et elle fixe leurs salaires ". (Manchester).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet des autres objets).

ARTICLE 119a

Art. 119a. (**nouveau**). — " Avant l'ajournement, les minutes de la convention devront être adoptées ". (St-Louis de France de Lowell).

Art. 119a. (**nouveau**). — " Les salaires des officiers généraux sont fixés à la première séance du premier jour, entre 11 heures et midi ". (Manchester).

Art. 119a. — Tout officier élu, ou tout employé du Bureau exécutif qui sera destitué de ses fonctions, ou tout employé qui quittera son emploi sans raisons valables, après enquête faite par le Conseil exécutif et approuvée par le Conseil général seront privés de leur salaire à compter du jour de leur destitution, démission ou départ ". (Natick).

(Les Comités recommandent le rejet du projet de Saint-Louis de France de Lowell, y étant déjà pourvu et le rejet des projets de Manchester et de Natick).

ARTICLE 120

Art. 120. — Les membres de la convention ont droit aux frais réels de leur transport à raison de trois centins et un tiers du mille par la route la plus directe, et trois dollars par jour pour le temps réellement consacré à se rendre à la convention, à y assister et à en revenir, tel que certifié par le comité des finances; un dollar est déduit pour absence à chaque séance de la convention. Aucun autre déboursé pour frais de délégation ne peut être pris sur les fonds de la Société, soit par l'Exécutif, soit par les succursales.

Art. 120. — Remplacer les mots " trois dollars " par les mots " cinq dollars ". (Linwood).

Art. 120. — Remplacer les mots " trois dollars " par les mots " cinq dollars ". (Manchester).

Art. 120. — Abroger et remplacer par le suivant : " Les frais des délégués à la convention générale sont à la charge des succursales ". (Providence).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de Linwood et de Manchester, et le rejet du projet de Providence).

ARTICLE 120a

Art. 120a, (nouveau). — " Le Bureau central devra faire remise de la différence qu'il y aura entre le prix pour le passage des candidats pour les conventions des juridictions et le prix de trois centins et un tiers du mille, fixé par l'article 120 ". (Webster).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 122

Art. 122. — Les projets d'amendements aux règlements doivent être déposés, dans le courant du mois de mars, au bureau du secrétaire général, qui en enverra des copies aux conventions de juridictions.

Le 15 avril précédant la convention générale, le secrétaire général transmet à chaque succursale tous les projets d'amendements, tant ceux des succursales que ceux du Conseil général.

Art. 122. — Remplacer les mots " secrétaire général " par les mots " secrétaire-trésorier général ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 122. — 2ème Paragraphe. — Ajouter après le mot " succursale " les mots " et fait publier dans l'Artisan de mai ". (Saint-Jacques de Montréal).

Art. 122. — Remplacer les mots " , chaque succursale " par les mots " à tous les membres ". (Haverhill).

Art. 122. — Remplacer les mots " tant ceux des succursales que ceux du Conseil général " par les mots " de leur propre juridiction qui avec ceux du Conseil général devront être étudiés par la Convention de juridiction ". (Southbridge).

Art. 122. — Adopter une rédaction plus explicite. (Amesbury).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de l'Exécutif, de la succursale Southbridge ainsi que l'amendement ci-après: Remplacer le dernier paragraphe par le suivant: " Dans l'**Artisan** du mois de mai précédant la Convention générale, le secrétaire-trésorier général publie tous les projets d'amendement, tant ceux des succursales que ceux du Conseil général ".

Les Comités recommandent le — et du projet d'Amesbury, y ayant été pourvu et le rejet des projets de Saint-Jacques de Montréal et de Haverhill).

ARTICLE 123

Art. 123. — Les rapports des conventions de juridictions et tous les projets d'amendements doivent être transmis aux délégués de la convention générale et publiés dans l'**Artisan** dans le mois qui précède cette convention générale.

(Les Comités recommandent que en conformité de l'amendement proposé par les Comités à l'Article 122, cet article soit amendé en retranchant les mots " tous les projets d'amendements ").

ARTICLE 125

Art. 125. — Le Conseil général est composé des neuf membres du Conseil exécutif et de six directeurs choisis comme suit en dehors de Montréal et de la banlieue: deux dans la province de Québec, un dans la province d'Ontario, un dans les provinces Maritimes et deux dans les États-Unis.

La province d'Ontario, pour les fins du présent article, comprend la province d'Ontario, les comtés d'Ottawa et de Pontiac, dans la province de Québec, et l'État du Michigan, dans les États-Unis.

Art. 125. — Retrancher tout ce qui suit le mot " banlieue " et remplacer par les mots : " et un directeur, par chaque juridiction ". (Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 127

Art. 127.—Les questions suivantes sont du ressort du Conseil général:

a) Demandes de permis d'affaires dans les provinces ou les États étrangers ;

- b) Rachats ;
- c) Concours ;
- d) Affiliations ;
- e) Appels des décisions du Conseil exécutif sur les difficultés de succursales, sous les restrictions de l'article 128 ;
- f) Etude du rapport du trésorier général et de celui des auditeurs généraux ;
- g) Remplacement des membres du Conseil général, s'il y a lieu, sous les restrictions de l'article 135 ;
- h) Toutes autres questions d'administration générale

Art. 127. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ".
(Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 131

Art. 131. — Les membres du Conseil général ont droit aux frais réels de leur transport à raison de trois centins et un tiers par mille, par la route la plus directe, et trois dollars par jour pour le temps réellement consacré à leur présence aux séances, à y assister et à en revenir.

Art. 131. — Remplacer les mots " trois dollars " par les mots " cinq dollars ". (Manchester).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 132

Art. 132. — L'ordre des séances est comme suit :

- 1o Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- 2o Réception des délégations ;
- 3o Etude du rapport du trésorier général et de celui des auditeurs généraux ;
- 4o Lecture des communications adressées au Conseil général ;
- 5o Affaires soumises par le Conseil exécutif ;
- 6o Rapports des comités ;
- 7o Délibérations sur toute autre matière concernant la Société.

Art. 132. — Paragraphe 3. — Remplacer les mots " trésorier général " par les mots " secrétaire-trésorier général ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 136

Art. 136. — Il établit le mode de paiement des frais encourus par les conventions de juridictions et les conventions générales.

Art. 136. — Remplacer les mots " il établit le mode de paiement des " par les mots " il paie les frais encourus par les ". (Saint-Louis de France de Lowell).

Qu'en vue de défrayer les dépenses occasionnées par les conventions, que deux mois avant l'ouverture des conventions de juridiction, un appel de quarante centins par membre soit prélevé.

(Recommandation de la Convention de Juridiction des Provinces Maritimes).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 143a

Art. 143a, (nouveau). — " S'il surgit une difficulté où les fonctionnaires du Bureau exécutif et une succursale seront mis en cause, enquête sera faite sur le cas, par un comité pour ce nommé, et le rapport de ladite enquête devra être envoyé à la succursale en question ". (St-Jérôme).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 146

Art. 146. — Il publie un journal mensuel, l'**Artisan**, et les avis de la Société y sont officiels.

Art. 146. — Abroger et remplacer par le suivant: " La Société publie trimestriellement un rapport officiel et un état financier ". (Saint-Jacques de Montréal).

Art. 146. — Ajouter après le mot " publie " les mots " aux frais de la caisse centrale ". (Sainte-Marie de Lewiston).

(Les comités recommandent le rejet du projet de Sainte-Marie de Lewiston, y étant déjà pourvu, et le rejet du projet de Saint-Jacques de Montréal).

ARTICLE 149

Art. 149. — Le Conseil exécutif délègue, quand il le juge à propos, et aux frais de la Société, un ou plusieurs sociétaires pour examiner l'état financier ou l'administration interne d'une succursale, ou pour tout autre motif, s'il y a lieu.

Art. 149. — Remplacer le mot " plusieurs " par le mot " deux ".
(Saint-Louis de France de Lowell).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 149a

Art. 149a. — Il est formellement interdit à une succursale ou à un sociétaire, soit en son nom personnel, soit au nom de la succursale, de transmettre à une autre succursale ou à des sociétaires, ou à des personnes non-sociétaires, aucun document injurieux contre la Société ou son Exécutif, ou aucun document de nature à nuire aux intérêts de la Société. Toute publication de tel document dans un journal ou ailleurs est aussi formellement interdite. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149b

Art. 149b. — Une succursale ou un sociétaire en contravention avec l'article précédent est passible de suspension, de déchéance, ou de retrait de charte, selon le cas. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149c

Art. 149c. — L'usage de toutes boissons enivrantes est formellement interdit dans les réunions organisées par la Société ou ses succursales. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149d

Art. 149d. — Toute succursale coupable de mauvaise administration d'insubordination ou de contravention aux règlements, est passible de désaveu par le Conseil exécutif. Ce désaveu doit être fait dans un délai de trois mois, après que le Conseil exécutif a eu connaissance de l'acte incriminant. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149e

Art. 149e. — Sur réception de ce désaveu, la succursale doit, par résolution, et séance tenante, déclarer si elle ne soumet. Son silence est considéré comme un refus. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149f

Art. 149f. — Si la succursale désapprouve la décision du Conseil exécutif, elle en appelle immédiatement au Conseil général. De ce moment, sa charte est suspendue et ses membres tombent sous le contrôle direct du Conseil exécutif. Les membres d'une succursale ainsi suspendue ont le droit de se rallier à une autre succursale désignée par le Conseil exécutif. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 149g ..

Art. 149g. — Si l'appel est maintenu, la succursale reprend tous ses droits; sinon, la charte est définitivement annulée. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 150a

Art. 150a (nouveau). — Il a le droit de créer des bureaux de perception et il nomme outre un percepteur, trois membres formant un comité exécutif. Il délègue au besoin ce pouvoir à son organisateur. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 151

Art. 151. — L'ordre des assemblées est comme suit :

1o Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la séance précédente ;

2o Réception des délégations ;

3o Rapport du trésorier général et lecture des mandats ;

4o Demandes d'admission ;

5o Lecture des communications ;

6o Rapports des comités ;

7o Rapport sur les demandes d'indemnités en maladie ;

8o Délibération sur toute autre matière concernant la Société, dans l'ordre indiqué par le président

Art. 151. — Paragraphe 3. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 154

Art. 154. — Il signe, avec l'un des directeurs, les mandats ordonnés par la convention ou par le Conseil exécutif.

Il signe les chèques, conjointement avec le trésorier général et l'un des membres du Conseil exécutif.

Il signe les chartes et les certificats de dotation, et il remplit toutes les autres fonctions qui peuvent raisonnablement lui être imposées.

Art. 154. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 156

Art. 156. — Le secrétaire général a la charge des archives de la Société et tient les procès-verbaux des procédures de la convention et de l'Exécutif. Il assiste aux séances du Conseil général et du Conseil exécutif avec voix consultative et il est chargé de la correspondance officielle de son département.

Art. 156. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire " et retrancher les mots " de son département ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 159

Art. 159. — Avant d'entrer en fonctions, le trésorier général fournit par police de garantie un cautionnement à la satisfaction du Conseil exécutif et aux frais de la Société.

Art. 159. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 160

Art. 160. — Il assiste aux séances de l'Exécutif avec voix consultative et il a la charge de la correspondance officielle de son département.

Art. 160. — Abroger. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 163

Art. 163. — En cas de retard d'un trésorier de succursale pour l'envoi du rapport mensuel, le trésorier général, est requis de notifier le plus tôt possible, à cet effet, le représentant du Conseil exécutif de la succursale.

Art. 163. — Retrancher les mots "à cet effet le représentant du Conseil exécutif", ajouter le mot "secrétaire" avant le mot "trésorier". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 165

Art. 165. — Le médecin en chef revise les examens médicaux des candidats au jour le jour, et notifie les succursales intéressées de leur acceptation ou de leur refus, puis il en fait rapport par écrit au secrétaire général.

Art. 165. — Abroger et remplacer par le suivant: "Le médecin en chef tient un registre de tous les examens soumis à la révision; il revise ces examens avec toute la célérité possible et fait rapport par écrit au secrétaire-trésorier général de l'acceptation ou du refus des candidats". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 167

Art. 167. — Il surveille les intérêts de la Société au point de vue médical, et fait rapport au Conseil exécutif sur les questions qui lui sont soumises; il recommande au Conseil exécutif les aspirants à la charge de médecin examinateur de la Société.

Art. 167. — Remplacer le mot "les" en 4^{ème} ligne par le mot "des". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 169a

Art. 169a. (nouveau). — "Dans chaque district un ou plusieurs médecins sont nommés pour faire partie du bureau médical". (St-Charles de Bellechasse).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 169b

Art. 169b. (nouveau). — "Le bureau médical est composé du bureau médical actuel et des médecins qui seraient nommés dans chaque district". (Saint-Charles de Bellechasse).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 169c

Art. 169c, (nouveau). — " Dans les cas de maladies douteuses ou chronique, il serait du devoir du médecin de la succursale d'appeler en consultation le ou les membres du bureau médical du district ". (Saint-Charles de Bellechasse).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 172

Art. 172. — Les auditeurs font, chaque mois, et chaque fois qu'ils le jugent à propos, la vérification détaillée et complète de la caisse, des livres du trésorier général et de tous les autres livres de compte du bureau central. Ils soumettent, par écrit, au Conseil exécutif, un rapport de leur audition avec leurs remarques.

Art. 172. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 173a

Art. 173a, (nouveau). — Les auditeurs généraux ont voix consultative aux assemblées de la Convention sur les questions qui se rapportent à leurs fonctions. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 187

Art. 187. — Le territoire de la Société est divisé en sept juridictions comme suit :

1o La juridiction de Montréal, formée de cette partie de la province de Québec à l'ouest des rivières St-François et du Loup (en haut), moins les comtés d'Ottawa et de Pontiac, ayant pour chef-lieu Montréal ;

2o La jnrldiction de Québec, formée de cette partie de la province de Québec à l'est des rivières St-François et du Loup (en haut), ayant pour chef-lieu Québec ;

3o La juridiction d'Ontario, formée de la province d'Ontario, des comtés de Pontiac et d'Ottawa, ayant pour chef-lieu Ottawa.

4o La juridiction des provinces Maritimes, formée du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, ayant pour chef-lieu Moncton ;

5o La juridiction de New Hampshire, formée des Etats du New-Hampshire et de Maine, ayant pour chef-lieu Manchester ;

6o La juridiction de l'Etat de Massachusetts, ayant pour chef-lieu Worcester ;

7o La juridiction de Rhode-Island, formée des Etats de Rhode-Island et de Connecticut, ayant pour chef-lieu Providence.

Que la résolution suivante **in re** article 187, paragraphes 1 et 3, soit soumise à la Convention générale.

" Considérant que pour donner à la Province d'Ontario l'effectif nécessaire pour la former en juridiction, le Conseil général a adjoint à la Province d'Ontario les comtés d'Ottawa et de Pontiac ;

" Considérant qu'actuellement la juridiction d'Ontario a un effectif de 2,000, sans tenir compte des comtes d'Ottawa et de Pontiac ;

" Considérant qu'au point de vue de la représentation, les comtés d'Ottawa et de Pontiac devraient être détachés de la juridiction d'Ontario, pour être placés dans la juridiction de Montréal ;

" Considérant qu'il est à propos de subdiviser la juridiction de Montréal ;

Qu'il soit résolu :

1o Que les comtés d'Ottawa et de Pontiac soient détachés de la juridiction d'Ontario ;

2o Que la juridiction de Montréal soit fractionnée de façon à former les trois juridictions suivantes :

a) La juridiction de Montréal composée de toutes les succursales de l'Île de Montréal, avec chef-lieu à Montréal ;

b) La juridiction d'Ottawa formée des comtés de Berthier, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, Ottawa et Pontiac, avec chef-lieu à Montréal ;

c) La juridiction de St-Hyacinthe formée des comtés de Drummond, Yamaska, Richelieu, Bagot, Verchères, Chambly, Laprairie, Napierville, Beauharnois, Chateauguay, Huntingdon, St-Jean, Iberville, St-Hyacinthe, Rouville, Missisquoi, Shefford, Stanstead, Compton, Sherbrooke, avec chef-lieu à Montréal ;

3o Que les articles 125 et 187 soient amendés en conséquence,
(Recommandation de la Convention de juridiction de Montréal).
(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLES 187 à 202 (Meteghan)

Art. 187 à 202. — Abroger et remplacer par l'article suivant: " A la première assemblée du mois de juin précédant la convention générale, chaque succursale de 50 à 500 membres élit un délégué et un substitut.— Une succursale de 500 membres et plus aura droit à deux délégués et deux substituts ". (Meteghan).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 191

Art. 191.—Les juridictions étudient en convention les projets d'amendements transmis par le secrétaire général, en conformité avec l'article 122, et elles élisent leurs délégués à la convention générale.

Art. 191. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 191. — Ajouter après le mot " amendements " des mots " du Conseil exécutif et des succursales de leur juridiction ". (Sainte-Cécile de Southbridge).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Sainte-Cécile de Southbridge, y ayant été pourvu).

ARTICLE 192

Art. 192. — La convention de juridiction est biennale et se réunit dans le courant du mois de juin précédant la convention générale, à la date fixée par le Conseil général. Elle siège au chef-lien de la juridiction, à moins qu'un autre endroit dans les limites de la juridiction n'ait été choisi à la convention précédente, par un vote des deux tiers des délégués présents, et que le Conseil général ait ratifié ce choix.

Art. 192. — Abroger. (Springfield).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLES 192 à 202 (Providence)

Art. 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201 et 202. — Abroger. (Providence).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 193

Art. 193. — Le président général ou son représentant ouvre la convention de juridiction et les délégués procèdent immédiatement à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, et à la formation du comité des lettres de créances, du comité des amendements, du comité des affaires diverses, du comité des finances et de tout autre comité qu'elle jugera à propos de constituer.

Art. 193. — Retrancher tout ce qui suit le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 193a

Art. 193a, (nouveau). — Le président de la convention nomme les comités qu'il jugera à propos. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 194

Art. 194. — Les heures des séances sont de 9 heures a. m. à midi, et de 2 heures p. m. à 6 heures p. m., et de 8 heures à 11 heures le soir.

Art. 194. — Remplacer le chiffre " 6 " par le chiffre " 5 ". (Biddeford).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 198

Art. 198. — A la dernière séance du premier jour, la convention de juridiction fait le choix de ses délégués et de leurs substituts à la convention générale. Le nombre des délégués est indiqué par le secrétaire général et est fixé conformément à l'article suivant.

(Projet de l'Exécutif).

Art. 198. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 198. — Retrancher les mots " du premier jour ". (Fitchburg).

Art. 198. — Retrancher les mots " du premier jour ". (Biddeford).

Que l'article 198 soit abrogé et remplacé par le suivant : " La nomination des candidats délégués à la convention générale se fait à la dernière séance du premier jour, et la votation à la dernière séance de la Convention. Le nombre de délégués est indiqué par le secrétaire général et est fixé conformément à l'article suivant... "

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Montréal).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet des autres projets (sur division)).

ARTICLE 199

Art. 199. — Chaque juridiction a le droit d'être représentée par un délégué à la convention générale et la balance des délégués est élue par les juridictions, au prorata du nombre de leurs membres, en se basant sur l'effectif de la Société au 31 décembre précédant la convention générale.

Art. 199. — Remplacer tout ce qui suit le mot " générale ", en 2ème ligne, par les mots " et les autres délégués à telle convention, pour chaque juridiction, doivent être choisis et élus par leurs sous-districts res-

pectifs, se basant sur l'effectif de la Société au 31 décembre précédant la convention générale". (Clinton).

Art. 199. — Ajouter après les mots " des délégués ", en 3ème ligne, les mots " moins les membres du conseil général et les ex-présidents généraux faisant partie de la délégation de leur juridiction ". (Biddeford).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 200

Art. 200. — Les membres de la convention de juridiction ont droit aux frais réels de leur transport à raison de trois centins et un tiers du mille, par la route la plus directe, et trois dollars par jour pour le temps réellement consacré à se rendre à la convention, à y assister et à en revenir, tel que certifié par le comité des finances; un dollar est déduit pour absence à chaque séance de la convention. Aucun autre déboursé pour frais de délégation ne peut être pris sur les fonds de la Société soit par le Conseil exécutif, soit par les succursales. Cependant le secrétaire a droit à un dollar additionnel pour chaque séance de la convention.

Art. 200. — Remplacer les mots " trois dollars " par les mots " cinq dollars ". (Manchester).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 202

Art. 202. — Le secrétaire de la convention de juridiction est tenu de transmettre sans délai au secrétaire général les procès-verbaux certifiés des séances de ladite convention.

Art. 202. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 208

Art. 208. — Les succursales de femmes pourront se faire représenter aux conventions de juridictions conformément à l'art. 226. Cependant leurs délégués devront être des hommes sociétaires résidant dans les limites de la juridiction.

Art. 208. — Retrancher tout ce qui suit le mot " convention ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 208. — La Convention demande que cet article ne soit adopté qu'à la condition que la loi nous y force.

(Recommandation de la Convention de Juridiction de Montréal).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets).

ARTICLE 211a

Art. 211a, (nouveau). — " Les argents de la caisse locale ne pourront être employés que pour dépenses d'intérêt direct à la succursale et le vote des trois quarts des membres présents à l'assemblée sera requis. (Immaculée-Conception d'Holyoke).

Art. 211a, (nouveau). — " Les argents de la caisse locale ne pourront être employés que pour dépenses d'intérêt direct à la succursale, et le vote affirmatif des trois quarts des membres présents à l'assemblée sera requis ". (Saint-Jacques d'Holyoke).

(Les Comités recommandent le rejet des projets)

ARTICLE 213

Art. 213. — Elles peuvent, du consentement du Conseil exécutif, créer des bureaux de perception.

Mais tout bureau de perception établi par une succursale étrangère dans une localité et dans laquelle localité il y a une succursale régulièrement organisée doit être aboli.

Art. 213. — Ajouter après le mot " exécutif " les mots " conformément aux dispositions de l'article 150a ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 214

Art. 214. — Leurs rapports financiers sont signés par le président, le trésorier et l'un des censeurs, et transmis au trésorier général dans les délais fixés par le Conseil exécutif.

Art. 214. — Remplacer les mots " l'un des " par les mots "le premier" et remplacer les mots " dans les délais fixés par le Conseil exécutif " par les mots " le 25 de chaque mois. La remise doit se faire par chèque, traite ou mandat payable au pair à Montréal et à l'ordre de la Société ". Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 215

Art. 215. — Chaque mois, elles remettent au bureau central les sommes reçues pour :

- 1o Certificats d'admission ;
- 2o Honoraires du médecin en chef ;
- 3o Certificats de dotation ;

- 4o Certificats d'inscription à la caisse des malades ;
- 5o Changements de bénéficiaires ;
- 6o Caisse d'administration centrale ;
- 7o Caisse des malades ;
- 8o Caisse de dotation.

Art. 215. — Ajouter après le mot " dotation " les mots " les frais d'expédition des argents au Bureau central sont à la charge de l'Exécutif ". (New-Bedford).

Art. 215. — Ajouter à la fin de cet article les mots " le trésorier-général fera l'échange des chèques aux frais du Bureau central ". (Saint-Louis de France de Lowell).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 216

Art. 216. — Elles font chaque mois l'état des arrérages et elles en fournissent une copie certifiée au trésorier général.

Art. 216. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 217a

Art. 217a, (nouveau). — " Il est interdit à une succursale d'offrir en vente à d'autres succursales, des billets de loterie, raffle, etc., sans avoir obtenu, au préalable, le consentement du Conseil exécutif ". (Greenville).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 218a

Art. 218a, (nouveau). — " Toutefois, si la constitution a été violée les articles 216 et 217 deviennent nuls ". (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 218b

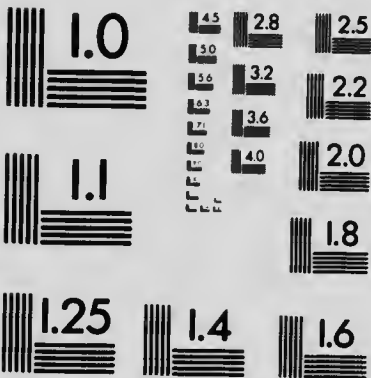
Art. 218b, (nouveau). — " Si l'Exécutif fait amender la charte ou les règlements par la Législature de Québec, et que ces amendements n'aient pas été votés par la Convention, dans ce cas, l'exécutif est suspendu, et les présidents et toutes les succursales convoquent une nouvelle convention ". (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

ARTICLE 225

Art. 225. — Les succursales ont toujours le droit de voter, à même la caisse d'administration locale, des honoraires à leurs médecins pour l'examen des malades et les soins donnés aux sociétaires, et une rémunération à leurs commissaires ordonnateurs pour couvrir leurs dépenses dans la visite des malades.

Art. 225. — Remplacer le mot " voter " par le mot " payer ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 226

Art. 226. — A la première assemblée ordinaire du mois de mai précédant la convention, chaque succursale de vingt-cinq à deux cent membres élit un délégué et un substitut à la convention de juridiction. Pour chaque deux cents membres additionnels, elle peut élire un délégué et un substitut additionnels.

Les délégués et les substituts doivent être présents à leur élection ou y avoir donné préalablement leur consentement par écrit.

Art. 226.—Remplacer le mot "deux cents" par le mot "cent". (Hull).

Art. 226. — Remplacer le mot " vingt-cinq " par le mot " cinquante " et remplacer les mots " deux cents " par le mot " cent ". (New-Bedford).

Art. 226. — Remplacer les mots " deux cents " par le mot " cent ". (Saint-Augustin de Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 228

Art. 228. — Celui qui désire entrer dans la Société doit présenter à une succursale sa demande par écrit ainsi qu'un certificat signé par un sociétaire, attestant qu'il a les qualifications requises.

Il fait en même temps entre les mains du trésorier un dépôt ne dépassant pas deux dollars pour couvrir les frais de l'examen médical et vingt-cinq centins, pour la revision par le médecin en chef. Ce dépôt n'est remboursable que si le candidat est refusé par la succursale avant l'examen médical.

Art. 228. — Remplacer le mot " deux " par le mot " un ". (Natick).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 232

Art. 232. — Après le paiement de l'examen médical des certificats et des cotisations du mois, le candidat reçoit une carte d'admission ainsi qu'un certificat d'inscription à la caisse des malades, s'il en fait partie. Ces deux documents sont signés par le président et le secrétaire de la succursale.

Sur rapport de la succursale au Conseil exécutif, il est ensuite remis au candidat un certificat de dotation qui est signé par le président général et le secrétaire général, et qui contient la date d'admission, le montant de l'indemnité au décès et la désignation du bénéficiaire.

Ces documents font preuve de l'admission du candidat dans la Société.

Art. 232. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 232. — Ajouter après le mot " mois " les mots " ou, les cotisations du mois suivant, si l'admission a lieu après le 15 du mois ". (Shawinigan Falls).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Shawinigan Falls).

ARTICLE 233

Art. 233. — Après l'initiation du candidat, sa carte de demande d'admission, signée par lui-même et portant le numéro de son livret, doit être transmise, sous le plus court délai, au secrétaire-général.

Art. 233. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 234

Art. 234. — Un candidat refusé ne peut de nouveau demander son admission, qu'après un délai de six mois.

Art. 234. — Abroger. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 236

Art. 236. — Les secrétaires doivent, chaque mois, transmettre au secrétaire général les nom, prénoms, âge, occupation et résidence des personnes refusées par leur succursale, avec les autres détails mentionnés au registre.

Art. 236. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ".
(Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 237a

Art. 237a. (**nouveau**). — " Il sera du devoir du président de chaque succursale de nommer un comité de visite et d'enquête pour chaque cas de maladie ". (Moncton).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 237b

Art. 237b. (**nouveau**). — " Ce comité sera composé de trois membres et leurs noms ne seront connus que du président qui les nommera séparément pour qu'ils ne se connaissent pas entre eux ". (Moncton).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 237c

Art. 237c. (**nouveau**). — " Le comité devra s'enquérir des faits, visiter le malade, et faire rapport au président. Il n'agira que pour le cas qui lui a été soumis et ne pourra être réappointé que si le président le juge à propos. Le président devra communiquer ce rapport à chaque assemblée en addition au rapport des commissaires-ordonnateurs ". (Moncton).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 241a

Art. 241a. (**nouveau**). — " Le président sortant de charge, continue à faire partie du cadre des officiers comme ex-président, et une place à cette fin lui est assignée aux assemblées " (St-Joseph de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 242

Art. 242. — Le représentant du Conseil exécutif surveille les affaires générales de la succursale, et en fait rapport au conseil.

En l'absence d'un membre de l'Exécutif, il est spécialement chargé de l'installation des officiers, et il voit à ce que les règlements soient fidèlement observés.

Art. 242. — Ajouter après les mots " Conseil exécutif " les mots

doit être un ex-président d'une succursale, appointé par le président-général et suggéré par la succursale " et ajouter après le mot " officiers " les mots " de l'inauguration des nouvelles succursales ". (Ludlow).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 246

Art. 246. — Le secrétaire :

1o Fait la rédaction et la lecture des procès-verbaux des assemblées ordinaires et spéciales; il les inscrit dans un registre et, séance tenante, les signe avec le président ;

2o Il convoque les assemblées spéciales ;

3o Il donne accès aux registres des procès-verbaux à tout sociétaire qui, aux assemblées, désire en prendre connaissance ;

4o Il rédige et expédie la correspondance, dont il doit garder copie dans les archives ;

5o Il classe et conserve toutes les communications ;

6o Il donne lecture de tous les documents qui doivent être communiqués à l'assemblée ;

7o Il indique, sous le plus court délai possible, à celui dont la demande d'indemnité en maladie a été rejetée, les motifs de ce refus ;

8o Il expédie sans délai au secrétaire-général toutes les demandes d'admission acceptées ou rejetées, ainsi que les cartes de transfert. Le numéro du livret doit toujours être indiqué ;

9o Il signe les cartes d'admission et les certificats d'inscriptions à la caisse des malades.

Art. 246. — Paragraphe 8). — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 248

Art. 248. — Il doit avertir immédiatement le secrétaire-général du décès des sociétaires et lui envoyer les documents requis par l'article 27.

Art. 248. — Ajouter le mot " trésorier " après le mot " secrétaire ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 249

Art. 249. — Le trésorier :

1o Tient la caisse et fait la comptabilité ;

2o Il perçoit toutes les cotisations et en donne quittance;

3o Il fournit à la succursale, à la deuxième séance de chaque mois, un compte exact de toutes les sommes perçues ainsi que des arrérages ;

4o Il endosse les chèques avec le sceau de la succursale, à l'ordre de la banque, et les dépose chaque semaine, ainsi que les argents reçus, aux banques, désignées par la succursale ;

5o Il fait tous les déboursés autorisés par la succursale et les consigne dans son rapport au trésorier général ;

6o Il produit les livrets de banque à chaque assemblée ;

7o Il transmet les indemnités aux malades contre leurs reçus ou ceux de leurs représentants légaux ;

8o Il fait parvenir, chaque mois, au trésorier général, d'après les formules fournies par le Conseil exécutif, et dans les délais requis, les états suivants :

a) Etat financier ainsi que les détails de la caisse ;

b) Etat des indemnités payées aux malades ;

c) Etat des arrérages et des sommes payées d'avance ;

d) Etat du mouvement des sociétaires, et tout autre état que le Conseil exécutif peut exiger.

Art. 249. — Paragraphe 5. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ".

Paragraphe 8. — Substituer la rédaction suivante : Il fait parvenir pour le 25 de chaque mois, au secrétaire-trésorier général, d'après les formules fournies par le Conseil exécutif les états suivants :

a) Etat financier ainsi que les détails de la caisse ;

b) Etat des indemnités payées aux malades ;

c) Etat des arrérages et des sommes payées d'avance ;

d) Etat du mouvement des sociétaires, et tout autre état que le Conseil exécutif peut exiger.

La remise doit se faire par chèque, traite ou mandat payable au pair à Montréal et à l'ordre de la Société. (Projet de l'Exécutif).

Art. 249. — Paragraphe A. — Ajouter après le mot " caisse " les mots " locale et centrale, et du fonds contingent, s'il y en a un ". (Saint-Enfant Jésus).

Art. 249. — Paragraphe 7a. (nouveau). — " Il corrige, chaque mois, la galée d'adresses de la succursale et la transmet au trésorier-général ". (Immaculée-Conception d'Holyoke).

Art. 249. — Paragraphe 7a. (nouveau). — " Il corrige chaque mois la galée d'adresses de la succursale et la transmet au trésorier-général ". (Saint-Jacques d'Holyoke).

Art. 249. — Paragraphe 8. — Remplacer les mots " et dans les délais requis " par les mots " le ou avant le 10 du mois suivant ". (Ste-Marie de Lewiston).

(Les Comités recommandent l'adoption des projets de l'Exécutif, de l'Immaculée-Conception d'Holyoke, en retranchant les mots " chaque mois ", de Saint-Jacques d'Holyoke, en retranchant les mots " chaque mois ", et le rejet des projets de Saint-Enfant Jésus et de Sainte Marie de Lewiston).

ARTICLE 251

Art. 251. — Il est tenu, avant d'entrer en fonctions, de donner aux frais de la succursale, un cautionnement, au montant fixé par le Conseil exécutif et dans une compagnie de garantie choisie par celui-ci. Ce cautionnement doit être transmis au trésorier général.

Art. 251. — Ajouter le mot " secrétaire " avant le mot " trésorier ". (Projet de l'Exécutif).

Art. 251. — Ajouter après le mot " cautionnement ", à l'avant-dernière ligne, les mots " couvrant les argents dûs aux caisses centrales et locales et aux fonds contingents ". (St-Enfant Jésus).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet de l'Exécutif et le rejet du projet de Saint-Enfant Jésus).

ARTICLE 254

Art. 254. — Les censeurs :

1o Surveillent la comptabilité et l'administration des affaires de la succursale ;

2o Exigent du trésorier, à chaque assemblée, les livrets de banque et en vérifient l'état ;

3o Examinent les inventaires et les comptes, et présentent leurs observations à ce sujet aux assemblées ;

4o Vérifient l'état de la caisse et signent les rapports mensuels.

L'un d'eux signe les chèques conjointement avec le président et le trésorier.

Art. 254. — Remplacer les mots " les censeurs " par les mots " le premier censeur ", mettre les paragraphes 1, 2, 3 et 4 au singulier, et remplacer les mots " l'un d'eux " par le mot " il ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 255

Art. 255. — Ils ont le droit :

1o De prendre connaissance en tout temps des livres et des écritures;

2o De convoquer, sur leur décision unanime, une assemblée spéciale.

Art. 255. — Remplacer le mot " Ils " par les mots " Les censeurs " et placer cet article avant l'article 254. (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 259

Art. 259. — Il reçoit un honoraire ne dépassant pas deux dollars par examen. Cet honoraire est déposé, avant l'examen, entre les mains du trésorier de la succursale.

Art. 259. — Remplacer le mot " deux " par le mot " un ". (Natick).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 260

Art. 260. — Les assemblées de succursale se composent de ses membres, qui y ont voix délibérative. Le quorum est de sept.

Que l'article 260 soit amendé en remplaçant le mot " sept " par le mot " cinq ". (Suggestion de la Convention de Juridiction de Montréal).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 279

Art. 279. — Il est du devoir du président de l'assemblée de rappeler à la question tout sociétaire qui s'en écarte, qui fait usage d'expressions blessantes, ou qui introduit dans les débats une question politique. En cas de récidive, il doit, sur l'ordre de l'assemblée, lui refuser la parole pour toute la séance.

Art. 279. — Ajouter après le mot " politique " les mots " qui serait de sa nature préjudiciable aux intérêts propres et aux principes fondamentaux de la Société ". (Deschambault).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 281

Art. 281. — Toute décision prise en assemblée ordinaire ou spéciale ne peut être annulée à une autre assemblée, à moins qu'avis en ait été donné à une séance ordinaire de la succursale.

Art. 281. — Ajouter après le mot " avis " les mots " de motion " et ajouter à la fin de cet article les mots " par un des membres qui était favorable à la décision prise ". (Projet de l'Exécutif).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

ARTICLE 283

Art. 283. — Les officiers sont élus à la dernière assemblée ordinaire de janvier.

Art. 283. — Remplacer le mot " dernière " par le mot " première ". (Meteghan).

Art. 283. — Remplacer le mot " janvier " par le mot " décembre " et ajouter les mots " les candidats devront être mis en nomination à l'assemblée précédant celle des élections ". (Worcester).

Art. 283. — Remplacer le mot " janvier " par le mot " décembre ". (Manville).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 285

Art. 285. — Les nouveaux officiers sont installés à la première assemblée de février, et la durée de leurs fonctions est d'un an.

Art. 285. — Remplacer les mots " première assemblée de février " par les mots " dernière assemblée de janvier ". (Meteghan).

Art. 285. — Remplacer le mot " février " par le mot " janvier ". (Worcester).

Art. 285. — Remplacer le mot " février " par le mot " janvier ". (Manville).

(Les Comités recommandent le rejet des projets).

ARTICLE 286

Art. 286. — Dans le cas de contestation, l'assemblée nomme trois scrutateurs; ceux-ci comptent les votes et font rapport au président qui proclame l'élu.

Art. 286. — Remplacer les mots " ceux-ci " par les mots " le président fait l'appel nominal; chaque membre de la succursale reçoit un bulletin qu'il dépose en présence des scrutateurs et il est ainsi procédé jusqu'à épuisement de l'appel nominal. Les scrutateurs ". (Joseph Thi-beault de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 287

Art. 287. — Tous sont élus au scrutin, et celui qui réunit la majorité des suffrages est déclaré élu. Si aucun candidat n'a la majorité des suf-

frages on élimine celui qui en a reçu le moins et l'on procède au scrutin, jusqu'à ce que l'un des candidats ait la majorité absolue.

Art. 287. — Retrancher le mot " absolue ". (Webster).

(Les Comités recommandent le rejet du projet).

ARTICLE 291

Art. 291. — Les qualifications requises pour devenir membre honoraire sont :

- a) Etre catholique ;
- b) Parler la langue française ;
- c) Avoir de bonnes moeurs et n'être pas adonné à l'usage de boissons enivrantes.

Art. 291. — Paragraphe C. — Ajouter après le mot " usage " le mot " immodéré ". (Météghan).

(Les Comités recommandent l'adoption du projet).

RECOMMANDATIONS DES SUCCURSALES

Cette succursale demande l'abolition du comité de rédaction des règlements. (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale demande que l'élection des officiers généraux ne soit pas votée en bloc. (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale demande que la juridiction de Montréal ait droit à dix-neuf délégués, que les succursales de cette juridiction soient divisées en 19 districts, et que ces délégués soient élus par les succursales respectives de ces districts. (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale demande que les livrets de règlements, les livres du secrétaire-trésorier et les feuilles de rapports soient fournies gratuitement aux succursales. (Saint-Pierre de Montréal).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère que la Convention étudie des moyens spéciaux pour venir en aide à ses membres tuberculeux et de cette manière seconder la lutte entreprise contre les ravages de cette maladie. (Saint-Charles de Bellechasse).

(Les Comités recommandent que cette question soit référée à la Convention).

Cette succursale suggère l'adoption d'un système de comptabilité moins compliqué que celui actuellement en vigueur. (Sainte-Flavie).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère qu'au décès de l'épouse d'un sociétaire, une somme de \$100.00 soit remise à ce dernier. (Portneuf).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère que les taux d'administration locale et centrale soient inscrits au bas du tableau des cotisations. (Saint-Louis de France de Lowell).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère, qu'il n'y ait qu'un seul organisateur pour toute la Société. (Chicopee Falls).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère qu'une prime de deux dollars soit versée à tout sociétaire qui fera admettre un nouveau membre. (Chicopee Falls).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale demande aussi qu'au décès de l'époux ou de l'épouse d'un sociétaire, porteur d'un certificat de dotation de \$1,000, une somme de \$50.00 soit versée au conjoint survivant ; ou \$25,000 seulement si le sociétaire n'est porteur que d'un certificat de \$500. (Manchester).

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale demande que les caisses de malades des succursales de la Nouvelle-Angleterre, soient tenues absolument séparées. (Biddeford)

(Les Comités recommandent le rejet).

Cette succursale suggère que les frais de déplacement des secrétaires-trésoriers, aux réunions de trésoriers, soient payées par le Conseil exécutif. (Sainte-Marie de Lewiston).

(Les Comités recommandent le rejet).

RECOMMANDATIONS DES CONVENTIONS DE JURIDICTIONS

Que le Conseil général étudie pour la prochaine Convention un règlement pourvoyant à une pension aux sociétaires âgés de plus de 70 ans. (Convention de juridiction de Montréal).

(Référé à la Convention générale).

Que cette Convention émet le voeu qu'un montant raisonnable soit souscrit par la prochaine Convention générale afin d'aider à l'érection d'un monument à la mémoire de Dollard Des Ormeaux. (Convention de Juridiction de Montréal).

(Référé à la Convention générale).

Que la Convention de la Juridiction de Montréal reconnaissant les services du secrétaire de la Convention, recommande à la Convention générale qu'une allocation supplémentaire de \$25.00 soit votée et payée à M. J. O. Decelles. (Convention de Juridiction de Montréal).

(Réfère à la Convention générale).

“ Que les règlements soient amendés comme suit : Que tout nouveau sociétaire sur demande, soit admis à la caisse des malades, après examen requis. Que l'allocation pour ces nouveaux membres soit de \$3.00 par semaine. Que les sociétaires porteurs de certificats de dotation de \$100. ou plus puissent être admis à participer à cette caisse. Que les sociétaires actuels continuent à recevoir, comme par le passé, l'allocation de \$5.00 à la maladie ”. — Renvoyé à la Convention générale. (Recommandation de la Convention de Juridiction de Québec).

(Les Comités recommandent le rejet).

Que la réintégration de M. Raoul Lavoie, ex-membre de la succursale de Lévis soit recommandée à la Convention générale. (Recommandation de la Convention de Juridiction de Québec).

(Référé à la Convention générale).

ARTICLE 76

(Les Comités recommandent l'adoption du projet suivant préparé par le Conseil général concernant l'achat d'un immeuble).

1o Considérant que la bâtisse actuellement occupée comme bureau-chef de la Société des Artisans a été vendue par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice et que les acquéreurs doivent procéder à sa démolition ;

2o Considérant que la Société a été dûment mise en demeure d'avoir à évacuer son présent local d'ici au 30 avril 1911 ;

3o Considérant que la Société pour la bonne administration de ses affaires a besoin de se fixer autant que possible, dans la partie centrale de la Cité de Montréal ;

4o Considérant que pour payer la location de l'espace qui lui est nécessaire, la Société assumerait une dépense considérable, et qui ne peut qu'augmenter à l'avenir ;

5o Considérant qu'il est à propos pour la Société de procéder sans retard à l'acquisition d'un immeuble dans le Centre Commercial de la Cité de Montréal, pour y installer à demeure son bureau-chef et la salle de ses réunions, le tout en conformité de l'article 1 de sa charte et de l'article 76 de ses règlements ;

A cette fin la Convention Générale, après mûre délibération, a décrété et décrète ce qui suit, savoir :

1o La Société des Artisans Canadiens Français, par son Conseil Exécutif, procédera immédiatement à l'acquisition d'un immeuble, pour y installer à demeure son bureau-chef et la salle de ses réunions aux conditions suivantes, savoir :

a) Le prix de l'acquisition, en y incluant le coût des réparations sera moindre de \$100,000 ;

b) L'immeuble acquis devra être situé dans un rayon d'un mille du bureau actuel,

c) Le terrain devra avoir une superficie d'au moins 3,000 pieds ;

d) Le prix d'achat devra être acquitté comptant ou son équivalent ;

e) L'acte d'achat sera signé devant le notaire de la Société, par le Président-Général, sur résolution à cet effet du Conseil Exécutif, après que l'aviseur légal de la Société aura constaté, sous sa signature, que, par l'étude des contrats et les recherches au bureau d'enregistrement, il certifie la validité du titre translatif de la propriété

2o L'administration, l'entretien et les réparations du dit immeuble seront sous le contrôle exclusif du Conseil Exécutif, qui devra tous les deux ans, rendre à chaque Convention, un compte détaillé de sa gestion.

3o Le présent règlement viendra en force le jour de son adoption).

Il est résolu que ce rapport soit étudié et discuté clause par clause, et que chaque clause soit considérée comme motion principale.

ETUDE DU RAPPORT SUR LES PROJETS D'AMENDEMENTS

Article 6. — M. R. Guilmette, appuyé par M. A. Côté, propose que l'Article 6 et tous les amendements qui traitent de l'admission des candidats soient référés à un comité dans lequel entreraient tous les médecins siégeant actuellement dans la Convention. Parlent sur cette motion : MM. R. Guilmette, A. Côté, Jos. Delisle, J. C. Lamothe, M. Fontaine, J. Huot, J. V. Désaulniers, A. Pigeon, et Dr A. F. Jeannotte. Le vote est pris sur l'amendement et donne pour vingt-huit (28) contre vingt-sept (27). Le président déclare l'amendement remporté.

Il est midi. Le président lève la séance.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire-général, *pro-tempore*.

ALFRED LAMBERT,

Président.

PREMIER JOUR

Séance de l'après-midi, lundi, 15 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G.-M. LePailleur, aumônier-général ;
Rév. J. E. Perreault, assistant-aumônier-général pour les Etats-Unis ;
Rév. A. L'Archevêque, assistant aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

Soixante-douze délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

INTERPELLATIONS :

M. E. R. Normandin suggère que chaque délégué qui désire adresser la parole donne son nom et le nom de la convention de juridiction qu'il représente.

M. Vital Grenier, à titre d'ex-président-général, de la Société, remercie l'Exécutif pour la diligence qu'il a apportée à exécuter les volontés de la dernière convention en érigeant un monument à la mémoire de feu M. Louis Archambault, fondateur de notre Société.

La Convention continue l'étude du rapport des comités conjoints de Législation et des Finances.

Article 7. — Le rapport des comités est adopté.

Article 9. — Le rapport des comités est adopté.

Article 10. — Le rapport des comités est adopté.

Article 11. — Le rapport des comités est adopté.

M. Jos. Lamarche demande si M. L. J. Gauthier à titre de président des comités conjoints a le droit d'émettre des opinions qui lui sont personnelles.

M. L. J. Gauthier répond que à titre de président des comités conjoints il n'a fait qu'exposer le rapport des comités, et les raisons qui ont motivé ces décisions des comités. Il termine en offrant, si

tel est le désir de l'assemblée, sa démission comme président du comité de Législation.

M. Alfred Lambert déclare que dans son opinion, M. L. J. Gauthier a fait son devoir en donnant les raisons qui ont motivé les recommandations des comités, et pour cette raison il déclare que la Convention estime trop le bon travail dans l'intérêt de notre Société, accompli par M. L. J. Gauthier, pour lui permettre de donner sa démission.

Article 15. — Le rapport des comités est adopté.

Article 15a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 16. — Le rapport des comités est adopté :

Article 18. — Le rapport des comités est adopté.

Article 19. — Le rapport des comités est adopté.

Article 20. — Le rapport des comités est adopté.

Article 21. — Le rapport des comités est adopté.

Article 27. — Le rapport des comités est adopté.

M. Vital Grenier demande, à titre d'informations, si une copie de l'extrait de baptême d'un membre peut être acceptée pour déposition aux archives de la Société. Le président-général répond que sur production de la copie originale d'un extrait de baptême, le secrétaire-général est autorisé de retourner l'original, après en avoir pris une copie certifiée.

Article 29. — Le rapport des comités est adopté.

Article 30. — Le rapport des comités est adopté.

Article 31. — Le rapport des comités est adopté.

Article 32. — Le rapport des comités est adopté.

Article 33. — Le rapport des comités est adopté.

Article 34. — Le rapport des comités est adopté.

Article 36. — Le rapport des comités est adopté.

Article 36a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 37. — Le rapport des comités est adopté.

Article 38. — Le rapport des comités est adopté.

Article 39. — Jules Huot appuie le projet de la succursale Saint-Jacques de Montréal, suggérant que la Société revienne aux taux uniformes, le montant devant être fixé par la Convention.

M. Henri Roy, trésorier-général, donne des explications sur cette question.

Le rapport des comités est adopté.

Article 39a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 39b. — Le rapport des comités est adopté.

Article 39c. — Le rapport des comités est adopté.

Article 39d. — Le rapport des comités est adopté.

Article 40. — Le rapport des comités est adopté.

Article 41. — Le rapport des comités est adopté.

Article 42. — Le rapport des comités est adopté.

Article 43. — Le rapport des comités est adopté.

Article 44. — Le rapport des comités est adopté.

Article 45. — M. Jos. Déglise s'oppose à l'adoption du projet des comités. Parle sur cette question : MM. J. A. H. Hébert, M. Fontaine, A. Casavant, C. J. E. Bazin, A. Pigeon, A. Côté, J. A. Brault, R. Lachance, C. Dupont-Hébert, E. R. Normandin, T. Gervais, A. Côté, N. Champagne, J. C. Lamothe, J. Lamarche, L. J. Gauthier.

Finalement les motions suivantes sont déposées sur la table :

Il est proposé en amendement à la motion principale, par M. Jos. Déglise, appuyé par M. N. Cloutier, que l'article 45 reste tel qu'il est.

Il est proposé, en sous-amendement, par M. N. Champagne, appuyé par M. F. A. Labelle, que l'article 45 soit renvoyée aux comités des Finances et de Législation conjoints, pour plus ample considération.

Le vote est pris sur le sous-amendement et donne pour vingt-deux (22) contre vingt-neuf (29).

Le sous-amendement est déclaré perdu.

Le vote est pris sur l'amendement et donne pour quarante-cinq (45) contre trois (3).

L'amendement est déclaré remporté sur division.

Article 47. — Le rapport des comités est adopté.

Article 47a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 48. — Le rapport des comités est adopté.

Article 51a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 52. — Le rapport des comités est adopté.

Article 53a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 55. — Le rapport des comités est adopté.

Article 56. — M. O. Descôteaux se prononce contre l'adoption du projet des comités.

Sur proposition de M. J. H. Gervais, appuyé par M. Jos. Délisle, il est résolu que le rapport du sous-comité qui a fait rapport aux comités conjoints de législation et des finances soit imprimé et distribué aux délégués, et que dans l'intervalle l'étude de ce projet soit suspendue.

Article 58. — Le rapport des comités est adopté.

Article 59a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 63. — Le rapport des comités est adopté.

Article 64. — Le rapport des comités est adopté.

Article 65. — Le rapport des comités est adopté.

Article 69. — Le rapport des comités est adopté.

Article 71. — Le rapport des comités est adopté.

Article 71a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 72. — M. J. A. Brault se prononce contre l'adoption du projet.

M. Jos. Délisle parle en faveur de l'adoption du projet.

M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général, fait remarquer à l'assemblée les grands dangers, au point de vue de l'immoralité et de l'intempérance qu'offrent souvent les excursions par bateaux.

En conformité de ces remarques de l'aumônier-général il est résolu que le rapport des comités soit rejeté.

Article 73. — Le rapport des comités est adopté.

Article 74. — Le rapport des comités est adopté.

Article 74a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 75a. — M. J. Huot appuie le projet de la succursale Saint-Jacques de Montréal. Le rapport des comités est adopté.

Article 77. — Le rapport des comités est adopté.

Article 79a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 80. — Le rapport des comités est adopté.

Article 81. — Le rapport des comités est adopté.

Article 81a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 82. — Le rapport des comités est adopté.

Article 83. — Le rapport des comités est adopté.

Article 84. — Le rapport des comités est adopté.

Article 85. — Le rapport des comités est adopté.

Article 87. — Le rapport des comités est adopté.

Article 89. — Le rapport des comités est adopté.

Article 90. — Le rapport des comités est adopté.

Article 96. — Le rapport des comités est adopté.

Article 111. — Le rapport des comités est adopté.

Article 112. — Le rapport des comités est adopté.

Article 119. — Le rapport des comités est adopté. M. A. Pigeon fait enregistrer son protêt, déclarant qu'il vote contre l'adoption du projet.

Article 119a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 120. — La motion suivante est déposée: Il est proposé par M. C. J. E. Bazin, appuyé par M. T. Gervais et M. E. R. Normandin, que l'étude du rapport des comités soit suspendue jusqu'après discussion sur l'article 56. Adopté sur division. Pour trente-trois (33) contre un (1).

M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général, présente aux délégués de la Convention M. l'abbé Corbeil, curé de La Tuque, qui assiste à la séance à titre de visiteur.

M. le curé Corbeil, appelé à adresser la parole, se déclare enchanté du beau spectacle qui lui est offert de contempler: " C'est, dit-il, la première fois qu'il m'est donné d'assister à une assemblée, où sont groupés des représentants des différentes parties de l'Amérique, et d'y voir discuter des questions touchant non-seulement l'avenir de notre Société, mais aussi l'avenir de la nationalité Canadienne-française ". Il termine en offrant de tout coeur ses voeux pour le succès de cette Convention, et remercie les délégués pour leur bonne réception.

M. l'aumônier-général fait remarquer que les applaudissements qui ont accueilli les paroles de M. le curé Corbeil sont la meilleure réponse que la Convention pouvait donner dans la circonstance.

M. Gauthier suggère, vu que c'est la fête de l'Assomption que la Convention, debout, chante en l'honneur de nos frères d'Acadie l'hymne national des Acadiens: " *Ave Maris Stella* ". Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

M. l'aumônier-général suggère en plus qu'un message de sympathie soit envoyé à la belle société de l'Assomption de l'Acadie. Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

M. C. M. Léger, directeur-général pour les Provinces Maritimes, remercie les délégués de la Convention générale pour ces marques d'estime et de sympathie à l'adresse des Acadiens.

Il est six heures. La séance est levée.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire-général *pro tempore*.

ALFRED LAMBERT,

Président.

PREMIER JOUR

Séance du soir, lundi, 15 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général ;
Rév. J. E. Perreault, assistant aumônier-général pour les Etats-Unis ;
Rév. A. L'Archevêque, assistant aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

Soixante-trois délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

A la demande du président-général, le président de la Convention convoque les comités d'Initiative et des Affaires diverses, à se réunir à neuf heures moins un quart, demain, mardi, 16 août 1910, afin de pouvoir faire rapport à l'ouverture de la séance.

La Convention passe immédiatement à l'étude du rapport des comités de Législation et des Finances conjoints.

Article 56. — Le trésorier-général dépose devant la Convention le rapport imprimé du sous-comité nommé par les comités de Législations et des Finances conjoints.

Ce rapport se lit comme suit :

**RAPPORT DU SOUS-COMITE NOMME PAR LES COMITES DE
LEGISLATION ET DES FINANCES CONJOINTS**

Séance de l'avant-midi, 12 août 1910

ARTICLE 56

« Votre comité à sa séance du 11 août 1910, tenue à 8 heures du soir et où étaient présents: MM. Ludger Gravel, premier vice-président général, et président du comité, et MM. J. V. Désaulniers, président général, Joseph Lamarche, ex-président-général, C. M. Léger, directeur-général, J. C. N. Bouvier, de Woonsocket, R. Guilmette, de Southbridge, J. M. Dupont, de Nashua, J. D. O. Picard, de Québec, formant la totalité du comité, assistés de Me J. A. Labelle, C. R., aviseur légal, et de M. Henri Roy, trésorier-général, a l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Attendu que d'après la correspondance échangée et les entrevues des officiers de la Société avec M. Cutting, commissaire des Assurances de l'État du Massachusetts, il est devenu nécessaire d'établir, conformément aux articles 10 de la charte, et 136 des règlements, définitivement le mode de cotisation pour les conventions générales et de juridictions :

Attendu que d'après les explications et les renseignements fournis par le trésorier-général l'état financier de la caisse d'administration pour le bien général de la Société est dans un état tel que, par la collection de dix centins par mois, elle est devenue insuffisante et ne mène qu'à des déficits annuels, malgré les efforts constants de l'Exécutif, tel que le prouve le tableau suivant :

	Recettes	Déboursés
1901.....	\$ 20,124.00	\$ 22,240.00
1902.....	21,969.00	*31,217.00
1903.....	24,774.00	28,159.90
1904.....	27,609.00	*35,763.00
1905.....	33,194.00	36,229.00
1906.....	47,310.00	*47,389.00
1907.....	44,568.00	46,689.00
1908.....	54,404.00	*58,842.00
1909.....	45,126.00	49,946.00
	<hr/>	
	\$319,078.00	\$356,474.00
Déficit.....	37,396.00	
	<hr/>	
	\$356,474.00	

* (y compris les dépenses des conventions.)

Attendu que d'après notre Constitution, le Conseil exécutif n'a pas le droit de varier les sommes d'argent affectées aux différentes caisses pour son administration, et d'ailleurs cela serait-il permis que ce serait au détriment de la Société :

Attendu que malgré l'augmentation demandée, les dépenses d'administration générale seront encore de beaucoup au-dessous de celles des sociétés-soeurs qui nous font compétition, tel que démontré par le tableau suivant pris des statistiques officielles fournies par les différents Etats :

. ETAT COMPARATIF

	Membres au 1er janv. 1910	Adm. gén. en 1909 par memb.
Alliance Nationale.....	20,346	\$1.80
Association Canado-Américaine.....	13,373	2.50
Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique....	22,877	2.31
Union Saint-Joseph du Canada.....	23,269	4.01
Société des Artisans Canadiens Français..	35,324	1.47

Attendu qu'il est devenu opportun de nommer de nouveaux organisateurs, d'étendre le champ d'action de la Société, d'aider les succursales, de stimuler le zèle et le dévouement des sociétaires, et de tâcher de faire du recrutement intensif mais intelligent parmi les jeunes surtout, pour diminuer l'âge de la Société, pour rendre absolue la garantie des promesses faites aux membres par notre Société :

Attendu qu'avec l'augmentation demandée, aucun appel spécial pour paiement des frais des Conventions futures ne sera fait après ladite augmentation :

Il est unanimement résolu que le Comité recommande d'accepter le projet du Conseil général d'augmenter de dix à quinze centins la cotisation mensuelle pour la caisse d'administration centrale.

Le tout humblement soumis.

(Signé)

LUDGER GRAVEL, président.
JOS. LAMARCHE,
C. M. LEGER,
J. C. N. BOUVIER.

(Signé)

RENALDO GUILMETTE,
J. M. DUPONT,
J. D. O. PICARD.

M. Ludger Massé se déclare favorable au projet et émet le voeu que si cet amendement est adopté qu'il ne soit pas inséré dans les

journaux afin que les délégués puissent faire rapport eux-mêmes à leurs succursales.

M. J. Huot se prononce contre le projet.

MM. U. Rivard, R. Lachance, J. V. Désaulniers, et R. Guilmette parlent en faveur du projet.

Le rapport des comités est adopté.

Article 120. — Le rapport des comités est adopté.

Article 120a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 122. — Le rapport des comités est adopté.

Article 123. — Le rapport des comités est adopté.

Article 125. — Le rapport des comités est adopté.

Article 127. — Le rapport des comités est adopté.

Article 131. — Le rapport des comités est adopté.

Article 132. — Le rapport des comités est adopté.

Article 136. — Le rapport des comités est adopté.

Article 143. — Le rapport des comités est adopté.

Article 146. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149b. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149c. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149d. — Le rapport des comités est adopté.

Article 149e. — Le rapport des Comités est adopté.

Articles 149f et 149g. — M. J. C. Lamothe ouvre une discussion au sujet de l'interprétation de ces deux articles nouveaux.

Parlent sur la question : MM. N. Champagne et J. A. Labelle.

Après discussion sur proposition de M. J. C. Lamothe appuyé par M. L. O. Dauray, il est résolu que les articles 149f et 149g, ainsi que les articles 222 et 223, soient référés aux comités de Législation et des Finances conjoints, pour faire un nouveau rapport.

Article 150a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 151. — Le rapport des comités est adopté.

Article 154. — Le rapport des comités est adopté.

Article 156. — Le rapport des comités est adopté.

Article 159. — Le rapport des comités est adopté.

Article 160. — Le rapport des comités est adopté.

Article 163. — Le rapport des comités est adopté.

Article 165. — Le rapport des comités est adopté.

Article 167. — Le rapport des comités est adopté.

Article 169a et 169b. — MM. N. Cloutier, Jos. Delisle appuient le projet de la succursale Saint-Charles de Bellechasse ; parlent ensuite sur la question : MM. T. Gervais, J. A. H. Hébert, M. Fontaine et C. J. E. Bazin.

Il est onze heures. Le président déclare la séance ajournée.

LOUIS FONTAINE,

ALFRED LAMBERT,

Secrétaire-général, *pro tempore*.

Président.

DEUXIEME JOUR

Séance du matin, mardi, 16 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général ;
Rév. J. E. Perreault, assistant aumônier-général pour les Etats-Unis ;
Rév. A. L'Archevêque, assistant aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

Soixante-dix délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président annonce qu'il est 11 heures, et qu'en vertu de l'article III des règlements, la mise en nomination des membres du Conseil général, du Conseil exécutif, et des officiers généraux doit avoir lieu immédiatement.

INTERPELLATION :

M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général, fait remar-

quer, à titre de rectification, que les journaux du soir ont annoncé que M. le curé Corbeil n'était pas Artisan. Il est heureux de faire remarquer que M. Corbeil est Artisan déjà, et qu'il s'est déclaré fier d'appartenir à notre Société.

M. J. E. Desjardins soumet la requête suivante concernant une réclamation de \$1,000.00 de la part des héritiers de M. Champagne de Sainte-Thérèse, décédé il y a deux ans :

Au Président et aux membres de la Convention
de la Société des Artisans Canadiens-Français.

L'humble requête de Ovide Champagne, journalier du village de Sainte-Thérèse de Blainville, Comté de Terrebonne, P. Q.

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT

1^o Que le 24 novembre 1907, à Sainte-Thérèse de Blainville, mon fils, Joseph Champagne, machiniste, a été admis comme membre de la succursale de la Société des Artisans Canadiens-Français, ayant son siège à Sainte-Thérèse de Blainville ;

2^o Que le 21 décembre 1907, à Montréal, une police d'assurance a été émise par la Société des Artisans Canadiens français, en faveur dudit Joseph Champagne, pour une somme de \$1,000.00 ;

3^o Que le dit Joseph Champagne, est décédé à Sainte-Thérèse de Blainville, le 25 novembre 1908 ;

4^o Que ledit Joseph Champagne a toujours payé régulièrement ses contributions, et ladite Société des Artisans Canadiens français l'a toujours considéré comme étant un membre régulier, lui donnant sa part de bénéfices en maladie auxquels il avait droit comme tel ;

5^o Que la dite police d'assurance a été faite payable après la mort du dit Joseph Champagne à votre requérant ;

6^o Que la Société des Artisans a refusé de payer le montant de la police de \$1,000.00 à votre requérant, alléguant que ledit Joseph Champagne n'avait pas l'âge requis par les règlements de ladite société, savoir 18 ans ;

7^o Que votre requérant a eu connaissance personnelle des faits suivants, et qui témoignent de la bonne foi de votre requérant et de celle dudit Joseph Champagne :

a) Dans le cours de l'automne 1906, ledit Joseph Champagne et votre requérant se sont présentés devant la succursale de la Société des Artisans Canadiens français, à Sainte-Thérèse de Blainville, pour l'admission

comme membre dudit Joseph Champagne et à la demande à eux faite de déclarer l'âge dudit Joseph Champagne, ce dernier et votre requérant ont répondu, croyant sincèrement dire la vérité, que ledit Joseph Champagne était âgé de 17 ans; et là et alors, réponse leur fut faite qu'il n'avait pas l'âge requis, savoir 18 ans ;

b) Que l'année suivante votre requérant et ledit Joseph Champagne se sont présentés de nouveau devant la succursale de ladite Société des Artisans Canadiens français à Sainte-Thérèse de Blainville, dans le même but que l'année précédente, et là et alors ils ont déclaré, ce qu'ils croyaient être la vérité, que ledit Joseph Champagne était âgé de 18 ans ;

8o Que votre requérant n'a eu connaissance de l'âge exact dudit Joseph Champagne que lorsque, à la demande de ladite Société des Artisans Canadiens français, lors du décès dudit Joseph Champagne, il a demandé un certificat de naissance, au curé de Sainte-Thérèse de Blainville, et ledit Joseph Champagne n'a jamais su qu'il n'était réellement âgé de 17 ans lorsqu'il a été admis comme membre de la Société des Artisans Canadiens français ;

9o Que lors des deux applications faites par ledit Joseph Champagne pour devenir membre de la Société des Artisans Canadiens français, on n'a jamais exigé de lui ni de votre requérant un certificat de naissance, les règlements de la Société ne l'exigeaient pas alors ;

10o Que ce n'est que subséquemment, à la mort dudit Joseph Champagne, que la Société des Artisans Canadiens français a ajouté dans ses règlements cette nouvelle obligation de la part des nouveaux aspirants de fournir un certificat de naissance ;

11o Que ledit Joseph Champagne et votre requérant étaient de bonne foi dans les démarches qu'ils ont faites pour l'admission dudit Joseph Champagne comme membre de la Société des Artisans Canadiens français

12o Que c'est sur cette bonne foi que votre requérant s'est basé pour s'endetter lors du décès dudit Joseph Champagne tant pour les frais funéraires payables à l'entrepreneur de pompes funèbres que pour le service et l'enterrement, comptant payer ces dépenses avec l'argent qu'il retirerait de la Société des Artisans Canadiens français, ce qui lui a été impossible de faire depuis, vu son extrême indigence ;

13o Que c'est à la demande des Artisans Canadiens français de la succursale de Sainte-Thérèse de Blainville que votre requérant vous soumet ces faits ; quoique ayant déjà intenté une action à la Société des Artisans Canadiens français pour le recouvrement de ces \$1,000.00 ;

14o Que la raison que les Artisans Canadiens français de Sainte-Thérèse de Blainville ont fait valoir auprès de votre requérant, est que

l'Alliance Nationale en particulier, et que toutes les autres sociétés d'assurance sur la vie en général font une concurrence désastreuse à Sainte-Thérèse de Blainville, à la Société des Artisans Canadiens français ; faisant valoir comme moyens que la Société des Artisans Canadiens français assure des membres qui sont de bonne foi, sans exiger d'extrait de naissance, et qui ensuite profite de leur erreur pour ne pas leur payer le montant de leur assurance ;

15o Que plus spécialement la Société de l'Alliance Nationale exploite avec avantage le fait qu'elle aurait réglé un cas identique après avoir fait renvoyer en Cour l'action prise par les héritiers du membre assuré, et que malgré cet avantage en face de la loi de la société sur ces héritiers, elle leur a accordé le montant de cette assurance à la convention suivante ;

16o Votre requérant oublie le nom de la partie demanderesse en cette dernière cause; comme renseignement il ajoute que Mire S. Beaudin était l'avocat de l'Alliance Nationale, et qu'il a réussi à faire débouter cette action ;

Pourquoi votre requérant soumet respectueusement que ce cas pourrait être réglé en lui donnant satisfaction, étant donné sa bonne foi et celle de son fils Joseph Champagne, et reconnaissant l'esprit de justice de toute la Convention, et sachant que chez les Artisans Canadiens français on peut être aussi généreux et avoir l'esprit aussi large que les membres de l'Alliance Nationale.

Et ferez justice,

(Signé) JULIEN BERARD,

Procureur.

Il est proposé par M. J. V. Désaulniers, appuyé par M. Jos. Cyr que cette requête soit référée au comité des Affaires diverses. — Adopté.

L'on procède ensuite à la mise en nomination des candidats.

Les nominations suivantes sont reçues par le secrétaire-général *pro tempore* :

PRESIDENT GENERAL

M. Ludger Gravel est mis en nomination par MM. R. Grisé et O. Descôteaux ; par MM. Jos. Delisle et J. D. O. Picard ; par MM. L. H. Huard, L. H. Lapierre, et L. P. Garneau ; par MM. L. O. Dauray, et Dr J. A. Marin ; par MM. C. J. E. Bazin et J. O. Decelles ; par MM. R. W. Landry et A. Melançon.

PREMIER VICE-PRESIDENT GENERAL

M. L. J. Gauthier est mis en nomination par MM. J. A. H. Hébert et T. Brassard; par MM. Jos. Delisle et N. Champagne ;

MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

M. Napoléon Deschamps est mis en nomination par MM. Marcel Fontaine et R. Laclance, et R. Guilmette; par MM. J. O. Decelles et Dr T. Gervais, par MM. J. H. Gervais et T. David ;

M. A. R. Archambeault est mis en nomination par MM. L. O. Dauray et H. Grisé; par MM. J. O. Decelles et L. O. Dauray ; par MM. U. Rivard et J. C. N. Bouvier ; par MM. J. Huot et V. E. Guévremont ;

M. L. G. Bertrand est mis en nomination par MM. T. Brassard et J. O. Decelles; par MM. T. David et C. M. Léger; par MM. G. S. Malepart et V. E. Guévremont ;

M. Camille Paquet est mis en nomination par MM. P. A. Séguin et L. O. Dauray; par MM. L. H. Lapierre et P. Vallée ;

M. le Dr J. A. Rouleau est mis en nomination par MM. J. H. Gervais et T. David; par MM. P. A. Séguin et L. O. Dauray ;

M. J. A. H. Hébert est mis en nomination par MM. C. J. E. Bazin et T. Brassard; par MM. L. H. Lapierre et H. Grisé ;

M. J. O. Decelles est mis en nomination par MM. J. C. Lamothe et L. O. Dauray, par MM. P. A. Séguin et J. A. Chapdelaine ; par MM. U. Rivard et J. N. Bouvier ;

M. Rod. Bédard est mis en nomination par MM. J. C. Lamothe et L. O. Dauray ;

M. Elz. Lavergne est mis en nomination par MM. R. Grisé, et U. Girard; par MM. C. J. E. Bazin et G. Gagnier; par MM. J. W. L. Forget et A. Casavant; par MM. L. Roy et H. Grisé; par MM. Dr T. Gervais et F. V. Lessard ; par MM. Dr N. Cloutier et M. Fontaine; par MM. J. C. Lamothe et J. M. Dupont; par MM. R. W. Landry et A. Melançon.

a) PROVINCE DE QUEBEC

M. T. Brassard est mis en nomination par MM. P. Vallée et H. Lapierre ; par Dr T. Gervais et G. Gagnier ; par MM. C. J. E. Bazin et N. Latleur ;

M. Jos. Delisle est mis en nomination par MM. J. A. H. Hébert et C. Paquet ; par MM. L. O. Dauray et F. A. Labelle, par MM. H. Lapierre et J. D. O. Picard.

b) PROVINCE D'ONTARIO

M. Nap. Champagne est mis en nomination par MM. J. Thibault et A. Langlois ; par MM. F. A. Labelle, L. O. Dauray et T. Brassard.

c) PROVINCES MARITIMES

M. C. M. Léger est mis en nomination par MM. A. Melançon et R. W. Landry ; par L. H. Lapierre, L. H. Huard, et P. Vallée ; par MM. J. D. O. Picard et P. Vallée.

d) ETATS-UNIS

M. J. H. Blouin est mis en nomination par MM. C. D. Hébert et J. S. Beaudet, par MM. A. Melançon et R. W. Landry ; par MM. J. A. Marin et O. Descôteaux ; par MM. A. Chapdelaine et F. X. P. Goyette ; par MM. J. M. Dupont et A. Casavant.

M. C. J. E. Bazin est mis en nomination par MM. J. E. Desjardins et N. Lafleur ; par MM. T. Brassard et F. A. Labelle ;

M. Amédée Côté est mis en nomination par MM. O. Descôteaux et J. M. Dupont ; par MM. R. W. Landry et A. Melançon ;

M. Argénas Goyer est mis en nomination par MM. G. S. Malepart et Cam. Paquet ;

M. Romuald Grisé est mis en nomination par MM. J. A. Chapdelaine et F. X. P. Goyette ; par MM. J. H. Gervais et J. C. Lamothe.

M. Rénaldo Guilmette est mis en nomination par MM. W. C. Girard et U. Rivard ; par MM. U. Rivard et J. C. N. Bouvier ;

M. Ludger Massé est mis en nomination par MM. T. Gervais et F. X. P. Goyette ; par MM. A. Casavant et L. P. Garneau ;

M. E. R. Normandin est mis en nomination par MM. G. Gagné et O. Descôteaux.

TRESORIER GENERAL

M. Henri Roy est mis en nomination par MM. R. Grisé et A. Côté ; par MM. Jos. Délisle et L. H. Lapierre ; par MM. L. P. Garneau et J. D. O. Picard.

MEDECIN EN CHEF

Le Dr A. F. Jeannotte est mis en nomination par MM. T. Brassard et N. Lafleur ; par MM. L. G. Bertrand et C. Paquette ; par MM. Jos. Delisle et A. Goyer ; par MM. L. O. Dauray et C. M. Léger ; par MM. C. J. E. Bazin et J. H. Blouin ; par Dr N. Cloutier et R. W. Landry.

BUREAU MEDICAL

Le Dr Isidore Laviolette est mis en nomination par MM. A. Pigeon et P. A. Séguin ; par MM. J. Thibault et M. Fontaine ;

Le Dr Alex. Germain est mis en nomination par MM. M. Fontaine et R. Lachance ;

Le Dr Jos. Gauvreau est mis en nomination par MM. P. Vallée et Dr N. Cloutier ; par MM. E. Lavergne et J. W. L. Forget.

AVISEUR LEGAL

M. J. A. Labelle est mis en nomination par MM. C. M. Léger et N. Lafleur ; par MM. J. A. H. Hébert et P. A. Séguin ; par MM. L. H. Lapierre et L. P. Garneau ; par MM. J. C. Lamothe et L. O. Dauray.

AUDITEURS GENERAUX

M. Wilf. Lamarre est mis en nomination par MM. V. E. Guévremont et G. S. Malepart ; par MM. C. M. Léger et T. David ; par MM. T. Brassard et Jos. Delisle ; par MM. G. Gagnier et J. Huot ;

M. T. G. Bertrand est mis en nomination par MM. V. E. Guévremont et G. S. Malepart ; par MM. C. M. Léger et T. David ; par MM. Jos. Delisle et T. Brassard ; par MM. G. Gagnier et J. Huot.

A midi la nomination est déclarée close, et la séance est levée.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire-général, *pro tempore*.

ALFRED LAMBERT,

président.

DEUXIEME JOUR

Séance de l'après-midi, mardi, 16 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général ;
Rév. J. E. Perrault, assistant aumônier-général pour les Etats-Unis ;
Rév. J. A. L'Archevêque, assistant aumônier-général pour les Pro-
vinces Maritimes.

Soixante-douze délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. L. J. Gauthier, président du Comité de Législation déclare qu'après entente avec M. J. C. Lamothe et M. Nap. Champagne, il désire soumettre la suggestion suivante *in re* articles 149f, 149g, 222 et 223.

Article 149f. — Remplacer tout ce qui suit les mots " Conseil Général " par les mots " qui décidera le litige à sa prochaine réunion ".

Article 149g. — Remplacer le mot " reprend " par le mot " garde " et les mots " est définitivement annulée " par les mots " peut être annulée par l'Exécutif ".

Articles 222 et 223. — Devront être amendés en conséquence par le Comité de rédaction qui sera nommé par la Convention.

Cette suggestion est unanimement adoptée.

M. J. C. Lamothe, président du Comité des Affaires diverses, dépose devant l'assemblée le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES DIVERSES

A Monsieur le président, et aux membres
de la Convention Générale des Artisans Canadiens Français,
Messieurs,

Le Comité des Affaires diverses a l'honneur de vous faire rapport :
Qu'il a examiné les différentes affaires qui lui ont été référées par

cette Convention et en est venu à la conclusion de faire les recommandations suivantes :

1o De réinstaller M. Raoul Lavoie, membre de la succursale de Lévis, dans ses droits et privilèges comme tel, en continuant à payer les mêmes taux et contributions qu'il payait lors de sa suspension, à la condition que M. Lavoie subisse un examen médical satisfaisant par le médecin examinateur de la succursale de Lévis, et que ledit M. Raoul Lavoie paye à la Société tous les arrérages de contributions jusqu'à date, ladite réinstallation devant prendre effet après l'accomplissement de ces conditions, du jour où ledit M. Raoul Lavoie sera accepté par la succursale ;

2o Le Comité recommande d'autoriser le Bureau Exécutif à venir en aide à nos confrères de Campbellton, qui ont été victimes de la conflagration survenue il y a quelques semaines, en payant à ces confrères, à la discrétion du bureau exécutif, une somme additionnelle ne devant pas dépasser \$150.00 ;

3o Le Comité recommande aussi de référer au Bureau Exécutif, la recommandation faite par la Convention de la Juridiction de Montréal, se lisant comme suit : " Que le Conseil Général étudie pour la prochaine Convention un règlement pourvoyant à une pension pour les sociétaires âgés de plus de 70 ans " et que le Bureau Exécutif fasse rapport à la prochaine Convention ;

4o Le Comité recommande que relativement à la recommandation de la juridiction de Montréal de voter une allocation supplémentaire de \$25.00 à M. J. O. DeCelles qui a agi comme secrétaire de la Juridiction de Montréal, que cette Convention vote aux membres qui ont agi comme secrétaire des dernières conventions de juridictions, une allocation supplémentaire de \$10.00, comme rémunération de leurs services comme secrétaires.

J C. LAMOTHE, président.

Montréal, le 16 août 1910.

Il est résolu de discuter ce rapport clause par clause.

Première recommandation. — *In re* : Raoul Lavoie.

Sur proposition de M. J. C. Lamothe, appuyé par M. I. O. Dauray, le rapport du comité est adopté.

Deuxième recommandation. — *In re* : Membres de notre Société victimes de l'incendie de Campbellton. Sur proposition de M. J. C. Lamothe appuyé par M. O. Dauray, le rapport du Comité est adopté.

Troisième recommandation. — *In re* : Création d'un règlement pourvoyant à une pension pour les sociétaires âgés de plus de 70 ans.

M. Vital Grenier suggère que si ce projet est étudié par le Conseil exécutif, que le règlement soit facultatif, c'est-à-dire qu'un sociétaire âgé de 70 ans puisse accepter ou refuser cette pension.

Sur proposition de M. J. C. Lamothe appuyé par M. L. O. Dauray le rapport du Comité est adopté.

Quatrième recommandation. — Recommandation qu'une allocation de \$10.00 soit payée aux secrétaires des conventions de juridictions; M. J. C. Lamothe propose appuyé par M. L. O. Dauray que le rapport du Comité soit adopté.

M. Marcel Fontaine propose appuyé par M. R. Guilmette qu'une allocation additionnelle de \$4.00 par jour soit payée aux secrétaires des conventions de juridictions.

Parlent sur cette question: MM. J. C. Lamothe, Ludger Gravel, Henri Roy, C. J. E. Bazin, Ludger Massé, A. Pigeon et J. Rivard.

Le sous-amendement est alors mis aux voix et est adopté sur un vote de vingt-six (26) contre quatre (4).

Le rapport du Comité est alors adopté, tel qu'amendé.

M. T. A. Grothé donne lecture du rapport suivant, soumis par le comité d'initiative :

RAPPORT DU COMITE D'INITIATIVE

Messieurs,

Votre Comité a l'honneur de vous faire rapport sur les questions qui lui ont été référées, savoir :

1o Votre Comité croit opportun que la Société cherche à enrayer les ravages de la Tuberculose et de la mortalité infantile, et qu'un Comité composé du Président général, de l'Aumônier-général, et du Bureau médical soit chargé d'étudier la question, et que le Conseil exécutif présente un projet à la prochaine Convention à cet effet; il suggère aussi que d'ici à ce temps le Conseil Exécutif fasse de la bonne propagande par voie du **Bulletin**, d'affiches publiques, de conférences hygiéniques, etc

2o Votre Comité fait aussi rapport que la Convention des Artisans Canadiens Français approuve la noble détermination prise par le Conseil général en affiliant provisoirement la Société des Artisans à la Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes Françaises du Canada et des Etats-Unis. Qu'elle décide que cette affiliation soit permanente, et que le Conseil exécutif favorise de toutes ses forces, et par tous les moyens possible, la grande oeuvre que poursuit la Fédération.

En résumé, le Comité d'Initiative recommande l'Union à la Fédération Catholique.

3o Monument Dollard : Il est proposé par M. Vital Grenier et appuyé par M. A. Casavant que le Comité d'Initiative recommande à la Convention qu'une somme de \$50.00 soit donnée pour le Monument Dollard, et que cette somme soit prise à même les fonds de la Caisse d'administration.

(Signé) THEODORE-A. GROTHE, président.

E. R. NORMANDIN, secrétaire.

VITAL GRENIER,

NELSON-A. LAFLEUR,

F.-V. LESSARD,

T. MAINGUY,

J.-S. BEAUDET,

A. CASAVANT,

JULES HUOT,

J.-H. GERVAIS

Dr F.-X.-P. GOYETTE,

ART. LANGLOIS,

RENE WILF. LANDRY,

JOSEPHAT CYR,

LEANDRE ROY.

Il est résolu d'étudier ce rapport clause par clause.

Première recommandation. — De la succursale Saint-Charles de Bellechasse, No 73. Le rapport du Comité est adopté.

Deuxième recommandation. — Adhésion de la Société à la Fédération Catholique. Le rapport du Comité est adopté.

Troisième recommandation. — Monument Dollard. Le rapport du Comité est adopté.

Le médecin en chef donne lecture du rapport suivant préparé par le comité des médecins siégeant actuellement à la Convention :

RAPPORT DU COMITE DES MEDECINS

" Le Comité que vous avez nommé pour étudier l'opportunité d'admettre des candidats à l'âge de seize ans, a l'honneur de vous faire rapport comme suit :

" Attendu que nous n'avons pu avoir de statistiques établissant la

proportion des décès entre vingt et trente ans, de ceux chez qui le germe de la maladie a commencé ses effets morbides, entre seize et dix-huit ans, et entre dix-huit et vingt ans;

" Attendu que cette proportion serait le seul criterium de vérité pour évaluer le risque offert par cette classe de candidats ;

" Attendu que l'adoption de cet amendement pourrait être une charge additionnelle, sans compensation pour la Société, si la mortalité de cette classe de sociétaires était plus considérable ;

Votre Comité ne croit pas pouvoir prendre la responsabilité de recommander l'adoption de ce projet.

(Signé) A. F. JEANNOTTE, M. D.
Dr N. CLOUTIER, M. D.,
J. A. ROULEAU, M. D.
F. X. P. GOYETTE, M. D.
THEODORE GERVAIS, M. D.
J. A. MARIN, M. D.
ALEX. GERMAIN, M. D.
I. LAVIOLETTE, M. D.

La discussion s'engage: Parlent sur cette question: Dr N. Clou-J. V. Désaulniers et J. A. Labelle.

M. T. A. Grothé demande, à titre d'information, quel est le nombre de sociétaires âgés de 18 à 20 ans, faisant actuellement partie de la Société.

Le président annonce la visite du président de l'Association Canado-Américaine, accompagné de quelques délégués et la séance est en conséquence suspendue.

M. le président-général souhaite, au nom de la Convention entière la plus cordiale bienvenue aux distingués visiteurs.

M. le Dr A. A. E. Brien, président de l'Association Canado-Américaine, remercie au nom de ses collègues les membres de la Convention, et termine par ces bonnes paroles: " Messieurs, avant de nous séparer, permettez-moi de vous réitérer nos voeux de succès pour votre Convention et pour votre belle Société des Artisans Canadiens français. "

M. l'abbé J. E. Perreault, assistant aumônier-général pour les Etats-Unis, appelé à adresser la parole, dans une magnifique improvisation, trace un tableau saisissant du bien accompli au Canada et

aux Etats-Unis par les sociétés de secours mutuels canadiennes françaises, et leur importance pour l'avenir de notre nationalité et la conservation de notre foi. Dans un magnifique mouvement, l'orateur prononce les paroles suivantes démontrant bien l'amour qu'un Canadien-français conserve toujours pour les lieux qui l'ont vu naître : "Nous, les Franco-américains, nous aimons bien le drapeau étoilé qui nous protège et qui mérite le respect, mais quand nous voyons flotter les plis de notre vieux drapeau nous sentons bien alors que nous sommes encore des Canadiens-français".

M. L. J. Gauthier appelé à adresser la parole s'attache à démontrer les avantages qui résulteront de l'union plus étroite des Canadiens français et des Franco-Américains.

De nombreux applaudissements saluèrent les paroles des divers orateurs.

M. le Dr Brien remercie les délégués pour leur cordiale réception, et demande la permission de se retirer. L'assistance entière, debout, chante l'hymne national "O Canada, terre de nos aïeux".

La séance est ensuite ajournée à huit heures du soir.

LOUIS FONTAINE.

Secrétaire général, *pro tempore*.

ALFRED LAMBERT,

Président.

DEUXIEME JOUR

Séance du soir, mardi, 16 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. L. LePailleur, aumônier général ; Rév. J. E. Perreault, assistant aumônier-général pour les Etats-Unis, Rév. J. A. L'Archevêque, assistant aumônier-général pour les Provinces Maritimes ; M. le chanoine L. N. Campeau, assistant aumônier-général pour Ontario.

Soixante-douze délégués répondent à l'appel.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

INTERPELLATIONS :

M. L. P. Garneau suggère qu'il y ait uniformité dans les insignes de sociétaires. Il est résolu que cette question soit référée au comité d'initiative.

M. J. V. Desaulniers donne lecture du télégramme suivant qu'il vient de recevoir de l'Union Saint-Joseph du Canada :

Ottawa, Ont., 16 août 1910.

M. J. V. Désaulniers,

Président général des Artisans Canadiens Français,

115, rue St-François-Xavier, Montréal.

" L'Union Saint-Joseph du Canada souhaite plein succès à la présente Convention des Artisans Canadiens Français.

G. W. SEGUIN.

Il est proposé par M. Jos. Lamarche appuyé par M. E. R. Normandin, que ce télégramme soit déposé aux archives et que le président général soit autorisé de répondre à ce message.

M. Jos. Lamarche dépose la motion suivante :

" Proposé par M. Jos. Lamarche appuyé par M. Vital Grenier que le comité d'Initiative soit chargé de considérer l'opportunité de voter un certain montant pour venir en aide à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, et si favorable, de recommander le montant que l'on devra donner ".

Parlent sur la question MM. M. Fontaine, C. M. Léger, Vital Grenier, N. Champagne.

Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, fait son entrée dans la salle de Convention, accompagné par M. l'abbé Chs Pilon.

Le président de la Convention cède son siège au distingué visiteur.

Le président général souhaite la bienvenue à Monseigneur en ces termes :

“ Monseigneur,

Nos Artisans Canadiens français en Convention apprécient hautement l'honneur que vous leur faites de venir les visiter au milieu de leurs travaux sessionnels.

Ils vous en remercient bien cordialement.

Vous êtes actuellement à présider une retraite ecclésiastique. Ceci, ajouté aux autres occupations de votre charge pastorale, eut été plus que suffisant pour absorber tous vos moments et toute votre attention.

Mais il est une oeuvre que vous avez suivie d'une manière toute particulière et à laquelle vous avez donné une bonne partie de votre coeur : c'est l'oeuvre de la Société des Artisans.

Vous l'aimez aujourd'hui dans sa gloire et ses succès. Personne ne peut s'en plaindre, parce que vous l'avez aimée encore plus dans ses jours de tristesse et de douloureuses transformations.

Les principes de charité chrétienne et d'attachement à la foi catholique que vous avez ancrés dans l'âme de nos devanciers, alors que vous étiez leur aumônier-général, sont les principes que nous défendons aujourd'hui, et que défendront ceux qui viendront après nous sous la direction de notre aumônier-général actuel, M. le chanoine G. M. LePailleur, et celle de ses assistants, les Rév. J. E. Perrault, de Worcester, M. le chanoine Campeau, d'Ottawa, et le Rév. J. A. L'Archevêque, de Cocagne, des Provinces Maritimes.

Monseigneur, un geste d'une suprême importance doit s'accomplir dans notre ville, au cours du mois prochain.

Pour cette démonstration unique dans les annales de notre pays, vous aurez besoin de coeurs: ceux des Artisans vous sont acquis. Vous avez besoin de hérauts d'armes et de porte-étendards: les Artisans seront là. Vous aurez peut-être besoin aussi de ce qu'on est convenu d'appeler, le nerf de la guerre: nos braves Artisans y ont pourvu pour une partie, en recueillant d'un peu partout, la somme de \$1,500.00 que je vous offre en leur nom, et que je vous prie de bien vouloir accepter,

Pour les Artisans,

J. V. DESAULNIERS,

Président général.

Monseigneur répond en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

C'est un grand bonheur pour moi de me retrouver au milieu de vous. Je me sens au milieu d'amis et tout-à-fait chez moi.

Vous êtes aujourd'hui 30,000 membres; j'ai connu votre Société quand elle en comptait quelques centaines. Il n'y a point d'église au-

jourd'hui pour vous contenir tous en un jour de fête patronale. Nous avons bien la miniature de Saint-Pierre de Rome, mais c'est Saint-Pierre de Rome qu'il faudrait pour recevoir tous les Artisans Canadiens français; cela prouve que vous avez prospéré d'une manière étonnante.

Je vois devant moi ceux qui furent présidents, directeurs, officiers, quand j'étais, quand j'avais le bonheur d'être le premier Aumônier de la Société. Ils ont vieilli un peu, comme moi, pas trop cependant, mais ils ont gardé le zèle, l'ardeur qu'ils avaient, il y a plusieurs années, pour leur chère Société, et je sais qu'ils travaillent toujours à son progrès, à son avancement constant.

Je suis en ce moment à présider la deuxième retraite pastorale de mes prêtres, mais je vous assure que rien n'aurait pu m'empêcher de venir passer quelques moments au milieu de vous dans cette Convention.

C'est pour moi un devoir; vous êtes des mutualistes catholiques, vous donnez un bel exemple à la société, vous êtes les enfants dévoués de l'Eglise, je sais que je puis compter sur vous en toute occasion, et en conséquence ce m'est un besoin de vous dire en même temps que mon affection ma sincère reconnaissance.

Nous sommes à la veille d'un événement unique dans l'histoire du Canada et de l'Amérique. Cet événement auquel votre président faisait allusion tout-à-l'heure, c'est le Congrès eucharistique. Il n'est pas probable qu'il se répète jamais sur les rives du Saint-Laurent; c'est donc un immense bonheur pour nous et une grande grâce: "C'est le roi du ciel qui vient nous visiter et nous apporter le trésor de ses bénédictions".

Nous pourrions dire que l'univers catholique tout entier a en ce moment les yeux sur Montréal. Le Souverain-Pontife pense à nous, s'occupe de nous, et nous envoie son représentant, un cardinal-légit, nommé par lui, et qui est à la veille de s'embarquer pour venir présider nos fêtes.

Des évêques de toutes les parties du monde sont annoncés, nous en comptons à l'heure présente 125, et il en viendra encore. A côté des évêques, nous verrons trois princes de l'Eglise, trois cardinaux. Je ne vous dis pas combien il viendra de prêtres, ce sont des milliers que nous attendons, et quant à nos frères et à nos amis d'Europe et d'Amérique, qui viendront prendre part à cette grande démonstration, ce n'est pas, ce me semble, nécessaire de dire que nous pouvons les attendre par centaines de mille.

Jusqu'à hier, je croyais qu'une partie du monde seule ne serait pas représentée à nos fêtes, l'Asie, elle le sera, non pas par un évêque cependant, mais par un prêtre dévoué que plusieurs évêques ont délégué comme leur représentant aux fêtes du Congrès eucharistique. Il y aura des évêques du Mexique, et même la Nouvelle-Zélande sera représentée; cet évêque de l'Australie débarquera à Victoria, le 25 de ce mois,

il est parti le 3, et fait le voyage uniquement pour assister à ces fêtes, qu'il considère comme l'événement le plus important de l'année.

Ce qui se fera ici, Messieurs, vous le verrez, vous qui serez présents à ces assises, vous qui assisterez aux séances qui se tiendront, vous qui applaudirez les paroles éloquentes des orateurs des deux mondes ; vous assisterez aussi, je l'espère, à la procession triomphale que nous organisons pour notre dernier jour de cette démonstration eucharistique.

Nous verrons prendre part à cette procession avec les délégués de nos sociétés de secours mutuels, les professeurs de nos universités, le barreau, les médecins, les législateurs de Québec et d'Ottawa, nous verrons le clerge, cinq ou six cents prêtres revêtus de la chasuble, tous les évêques portant la mitre et en avant du dais, occupant une place d'honneur, apparaîtra un drapeau qui a une histoire, le drapeau qui était à Rome lorsque la Ville Sainte tomba aux mains des ennemis de l'Église, le drapeau des Zouaves pontificaux. C'est une relique que nous conservons précieusement dans notre cathédrale. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur, et il n'aura certainement pas reçu d'honneur plus grand que celui-là, depuis le jour où Pie IX le bénissait alors qu'il était captif comme nos zouaves eux-mêmes. Ce seront les zouaves qui marcheront devant le Saint-Sacrement et qui agiront comme garde d'honneur du Christ et de celui qui le portera dans ses mains.

Nous montrerons à l'ancien monde combien profond est notre attachement à la foi catholique. Les visiteurs seront étonnés de voir ces foules immenses défilant par les rues de Montréal. Et enfin, au pied de cette montagne, où Maisonneuve planta la croix, quand tout le peuple sera à genoux dans l'adoration et la prière, n'est-il pas vrai que des faveurs toutes spéciales s'échapperont de la Sainte Hostie pour se répandre sur toute la Cité et sur tout notre pays.

Nous voulons recevoir nos hôtes dignement : ils le méritent à tous les égards. Nous voulons que les décorations dans les rues soient, elles aussi, dignes de la Fête; et naturellement de tels travaux, de telles réceptions entraînent des dépenses considérables.

J'avais fixé à \$100,000 dollars le coût approximatif des dépenses ; il nous faudra plus que cela, mais nous aurons aussi plus que cela. Nous sommes à la veille d'avoir entre les mains les cent mille dollars, mais il nous en faudra cent vingt mille, et je vous assure que nous les aurons le 1er septembre prochain.

Ce ne sont pas seulement les catholiques qui veulent faire partie de la fête, ce sont nos frères séparés qui écrivent, d'ici, de tous les pays de l'Amérique, demandant de donner pour cette grande fête destinée à faire connaître davantage le Canada tout entier.

Vous avez voulu, Artisans Canadiens français, non seulement comme citoyens, comme membres de vos paroisses ou de congrégations pieuses, nous aider dans l'oeuvre entreprise, mais vous avez voulu apporter votre

contribution comme sociétaires catholiques, et ce soir vous me remettez votre offrande de \$1,500.00, pour laquelle je vous exprime, non pas en mon nom, mais au nom de Celui pour qui je parle le remerciement le plus cordial.

M. le président me disait que cette somme vient de tous les membres de la Société; chacun y a contribué pour sa part; il y a l'offrande du riche et celle de son frère l'ouvrier plus pauvre; mais ce sou du pauvre je le reçois avec autant de joie que celui du riche. Nous avons reçu des sommes considérables; nous avons reçu des sommes de personnes douées de la fortune, mais aussi des petites servantes, des commis, des journaliers, des filles des manufactures nous portaient avec religion et avec foi, ce qui selon leurs moyens leur permettait de souscrire au Congrès Eucharistique.

Je suis bien touché, Messieurs, de tout ce que j'ai vu, de tout ce que j'ai reçu, et je suis touché aussi ce soir de ce témoignage donné de votre esprit religieux, en même temps que de votre générosité. Que Dieu vous récompense de ce que vous faites pour lui! Ce acte, que d'autres sociétés vont faire comme vous, ce n'est pas dans tous les pays du monde qu'on pourrait le voir; il y a bien peu de nations où l'on verrait une société comme la vôtre s'associer à une oeuvre entreprise pour glorifier l'Eucharistie, et par un acte solennel célébrer sa foi dans nos dogmes comme vous le faites ce soir. Du reste, je me plais à le reconnaître, Messieurs, en toutes circonstances vous avez manifesté votre foi, vous avez toujours aimé vous montrer enfants soumis aux lois de l'Eglise, et parmi vous, toujours, c'est ma conviction, et mon espoir, on ne verra que des hommes sincèrement croyants, suivant en tout les directions de l'Eglise, et ce sera pour vous, Messieurs, soyez-en sûr, un gage de bénédiction comme de progrès constants.

Je ne voudrais pas m'asseoir sans remercier Monsieur le président, qui en est à ses derniers instants comme président, et le féliciter de ce qu'il a fait pour la Société des Artisans pendant la durée de son terme d'office; et je félicite M. Ludger Gravel, dont j'ai appris l'élection, il y a quelques instants. Je suis certain qu'il continuera comme son prédécesseur en office, le bon travail en faveur de notre Société; et c'est ainsi que se continueront dans votre Société les traditions qui nous sont chères.

Vous ne changez pas votre Aumônier? (Protestations énergiques de l'assistance: non! non!) Je vois que vous désirez que je vous le laisse; certes! je crois que vous ne pourriez pas avoir un homme plus dévoué que M. le chanoine LePailleur; mais s'il est, lui, l'aumônier-général, moi je garde toujours avec bonheur le titre d'aumônier d'honneur que vous m'avez donné. " (Applaudissements prolongés.)

Monseigneur remarque qu'à titre d'aumônier et de sociétaire il est heureux de continuer d'assister à l'assemblée.

Le Président reprend son siège et continue l'ordre du jour.

La discussion sur la motion Lamarche et Grenier continue. Parlent sur cette question: MM. J. C. Lamothe, F. A. Labelle, J. V. Désaulniers.

Le vote est pris sur la motion et donne pour quarante-trois (43) contre deux (2) le président déclare la motion remportée.

Monseigneur Bruchési se lève et déclare que la Société, il lui semble, pourrait s'occuper davantage d'oeuvres sociales. Il suggère l'adoption d'un règlement permettant la création d'une caisse spéciale qui serait de 25 cents par an laquelle cotisation serait destinée à des oeuvres sociales. (Applaudissements).

Parlent sur cette suggestion: MM. L. J. Gauthier, J. V. Désaulniers, Dr N. Cloutier, Nap. Champagne, J. C. Lamothe, A. Pigeon.

La motion suivante est déposée :

" Il est proposé par M. L. J. Gauthier secondé par M. C. J. E. Bazin que la Convention demande au Conseil exécutif de préparer et de présenter à la prochaine Convention un projet de " Caisse des Oeuvres religieuses, nationales et sociales ".

La motion est adoptée à l'unanimité.

L'on continue l'étude du rapport du comité des médecins sur l'Article 6.

M. J. A. Labelle parle en faveur de l'admission des candidats de 16 ans. M. J. A. Brault s'oppose fortement à l'adoption de cette mesure. M. L. J. Gauthier se prononce contre le projet.

Finalement la motion suivante est déposée sur la table : " Il est proposé par M. Jules Huot appuyé par M. J. V. Désaulniers que les candidats ayant atteint l'âge de seize ans révolus pourront être admis membres de la Société, mais ne pourront appartenir à la caisse en maladie avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.

Il est onze heures. La séance est levée.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire général, *pro tempore*.

ALFRED LAMBERT,

Président.

TROISIEME JOUR

Séance de l'avant-midi, mercredi 17 août 1910

Présidence de M. Ludger Gravel et Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général ; M. le chanoine L. N. Campeau, assistant-aumônier-général pour Ontario ; Rév. J. E. Perreault, assistant-aumônier-général pour les Etats-Unis ; et le Rév. A. L'Archevêque, assistant-aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

M. L. J. Gauthier propose que M. Ludger Gravel agisse comme président *pro tempore* de la Convention. Adopté.

Soixante-douze délégués répondent à l'appel.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

INTERPELLATION

M. Jos. Delisle demande la reconsidération du vote donné sur l'Article 7, vu que M. J. W. L. Forget, délégué de la succursale qui présentait de projet n'était pas présent lors de la discussion de cet article. Il est résolu de prendre cette demande en considération aussitôt que la Convention aura disposé de l'article 6.

La discussion commencée sur l'article 6 à la séance d'hier soir continue.

M. J. Huot se prononce contre l'admission des candidats de 16 ans à la caisse des malades. M. J. A. H. Hébert parle en faveur de l'admission de ces candidats à la caisse en maladie. M. Henri Roy donne des statistiques en faveur du projet. M. L. J. Gauthier déclare que puisqu'il y a des statistiques de fournies qu'il est maintenant favorable au projet.

Invité par la Convention, M. le chanoine LePailleur parle de la question de la mutualité scolaire et post-scolaire et traite avec éloquence cette question, les avantages qui en résulteront pour la Société et en tire des arguments pour favoriser le projet. MM. J. A. Brault,

T. Gervais, J. Huot, M. Fontaine se déclarent en faveur du projet des comités.

Le vote est pris sur l'amendement et donne pour trois (3) contre quarante-neuf (49). L'amendement est déclaré rejeté.

Le vote est pris sur la motion principale qui est adoptée sur division.

L'on procède ensuite à la reconsidération du vote donné sur l'article 7. — MM. J. W. L. Forget, Jos. Delisle appuient le projet de la succursale Shawinigan Falls.

Le Dr J. A. Marin, Cam. Paquet parlent contre le projet.

Le Dr A. F. Jeannotte donne des renseignements sur les manufactures de carbure qu'il a lui-même visitées.

Il est décidé de ne pas permettre la reconsidération du vote.

L'on continue l'étude du rapport des comités de Législation et des Finances conjoints.

Articles 169a, 169b et 169c.—L'amendement suivant est déposé:

Le Dr N. Cloutier secondé par M. Jos. Delisle propose qu'un ou des médecins soient nommés dans chaque juridiction pour être adjoints au bureau médical; Que ces médecins soient nommés par le Conseil Général, sur recommandation du médecin en chef; Que ces médecins aient le nom de médecins inspecteurs et qu'aucun salaire régulier ne soit affecté à leur position; Qu'ils soient sous la direction immédiate du médecin en chef et le contrôle du Conseil exécutif.

Le vote est pris sur l'amendement qui est perdu sur division.

Le vote est pris sur la motion principale qui est déclarée remportée.

Article 172. — Le rapport des comités est adopté.

Article 173a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 187. — M. A. Pigeon suggère que la juridiction de Saint-Hyacinthe porte le nom de juridiction des Cantons de l'Est.

M. L. J. Gauthier explique que lorsque les Cantons de l'Est auront le nombre de membres requis, l'Exécutif sera heureux de leur accorder une juridiction;

Le rapport des comités est adopté.

Articles 187 à 202. (Projet de Meteghan). — Le rapport des comités est adopté.

Article 191. — Le rapport des comités est adopté.

Article 192. — Le rapport des comités est adopté.

Articles 192 à 202. (Projet de Providence). — Le rapport des comités est adopté.

Article 193. — Le rapport des comités est adopté.

Article 193a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 194. — Le rapport des comités est adopté.

Article 198. — M. Marcel Fontaine appuie le projet de la convention de juridiction de Montréal.

M. J. Huot suggère que les dispositions de cet article soient aussi appliquées pour ce qui concerne la Convention Générale.

M. L. J. Gauthier donne les raisons qui ont motivé le rapport des comités. Le rapport des comités est adopté.

Article 199. — Le rapport des comités est adopté.

Article 200. — Le rapport des comités est adopté.

Article 202. — Le rapport des comités est adopté.

Article 208. — M. L. J. Gauthier explique que ce projet a été recommandé parce que la loi des Assurances de l'État du Massachusetts, qui traite des sociétés de secours mutuels, faisant affaire sous le *lodge system* décrète " qu'on ne peut taxer sans accorder le droit de représentation. "

M. l'aumônier-général suggère de maintenir le statu quo et d'attendre qu'il y ait eu plainte avant de prendre action.

M. le Dr J. A. Marin et M. Nap. Champagne appuient le projet du comité. M. l'assistant aumônier général pour les États-Unis fait remarquer que les sociétés de secours mutuels de Worcester, Mass., ont des succursales de femmes, et que ces succursales sont représentées par des hommes aux Conventions. M. Jos. Delisle se prononce contre le projet.

Il est midi. La séance est levée.

LOUIS FONTAINE.

THEODORE-A. GROTHE.

Secrétaire général, *pro tempore*.

Président.

TROISIEME JOUR

Séance de l'après-midi, mercredi 17 août 1910

Présidence de MM. T. A. Grothé et Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier-général ; M. le chanoine L. N. Campeau, assistant-aumônier-général pour Ontario ; Rév. J. E. Perrault, assistant-aumônier-général pour les États-Unis ; Rév. J. A. L'Archevêque, assistant-aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

M. L. J. Gauthier propose que M. T. A. Grothé, ex-président-général, agisse comme président pro tempore de la Convention. Adopté.

Soixante-douze délégués répondent à l'appel.

L'on continue l'étude du rapport des comités de Finances et de Législation conjoints.

Article 208. — M. J. V. Desaulniers, président général, déclare qu'il est prêt à retirer le projet de l'Exécutif, à condition que ses confrères de l'Exécutif approuvent cette ligne de conduite.

M. J. A. Labelle déclare que pour être absolument conforme à la loi, le projet des comités devrait être adopté, mais que vu que nous n'avons pas reçu aucune admonition du Département des Assurances qu'une étude spéciale de cet article devrait être faite par l'Exécutif pour être soumise à la prochaine convention.

Le rapport des comités est en conséquence rejeté.

Article 211a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 213. — Le rapport des comités est adopté.

Article 214. — Le rapport des comités est adopté.

Article 215. — Le rapport des comités est adopté.

Article 216. — Le rapport des comités est adopté.

Article 217a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 218a. — Le rapport des comités est adopté.

Article 218b. — Le rapport des comités est adopté.

- Article 225. — Le rapport des comités est adopté.
Article 226. — Le rapport des comités est adopté.
Article 228. — Le rapport des comités est adopté.
Article 232. — Le rapport des comités est adopté.
Article 233. — Le rapport des comités est adopté.
Article 234. — Le rapport des comités est adopté.
Article 236. — Le rapport des comités est adopté.
Article 237a. — Le rapport des comités est adopté.
Article 237b. — Le rapport des comités est adopté.
Article 237c. — Le rapport des comités est adopté.
Article 241a. — Le rapport des comités est adopté.
Article 242. — Le rapport des comités est adopté.
Article 246. — Le rapport des comités est adopté.
Article 248. — Le rapport des comités est adopté.
Article 249. — Le rapport des comités est adopté.
Article 251. — Le rapport des comités est adopté.
Article 254. — Le rapport des comités est adopté.
Article 255. — Le rapport des comités est adopté.
Article 259. — Le rapport des comités est adopté.
Article 260. — Le rapport des comités est adopté.
Article 279. — Le rapport des comités est adopté.
Article 281. — Le rapport des comités est adopté.
Article 283. — Le rapport des comités est adopté.
Article 285. — Le rapport des comités est adopté.
Article 286. — Le rapport des comités est adopté.
Article 287. — Le rapport des comités est adopté.
Article 291. — Le rapport des comités est adopté.

RECOMMANDATIONS

Succursale St-Pierre de Montréal (quatre recommandations).
Le projet des comités est adopté.

Succursale Ste-Flavie. Le rapport des comités est adopté.

Succursale Portneuf. Le rapport des comités est adopté.

Succursale St-Louis de France de Lowell. Le rapport des comités est adopté.

Succursale Chicopee Falls. (deux recommandations). Le rapport des comités est adopté.

Succursale Manchester. Le rapport des comités est adopté.

Succursale Biddeford. Le rapport des comités est adopté.

Succursale Ste-Marie de Lewiston. Le rapport des comités est adopté.

RECOMMANDATIONS DES CONVENTIONS DE JURIDICTIONS

Convention de juridiction de Québec. Le rapport des comités est adopté.

Article 76. — M. L. J. Gauthier suggère que le paragraphe E soit amendé en ajoutant les mots " secrétaire-trésorier-général " après les mots " président-général ". Le rapport des comités est adopté tel qu'amendé.

La séance est alors suspendue pour une demi-heure afin de permettre aux comités de faire rapport.

A la reprise du travail de la Convention, M. Ludger Gravel, président du comité des finances fait le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

Votre Comité a l'honneur de vous faire la rapport suivant :

1o **Rapport du Trésorier-général.** — Votre Comité après avoir pris connaissance de ce rapport en recommande l'adoption.

2o Votre comité recommande aussi, sur proposition de M. J. A. H. Hébert, appuyé par M. Jos. Delisle, qu'une allocation additionnelle de \$2.00 par jour soit octroyée à chaque délégué de la Convention, en reconnaissance de la somme de dévouement déployée et comme remboursement partiel des dépenses encourues par chacun d'eux.

3o Le Comité recommande qu'une indemnité de \$500.00 soit votée à M. Louis Fontaine, secrétaire de cette Convention, pour services rendus.

Le tout humblement soumis,

(Signé) LUDGER GRAVEL, président.

AMEDEE COTE, secrétaire.

Montréal, 17 août 1910.

Le rapport du comité est adopté.

M. J. O. Decelles, sur question de privilège, déclare qu'une accusation de nature à nuire à sa candidature, a été mise en circulation par certaines personnes.

Le président répond qu'aucune accusation n'a été faite à sa connaissance contre M. Decelles, et en conséquence il déclare l'incident clos.

M. J. C. Lamothe, président du Comité des Affaires diverses fait le rapport suivant :

RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES DIVERSES

A Monsieur le président,

Messieurs les membres de la Convention générale.

Messieurs,

Le Comité des Affaires diverses a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni et a pris en considération la requête de M. Ovide Champagne, de Sainte-Thérèse de Blainville.

M. Champagne, dans sa requête, expose que le 24 novembre 1907, son fils, Jos. Champagne, a été admis membre de la succursale Ste-Thérèse, une succursale de notre Société ;

Que le 21 décembre 1907, une police d'assurance, au montant de \$1,000 a été émise par notre Société en faveur de ce membre, qui est décédé 11 mois après, savoir, le 25 novembre 1908 ;

M. Jos. Champagne fils, aurait donc été membre de notre Société durant 11 mois ;

Il a été malade environ quatre mois, il a retiré un montant de bénéfices en maladie d'environ \$75.00 ;

Le bénéficiaire a fait sa réclamation de \$1,000.00 (mille piastres) contre la Société, et le Bureau exécutif, s'appuyant sur les règlements qui fixent l'âge d'entrée à 18 ans, a refusé de payer la réclamation ;

Il a été prouvé que le sociétaire décédé, lorsqu'il a été admis membre, n'avait pas atteint l'âge requis, savoir dix-huit ans ;

Il n'avait alors que dix-sept ans, et lorsqu'il est décédé, il n'avait que dix-huit ans et vingt-six jours ;

La raison que donne le requérant devant cette convention pour renverser la décision du Bureau exécutif et obtenir le paiement de la dotation, est que ce sociétaire, lorsqu'il a fait sa déclaration d'âge, était de bonne foi et croyait réellement avoir 18 ans ;

Lorsque M. Champagne a été admis membre, la Société n'exigeait pas, à cette époque, la production du certificat de naissance ;

Il est reconnu que si ce sociétaire avait donné son âge il n'eut pas été admis membre :

Et lorsqu'il a atteint l'âge de 18 ans, il n'était pas admissible comme membre, parce qu'il était alors atteint de tuberculose, et retirait même des bénéfices en maladie :

Le Comité a entendu avec beaucoup d'intérêt l'éloquent plaidoyer qui a été fait devant lui par le notaire Desjardins, délégué de la succursale Sainte-Thérèse, et malgré la sympathie que le Comité peut avoir à l'égard de la famille du sociétaire décédé; ce Comité après avoir examiné toutes ces circonstances et pesé sérieusement les raisons indiquées à l'appui de la requête, est forcé de recommander à cette Convention de rejeter la requête de M. Champagne et de confirmer la décision du Bureau exécutif en refusant le paiement de cette réclamation.

Ce rapport a été adopté par un vote de onze (11) contre deux (2), sur les membres du Comité.

Le tout humblement soumis,

J. C. LAMOTHE, président.

Montréal, 17 août 1910.

M. Jos. Thibault parle en faveur du paiement d'un certain montant aux parents.

M. L. J. Gauthier suggère qu'une somme de \$200.00 soit payée à titre de compensation.

Parlent sur cette question MM. J. V. Desaulniers, Rév. A. L'Archevêque, N. Champagne, J. A. Labelle, J. E. Desjardins, A. Pigeon, F. A. Labelle.

Le vote est pris et le rapport du comité est adopté.

Le président de la Convention donne lecture du télégramme suivant :

Sherbrooke, Qué., 17 août 1910.

Docteur Norbert Cloutier,

Délégué à la Convention des Artisans Canadiens français,

115, rue Saint-François-Xavier, Montréal, Qué.

" Convention recevez félicitations de l'acceptation des jeunes. Par ma voix, l'Église, la Patrie et les jeunes eux-mêmes vous remercient de grouper les forces catholiques et canadiennes sous le noble étendard des Artisans qui demeureront ainsi l'une des plus pures gloires du Canada ".

J. A. R. PLAMONDON, ptre.

Ce télégramme soulève les applaudissements de l'assemblée.

M. T. A. Grothé président du Comité d'Initiative donne lecture du rapport suivant :

COMITE D'INITIATIVE

Votre Comité fait rapport comme suit sur les questions qui lui ont été soumises, savoir :

1o Souscription pour venir en aide à l'hôpital Notre-Dame de Montréal :

Après mûre délibération et discussion des membres de votre comité, la motion suivante est adoptée :

Il est proposé par M. J. H. Gervais appuyé par M. Nelson Lafleur, que votre Comité recommande à cette Convention qu'une somme de \$200.00 soit votée et payée par le trésorier-général au comité du fonds de secours pour l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, et que cette somme soit payée à même la caisse d'administration.

2o **Insignes uniformes.** — Sur proposition de M. Jos. Cyr appuyé par M. W. Landry, votre comité recommande que le Conseil exécutif fournisse à l'avenir aux membres des Artisans Canadiens français des insignes uniformes. (Insignes de sortie).

3o Votre Comité recommande de bien vouloir reconsidérer la somme votée pour nos confrères incendiés de Campbellton au montant de \$150.00, et si possible d'ajouter une somme additionnelle à celle déjà votée

Le tout humblement soumis,

THEODORE-A. GROTHE, président.

E.-R. NORMANDIN, secrétaire.

Le rapport est discuté clause par clause.

1o *In re* : Hôpital Notre-Dame. Le rapport du comité est adopté sur division.

2o *In re* : Uniformité des insignes de sociétaires: Parlent sur cette question: MM. J. V. Désautniers et L. P. Garneau. Le rapport du Comité est adopté.

3o Recommandation *in re* incendiés de Campbellton. M. C. M. Léger trace un tableau saisissant de l'énormité du désastre.

M. J. A. H. Hébert propose, appuyé par M. A. Côté que la somme de cinq cents dollars (\$500.00) soit votée à même le fonds d'administration centrale, aux membres de notre Société, victimes de

l'incendie de Campbellton. Cette motion est adoptée sur division et la motion principale est déclarée perdue.

M. l'aumônier-général signale à la Convention que la fête patronale de dimanche dernier a été une des plus belles fêtes de la Société belle à l'Église St-Edouard, belle au banquet servi avec grande délicatesse par les membres mêmes de la succursale St-Edouard, belle par la séance d'initiation de plus de cent membres à la succursale de l'Immaculée-Conception, dont la plupart étaient des jeunes examinés gratuitement par le Dr J. R. Picard, le médecin de la succursale.

Il est proposé par M. E. R. Normandin, appuyé par M. Origène Descôteaux qu'un vote de félicitations et de remerciements soit offert aux deux succursales de St-Edouard et Immaculée-Conception de Montréal. Adopté à l'unanimité.

La motion suivante est déposée : Il est proposé par M. Jos. Lamarche appuyé par M. J. A. Brault que le Conseil exécutif soit chargée de considérer la question de placer une partie de nos fonds dans les principaux centres de l'Amérique, sur des constructions qui devront être administrées par nos succursales, toujours sous le contrôle absolu du Conseil général de la Société, et d'en faire rapport à la prochaine Convention. Adopté.

Sur proposition de M. J. V. Désaulniers appuyé par M. Jos. Délisle, la séance est ajournée à 8 heures du soir.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire général, *pro tempore*.

LUDGER GRAVEL,

Président.

TROISIEME JOUR

Séance du soir, mercredi 17 août 1910

Présidence de M. Alfred Lambert.

Présents : M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier général ; M. le chanoine L. N. Campeau, assistant-aumônier-général pour la

Province d'Ontario ; Rév. J. E. Perrault, assistant-aumônier-général pour les Etats-Unis, et Rév. J. A. L'Archevêque, assistant-aumônier-général pour les Provinces Maritimes.

Soixante-deux délégués répondent à l'appel.

Il est résolu de n'adopter le procès-verbal de la séance précédente qu'à la fin de cette séance.

ELECTIONS

Le président appelle l'ordre du jour, l'élection des membres de l'Exécutif.

Il est proposé par M. A. Côté appuyé par M. E. R. Normandin que M. A. Lambert agisse comme président d'élection. Adopté.

Il est proposé par M. E. Lavergne, que MM. J. V. Désaulniers, J. A. Labelle et M. le chanoine L. N. Campeau soient nommés scrutateurs. Adopté.

ELECTION DU PRESIDENT

M. Ludger Gravel, étant seul candidat, le président d'élection le déclare élu président général, et M. Vital Grenier dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention aux applaudissements de l'assemblée.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. L. J. Gauthier étant le seul candidat, le président d'élection le déclare élu 1^{er} vice-président général, et M. Vital Grenier dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention, aux applaudissements de l'assemblée.

DIRECTEURS GENERAUX

Sont mis en nominations : MM. Nap. Deschamps, A. R. Archambault, L. G. Bertrand, Cam. Paquet, Dr J. A. Rouleau, J. A. H. Hébert, J. O. Decelles, Rod. Bédard et Elz. Lavergne.

Les bulletins de vote sont distribués.

Le vote est appelé et le Comité fait rapport comme suit :

Bulletins déposés.....	62
Bulletin nul.....	0
Bulletins en faveur de M. N. Deschamps.....	61
Bulletins en faveur de M. C. Paquet.....	61
Bulletins en faveur de M. A. R. Archambault....	54
Bulletins en faveur du Dr J. A. Rouleau.....	54
Bulletins en faveur de M. L. G. Bertrand.....	53
Bulletins en faveur de M. J. A. H. Hébert.....	47
Bulletins en faveur de M. R. Bédard.....	45
Bulletins en faveur de M. Elz Lavergne.....	28
Bulletins en faveur de M. J. O. Decelles.....	25

MM. Nap. Deschamps, Cam. Paquet, A. R. Archambault, Dr J. A. Rouleau, L. G. Bertrand, J. A. H. Hébert, et Rodolphe Bédard ayant obtenu la majorité absolue des votes sont déclarés élus directeurs généraux.

ELECTION DES CONSEILLERS GENERAUX

a) Province de Québec

MM. Jos. Delisle et T. Brassard étant seuls candidats, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention et les déclare élus directeurs généraux pour la Province de Québec.

b) Province d'Ontario

M. Nap. Champagne étant le seul candidat, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention et le déclare élu directeur-général pour la Province d'Ontario.

c) Provinces Maritimes

M. C. M. Léger étant le seul candidat, M. Vital Grenier dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention, et le président d'élection le déclare élu directeur-général pour les Provinces Maritimes.

MM. T. Brassard, A. Langlois, N. Lafleur, N. Champagne, Dr J. A. Marin, sont maintenant dans la salle, ce qui porte à 67 le nombre des votants.

d) Etats-Unis

Sont mis en nomination: MM. J. H. Blouin, Rénaldo Guilmette C. J. E. Bazin, A. Côté, A. Goyer, R. Grisé, L. Massé et E. R. Normandin.

Du consentement de l'assemblée et des proposeurs M. J. H. Blouin retire sa candidature, ne désirant pas subir d'élection.

Le vote est pris et le Comité des scrutateurs fait rapport comme suit :

Bulletins déposés.....	67
Bulletin nul.....	1
Bulletins en faveur de M. L. Massé.....	38
Bulletins en faveur de M. C. J. E. Bazin.....	30
Bulletins en faveur de M. A. Goyer.....	15
Bulletins en faveur de M. R. Guilmette.....	14
Bulletins en faveur de M. A. Côté.....	13
Bulletins en faveur de M. E. R. Normandin.....	13
Bulletins en faveur de M. R. Grisé.....	7

Le président déclare que M. Ludger Massé a obtenu 38 votes, étant la majorité absolue, il le déclare élu directeur général pour les Etats-Unis.

Le président ordonne un second tour de scrutin.

Le second tour est pris et donne le résultat suivant:

Bulletins déposés.....	63
Bulletin nul.....	0
Bulletins en faveur de M. C. J. E. Bazin.....	33
Bulletins en faveur de M. R. Guilmette.....	10
Bulletins en faveur de M. A. Côté.....	9
Bulletins en faveur de M. R. Normandin.....	7
Bulletins en faveur de M. A. Goyer.....	3
Bulletin en faveur de M. R. Grisé.....	1

Le président d'élection déclare M. C. J. E. Bazin élu directeur général pour les Etats-Unis.

M. J. V. Désaulniers annonce que M. le chanoine L. N. Campeau, assistant aumônier général pour Ontario, est forcé de partir inamé-

diatement, et demande au nom de l'Assemblée, à M. le chanoine Campeau de bien vouloir adresser quelques paroles à la Convention.

M. le chanoine L. N. Campeau remercie les délégués pour la bonne entente et l'union fraternelle qui n'a cessé de régner durant les séances, et se déclare convaincu qu'avec l'Exécutif qui vient d'être élu, composé d'hommes actifs et sérieux, la Société continuera de marcher de progrès en progrès sous l'égide de l'Église catholique.

En le départ de M. le chanoine L. N. Campeau, le président d'élection, du consentement de l'Assemblée, nomme M. le chanoine Le-Pailleur comme scrutateur.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT-GENERAL

M. Jos. Délisle est mis en nomination par MM. T. Brassard, Nap. Champagne, C. M. Léger, Hon. Lapierre et Dr N. Cloutier. Etant le seul candidat, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention et aux applaudissements de l'Assemblée, le déclare élu 2ème vice-président-général.

TRESORIER-GENERAL

M. Henri Roy étant le seul candidat, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention, et le déclare élu trésorier-général.

MEDECIN EN CHEF

M. le Dr A. F. Jeannotte étant le seul candidat, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention et le déclare élu médecin en chef.

AVISEUR LEGAL

Mtre J. A. Labelle, étant le seul candidat, le président dépose dans l'urne le vote unanime de la Convention et le déclare élu aviseur légal.

BUREAU MEDICAL

Sont mis en nomination : MM. Dr. I. Laviolette, Dr A. Germain, Dr Jos. Gauvreau.

Le vote est pris et le Comité fait rapport comme suit :

Bulletins déposés.....	64
Bulletin nul.....	0
Bulletins en faveur du Dr A. Germain.....	52
Bulletins en faveur du Dr Jos. Gauvreau.....	43
Bulletins en faveur du Dr I. Laviolette.....	32

M. le Dr Alex. Germain et M. le Dr Jos. Gauvreau ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus membres du bureau médical.

AUDITEURS GENERAUX

MM. W. Lamarre et T. G. Bertrand étant les seuls candidats, le président d'élection dépose dans l'urne le bulletin unanime de la Convention et les déclare élus directeurs généraux.

Il est proposé que le Comité de rédaction des règlements soit composé de M. le président général, du 1er vice-président général, de l'aviseur légal, de M. J. V. Désaulniers de l'aumônier-général et du secrétaire-trésorier-général.

La motion suivante est ensuite déposée : Il est proposé par M. Jos. Delisle appuyé par M. Vital Grenier que le salaire du secrétaire-trésorier-général soit porté à trois mille cinq cents dollars (\$3,500.) par an. Adopté.

Il est proposé par M. Jos. Delisle appuyé par M. Vital Grenier qu'une indemnité de mille deux cents dollars (1,200.00) par année soit votée au président-général. Adopté.

Il est proposé par M. J. A. H. Hébert appuyé par M. Cam. Paquet que le salaire des auditeurs généraux : MM. W. Lamarre et T. G. Bertrand soit porté à quatre cents dollars (\$400.00) par an. Adopté.

M. Jos. Lamarche, ex-président propose appuyé par M. Vital Grenier qu'un vote de remerciement soit offert au président sortant de charge pour les nombreux services qu'il a rendus à la Société comme président général de la Société des Artisans. Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

Il est proposé par M. R. Lachance secondé par M. Jos. Delisle que la somme de cent dollars soit votée à l'aumônier général. Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

M. le chanoine G. M. LePailleur, dans un beau geste, déclare qu'il accepte ce cadeau avec gratitude, à condition qu'on lui permette de verser cette somme à la nouvelle Caisse des Oeuvres, Religieuses, Nationales et Sociales de la Société, et l'offre au nouveau président-général comme étant la première obole de ce fonds.

M. Ludger Gravel déclare qu'il accepte avec reconnaissance ce don à la nouvelle caisse, et ajoute que de son côté il souscrit lui aussi un montant de \$200.00. Il remercie M. l'aumônier au nom des 36,000 Artisans pour l'encouragement ainsi donné à cette œuvre naissante. (Applaudissements prolongés).

M. Henri Roy se lève, et lui aussi déclare qu'il souscrit \$100.00.

Il est proposé par MM. A. Côté et R. Grisé, que la somme de \$200.00 soit donnée pour le Denier de St-Pierre qui sera transmis par les Canadiens des États-Unis.

Parlent sur cette motion : MM. L. J. Gauthier, J. V. Desaulniers M. le chanoine G. M. LePailleur, Ludger Massé, J. A. H. Hébert et J. C. Lamothe.

M. Jos. Lamarche propose en amendement appuyé par M. J. A. Brault que le montant de \$200.00 soit voté pour le Denier de Saint-Pierre, et que la rédaction d'une motion à cet effet soit rédigée par le Comité de rédaction. Le vote est pris et cet amendement est adopté.

Il est proposé par M. J. C. Lamothe appuyé par M. L. O. Dauray qu'un bonus de \$400.00 soit voté au médecin en chef pour ses services pour les deux années passées, et qu'un bonus de \$200.00 soit voté à chacun des membres du bureau médical pour leurs services des deux dernières années.

M. J. C. Lamothe propose appuyé par M. J. A. H. Hébert que des remerciements soient offerts au président et au vice-président de cette Convention pour l'habileté, le talent et le tact qu'ils ont déployés pour en assurer le succès. Adopté.

Sur proposition de M. J. A. Hébert, il est résolu qu'un vote de remerciements soit offert à M. L. J. Gauthier, président du comité de Législation.

M. Jos. Délisle propose appuyé par M. J. D. O. Picard qu'un vote de remerciements soit offert aux officiers sortant de charge. Adopté.

Le Dr A. F. Jeannotte, J. A. Labelle et Louis Fontaine s'inscrivent chacun pour \$50.00 à titre de souscription à la nouvelle caisse des Oeuvres Sociales.

M. J. O. Decelles propose qu'un vote de remerciements soit offert aux représentants des journaux. Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

M. V. E. Guévremont propose, appuyé par M. Nap. Deschamps qu'un vote de remerciements soit offert aux aumôniers-généraux. Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

MM. W. Lamarre, T. G. Bertrand et Rod. Bédard s'inscrivent chacun pour \$25.00 à titre de souscription à la nouvelle Caisse des Oeuvres Religieuses, Nationales et Sociales.

M. J. V. Desaulniers, président sortant de charge, remercie les délégués pour le vote de remerciements à son adresse, et décore ensuite M. Ludger Gravel du collier de président-général de la Société, et lui remet le maillet, emblème de l'autorité.

Le nouveau président-général prend place au fauteuil et remercie ses collègues pour la marque de confiance qu'ils lui ont témoignée. " Je m'efforcerai, dit-il, de suivre la route que m'ont si brillamment tracée mes prédécesseurs. Et vous, mes collègues de l'Exécutif, je vous demande de m'aider, afin qu'avec votre aide notre Société progresse toujours et marche sans cesse dans la voie du succès. (Applaudissements).

Appelé par le président à adresser la parole, M. L. J. Gauthier, au nom de l'Exécutif, fit un tableau du bon travail accompli par le président-général sortant de charge; de nombreux applaudissements saluèrent cet éloge de M. J. V. Désaulniers. L'orateur termina son discours en offrant à M. Désaulniers, une magnifique montre en or.

Touché jusqu'aux larmes, M. Désaulniers, d'une voix tremblante d'émotion, ne put répondre que: " Merci ".

M. l'aumônier-général fit le dernier discours de la Convention. M. le chanoine LePailleur après s'être attaché à démontrer la somme de bien, accompli par le mutualiste convaincu qu'est M. J. V. Désaulniers, termina en souhaitant que M. Désaulniers, maintenant qu'il va prendre place avec les ex-présidents-généraux, continue à porter le même intérêt et à s'intéresser toujours à l'avancement de notre belle Société des Artisans Canadiens français. Le discours de M. l'aumônier porta l'enthousiasme à son comble. Cette démonstration de reconnaissance spontanée, à l'adresse d'un officier dévoué fut le dernier acte officiel de la Convention générale de 1910.

Il est ensuite résolu sur proposition de M. Jos. Lamarche, appuyé par M. J. A. Brault, que le procès-verbal de la dernière séance ainsi que celui de cette séance soient considérés comme lus et adoptés.

LOUIS FONTAINE,

Secrétaire-général, *pro tempore*.

LUDGER GRAVEL,

Président.



TABLE DES MATIERES

Premier jour — Lundi, 15 août 1910

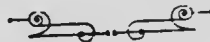
	PAGES
Rapport du comité des lettres de créance.....	5
Prière d'ouverture faite par M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier général.....	7
Second rapport du comité des lettres de créance.....	8
Comités de la convention.....	9
Adresse du président général.....	10
Rapport du secrétaire général <i>pro tempore</i>	11
Etat des présences aux séances de l'Exécutif.....	11
Rapport du trésorier général.....	13
Actif d'après le grand livre au 30 juin 1910 — Débentures possédées par la Société.....	14
Obligations possédées par la Société au 30 juin 1910.....	15
Résumé des recettes aux diverses caisses durant l'année 1908, y com- pris les montants payés aux héritiers et les déboursés aux malades.	16
Mouvement des membres durant l'année 1908.....	16
Résumé des opérations de la Société pour l'année 1908.....	17
Etat de la caisse d'administration générale pour l'année 1908.....	19
Etat de la caisse spéciale pour l'année 1908.....	36
Etat de la caisse des malades pour l'année 1908.....	37
Etat de la caisse aux décès pour l'année 1908.....	45
Résumé des recettes aux diverses caisses durant l'année 1909.....	51
Mouvement des membres durant l'année 1909.....	51
Mouvement des sociétaires et montant d'assurance en vigueur.....	51
Résumé des opérations de la Société pour l'année 1909.....	52
Etat de la caisse d'administration générale pour l'année 1909.....	54
Etat de la caisse spéciale pour l'année 1909.....	69
Etat de la caisse des malades pour l'année 1909.....	70
Etat de la caisse des décès pour l'année 1909.....	79
Statistique. — Caisse de dotation pour l'année 1908.....	85

	PAGES
Statistique. — Caisse de dotation pour l'année 1909.....	85
Statistique. -- Etat comparatif de la caisse des malades au 31 décembre 1908, pour chaque année d'admission (Tableau No 1).....	86
Statistique. -- Etat comparatif de la caisse des malades au 31 décembre 1909, pour chaque année d'admission (Tableau No 2).....	87
Statistique.—Etat comparatif de la caisse des malades pour les années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909 (Tableau No 3)	88
Mouvement des femmes sociétaires durant l'année 1908.....	89
Mouvement des femmes sociétaires durant l'année 1909.....	89
Caisse des malades. — Montants payés durant l'année 1909 pour chaque maladie.....	90
Caisse des malades. — Montants payés durant l'année 1909 pour chaque profession.....	93
Nombre de membres décédés et déçus durant les années 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909, pour chaque année d'admission, ainsi que le nombre de membres actifs à la fin de chaque année.....	96
Rapport des auditeurs.....	97
Rapport du médecin-en-chef.....	99
Bureau médical. — Examens revisés par le médecin-en-chef, du 1er juillet 1908 au 1er juillet 1910 (Tableau A).....	103
Maladie des décédés du 1er juillet 1908 au 30 juin 1910 (Tableau B).	104
Professions des décédés du 1er juillet 1908 au 30 juin 1910 (Tableau C).....	106
Rapport du bureau médical.....	108
Rapport de l'inspecteur-organisateur.....	109
Rapport de l'organisateur du Massachusetts, du Rhode-Island et du Connecticut.....	110
Rapport de l'organisateur du Maine et du New-Hampshire.....	111
Officiers de la convention.....	112
Délégués de la convention.....	113
Rapport des comités de législation et des finances conjoints, sur les projets d'amendements.....	118
Etude du rapport sur les projets d'amendements.....	179
 Deuxième jour — Mardi, 16 août 1910 	
Nomination des membres du Conseil général, du Conseil exécutif et des officiers généraux.....	192

	PAGES
Rapport du comité des Affaires Diverses.....	196
Rapport du Comité d'Initiative.....	198
Rapport du Comité des Médecins.....	199
Adresse du président général à Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevê- que de Montréal.....	203
Réponse de Mgr l'archevêque.....	203

Troisième jour — Mercredi, 17 août 1910

Recommandations des conventions de juridictions.....	213
Rapport du comité des finances.....	213
Rapport du comité des affaires diverses.....	214
Rapport du comité d'initiative.....	216
Election.....	218



3
3
4
6
8

